Plan Climat Air Energie Territorial

SCoT Nord-Ardennes

Stratégie et programme d'actions

SCoT
Nord-Ardennes

Document 1 - Stratégie & programme d'actions

Sommaire

Introduction : Contexte du PCAET, Méthodologie et Glossaire Page 3

Partie 1 – Eléments clés du diagnostic territorial Page 13

Partie 2 – Stratégie territoriale climat-air-énergie Page 36

Contexte et méthodologie Page 37

Vision stratégique partagée Page 42

Trajectoire climat-air-énergie pour le territoire Nord Ardennes Page 50

Partie 3 - Programme d'actions 2024-2029 Page 57

Programme d'actions – Vision d'ensemble Page 58

Fiches actions détaillées – CA Ardenne Métropole Page 64

Fiches actions détaillées – CC Ardenne Rives de Meuse Page 199

Fiches actions détaillées – CC Ardennes Thiérache Page 283

Fiches actions détaillées – CC Vallées et Plateau d'Ardenne Page 323

Fiches actions détaillées – CC Portes du Luxembourg Page 362

Introduction

- Contexte global
- Contexte national et régional
- Rappels réglementaires sur le PCAET
- Glossaire

Contexte global : l'urgence d'agir

Le **dérèglement du système climatique terrestre** auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI[e] siècle ont et auront des **répercutions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental**. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer…) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

Depuis environ un siècle et demi, **la concentration de gaz à effet de serre** dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoient des **hausses de températures** sans précédent. Ces hausses de températures pourraient avoir des conséquences dramatiques sur nos sociétés (ex : acidification de l'océan, hausse du niveau des mers et des océans, modification du régime des précipitations, déplacements massifs de populations animales et humaines, émergences de maladies, multiplication des catastrophes naturelles…).

Le résumé du **cinquième rapport du GIEC** confirme l'urgence d'agir en qualifiant « d'extrêmement probable » (probabilité supérieure à 95%) le fait que l'augmentation des températures moyennes depuis le milieu du XX[e] siècle soit due à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre engendrée par l'Homme. Le rapport Stern a estimé l'impact économique de l'inaction (entre 5-20% du PIB mondial) au détriment de la lutte contre le dérèglement climatique (environ 1%).

La priorité pour nos sociétés est de **mieux comprendre les risques** liés au dérèglement climatique d'origine humaine, de **cerner plus précisément les conséquences** possibles, de **mettre en place des politiques appropriées**, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

L'action climat s'articule autour de **2 piliers essentiels et complémentaires** :

Atténuer = Éviter l'ingérable

S'adapter = Gérer l'inévitable

Contexte global : l'urgence d'agir rappelée dans le rapport du GIEC sorti en août 2021

Les 13 points clés de ce rapport :

Source : infographie réalisée par www.bonpote.com ; rapport du GIEC : https://www.ipcc.ch/

Contexte national : la loi de transition énergétique et l'objectif de neutralité carbone

Depuis la COP21 en 2015, **l'Accord de Paris** a fixé de nouvelles exigences. L'ensemble des États a validé l'objectif de limiter le réchauffement climatique global à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont inscrits dans la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) :**

1. **Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,**
2. Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
3. 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La **loi énergie climat du 8 novembre 2019** inscrit l'objectif pour la France **d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050** et met à jour ces objectifs pour 2030 :

1. **Réduction de 30% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,**
2. **33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.**

L'objectif de neutralité carbone à 2050 implique :

- D'une part **des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre** (et donc de consommations d'énergie fossiles) **dans tous les secteurs** (voir objectifs chiffrés ci-dessous) – voir [1] sur le graphique ci-contre ;
- D'autre part le **développement de la séquestration carbone des sols** et espaces naturels du territoire – voir [2] sur le graphique ci-contre ;

Ainsi les réductions d'émissions de gaz à effet de serre visées à 2050 à l'échelle nationale sont telles qu'elles équivalent à ce que peuvent absorber les sols et forêts du territoire français.

Pour y parvenir, le mix énergétique sera profondément décarboné à l'horizon 2040 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en réduisant drastiquement les consommations.

La **Stratégie Nationale Bas Carbone** (SNBC) fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener. Les objectifs par rapport à 2015 à 2030 sont :

- **Transport : -28%** des émissions de gaz à effet de serre (-97% d'ici 2050)
- **Bâtiment : -49%** des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Agriculture : -18%** des émissions de gaz à effet de serre (-46% d'ici 2050)
- **Industrie : -35%** des émissions de gaz à effet de serre (-81% d'ici 2050)
- **Production d'énergie : -34%** des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Déchets : -35%** des émissions de gaz à effet de serre (-66% d'ici 2050).

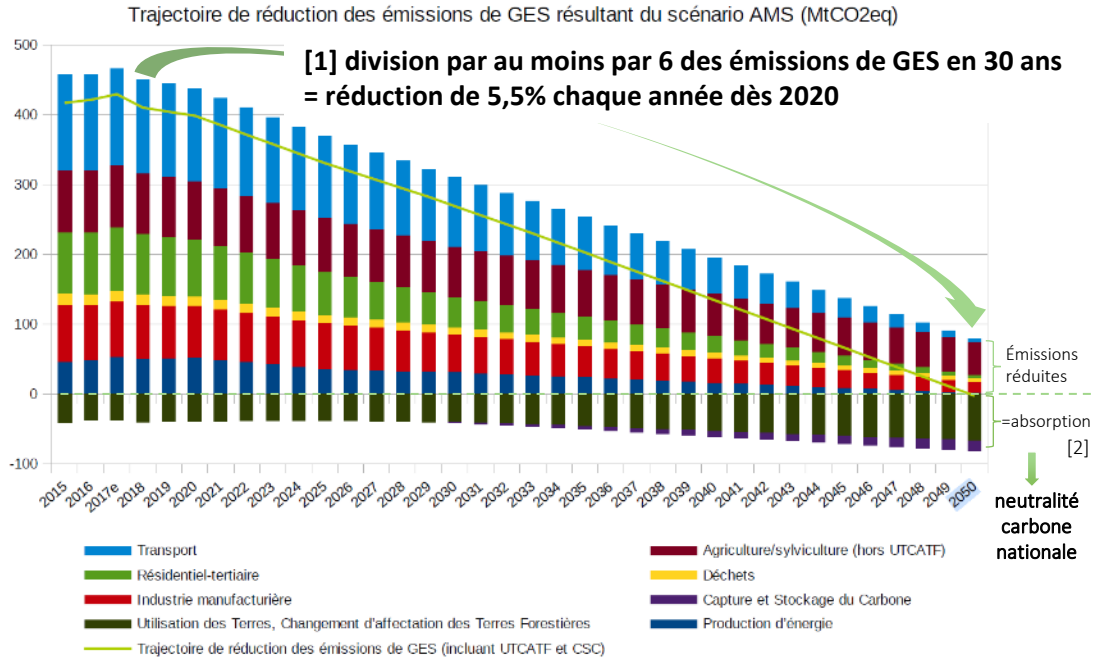

*Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre déclinée par secteur définie par la Stratégie Nationale Bas Carbone pour atteindre la **neutralité carbone** à l'échelle de la France en 2050*

Contexte régional : SRADDET

La Région Grand Est a élaboré son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) avec l'ensemble de ses partenaires (collectivités territoriales, Etat, acteurs de l'énergie, des transports, de l'environnement, associations…), en réponse à la loi NOTRé. Il a été adopté en novembre 2019 par délibération du Conseil régional puis approuvé le 24 janvier 2020. Il fixe la stratégie régionale à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est.

Le volet développement durable de la stratégie est structuré autour de 3 axes directeurs:

- Le développement d'un **modèle énergétique durable**, avec notamment l'ambition de devenir une région à énergie positive et bas carbone en 2050, l'accélération de la rénovation énergétique du bâti, le développement de l'efficacité énergétique des entreprises, le déploiement des énergies renouvelables et l'optimisation des réseaux de transport d'énergie
- La **valorisation des ressources naturelles** du territoire, à travers la gestion durable des ressources en eau et en bois, la préservation des espaces naturels et agricoles, des trames vertes et bleues et le développement d'une agriculture durable
- **L'adaptation des « modes de vie »,** à travers le développement d'un urbanisme et d'un système de mobilités durables, le déploiement de l'économie circulaire ou encore la gestion des déchets

Parmi les objectifs majeurs, la **baisse de la consommation d'énergie finale de 55%** et la **multiplication par 3,2 de la production d'EnR&R**, qui s'accompagne d'une réduction de la consommation d'énergies fossiles de 90%.

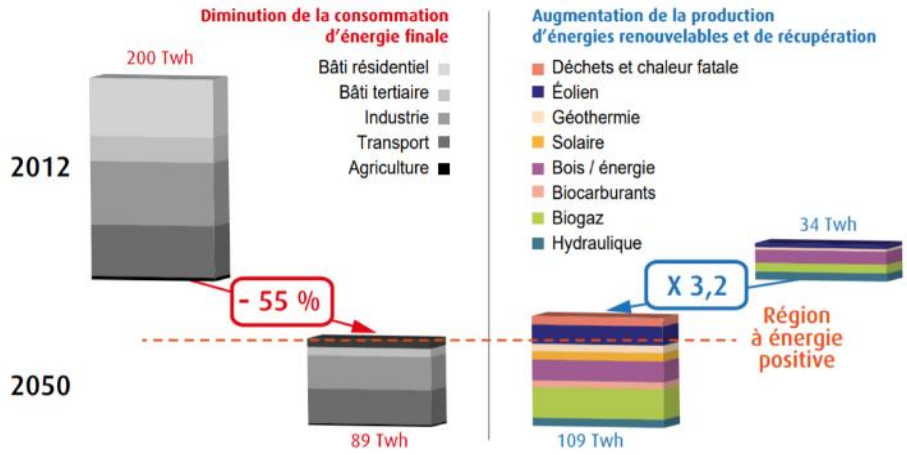

Objectifs à horizon 2030 – SRADDET Grand Est

Secteur	Consommation d'énergie (/2012)	Emissions de GES (/2014)
Résidentiel	-47%	-40%
Tertiaire	-36%	-30%
Industrie	-20%	-57%
Transports	-19%	-30%
Agriculture	-13%	-56%
Total	**-29%**	**-54%**

Suivant la logique des lois MAPTAM et NOTRe, l'article 188 de la LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'Énergie-Climat : La Région élabore le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**), qui vise à remplacer le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (**SRCAE**).

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial". Ce PCAET traduit alors les orientations régionales sur le territoire de l'EPCI autour de 5 axes forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au dérèglement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

Rappel du contenu du décret : *"Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :*

*1° **Les objectifs stratégiques et opérationnels** de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;*

*2° **Le programme d'actions** à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique […] ;*

Lorsque l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, ce programme d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée.

Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée exerce la compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid mentionnée à l'article L. 2224-38 dudit code, ce programme d'actions comprend le schéma directeur prévu au II du même article L. 2224-38.

Ce programme d'actions tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement durables prévu à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme ;

3° Lorsque tout ou partie du territoire qui fait l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par un plan de protection de l'atmosphère, défini à l'article L. 222-4 du présent code, ou lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée est compétent en matière de lutte contre la pollution de l'air, le programme des actions permettant, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques ;

*4° **Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats**."*

Articulation avec les autres documents

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PDU : Plan de Déplacements Urbains

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PNSE : Plan National Santé Environnement

PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

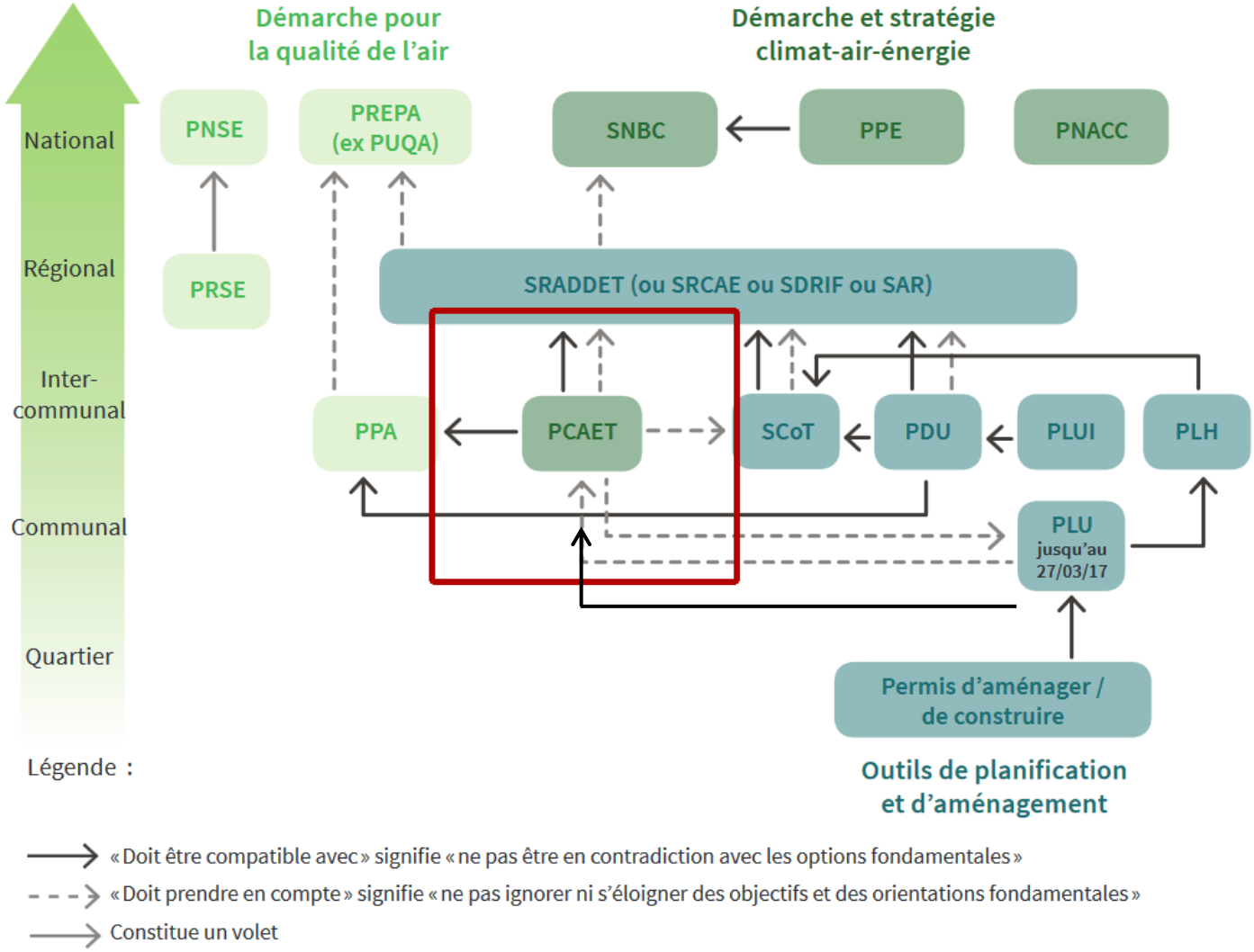

Source : ADEME, PCAET - Comprendre et construire sa mise en œuvre (2016) ; Schéma mis à jour car **les PLU doivent désormais être compatibles avec les PCAET** (code de l'urbanisme article L131-5) modifié selon les ordonnances 2020-744 et 2020-745.

Elaboration du PCAET

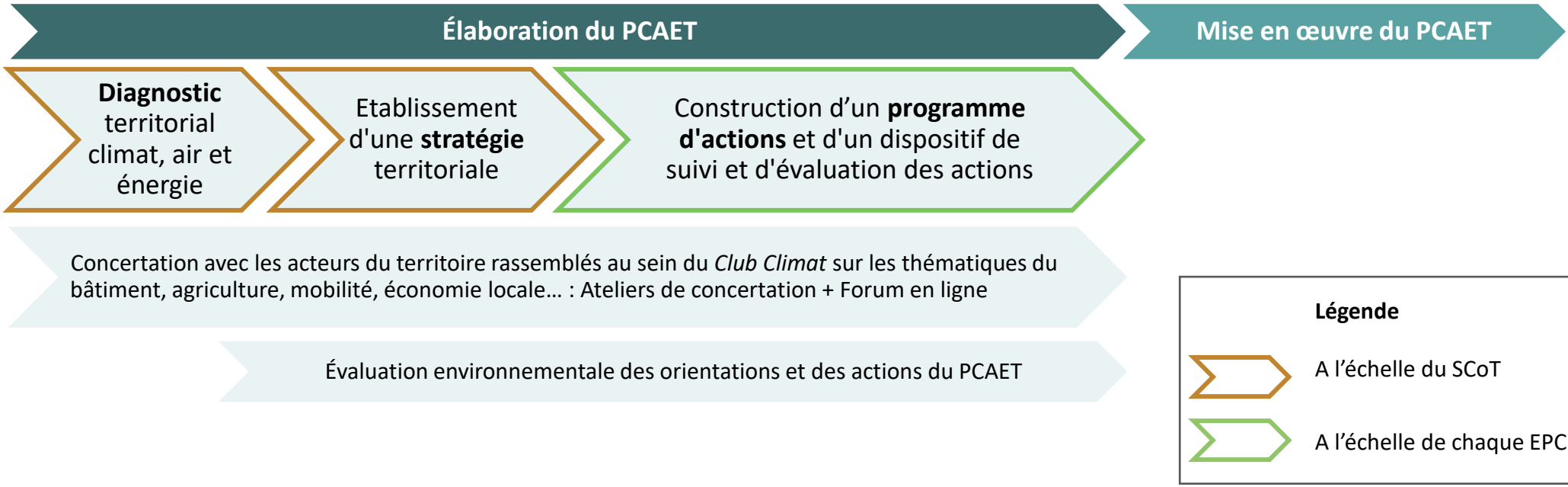

La planification territoriale de la stratégie de développement durable du territoire s'établit en 3 phases : diagnostic, stratégie, programme d'actions. Tout au long de cette planification a eu lieu une concertation afin de co-construire le PCAET avec tous les acteurs du territoire.

L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet de vérifier que les actions du Plan Climat n'ont pas d'incidences négatives sur l'environnement, en appliquant une stratégie « éviter, réduire, compenser » le cas échéant.

Les 3 phases sont construites à partir de la phase précédente :

- Les enjeux identifiés dans le diagnostic permettent de définir une stratégie territoriale qui s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse des données climat-air-énergie) et des analyses qualitatives fournies par les retours locaux des acteurs concernés.
- Le programme d'actions est construit en cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs chiffrés définis pour le territoire

Le diagnostic territorial et la stratégie territoriale ont été élaborés à l'échelle SCOT, ils sont communs aux 5 EPCI. Les programmes d'actions sont propres à chaque EPCI.

Présentation du portage du PCAET par le Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes

Les cinq EPCI, membres du Syndicat Mixte, ont reconnu que le périmètre du SCoT constituait un lieu privilégié d'échanges et de co-construction dans le but d'une mise en cohérence des actions et intérêts de chacun notamment dans le cadre des documents supérieurs tels que le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) Grand Est.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un travail porté à l'échelle du Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes et destiné à permettre à ses intercommunalités membres de bénéficier d'un travail mutualisé, coordonné et concerté. L'ambition étant de mettre en place une planification écologique cohérente prenant en compte les objectifs fixés par le SCoT Nord Ardennes.

A travers l'élaboration de son PCAET, le Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes souhaite porter une ambition partagée avec les communes, les entreprises, les habitants du territoire et contribuer à une évolution des pratiques de chacun.

Sur les bases d'un diagnostic et d'une stratégie commune, cinq programmes d'actions, un par EPCI, ont été élaborés afin de mettre en œuvre des projets concrets dans une dynamique partenariale. Des actions communes ont été fléchées à l'échelle du territoire du SCoT accompagnées d'actions plus territorialisées afin d'assurer une mise en œuvre efficace répondant au mieux aux besoins de chaque territoire.

Le PCAET Nord Ardennes s'est donné pour objectif d'être une démarche au maximum participative et partenariale impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.

Unités : définitions

tonnes équivalent CO_2 (tCO_2e ou $téqCO_2$) : les émissions de GES sont exprimées en tonnes équivalent CO_2 équivalent. Il existe plusieurs gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les gaz fluorés… Tous ont des caractéristiques chimiques propres, et participent donc différemment au réchauffement climatique. Pour pouvoir les comparer, on ramène ce pouvoir de réchauffement à celui du gaz à effet de serre le plus courant, le CO_2. Ainsi, une tonne de méthane réchauffe autant la planète que 28 tonnes de dioxyde de carbone, et on dit qu'une tonne de méthane vaut 28 tonnes équivalent CO_2.

tonnes de carbone : une tonne de CO_2 équivaut à 12/44 tonne de carbone (poids massique). Nous utilisons cette unité pour exprimer le stock de carbone dans les sols (voir partie séquestration de CO_2) afin de distinguer ce stock de la séquestration carbone annuelle (exprimée en tonnes de CO_2 éq. / an).

tonnes : les émissions de polluants atmosphériques sont exprimées en tonnes. Il n'y a pas d'unité commune contrairement aux gaz à effets de serre. Ainsi, on ne pas additionner des tonnes d'un polluent avec des tonnes d'un autres polluants et l'analyse se fait donc polluant par polluant.

GWh et MWh : les données de consommation d'énergie finale et de production d'énergie sont données en gigawatt-heure (GWh) ou mégawattheure (MWh). 1 GWh = 1000 MWh = 1 million de kWh = 1 milliard de Wh. 1 mégawattheure mesure l'énergie équivalant à une *puissance* d'un mégawatt (MW) agissant pendant une heure. 1 kWh = l'équivalent de l'énergie fournie par 10 cyclistes pédalant pendant 1h, ou 50 m² de panneaux photovoltaïque pendant 1h, ou l'énergie fournie par 8000 L d'eau à travers un barrage de 50 m de haut, ou l'énergie fournie par la combustion de 1,5 L de gaz ou de 33 cL de pétrole

tonnes équivalent pétrole (tep) : c'est une autre unité que rencontrée pour mesurer les énergies consommées. On retrouve la même logique que la tonne équivalent CO_2 : différentes matières (gaz, essence, mazout, bois, charbon, etc.) sont utilisées comme producteurs énergétiques, avec toutes des pouvoirs calorifiques (quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible) différents : une tonne de charbon ne produit pas la même quantité d'énergie qu'une tonne de pétrole. Ainsi, une tonne équivalent pétrole (tep) équivaut à environ 1,5 tonne de charbon de haute qualité, à 1 100 normo-mètres cubes de gaz naturel, ou encore à 2,2 tonnes de bois bien sec. Dans le diagnostic toutes les consommations d'énergie sont exprimées en MWh ou GWh ; 1 tep = 11,6 MWh.

Partie 1 – Eléments clés du diagnostic territorial

- Présentation du territoire du SCoT Nord-Ardennes
- Chiffres clés du territoire du SCoT Nord-Ardennes
- Synthèse du diagnostic par territoire

195 communes et plus de 200 000 habitants

Situé à au nord du département des Ardennes, en limite de l'Aisne et de la Meuse, et frontalier de la Belgique, ce territoire compte 202 841 habitants répartis dans 195 communes et s'étend sur 2 200 km². Il est constituée de 5 EPCI :

- Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole
- Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse
- Communauté de Communes Ardennes Thiérache
- Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne
- Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

SCoT Nord Ardennes (données INSEE 2018)	
Population en 2018	202 841
Densité de la population (nombre d'habitants au km²)	91,9
Superficie, en km²	2207,4
Nombre total de logements	85136
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail	61 186

La majorité de la population est répartie sur le territoire d'Ardenne Métropole (environ 120 000 habitants), sur lequel se situent les pôles de Charleville-Mézières et de Sedan (comptant respectivement 47 000 et 17 000 habitants). L'essentiel des activités se situent dans ces pôle urbains, ainsi qu'au sein du tissu de petite villes dans le nord du territoire (pointe de Givet).

A proximité des agglomérations de Reims, Charleroi et Luxembourg, ce territoire peu dense est traversé par la vallée de la Meuse et de la Chiers. Couvert sur une part importante de son périmètre par le PNR des Ardennes, le territoire est essentiellement rural sur sa partie Nord-Ouest et Sud-Est, riche d'espaces naturels et agricoles. Historiquement fortement industrielle, cette région se repose aujourd'hui principalement sur des activités tertiaires et industrielles

Les 5 EPCI du SCoT Nord Ardennes

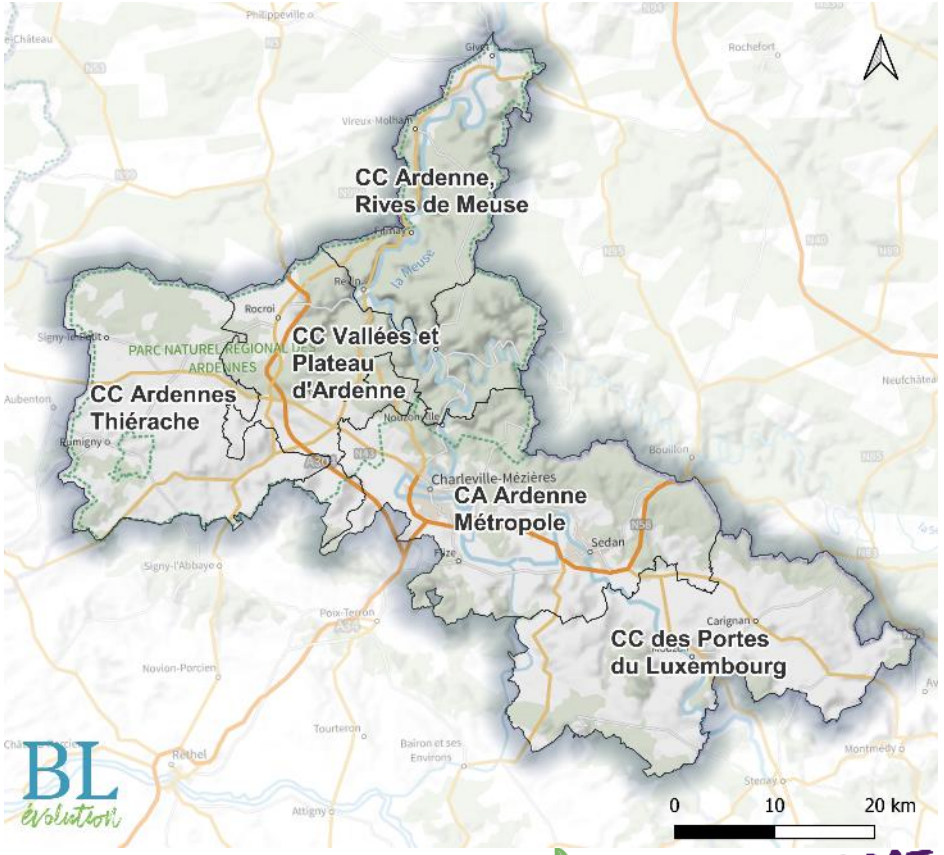

Données INSEE - 2018

Chiffres clés - Territoire du SCoT Nord-Ardennes

Consommation d'énergie :

SCoT Nord-Ardennes : 32,9 MWh/habitant/an

- Région : 32,7 MWh/habitant/an
- France : 25,8 MWh/habitant/an

Indépendance énergétique du territoire :

Production d'énergie =16,4% de l'énergie consommée

Dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz) :

52% des énergies consommées sont des énergies fossiles

(France : 79%)

Dépense énergétique : 507M€ = 2500€ / habitant/an

L'évolution du climat à horizon 2050 (pour le scénario RCP8.5 défini par le GIEC) :

- En été : +2,3°C ; moins de pluie
- En hiver : +2,1°C ; plus de pluie et plus intenses

Toutes ces notions sont définies dans les parties du diagnostic correspondantes. Une analyse par volet technique et une analyse par secteur sont proposées.

Emissions de gaz à effet de serre :

- **SCoT Nord-Ardennes : 7,4 tonnes équivalent CO2/habitant/an**
  - Région : 7,8 tonnes équivalent CO2/habitant/an
  - France : 7,0 tonnes équivalent CO2/habitant/an
- Bâtiment (résidentiel + tertiaire) : 26% (Région : 22%)
- Industrie : 24% (Région : 28%)
- Agriculture : 23% (Région : 18%)
- Transports routiers : 20% (Région : 27%)

Séquestration de carbone :

Les forêts du territoire absorbent 28% des émissions de gaz à effet de serre

Spécificités du territoire

- Un territoire très industrialisé, avec des activités industrielles énergivores (métallurgie, plasturgie, …)
- Un secteur agricole particulièrement développé sur certaines parties de son territoire
- Une présence d'espaces naturels préservés de l'urbanisation
- Une filière bois-énergie particulièrement présente, qui contribue à l'autonomie énergétique du territoire et à la décarbonation de son mix énergétique, mais qui soulève la question de la gestion durable de la ressource en bois

Une consommation élevée liée à l'activité économique et industrielle forte

En 2019, Ardenne Métropole a consommé 4 245 GWh d'énergie, dont plus d'un tiers dans le secteur de **l'industrie** et près de 30% dans le secteur **résidentiel**. Les autres postes de consommation majeurs sont le tertiaire et le transport routier, tandis que l'agriculture et les transports non-routiers représentent des consommations négligeables.

Cette répartition des consommations traduit le statut de pôle d'activité économique et industriel important d'Ardenne Métropole, qui rassemble également de nombreux habitants dans les aires urbaines de Charleville-Mézières et de Sedan.

Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur

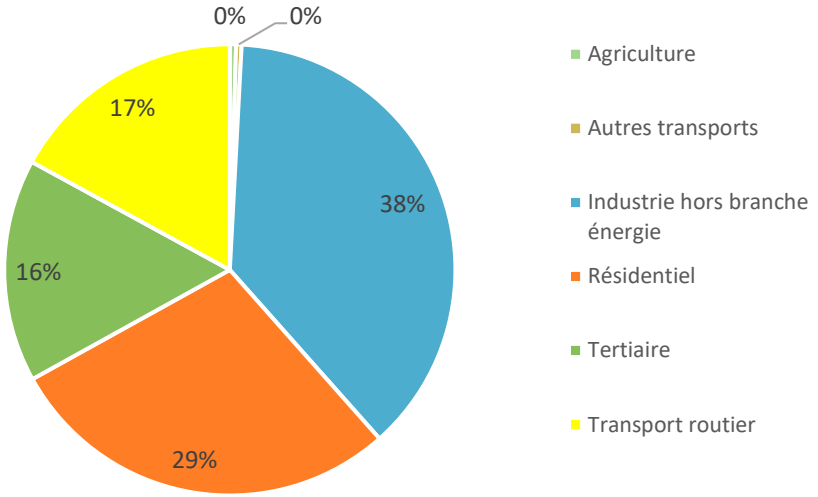

Ardenne Métropole : 35,2 MWh/habitant

- Région : 32,7 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Répartition des énergies finales consommées par énergie et par secteur (MWh)

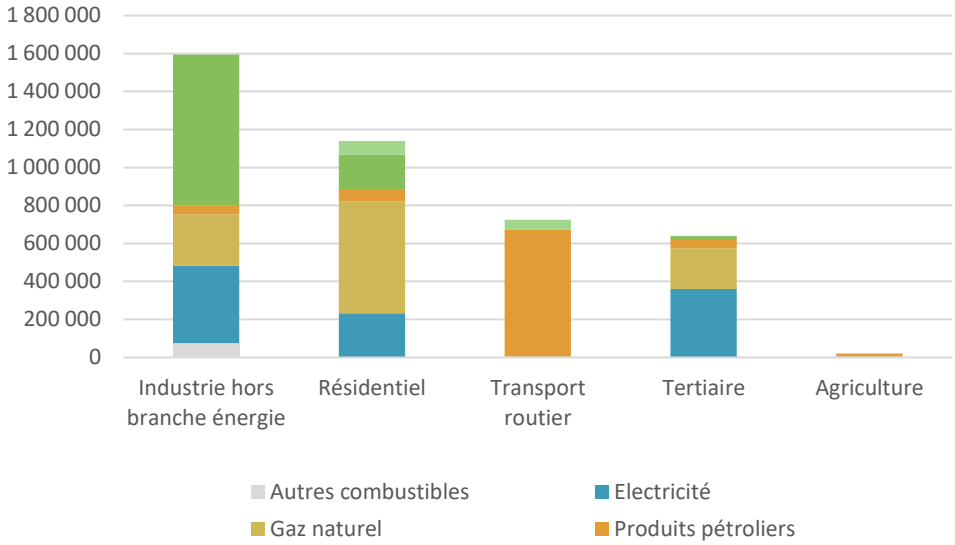

56% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources **fossiles** (le gaz à 35%, le pétrole à 21%) tandis que l'électricité représente environ un quart de la consommation d'énergie finale. La consommation d'énergies renouvelables est particulièrement élevée, due à une **filière bois-énergie** très présente dans l'industrie (environ 50% de l'énergie consommée dans l'industrie). C'est le cas notamment de l'entreprise de fabrication de panneaux bois UNILIN qui s'approvisionne en énergie avec ses propres chutes de bois et qui représente 24% de la consommation de bois-énergie dans le département. Le territoire d'Ardenne Métropole met également à profit l'énergie fatale via un réseau de chaleur urbain (Charleville-Mézières-Sedan) développé en page 40.

Données ATMO Grand Est – 2019 ; Etat des lieux bois énergie ALE08

L'industrie et le bâti : premières sources d'émissions de GES

Les émissions de GES sur le territoire d'Ardenne Métropole en 2019 représentaient 794,6 ktCO2eq. Un tiers de ces émissions sont issues du secteur de **l'industrie**, très développé sur le territoire. Les autres secteurs majeurs d'émissions sont le **bâti** (21% résidentiel, 11% tertiaire) et le **transport routier** (23% des émissions)

Les émissions par habitant sont inférieures à celles mesurées sur l'ensemble du SCoT et à l'échelle nationale.

Ardenne Métropole : 6,6 tCO2eq/habitant

- SCoT : 7,4 tCO2eq/habitant
- France : 7,0 tCO2eq/habitant

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur

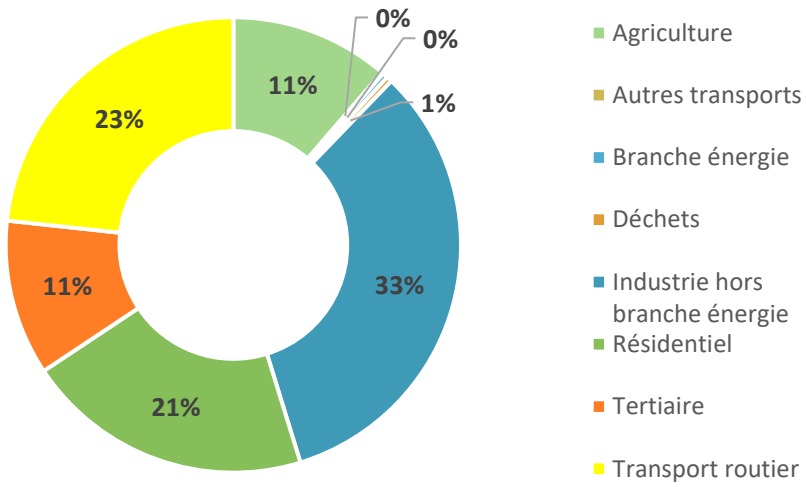

Evolution des émissions de GES pour les principaux secteurs émetteurs entre 2005 et 2019

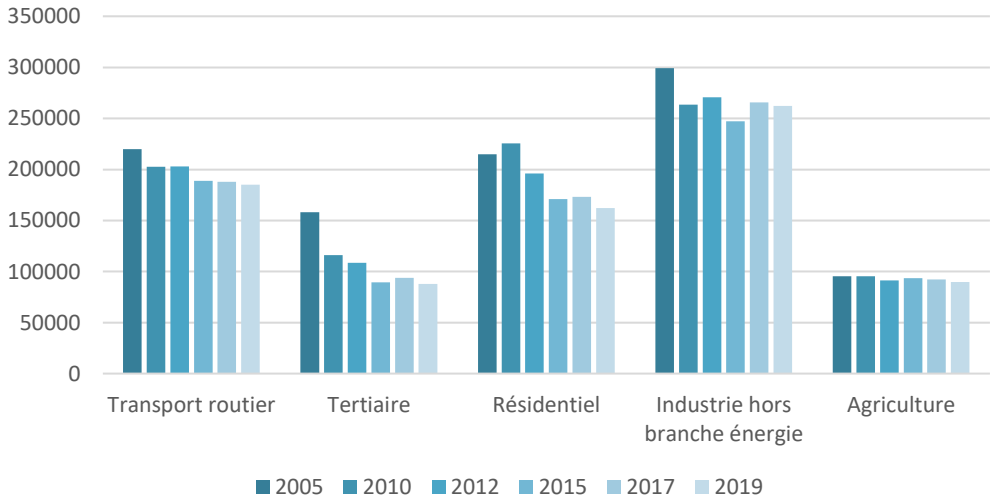

Les émissions de GES ont diminué de 21% entre 2005 et 2019, soit **-1,6%/an** en moyenne. Les évolutions les plus remarquables sont dans le secteur du **bâti** (-24% pour le résidentiel, -44% pour le tertiaire). Les émissions du transport routier sont en baisse modérée, tandis que l'agriculture enregistre la plus faible diminution. Le secteur de l'industrie a globalement baissé ses émissions (-12%) mais de façon irrégulière.

Chiffres clés - Ardenne Métropole

Le territoire d'Ardenne Métropole se distingue par le contraste entre les aires urbaines de Charleville-Mézières et Sedan et le reste du territoire plus rural. Malgré ces aires urbaines denses, la mobilité est encore très dépendante de la voiture et est un poste important d'émissions de GES. Le parc bâti est ancien, énergivore et très dépendant du gaz, ce qui explique l'importante précarité énergétique et les consommations d'énergie du secteur. Le territoire présente une activité industrielle forte qui représente plus du tiers de la consommation d'énergie, mais qui s'appuie en bonne partie sur le bois –énergie local.

Résidentiel

27,5% des ménages exposés au risque de **précarité énergétique**

7% des logements chauffés au fioul (4 000 logements) et 62% au **gaz**

84% des logements construits avant 1990

29% de la consommation d'énergie (10,0 MWh/hab.)

21% des émissions de GES

Industrie

50% de **bois-énergie**

38% de la consommation d'énergie (13,2 MWh/hab.)

33% des émissions de GES

Principales industries :
- fonderie Stellantis (ex-PSA) à Charleville
- La Fonte Ardennaise à Vivier-au-Court
- Unilin à Bazeilles (produits bois)
- AFS Sedan (fonderie)

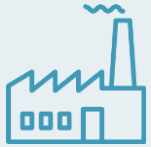

Transports

Part modale de la **voiture** 81%

92% de produits pétroliers

17% de la consommation d'énergie (6,0 MWh/hab.)

23% des émissions de GES

Agriculture et espaces naturels

45% de la surface du territoire en **cultures**, 41% en **forêts**

5% de la surface agricole en agriculture biologique (9% en France)

11% des émissions de GES issues de l'agriculture

14% des émissions de GES du territoire **séquestrées** par la biomasse

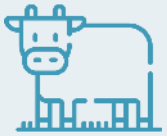

Atouts

Habitat et urbanisme
- Un territoire couvert par 3 **OPAH**
- Des **friches** dépolluées et réhabilitées (macérienne), d'autres potentielles

Mobilité
- Deux **aires urbaines** faiblement motorisées
- Un **réseau ferroviaire** développé, une offre intermodale complète en gare
- Un réseau de **transport en commun** très développé
- Un maillage complet de **bornes de recharge** électriques
- Un **réseau cyclable** en plein développement

Agriculture et espaces naturels
- Une importante surface en **espaces naturels** : milieux boisés et ouverts
- Des élevages extensifs permettant le maintien de **prairies permanentes**
- De nombreux **circuits courts** existants (plus de 40 sur le territoire)

Energies renouvelables
- Une filière **bois-énergie** très développée
- Présence sur le territoire d'acteurs de développement de projets EnR (SEM ENR)
- Une industrie qui repose fortement sur le bois-énergie et l'électricité
- Des réseaux de chaleur (bois énergie et récupération de chaleur fatale)

Faiblesses

Habitat et urbanisme
- Une part de ménages en situation de **précarité énergétique** élevée
- Un parc de logements ancien et **énergivore**
- Un chauffage résidentiel qui repose essentiellement sur le **gaz**

Mobilité
- Une partie du territoire fortement **motorisée** de par sa **ruralité**
- D'importants **flux** entrants et sortants dans les aires de Charleville, Sedan

Agriculture et espaces naturels
- Des émissions de gaz à effet de serre issues de **l'élevage bovin**

Opportunités

- Augmentation de la demande en mobilité active
- Diminution du besoin en mobilité via l'essor du télétravail
- Développement des initiatives citoyennes (EnR, mutualisation …)
- Renforcement des aides au développement des projets EnR, à la mobilité bas-carbone, la rénovation de logements

Menaces

- Intensification des phénomènes climatiques extrêmes
- Hausse des prix de l'énergie
- Augmentation de la consommation d'électricité pour la climatisation
- Augmentation des risques naturels : forte vulnérabilité au risque inondation et au risque de mouvement de terrain

Une consommation essentiellement résidentielle

En 2019, la consommation d'énergie sur le territoire de la CCARM était de 703 GWh d'énergie, dont 42% dans le secteur **résidentiel** et près d'un tiers dans le secteur **industriel**. Les autres postes de consommation importants sont le tertiaire et le transport.

La consommation par habitant est relativement faible à l'échelle du SCoT et de la Région, ce qui s'explique principalement par la faible consommation du secteur des transports (3,6 MWh/habitant contre 8,2 à l'échelle de la Région et près de 6 MWh/habitant sur l'ensemble du SCoT) ainsi que du tertiaire et de l'industrie dans une moindre mesure, tandis que le résidentiel est plus énergivore qu'au niveau régional.

Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur

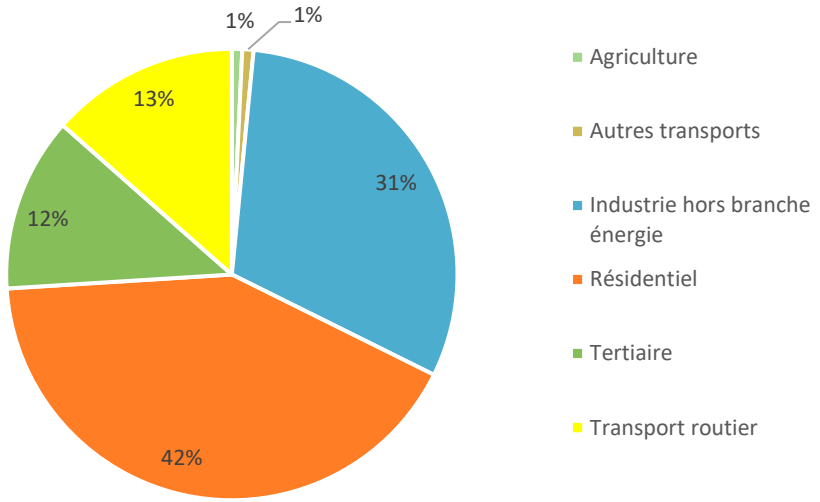

Ardenne Rives de Meuse : 26,6 MWh/habitant

- Région : 32,7 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Répartition des énergies finales consommées par énergie et par secteur (MWh)

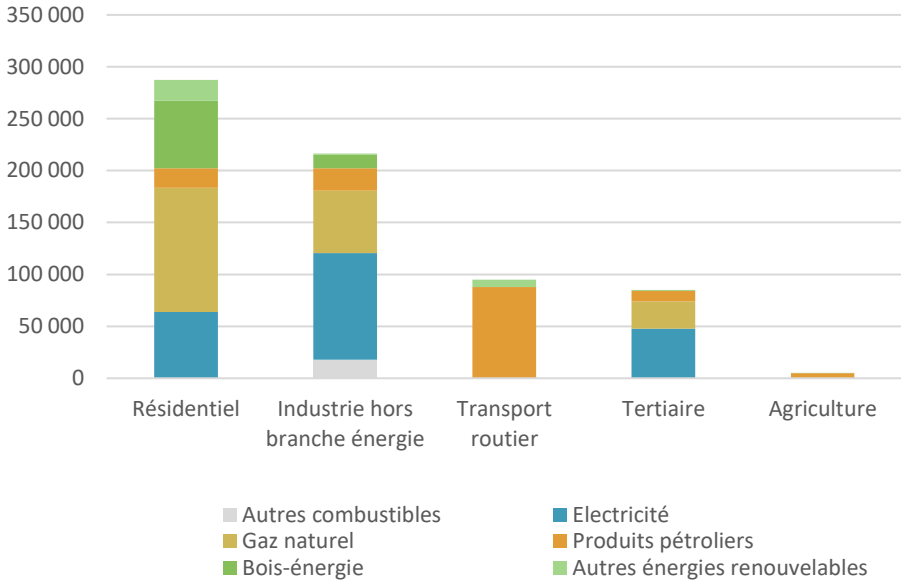

57% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources **fossiles** (le gaz à 37%, fortement utilisé dans le résidentiel, le pétrole à 20%, essentiellement pour le transport routier) tandis que l'électricité représente 29% de la consommation d'énergie finale. La consommation d'énergies renouvelables hors électricité est d'environ 11%, essentiellement composée de bois-énergie à usage résidentiel mais dans des proportions moins importantes que sur le reste du périmètre du SCoT.

Des émissions plus faibles que sur l'ensemble du SCoT

En 2019, les émissions de GES sur le territoire de la CCARM représentaient 118,7 ktCO2eq. 30% de ces émissions proviennent du secteur **résidentiel**, ce qui fait du bâti le poste majeur d'émissions de GES (en ajoutant le tertiaire). Les autres contributeurs principaux sont l'industrie (24%) et le transport routier (21%), devant l'agriculture.

Rapportées à la population, les émissions se chiffrent à 4,5 tCO2eq/habitant, ce qui est nettement inférieur à la moyenne du SCoT. Cela peut s'expliquer par des émissions relativement faibles dans l'industrie et l'agriculture.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur

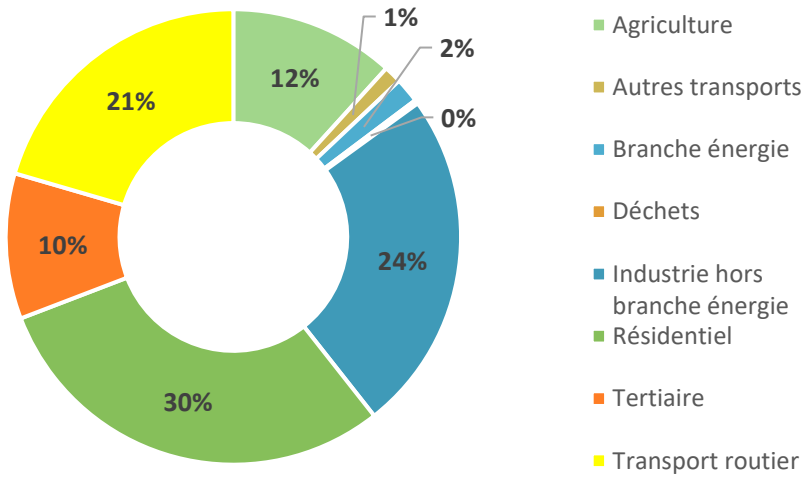

Ardenne Rives de Meuse : 4,5 tCO2eq/habitant

- SCoT : 7,4 tCO2eq/habitant
- France : 7,0 tCO2eq/habitant

Evolution des émissions de GES pour les principaux secteurs émetteurs entre 2005 et 2019

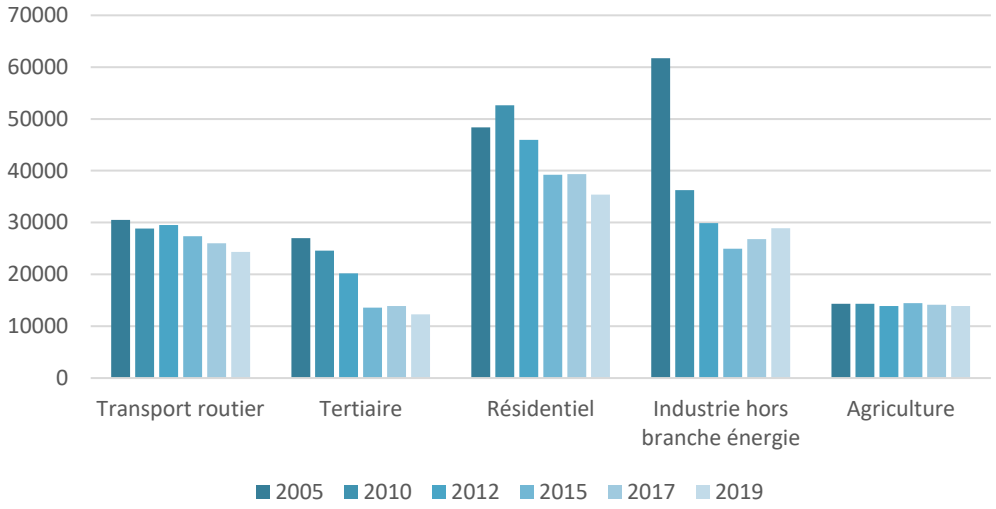

Depuis 2005, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 36%, soit **-3,2%/an** en moyenne. Cette baisse importante s'explique notamment par la contribution forte de l'industrie (-53%), dont la réduction des émissions a été drastique entre 2005 et 2010 en raison de la conjoncture économique de 2008. Le secteur du bâti a également baissé de façon notable ses émissions (-5,5%/an en moyenne pour le tertiaire, -2,2%/an pour le résidentiel). Les émissions dues à l'agriculture sont restées à un niveau stable.

Chiffres clés - Ardenne Rives de Meuse

Le territoire d'Ardennes Rives de Meuse présente une très importante couverture forestière qui constitue une filière énergétique importante et un puits de carbone majeur, permettant de capter plus de deux tiers des GES émis sur le territoire. Ces émissions viennent en premier lieu de l'habitat en raison de l'ancienneté du parc de logements majoritairement chauffés au gaz. L'industrie est le second poste d'émissions de GES malgré une part importante d'électricité utilisée. Le troisième poste est la mobilité, en raison d'une très forte dépendance aux produits pétroliers malgré une consommation d'énergie particulièrement faible.

Résidentiel

24,7% des ménages exposés au risque de **précarité énergétique**

9% des logements chauffés au fioul (1 100 logements) et 54% au **gaz**

87% des logements construits avant 1990

42% de la consommation d'énergie (11,1 MWh/hab.)

30% des émissions de GES

Industrie

38% d'énergies **fossiles**, près de 50% **d'électricité**

31% de la consommation d'énergie (8,2 MWh/hab.)

24% des émissions de GES

Principales industries :
- Centrale nucléaire de Chooz
- FAB21 à Fumay (métallurgie)
- IFA à Haybes (industrie bois)

Transports

Part modale de la **voiture** 82%

93% de **produits pétroliers**

13% de la consommation d'énergie (3,6 MWh/hab.)

21% des émissions de GES

Agriculture et espaces naturels

15% de la surface du territoire en cultures, 75% en **forêts**

5% de la surface agricole en agriculture biologique (9% en France)

12% des émissions de GES issues de l'agriculture

70% des émissions de GES du territoire **séquestrées** par la biomasse

Atouts

Habitat et urbanisme
- Un territoire couvert par une **OPAH**
- Portage par le PNR des Ardennes du **SARE** lancé par l'Etat et la Région

Mobilité
- Une **ligne TER** qui dessert toutes les principales communes du territoire

Agriculture et espaces naturels
- Une importante surface en **espaces naturels** : milieux boisés et humides
- Des élevages extensifs permettant le maintien de **prairies permanentes**

Energies renouvelables
- Un réseau hydrographique dense : **potentiel hydroélectrique**
- Une filière **bois-énergie** très développée
- Une production importante et croissante d'énergie renouvelable, qui peut s'appuyer sur la **SEM EnR**
- Des **réseaux de chaleur** en émergence

Industrie et économie locale
- Une industrie qui repose fortement sur **l'électricité**
- Présence de **tiers lieux**
- Une **filière bois** très développée

Faiblesses

Habitat et urbanisme
- Un parc de logements ancien et **énergivore**
- Une partie significative du parc de logements **dégradée** (PPPI 10%) et **vacante** (14%)
- Une part importante de chauffages au **gaz**

Mobilité
- Territoire semi-rural fortement dépendant de la **voiture**
- Beaucoup d'actifs **transfrontaliers** (10%)
- Une offre **intermodale** limitée

Agriculture et espaces naturels
- Des émissions de gaz à effet de serre issues de **l'élevage bovin**
- Des risques **inondation** et **feux de forêts** importants

Opportunités

- Augmentation de la demande en mobilité active
- Ligne SNCF Charleville-Dinant en projet
- Diminution du besoin en mobilité via l'essor du télétravail
- Développement des initiatives citoyennes (EnR, mutualisation …)
- Renforcement des aides au développement des projets EnR, à la mobilité bas-carbone, la rénovation de logements

Menaces

- Hausse des prix de l'énergie
- Crise du scolyte sur le domaine forestier
- Intensification des phénomènes climatiques extrêmes
- Augmentation de la consommation d'électricité pour la climatisation
- Augmentation des risques naturels
- Des impacts dus aux changements climatiques sur la centrale nucléaire de Chooz et la centrale hydraulique

Une consommation d'énergie diversifiée

En 2019, la consommation d'énergie sur le territoire de la CCAT était de 335 GWh d'énergie, dont 36% dans le secteur **résidentiel** et près d'un tiers dans le secteur **industriel**.

Le transport routier est également un poste important de consommation d'énergie. L'agriculture représente une consommation d'énergie non négligeable sur ce territoire en comparaison à l'ensemble du SCoT tandis que le tertiaire est moins important.

Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur

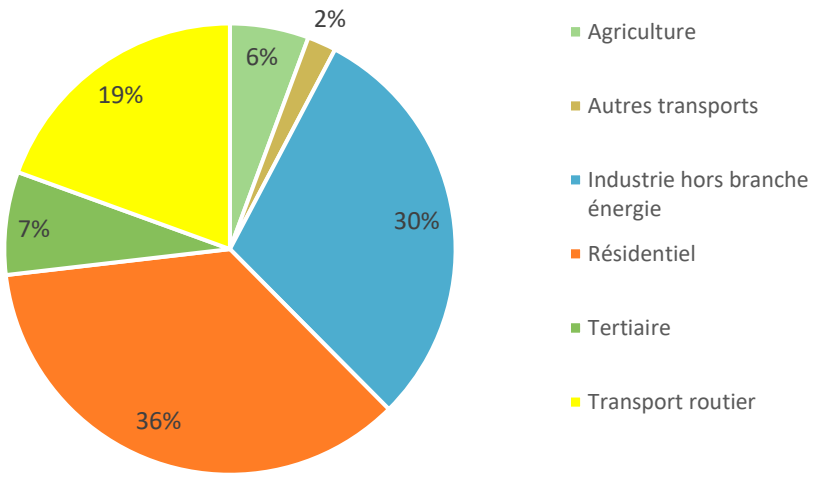

Ardennes Thiérache : 34,6 MWh/habitant

- Région : 32,7 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Répartition des énergies finales consommées par énergie et par secteur (MWh)

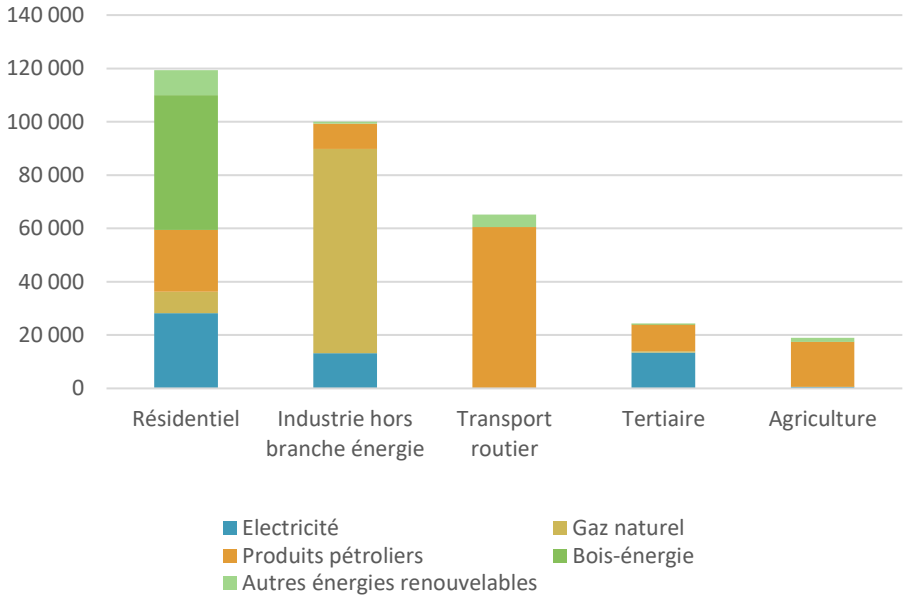

61% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources **fossiles** (le pétrole à 39%, largement utilisé pour la mobilité ainsi que pour le chauffage, le gaz à 22%, principale énergie industrielle) tandis que l'électricité représente 19% de la consommation d'énergie finale. La consommation d'énergies renouvelables est d'environ 20%. La filière **bois-énergie** représente près de **50% de l'énergie consommée** dans le secteur **résidentiel**.

Des émissions très élevées à cause de l'agriculture et du traitement des déchets

En 2019, le territoire de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache a émis 227,9 ktCO2eq. 40% sont émis par **l'agriculture** et 37% par le secteur des **déchets.** Les contributions des secteurs de l'industrie, des transports et du bâti sont moindres.

Les émissions par habitant représentent **23,5 tCO2eq/hab**, plus du triple de la moyenne à l'échelle du SCoT. Ce niveau d'émissions s'explique par la présence sur le territoire d'une **agriculture très intense** (9,5 tCO2eq/hab) et des **activités de traitement de déchets** (8,8 tCO2eq/hab), à travers le site d'enfouissement d'Eteignères, émetteur de méthane par le processus de fermentation anaérobie.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur

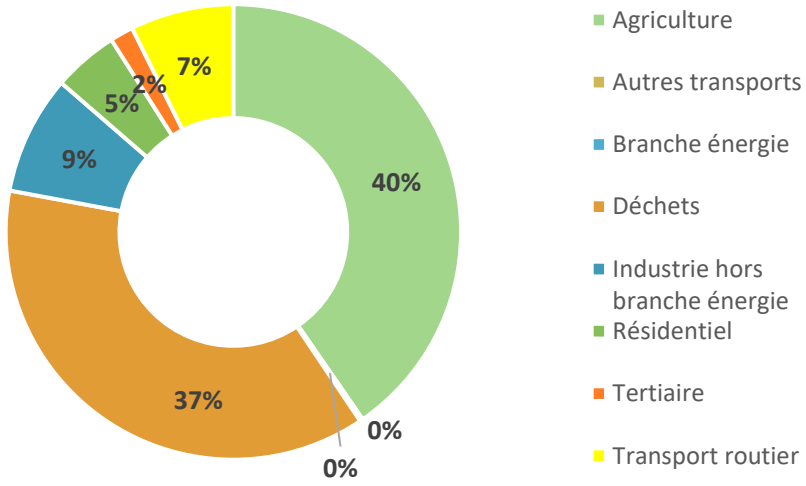

Ardennes Thiérache : 23,5 tCO2eq/habitant

- SCoT : 7,4 tCO2eq/habitant
- France : 7,0 tCO2eq/habitant

Evolution des émissions de GES pour les principaux secteurs émetteurs entre 2005 et 2019

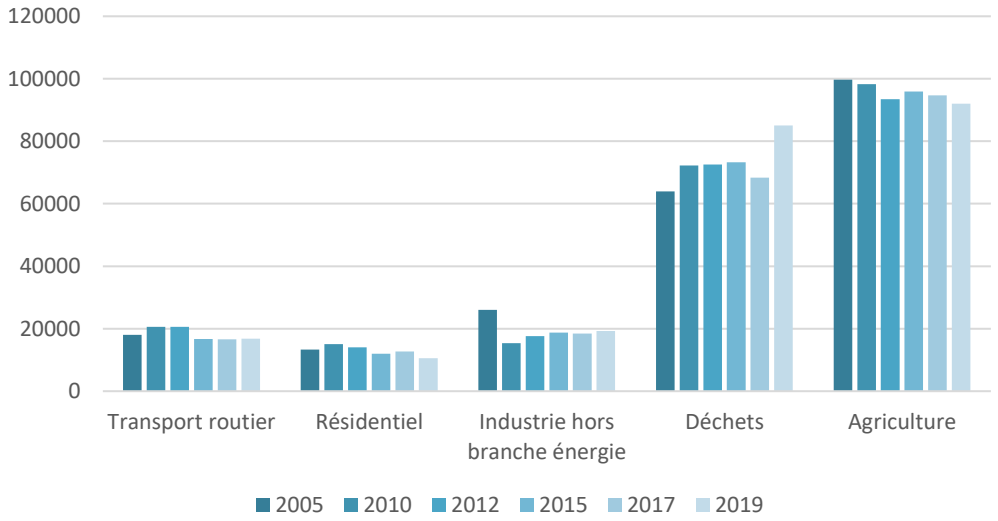

Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 12% entre 2005 et 2019, soit une diminution de **-0,9%/an.** C'est inférieur à l'évolution observée à l'échelle du SCoT, notamment à cause de l'augmentation des émissions du secteur des déchets (+2,1%/an), alors que les émissions de l'agriculture ont faiblement baissé (-0,6%/an).

Chiffres clés - Ardennes Thiérache

Le territoire d'Ardenne Thiérache est à forte dominante agricole : ce secteur couvre plus de deux tiers de la surface et est responsable de 40% des GES émis sur le territoire. Le second poste majeur d'émissions de GES est le secteur des déchets, en raison de la présence d'un centre d'enfouissement sur le territoire. Si le bâti est assez ancien et énergivore, il représente relativement peu d'émissions de GES en raison de la part importante de chauffages électriques et au bois. L'industrie et les transports sont des postes énergivores et qui dépendent beaucoup des énergies fossiles.

Résidentiel

40,3% des ménages exposés au risque de **précarité énergétique**

35% des logements chauffés au fioul, 40% au **bois-énergie**

78% des logements construits avant 1990

36% de la consommation d'énergie (12,3 MWh/hab.)

5% des émissions de GES

Industrie et déchets

77% de **gaz** naturel

30% de la consommation d'énergie (10,3 MWh/hab.)

9% des émissions de GES dues à l'industrie
37% issues de la gestion des **déchets**

Principal site de traitement des déchets:
- ISDND d'Eteignières

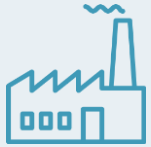

Transports

Part modale de la **voiture** 84%

93% de produits pétroliers

19% de la consommation d'énergie (6,7 MWh/hab.)

7% des émissions de GES

Agriculture et espaces naturels

69% de la surface du territoire en **cultures**, 24% en forêts

9% de la surface agricole en agriculture biologique (9% en France)

40% des émissions de GES issues de l'agriculture

22% des émissions de GES du territoire séquestrées par la biomasse

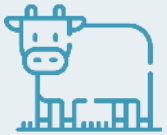

Atouts

Habitat et urbanisme
- Un territoire couvert par une **OPAH**
- Portage par le PNR des Ardennes du **SARE** lancé par l'Etat et la Région
- Un parc résidentiel essentiellement alimenté en **chauffage bois**

Mobilité
- Un réseau de **bornes de recharge** électriques en développement

Agriculture et espaces naturels
- Une importante surface en **espaces naturels** : milieux ouverts
- Une agriculture très développée favorisant l'émergence de **circuits courts**
- Des élevages extensifs permettant le maintien de **prairies permanentes**

Energies renouvelables
- Un réseau hydrographique dense : **potentiel hydroélectrique**
- Une filière **bois-énergie** très développée
- Une filière **éolienne** développée
- Une production d'EnR croissante qui peut s'appuyer sur la **SEM EnR**
- Une production de combustibles solides et de biogaz en développement sur le centre d'enfouissement des déchets

Faiblesses

Habitat et urbanisme
- Un parc de logements ancien et **énergivore**
- Une partie significative du parc **dégradée** (PPPI 15%)
- Une part importante de chauffages au **fioul**

Mobilité
- Territoire rural fortement dépendant de la **voiture**
- Beaucoup d'actifs travaillent en dehors du territoire
- Pas de solutions d'**intermodalité**

Agriculture et espaces naturels
- Des émissions de gaz à effet de serre importantes issues de l'agriculture, en particulier de **l'élevage bovin**

Industrie et déchets
- Une industrie très dépendante du **gaz**
- Un centre d'enfouissement des **déchets** fortement émetteur de GES

Opportunités

- Augmentation de la demande en mobilité active
- Développement des initiatives citoyennes (EnR, mutualisation …)
- Renforcement des aides au développement des projets EnR, à la mobilité bas-carbone, la rénovation de logements, l'agroécologie

Menaces

- Hausse des prix de l'énergie
- Intensification des phénomènes climatiques extrêmes
- Augmentation des risques naturels
- Variations climatiques entrainant une baisse des rendements agricoles
- Baisse de la qualité et érosion des sols
- Qualité de l'eau menacée par les nitrites issus d'engrais azotés
- Concurrence sur l'usage de l'eau pour l'agriculture et l'eau potable
- Conflit sur l'usage des sols et des matières agricoles entre les filières alimentaires et énergétiques

Une consommation essentiellement résidentielle et industrielle

En 2019, la consommation d'énergie sur le territoire de la CCPL était de 650 GWh d'énergie, dont 37% dans le secteur **résidentiel** et un tiers dans le secteur **industriel**. Le transport routier est également un poste important de consommation d'énergie. L'agriculture représente une consommation d'énergie non négligeable sur ce territoire en comparaison à l'ensemble du SCoT.

Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur

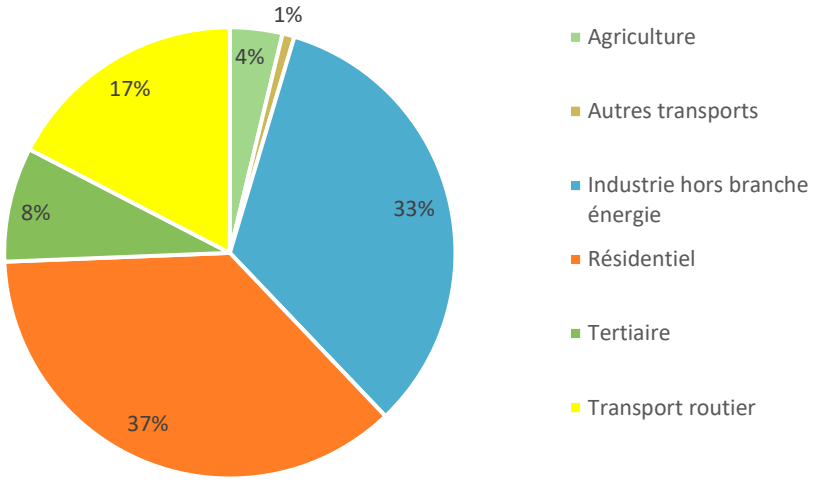

Portes du Luxembourg: 32,6 MWh/habitant

- Région : 32,7 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Répartition des énergies finales consommées par énergie et par secteur (MWh)

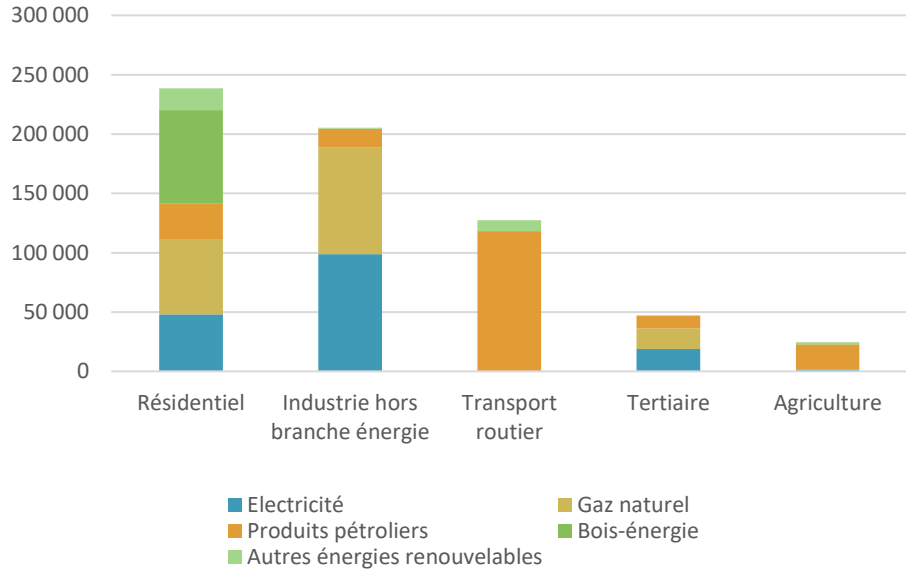

58% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources **fossiles** (le pétrole à 30%, le gaz à 28%) tandis que l'électricité représente 27% de la consommation d'énergie finale. Les énergies fossiles sont très largement utilisées dans le transport et l'agriculture (pétrole), ainsi que pour le résidentiel et l'industrie (gaz). La consommation d'énergies renouvelables est d'environ 15%. La filière bois-énergie permet de couvrir environ un tiers des besoins énergétiques du secteur résidentiel.

L'agriculture, première source d'émissions de GES

Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire des Portes du Luxembourg représentaient 208,2 ktCO2eq, dont 56% issus de **l'agriculture**. Les autres secteurs contribuant de façon significative à ces émissions sont le transport routier (16%), le bâti (16%) et l'industrie (11%).

Les émissions par habitant sont supérieures à la moyenne du SCoT, avec **10,4 tCO2eq/hab**. Ce surplus d'émissions est essentiellement dû à l'activité agricole très développée sur le territoire, qui induit des émissions de GES non-énergétiques en premier lieu à cause du méthane CH_4 (fermentation entérique et déjections des animaux d'élevage) puis du protoxyde d'azote N_2O causé par l'utilisation d'engrais.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur

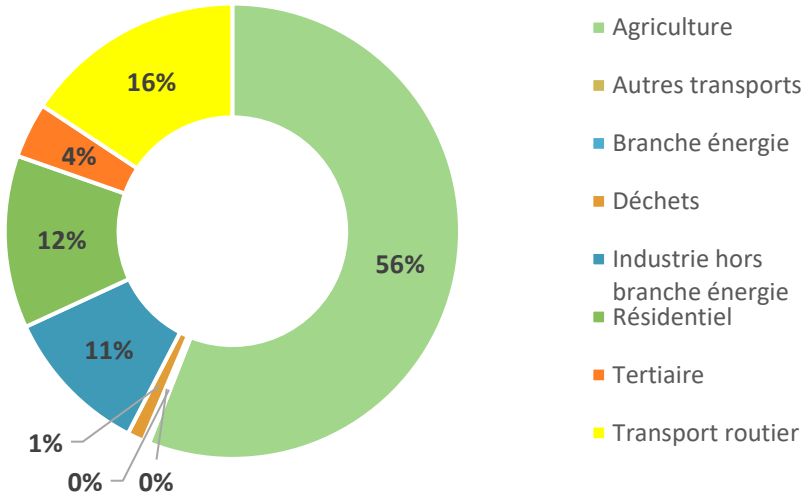

Portes du Luxembourg: 10,4 tCO2eq/habitant

- SCoT : 7,4 tCO2eq/habitant
- France : 7,0 tCO2eq/habitant

Evolution des émissions de GES pour les principaux secteurs émetteurs entre 2005 et 2019

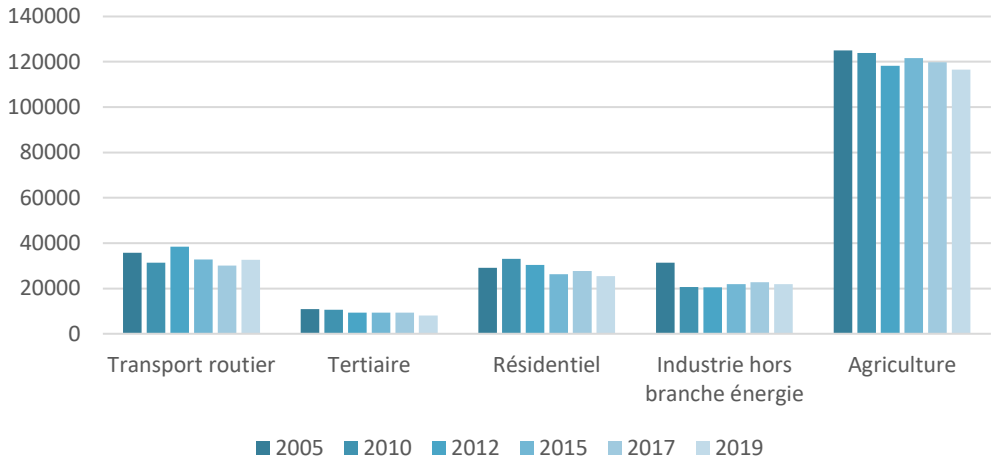

Entre 2005 et 2019, les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CCPL ont diminué de 12%, soit une baisse de **-0,9%/an** en moyenne. Les émissions du principal secteur émetteur, l'agriculture, ont faiblement diminué (-0,5%/an). Les émissions du secteur de l'industrie et du transport routier ont globalement diminué, mais de façon irrégulière. Enfin, le secteur du bâti a réduit ses émissions de façon modérée (-1,0%/an dans le résidentiel, -2,0%/an dans le tertiaire).

Chiffres clés - Portes du Luxembourg

Le territoire des Portes du Luxembourg est essentiellement recouvert de cultures, en raison d'une activité agricole très développée. Ce secteur est le premier poste d'émissions de GES, devant les transports qui reposent très fortement sur la voiture et les produits pétroliers. Environ un tiers de la population est exposée au risque de précarité énergétique, en raison d'un parc de logements ancien et énergivores, mais qui s'appuie sur des filières énergétiques peu carbonées (électricité, bois-énergie). L'industrie, très présente sur le territoire, est le second poste de consommation d'énergie et repose de façon significative sur les énergies fossiles.

Résidentiel

33,8% des ménages exposés au risque de **précarité énergétique**

22% des logements chauffés au fioul (2 000 logements) et 33% au **gaz**, 33% de l'énergie consommée est issue du **bois-énergie**

83% des logements construits avant 1990

37% de la consommation d'énergie (11,9 MWh/hab.)

12% des émissions de GES

Industrie

51% d'énergies fossiles, 48% d'électricité

33% de la consommation d'énergie (10,8 MWh/hab.)

11% des émissions de GES

Principales industries :
- Faurecia (équipementier automobile) à Mouzon
- Amphenol (connecteurs aéronautiques) à Carignan

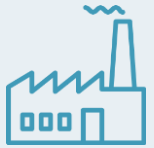

Transports

Part modale de la **voiture** 85%

93% de produits pétroliers

17% de la consommation d'énergie (5,7 MWh/hab.)

16% des émissions de GES

Agriculture et espaces naturels

70% de la surface du territoire en **cultures**, 27% en forêts

4% de la surface agricole en agriculture biologique (9% en France)

56% des émissions de GES issues de l'agriculture

47% des émissions de GES du territoire séquestrées par la biomasse

Atouts

Habitat et urbanisme
- Un territoire couvert par une **OPAH**

Mobilité
- Une ligne de **fret ferroviaire** Sedan-Mouzon
- Des lignes de transport **transfrontalières**
- 3 **voies cyclables** existantes (27km) et 2 en projet
- Un réseau **d'IRVE** et des aires de **covoiturage** en développement

Agriculture et espaces naturels
- Une importante surface et activité **agricoles**
- Une **diversification** agricole en plein développement
- Une importante surface en **espaces naturels** : milieux ouverts et humides

Energies renouvelables
- Un réseau hydrographique dense : **potentiel hydroélectrique**
- Une production d'EnR croissante qui peut s'appuyer sur la **SEM EnR**
- Une filière **bois-énergie** très développée
- Une filière **éolienne** développée (3 parcs éoliens, 39 MW installés)
- Une consultation engagée pour l'implantation de parcs photovoltaïques
- Un développement de la méthanisation (5 en fonction, 3 à l'étude)

Faiblesses

Habitat et urbanisme
- Un parc de logements ancien et **énergivore**
- Une partie significative du parc **dégradée** (PPPI 11%)

Mobilité
- Territoire rural très fortement dépendant de la **voiture**
- Beaucoup d'actifs qui travaillent en dehors du territoire, voire **transfrontaliers** (10%)
- Une desserte **ferroviaire** faible (Carignan seulement, faible fréquence)
- Une offre de **transport en commun** très modérée
- Pas de solutions **d'intermodalité**

Agriculture et espaces naturels
- Des émissions de gaz à effet de serre importantes issues de l'agriculture, en particulier de **l'élevage bovin**
- Un risque **inondation** à prendre en compte

Industrie
- Une industrie dépendante des **énergies fossiles**
- Une activité industrielle pourvoyeuse d'emplois à reconvertir (équipement automobile, métallurgie, …)

Opportunités

- Augmentation de la demande en mobilité active
- Diminution du besoin en mobilité via l'essor du télétravail
- Développement des initiatives citoyennes (EnR, mutualisation …)
- Renforcement des aides au développement des projets EnR, à la mobilité bas-carbone, la rénovation de logements, l'agroécologie

Menaces

- Hausse des prix de l'énergie
- Intensification des phénomènes climatiques extrêmes
- Augmentation des risques naturels
- Variations climatiques entrainant une baisse des rendements
- Baisse de la qualité des sols et érosion
- Qualité de l'eau menacée par les nitrites issus d'engrais azotés
- Concurrence entre l'eau pour l'usage agricole et l'eau potable
- Conflit sur l'usage des sols et des matières agricoles entre les filières alimentaires et énergétiques

Une consommation essentiellement résidentielle

En 2019, la consommation d'énergie sur le territoire de la CCVPA était de 704 GWh d'énergie, dont 42% dans le secteur **résidentiel**. Le transport routier et l'industrie sont également des poste importants de consommation d'énergie (respectivement 20% et 26%). Le tertiaire constitue aussi un poste de consommation assez fort, avec 10% du total.

La consommation d'énergie y est plus faible que sur l'ensemble du SCoT, principalement grâce à une activité industrielle moins importante.

Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur

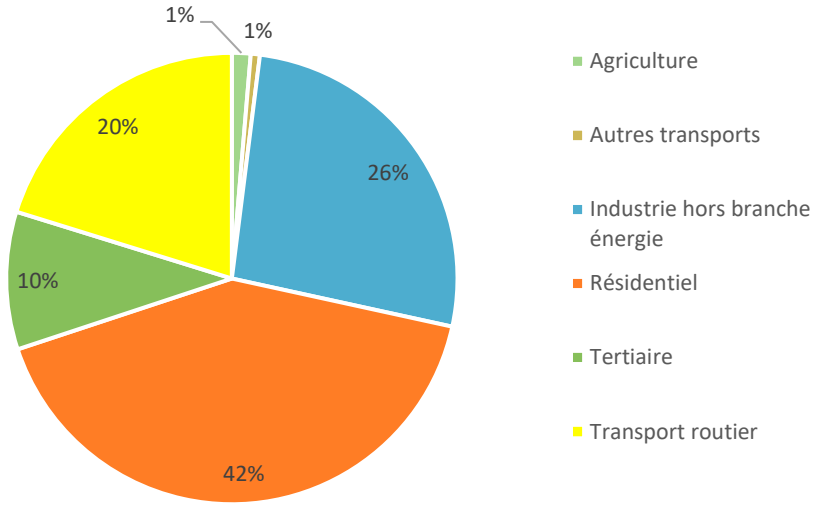

Vallées et Plateau d'Ardenne: 28,5 MWh/habitant

- Région : 32,7 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Répartition des énergies finales consommées par énergie et par secteur (MWh)

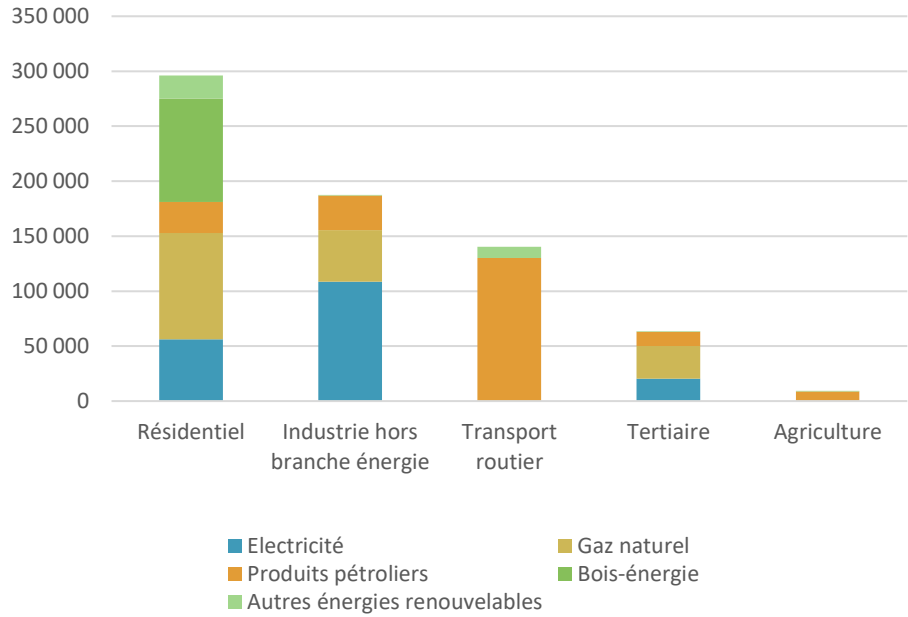

Les énergies fossiles représentent 56% de l'énergie consommée sur le territoire (le pétrole à 32%, le gaz à 24%) tandis que l'électricité constitue 27% de la consommation d'énergie finale, principalement pour l'industrie et le résidentiel. La consommation d'énergies renouvelables est d'environ 17%, à travers la filière bois-énergie qui fournit une part importante de l'énergie du secteur résidentiel.

Des émissions plus faibles qu'à l'échelle du SCoT

En 2019, les émissions de GES sur le territoire de la CCVPA représentaient 140 ktCO2eq. Ces émissions sont distribuées de façon équilibrées entre le **transport routier** (26%), **l'agriculture** (25%), le **bâti** (31%) et l'industrie (16%).

Ces émissions totales représentent 5,7 tCO2eq/habitant, ce qui est inférieur à la moyenne sur le périmètre du SCoT. Cet écart s'explique par le fait que l'industrie et l'agriculture ne sont pas aussi développés sur ce territoire que sur d'autres régions du SCoT.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur

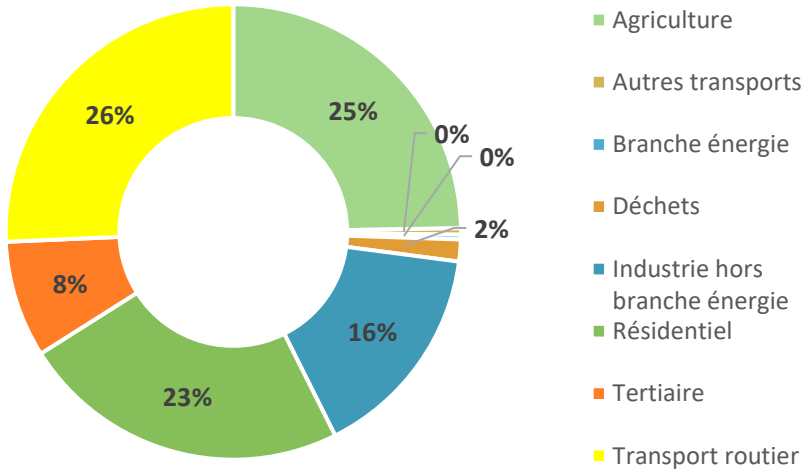

Vallées et Plateau d'Ardenne : 5,7 tCO2eq/habitant

- SCoT : 7,4 tCO2eq/habitant
- France : 7,0 tCO2eq/habitant

Evolution des émissions de GES pour les principaux secteurs émetteurs entre 2005 et 2019

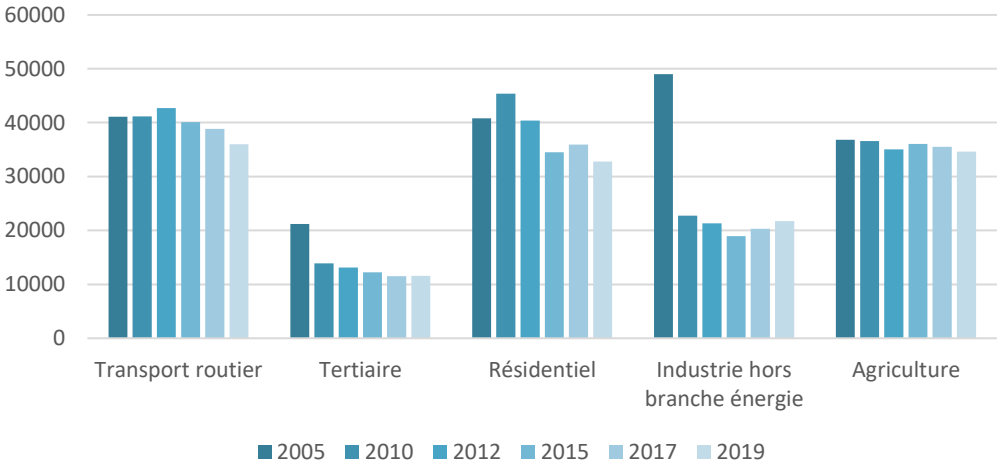

Les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de façon significative entre 2005 et 2019 : -28%, soit une évolution de **-2,3%/an** en moyenne. Cela s'explique principalement par la forte diminution des activités industrielles entre 2005 et 2010 (-54% d'émissions de GES). L'autre secteur ayant diminué de façon notable ses émissions est le tertiaire, tandis que les réductions observées pour le transport routier, l'agriculture et le résidentiel sont plus modérées, et la dynamique d'évolution est moins régulière.

Chiffres clés - Vallées et Plateau d'Ardenne

Le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne est en majorité recouvert de forêts, qui permettent de stocker plus de la moitié des GES émis et d'alimenter la filière bois-énergie. Le parc de logements sur le territoire est très énergivore en raison de son ancienneté, et représente une part importante des émissions de GES en raison du chauffage au gaz assez présent. Si l'industrie consomme une majorité d'électricité, elle repose de façon significative sur les énergies fossiles, tout comme le secteur des transports qui consomme quasi exclusivement des produits pétroliers et est dominé par la voiture.

Résidentiel

30,0% des ménages exposés au risque de **précarité énergétique**

16% des logements chauffés au fioul (1 700 logements) et 40% au **gaz**

81% des logements construits avant 1990

42% de la consommation d'énergie (11,8 MWh/hab.)

23% des émissions de GES

Industrie

58% d'électricité, 42% d'énergies fossiles

26% de la consommation d'énergie (7,5 MWh/hab.)

16% des émissions de GES

Principales industries :
- Atelier de Janves à Bogny-sur-Meuse (métallurgie)
- Maroquinerie des Ardennes à Bogny-sur-Meuse

Transports

Part modale de la **voiture** 87%

93% de produits pétroliers

20% de la consommation d'énergie (5,8 MWh/hab.)

26% des émissions de GES

Agriculture et espaces naturels

29% de la surface du territoire en cultures, 65% en **forêts**

8% de la surface agricole en agriculture biologique (9% en France)

25% des émissions de GES issues de l'agriculture

51% des émissions de GES du territoire **séquestrées** par la biomasse

Atouts

Habitat et urbanisme
- Portage par le PNR des Ardennes du **SARE** lancé par l'Etat et la Région

Mobilité
- L'essentiel des flux entrants et sortants se fait avec Ardenne Métropole : liaison en transports en commun à développer
- Un réseau de **bornes de recharge** de véhicules électriques (11 bornes)
- Un **plan vélo** qui prévoit l'aménagement de 19 abris répartis sur tout le territoire
- La prise de ma compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale par la CC

Agriculture et espaces naturels
- Une importante surface en **espaces naturels** : milieux boisés et humides

Energies renouvelables
- Un réseau hydrographique dense : **potentiel hydroélectrique**
- Une production importante et croissante d'énergie renouvelable
- Une filière **bois-énergie** très développée
- Révision du plan paysage éolien lancée en décembre 2020
- La SAS Energies Renouvelables Citoyennes de VPA

Industrie
- Une industrie qui s'appuie majoritairement sur **l'électricité**

Faiblesses

Habitat et urbanisme
- Un parc de logements ancien et **énergivore**
- Une partie significative du parc **dégradée** (PPPI 11%) et **vacante** (11%)

Mobilité
- Territoire rural fortement dépendant de la **voiture**
- Territoire traversé par l'axe autoroutier **A304** sur sa partie Ouest
- Un réseau de bus qui maille bien le territoire mais à très faible **fréquence** (2AR/jour en général)
- Un réseau ferroviaire trop peu dense et une offre intermodale limitée
- Beaucoup d'actifs travaillent en dehors du territoire

Agriculture et espaces naturels
- Un risque **inondation** à prendre en compte

Opportunités

- Beaucoup de friches industrielles à requalifier
- Diminution du besoin en mobilité via l'essor du télétravail
- Développement des initiatives citoyennes (EnR, mutualisation …)
- Renforcement des aides au développement des projets EnR, à la mobilité bas-carbone, la rénovation de logements

Menaces

- Hausse des prix de l'énergie
- Intensification des phénomènes climatiques extrêmes
- Augmentation de la consommation d'électricité pour la climatisation
- Augmentation des risques naturels

Partie 2 - Stratégie climat-air-énergie

- Contexte et méthodologie
- Vision stratégique
- Trajectoire climat-air-énergie

Contexte et méthodologie

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« *La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les* ***objectifs stratégiques et opérationnels*** *portent au moins sur les domaines suivants :*

1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;

3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;

4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;

5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;

6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;

7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;

8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;

9° Adaptation au changement climatique.

Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2021, 2026, 2030 et 2050**.

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les ***modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional*** *prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.*

Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la ***stratégie nationale bas-carbone mentionnée*** *à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.*

Si son territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »

Élaboration de la stratégie territoriale

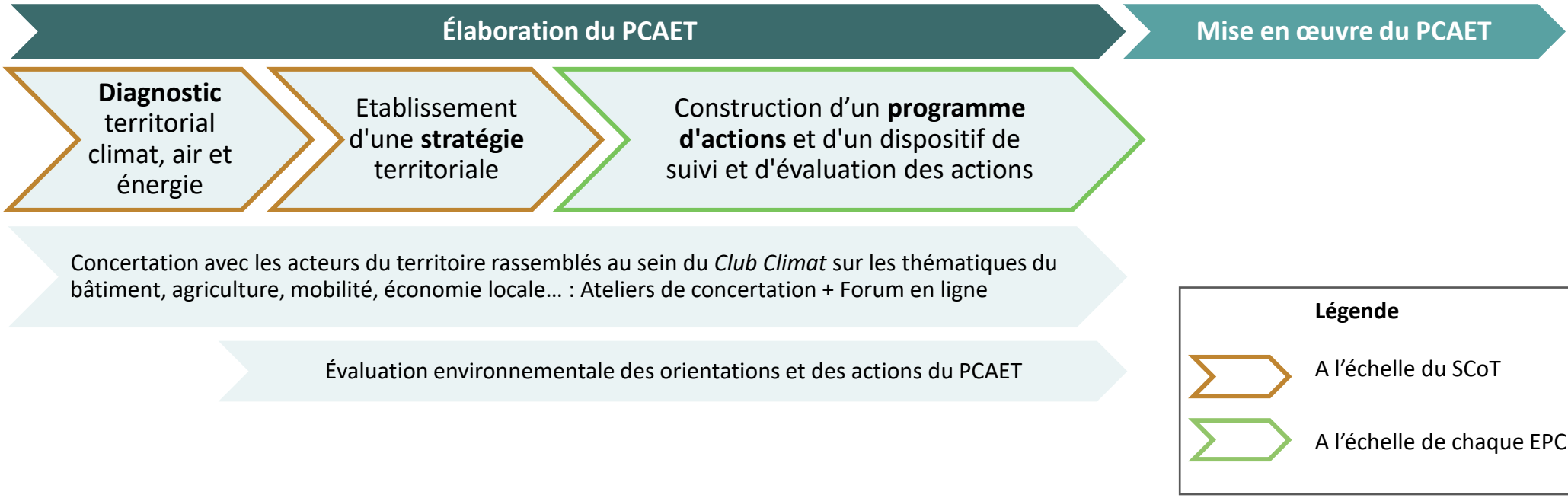

Objectif et cadre de l'élaboration de la stratégie

L'établissement de la stratégie territoriale est la seconde étape de l'élaboration du PCAET. Elle s'appuie sur l'état des lieux et les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic. La stratégie territoriale vise à définir une vision long terme pour le territoire du SCoT Nord Ardennes pour guider l'action climatique et la transition écologique. Elle consiste également en la définition d'une trajectoire climat-énergie à moyen et long terme sur laquelle souhaite s'inscrire le territoire. Ainsi, **cette stratégie donne un cadre au territoire pour les années à venir. Elle fixe un cap, une ambition, pour ensuite définir un plan d'action pragmatique sur 6 ans**.

Comme l'ensemble des phases du PCAET, la stratégie est élaborée en concertation avec les acteurs du territoire :

- Ateliers de concertation grand public
- Atelier de co-construction de la stratégie en présence des élus
- Contributions sur le Forum en ligne climat-nordardennes.fr

Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale

La stratégie comprend la définition :

- d'**orientations stratégiques**,
- d'**objectifs**,
- d'une **trajectoire** pour atteindre ces objectifs.

Les **objectifs chiffrés** sont les objectifs à l'échelle du territoire, et par secteur (exemple : réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel). Ils sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire (présentés dans le diagnostic), dont l'effort est pondéré en fonction du scénario choisi pour la thématique (en fonction de l'ambition visée).

Ces objectifs chiffrés se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports en commun…), également pondérés par rapport à l'ambition choisie pour le territoire. Ils fournissent des repères pour le programme d'action du PCAET.

Objectifs chiffrés globaux *(réduction des émissions de gaz à effet de serre par ex.)*
+
Objectifs opérationnels
pour parvenir aux objectifs globaux (nombre de logements rénovés par ex.)

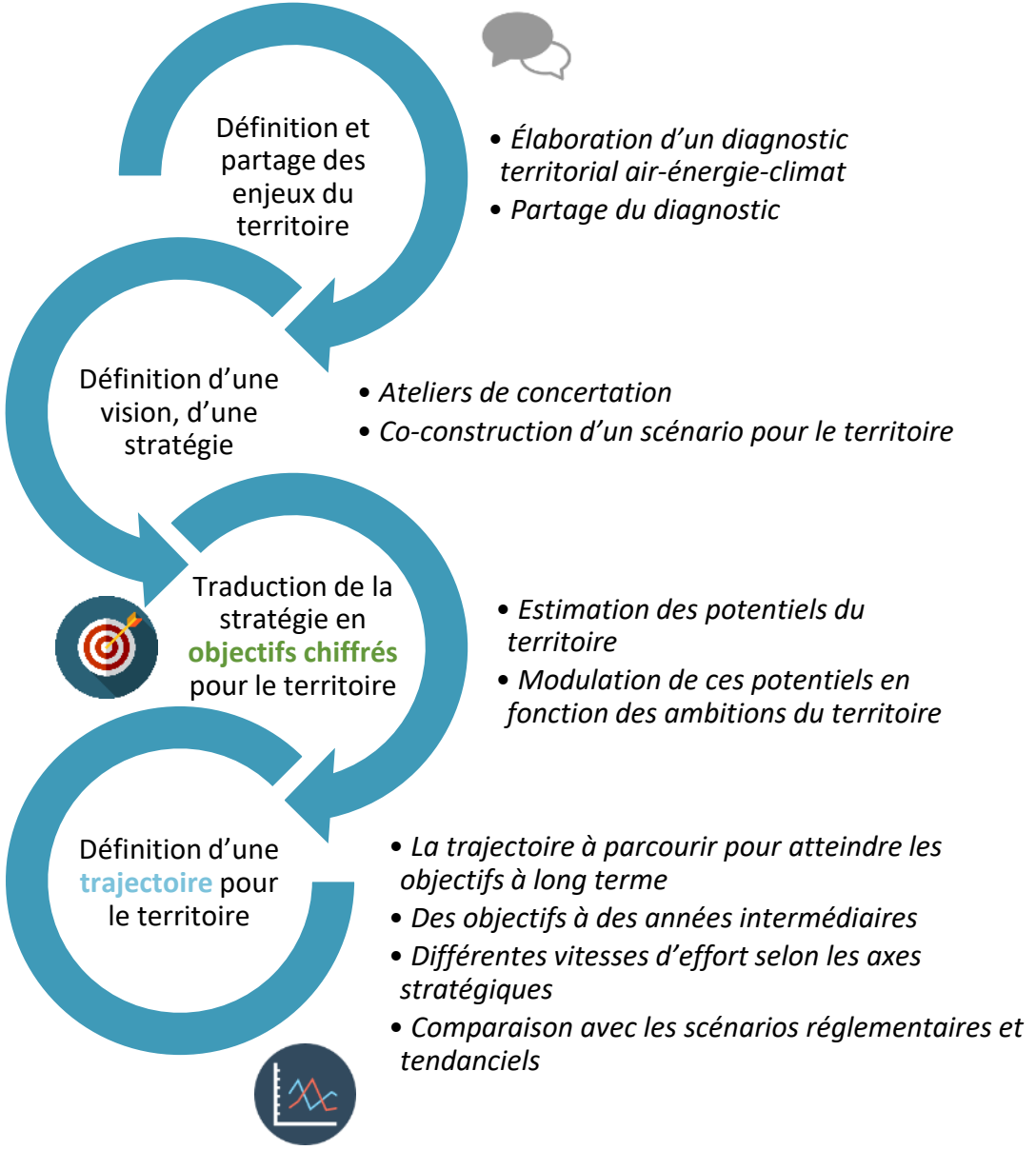

Une stratégie partagée et coconstruite

La stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie du territoire du SCoT Nord Ardenne s'est construite autour de différents temps forts, qui permettent d'en faire un programme adapté aux spécificités locales et coconstruit par les acteurs du territoire :

- **Du 10 au 14 mai 2022** : **5 ateliers de concertation grand public** (1 par EPCI) autour de l'outil *Mission Climat*, afin de construire la trajectoire souhaitée pour le territoire
- **Le 7 septembre 2022** : **atelier de co-construction de la stratégie** avec les élus et services des collectivités, à partir des grandes orientations issues de la concertation
- **Du 7 septembre au 6 octobre** : appropriation et travail sur les scénarios stratégiques par les participants de l'atelier de co-construction
- **Comité technique le 26 septembre** avec les PPA pour recueillir des retours sur les orientations stratégiques.

La stratégie est construite autour de 6 thématiques, définies au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial **:**

1. **Habitat et urbanisme**
2. **Mobilités**
3. **Economie locale**
4. **Agriculture**
5. **Eau, milieux naturels et prévention des risques**
6. **Energies renouvelables**

Zoom sur la concertation grand public : ateliers Mission Climat

Les ateliers de concertation pour la phase de stratégie du PCAET Nord-Ardennais ont mobilisé environ 120 participants, à travers 5 sessions. Les résultats des scénarios stratégiques construits dans ces 5 ateliers sont globalement concordants, et aboutissement au scénario moyen suivant : baisse des émissions de GES de -36% d'ici 2030, diminution des consommations d'énergie finale de -30%, et part des énergies renouvelables dans le mix énergétique territorial de 41%. Ce scénario est globalement en cohérence avec les objectifs nationaux (-40% d'émissions de GES, -20% de consommation d'énergie) de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Les principaux leviers d'action qui ont été mobilisés dans les scénarios sur l'ensemble des territoires sont les suivants :

- Dans le bâtiment (résidentiel et tertiaire), la rénovation des bâtiments, le remplacement des chauffages au fioul et la sensibilisation à l'économie d'énergie par les usages
- Dans les transports, le développement des transports en commun et du covoiturage
- Dans l'agriculture, l'agroforesterie et la méthanisation des effluents d'élevage
- Dans le secteur de la production d'énergie renouvelable, le bois-énergie et le solaire

Les participants ont également souligné la problématique de la précarité énergétique sur le territoire nord-ardennais, notamment dans l'habitat (rénovation des logements, changement des modes de chauffage) et les transports (dépendance à la voiture, accessibilité des transports en commun).

Vision stratégique partagée

3 objectifs « chapeau » pour le territoire nord ardennais

- **Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique mondiale et contribuer à la neutralité carbone de la France :**
  - Baisse des émissions de gaz à effet de serre de 45% d'ici 2030 par rapport à 2019 et de 74% d'ici 2050
  - Augmentation de la séquestration carbone pour que le territoire séquestre l'équivalent de 56% de ses émissions territoriales d'ici 2030, et qu'il soit séquestrateur net en 2050.

- **Au niveau local, s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique et préserver une bonne qualité de l'air.**

- **Réduire les consommations d'énergie et développer la production d'énergie issues de ressources locales et renouvelables :**
  - Baisse des consommations d'énergie de 29% d'ici 2030 et de 56% d'ici 2050 par rapport à 2019
  - Développer de façon maîtrisée la production d'énergie renouvelable sur le territoire pour atteindre 35% de la consommation énergétique qui soit issue de ressources renouvelables locales en 2030

Les trajectoires à 2030 et 2050 pour les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle du territoire sont détaillés dans la partie suivante.

- La communication et la sensibilisation permettent de construire une **culture commune de sobriété énergétique** dans les logements. Elle permet d'importantes économies d'énergie par les usages, qui se traduisent également par une baisse de la facture énergétique des ménages
- La **rénovation thermique** des bâtiments est largement soutenue par la **communication**, la mise en place de **conseillers locaux**, la mise en lien avec des artisans, et cible en particulier les foyers en situation de **précarité énergétique**. Le nombre de logements rénovés sera défini notamment dans le cadre des Opérations Programmées de Rénovation de l'Habitat
- Les aides et une communication adaptée à destination des propriétaires occupants et bailleurs permettent de faciliter la transition vers des modes de chauffage plus résilients. Cet accompagnement cible en priorité les ménages en précarité énergétique.
- Une offre de petits logements dans les pôles urbains est créée, ciblant en particulier les étudiants et les personnes âgées. Un effort est porté sur le chauffage collectif.
- Pour **limiter l'artificialisation**, les logements vacants sont réhabilités (11% du parc), les tissus urbains et les quartiers des gares sont densifiés. Ces opérations permettent de répondre aux besoins de logements de la population.
- Pour éviter les îlots de chaleur urbains, **la végétalisation et la désimperméabilisation seront favorisés.**

- Une véritable **culture du covoiturage** est adoptée sur le territoire. Il est facilité par un réseau de mise en relation et par des aires de covoiturage.
- La mise en place d'infrastructures cyclables démocratise le **vélo dans les centres-villes, les voies vertes et autours des polarités**. Adaptés au milieu urbain, des services vélo sont développés, les centres-villes sont apaisés et dynamisés par le soutien aux commerces locaux, ce qui favorise les déplacements courts. Parallèlement, des initiatives sont menées pour favoriser les trajets à pied.
- Les services de **transports en commun sont renforcés**, notamment pour relier les communes rurales, en facilitant l'intermodalité dans les gares (stationnement vélo, aires de covoiturage).
- Une communication est menée pour informer la population sur les possibilités de modifier ou acheter de nouveaux véhicules et aux aides afférentes. Les collectivités locales s'engagent à inciter dans les cahiers des charges à décarboner les flottes de véhicules de transport en commun notamment
- Les besoins de déplacement sont réduits par le télétravail qui reste partiellement d'usage dans les emplois tertiaire, et grâce au développement d'espaces de coworking et de tiers-lieux dans les centres-villes.
- Les entreprises et les pôles d'emplois du territoire sont incités à mettre en place le covoiturage et le forfait mobilité durable

Economie locale

- La **rénovation thermique des bâtiments tertiaires** aux normes BBCA Rénovation est favorisée, tout comme le remplacement des chauffages fioul et gaz. En particulier, les collectivités s'engagent dans la rénovation du bâti public et le changement des chaudières. En 2050, il n'y a plus de chauffage au fioul, et la moitié de la surface tertiaire est rénovée.
- L'utilisation du bâti tertiaire est améliorée via la **mutualisation** des espaces et la sensibilisation/formation des employés du secteur tertiaire et des collectivités à l'économie par les usages. Une véritable **culture de la sobriété** s'instaure dans le tertiaire. Les collectivités montrent l'exemple par l'utilisation de leur bâti et en mettant en place massivement l'extinction nocturne de l'éclairage public.
- Les industries mettent en place des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique, qui leur permettent de réduire de -10% leur consommation d'énergie.
- Des industries des **secteurs porteurs de la transition écologique** s'implantent sur le territoire, en s'appuyant notamment sur l'existant (production de batteries, filière vélo, véhicules électriques, industrie du bois)
- **La formation** sur les métiers en lien avec la transition écologique (métiers de la rénovation énergétique, énergies renouvelables, filière vélo, recyclage et réemploi) se développe afin de disposer de toutes les compétences essentielles localement.
- Les activités de **l'économie circulaire** émergent massivement et à toutes les échelles, des petites structures de l'économie sociale et solidaire aux industries. **Une filière de l'après-première-vie est structurée** rassemblant les acteurs du recyclage, de la réparation et du réemploi, bénéficiant notamment à l'emploi local
- Dans les communes, les commerces et les services de proximité sont redéveloppés

Agriculture

- Les pratiques agroécologiques se développent dans l'agriculture : diminution de l'utilisation d'intrants de synthèse, pratiques de non-labour, introduction de légumineuses, etc. Les conversions en Bio se poursuivent. **En 2030, un tiers des exploitations de culture appliquent l'agriculture de conservation des sols et l'agroécologie**, qui favorisent la biodiversité
- Les jeunes agriculteurs sont sensibilisés et formés à l'agroécologique. Les bonnes pratiques agricoles sont mises en valeur et communiquées, contribuant à créer une culture commune.
- Un plan de **diversification** de la production agricole et des assolements permet de répondre à une demande grandissante de consommation alimentaire locale, de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, notamment en maraîchage. Avec recherche de nouvelles variétés plus adaptées au climat futur, il permet de mieux résister aux épisodes extrêmes, aux espèces invasives et bioagresseurs et d'éviter de futures pertes de productions agricoles
- Les éleveurs mettent en place des pratiques permettant de **réduire les émissions de gaz à effet de serre des cheptels bovins** : réduction de la teneur en protéines des rations des vaches laitières, substitution des glucides par des lipides insaturés dans les rations, ajout d'un additif à base de nitrate. Pour une consommation énergétique locale et selon les possibilités techniques et humaines, ils pourront mettre également en place la **méthanisation des effluents d'élevage** à une échelle non industrielle.
- En 2030, la moitié des exploitations agricoles optimisent la **gestion des prairies** : allongement de la période de pâturage, accroissement de la durée de vie des prairies temporaires, réduction de la fertilisation des prairies permanentes, intensification modérée en chargement animal des prairies permanentes peu productives
- Le développement soutenu des haies, de **l'agroforesterie** et de l'agriculture de conservation des sols permet d'augmenter la **séquestration carbone** du territoire, de préserver la **biodiversité** et de réduire la vulnérabilité du secteur agricole face aux aléas climatiques.
- Des projets de transformation locale permettent de développer les filières alimentaires. Les **circuits courts** se développent, la restauration collective s'approvisionne localement. Des jardins partagés sont mis en place dans les communes.
- La surface agricole du territoire est préservée de l'artificialisation

- **Les essences d'arbres sont diversifiées** et choisies pour leur résilience face aux effets du changement climatique (stress hydrique, stress thermique) et aux bioagresseurs.
- La gestion durable de la forêt, la préservation de la qualité des sols forestiers et des berges des cours d'eau sont optimisées.
- La préservation et le renforcement de la **trame verte et bleue** permet d'assurer une continuité écologique forte sur le territoire.
- Les citoyens et industries et les collectivités locales diminuent leurs consommations d'eau.
- **La ressource en eau est mieux gérée** grâce à l'optimisation des captages d'eau des nappes phréatiques et permet de combler certains manques en période de sécheresse.
- L'assainissement est amélioré en vue de tout mettre en œuvre pour supprimer les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau
- **L'exposition aux risques naturels** (inondations, mouvements de terrain, ruissellement, incendies, éboulements, …) est limitée grâce à la préservation de zones d'expansion de crues, à la restauration de zones humides et cours d'eau, au reboisement et au maintien des prairies inondables et au maintien des zones forestières entretenues.
- **La biodiversité est développée**

- Une meilleure structuration de la filière bois est mise en avant
- Les lieux d'implantation des sites de production d'énergie renouvelables sont choisis en compatibilité avec les enjeux nature et biodiversité.
- Le **solaire photovoltaïque et thermique en toiture** est déployé de façon diversifié (toitures de logements, des bâtiments de la collectivité, bâtiments agricoles, industries) en veillant à la bonne intégration paysagère des installations, et certains projets sont portés par les habitants.
- Les agriculteurs volontaires font la **méthanisation des effluents d'élevage**. La filière de méthanisation existante est contrôlée et structurée pour arrêter les cultures à vocation énergétique.
- Les habitants volontaires remplacent leurs chauffages au fioul ou gaz fossile par des **pompes à chaleur**.
- Les potentiels de développement de petits **réseaux de chaleur** sont étudiés dans les communes, en s'appuyant sur le bois-énergie local ou la récupération de chaleur fatale des industries
- Le développement de projets éoliens est maîtrisé et modéré. La production d'électricité d'origine éolienne augmente d'ici 2030 en raison des projets en cours de développement, puis se stabilise par la suite.
- La collectivité initie, facilite et/ou investit dans le développement de **projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables**, à la gouvernance partagée, qui bénéficient au territoire par des retombées économiques locales positives.
- La géothermie est étudiée et développée selon les possibilités.

Trajectoire climat-air-énergie pour le territoire Nord Ardennes

Comparaison avec les potentiels du territoire (potentiels = calculs prospectifs pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre atteignables – calculs effectués dans le diagnostic)

Afin d'évaluer les marges de manœuvre du territoire, et de situer la trajectoire énergie-climat définie pour le SCOT Nord-Ardennes, 3 trajectoires ont été modélisées pour le territoire :

1. La trajectoire tendancielle : Poursuite des tendances observées depuis 1990

2. La trajectoire réglementaire : Déclinaisons de la Stratégie Nationale Bas Carbone concernant les émissions de gaz à effet de serre et du SRADDET Grand Est concernant les consommations d'énergie.

3. Le « Potentiel Max » du territoire : Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

Les détails des trajectoires sont fournis en annexe. Les détails de l'évaluation des potentiels max est décrit dans le diagnostic, par secteur.

Cette comparaison montre que le territoire du SCOT dispose des gisements d'économie d'énergie et de gaz à effet de serre sur son territoire pour s'inscrire au minima dans une trajectoire réglementaire, voire de porter une stratégie plus ambitieuse.

Ainsi la trajectoire présentée ci-après, qui décline la stratégie définie, se situe entre la trajectoire tendancielle et le potentiel max du territoire, et pourra être comparée aux trajectoires réglementaires (SNBC et SRADDET).

Quelle marge de manœuvre pour le territoire nord-ardennais ?

Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios

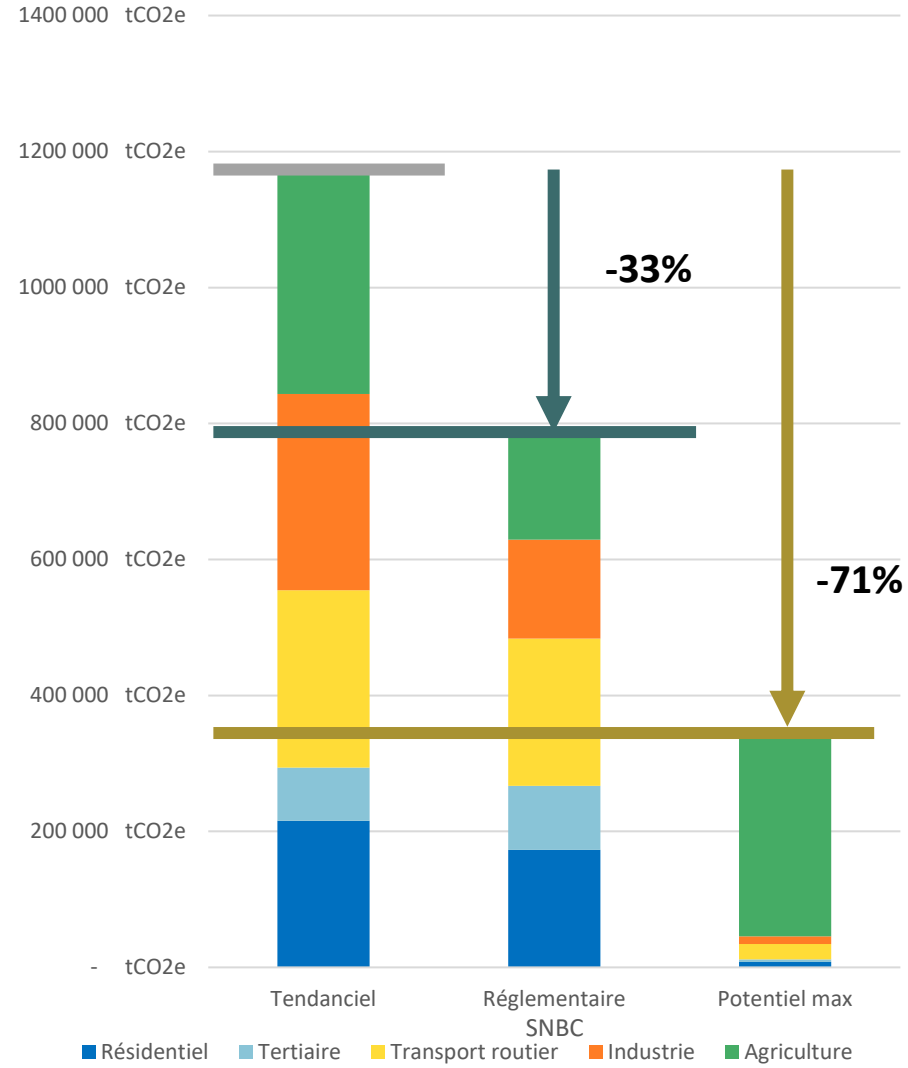

Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios

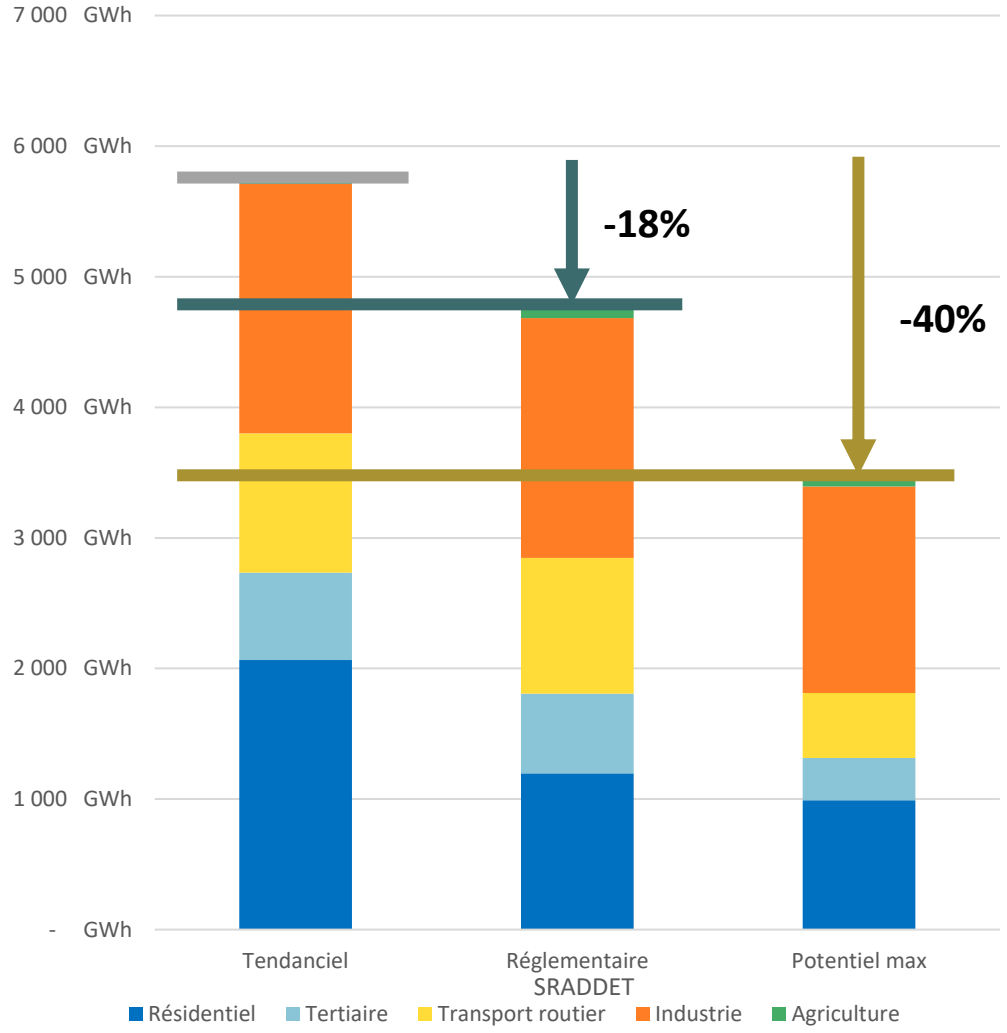

Remarque : le potentiel modélisé pour l'agriculture, estimé avec un nombre de bovins constant, ne permet pas de respecter l'objectif national du secteur agricole à 2030 : une réduction de 22% des émissions de gaz à effet de serre).
Cependant le territoire possède des potentiels d'actions sur d'autres secteurs pour respecter l'objectif réglementaire total sur le territoire, comme le montre ce graphe.

Trajectoire à 2030 pour le SCoT Nord Ardennes

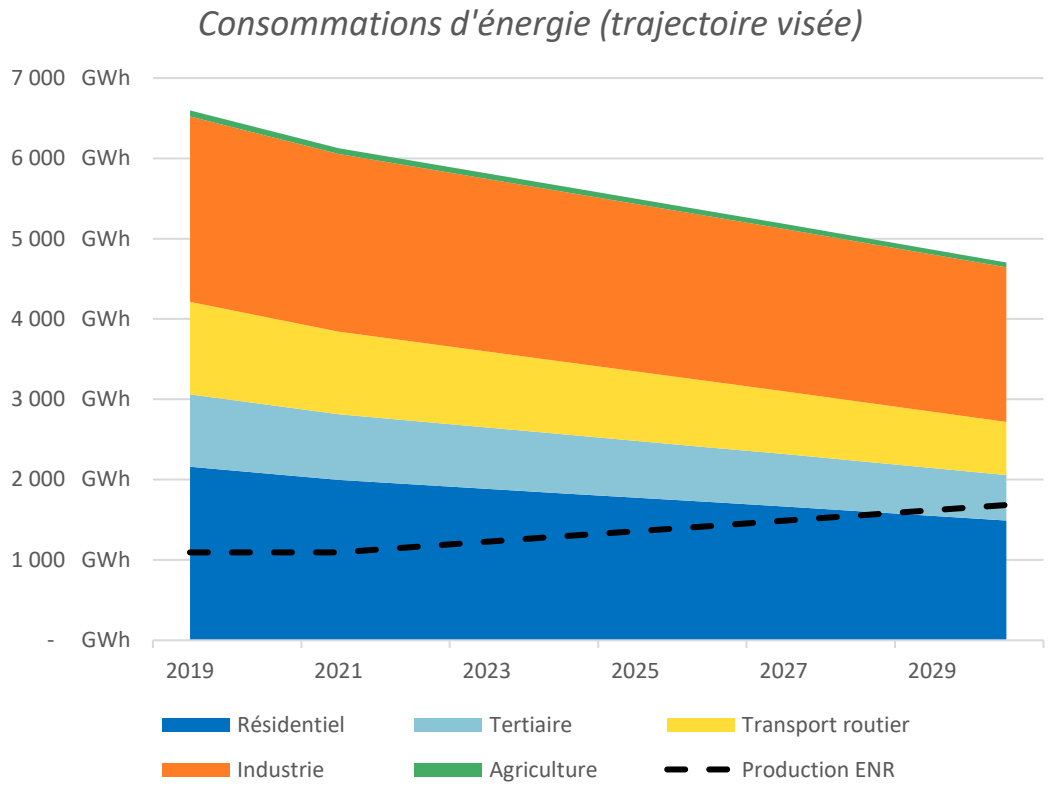

Secteur	% de variation annuelle	% 2019 – 2030	Réglementaire % 2019 – 2030 (SRADDET)
Résidentiel	-3,3%	-31%	-45%
Tertiaire	-4,2%	-37%	-33%
Transport routier	-4,9%	-43%	-10%
Industrie	-1,6%	-16%	-20%
Agriculture	-2,5%	-24%	4%
Total	**-3,0%**	**-29%**	**-26%**

	Part d'EnR dans la consommation d'énergie finale
Scénario SCoT	36%
LTECV	33%
SRADDET	40%

- Ces tableaux comparent pour chaque secteur l'objectif visé par le territoire à la réglementation. Les objectifs réglementaires sont les objectifs sectoriels du SRADDET de la Région Grand Est pour les consommations d'énergie. Les secteurs en verts sont les secteurs pour lesquels l'ambition territoriale est conforme ou supérieure aux objectifs réglementaires, les secteurs en orange sont ceux pour lesquels la valeur cible n'est pas conforme avec l'objectif.
- Les objectifs de réduction des consommations d'énergie de l'industrie ne sont pas conformes aux objectifs réglementaires. Dans une approche pragmatique, le SCOT Nord Ardennes considère que la marge de manœuvre pour réduire la consommation d'énergie est plus faible dans l'industrie que dans les autres secteurs, et que les collectivités disposent de peu de leviers d'action pour agir sur ce secteur. La collectivité vise en revanche des objectifs supérieurs aux exigences réglementaires dans les autres secteurs compte-tenu de son potentiel d'action et de la dynamique en cours sur son territoire.
- Tous secteurs confondus, l'ambition affichée par le SCOT Nord Ardennes est conforme aux objectifs réglementaires.

Trajectoire à 2030 pour le SCoT Nord Ardennes

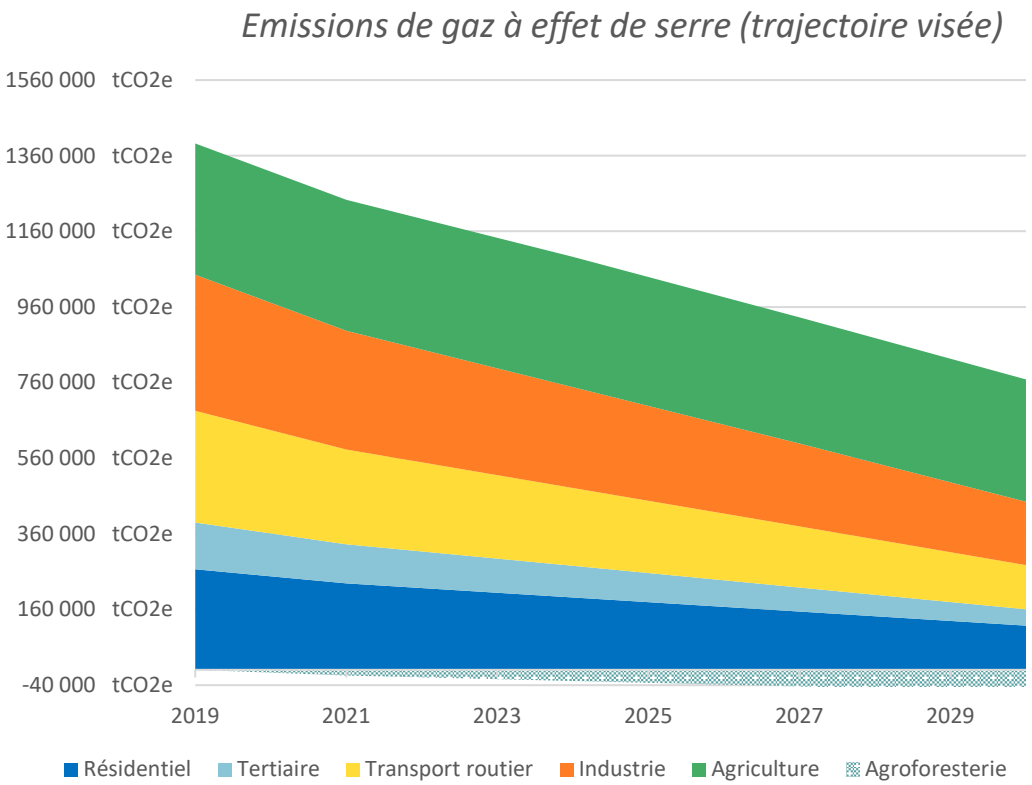

Secteur	% de variation annuelle	% 2019 – 2030	Réglementaire % 2019 – 2030 (SNBC)
Résidentiel	-7,2%	-56%	-35%
Tertiaire	-9,2%	-65%	-24%
Transport routier	-8,0%	-60%	-27%
Industrie	-6,7%	-53%	-60%
Agriculture	-0,7%	-7%	-54%
Total	**-5,3%**	**-45%**	**-43%**

	Part des émissions de GES séquestrées en 2030
Scénario SCoT	56%

- Ces tableaux comparent pour chaque secteur l'objectif visé par le territoire à la réglementation. Les objectifs réglementaires sont les objectifs sectoriels de la Stratégie Nationale Bas Carbone pour les émissions de gaz à effet de serre. Les secteurs en verts sont les secteurs pour lesquels l'ambition territoriale est conforme ou supérieure aux objectifs réglementaires, les secteurs en orange sont ceux pour lesquels la valeur cible n'est pas conforme avec l'objectif.
- Les objectifs de réduction des émissions de GES de l'industrie et de l'agriculture ne sont pas conformes aux objectifs réglementaires. Dans une approche pragmatique, le SCOT Nord Ardennes considère que la marge de manœuvre pour réduire les émissions est plus faible dans l'industrie et l'agriculture que dans les autres secteurs, et que les collectivités disposent de peu de leviers d'action pour agir sur ce secteur. Par ailleurs, les évolutions enregistrées depuis 2005 dans le secteur agricole ne permettent pas de s'appuyer sur une dynamique suffisante pour que l'objectif de la SNBC soit atteignable à horizon 2030. La collectivité vise en revanche des objectifs très supérieurs aux exigences réglementaires dans les autres secteurs compte-tenu de son potentiel d'action et de la dynamique en cours sur son territoire.
- Tous secteurs confondus, l'ambition affichée par le SCOT Nord Ardennes est conforme aux objectifs réglementaires.

Trajectoire à 2050 pour le SCoT Nord Ardennes

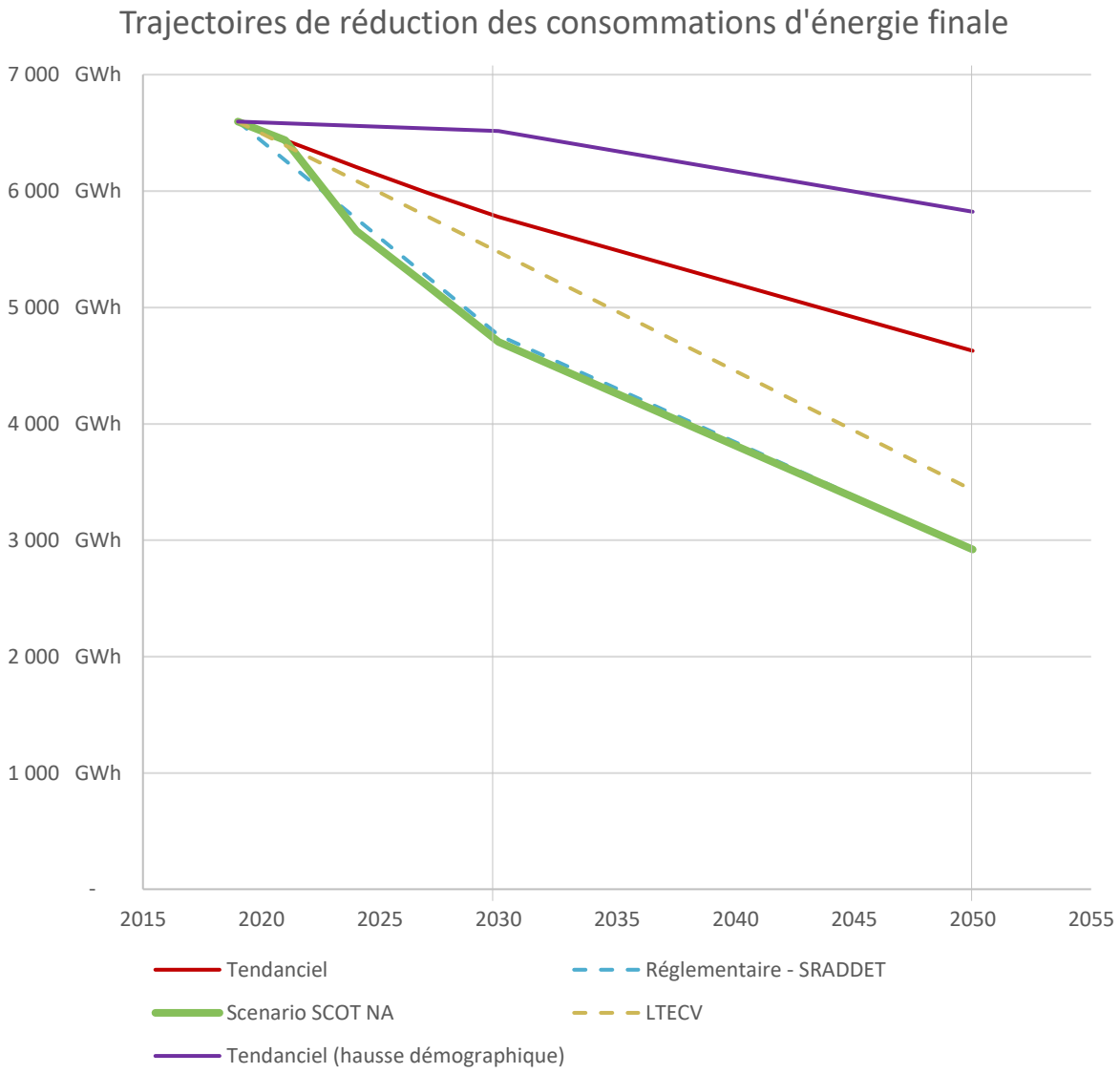

Evolution des consommations d'énergie par rapport à 2019

	2030	2050
Tendanciel	-12%	-30%
Tendanciel (hausse démo.)	-1%	-12%
LTECV	-17%	-48%
SRADDET	-26%	-56%
Nord Ardennes	**-29%**	**-56%**

Trajectoire à 2050 pour le SCoT Nord Ardennes

Trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre

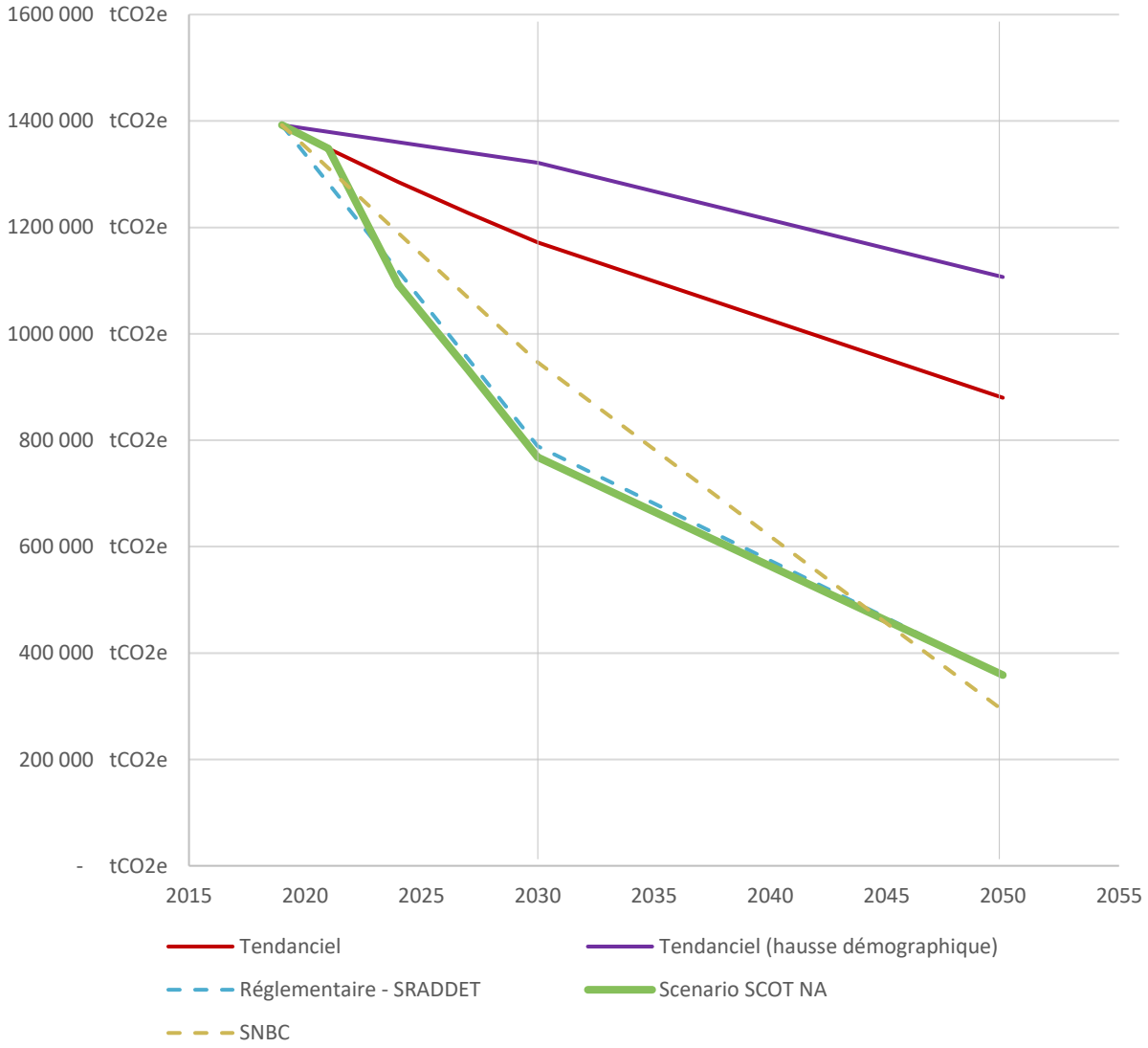

Evolution des émissions de GES par rapport à 2019

	2030	2050
Tendanciel	-16%	-37%
Tendanciel (hausse démo.)	-5%	-20%
SNBC	-32%	-79%
SRADDET	-43%	-74%
Nord Ardennes	**-45%**	**-74%**

Partie 3 – Programme d'action 2024-2029

- Vision d'ensemble
- Fiches actions détaillées

Programme d’actions – Vision d’ensemble

Une stratégie élaborée pour le territoire :

- Des enjeux priorisés : sur la base d'un diagnostic établi pour le territoire, enrichi et partagé avec les acteurs et habitants
- 6 thématiques pour structurer le plan d'action : Habitat et urbanisme ; Mobilités ; Economie locale ; Agriculture ; Eau, milieux naturels et prévention des risques ; Energies renouvelables
- **Les ambitions traduites en objectifs chiffrés : Trajectoire énergie-climat 2030 et 2050 du territoire**
    - Pour le territoire : réduction des consommations d'énergie, production d'énergie renouvelable, réduction des émissions de gaz à effet de serre
    - Pour les secteurs : Résidentiel, Tertiaire, Agriculture, Transports, Industrie

Le PCAET a pour objectif de **renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles** afin de positionner le territoire sur cette trajectoire ambitieuse d'ici 2030 et tout au long des 6 années de mise en œuvre du Plan.

Rôle des EPCI et du SCOT Nord-Ardennes - 3 principes clés :

Pour ce plan à l'horizon 2029, le SCOT Nord-Ardennes et les EPCI qui le composent adoptent :

- **Une logique de suivi régulier et d'amélioration continue,**
- **Un rôle d'exemplarité**, sur leur patrimoine et leurs compétences,
- Un rôle de **coordinateurs de la transition énergétique** sur leurs territoires en **mobilisant tous les acteurs et citoyens**, **en s'appuyant sur les nombreuses dynamiques locales, en particulier des communes et des associations.**

Priorisation et définition d'objectifs en phase avec la stratégie :

- Étude de la faisabilité et de l'impact des actions → Priorisation des actions et étapes de mise en œuvre (sous-actions)
- Définition **d'objectifs opérationnels à horizon 2030** et traduction de ces objectifs en gains énergie-climat

Les **objectifs** définis sont à la croisée de l'appui sur la dynamique déjà en cours sur le territoire (réalisme) et du cap qui permet de mettre le territoire sur sa trajectoire énergie-climat définie à 2030 (ambition). Ces objectifs s'inscrivent dans une trajectoire globale du territoire à 2030 et 2050.

Ces objectifs seront utilisés pour l'évaluation du Plan Climat à 3 ans (mi-parcours) et à 6 ans. Le SCOT NA et les EPCI auront pour rôle d'évaluer l'avancée de la transition énergétique et écologique sur leur territoire et l'atteinte des objectifs à l'échelle de tout le territoire (avec une évaluation intermédiaire début 2027)

Des programmes d'actions construits et portés à l'échelle des EPCI

Le diagnostic territorial et la stratégie territoriale du PCAET ont été élaborés à l'échelle du SCOT Nord-Ardennes. Ils sont communs aux 5 EPCI.

Les programmes d'actions sont propres à chaque EPCI. Ils ont été élaborés par chaque EPCI, en concertation avec les autres, le SCOT Nord-Ardennes, et les principaux partenaires et porteurs d'action, sur la base des propositions issues d'ateliers de concertation grand public réalisés en 2022 :

- CC Ardennes Thiérache : 18 octobre 2022
- CA Ardenne Métropole : 19 octobre 2022
- CC Ardenne Rives de Meuse : 24 octobre 2022
- CC Portes du Luxembourg : 25 octobre 2022*
- CC Vallées et Plateau d'Ardenne : 7 décembre 2022

Et des propositions issues du forum en ligne https://climat-nordardennes.fr/

Au sein des 5 programmes, on trouve des actions portées à différentes échelles :

- échelle intercommunale : par EPCI
- échelle PNR : CCAT, CCVPA, CCARM (et association partielle d'Ardenne Métropole)
- échelle SCOT Nord-Ardennes

Les actions portées à une échelle supra-EPCI (SCOT, PNR) sont communes aux programmes de chaque EPCI.

Les programmes d'action ont été approuvés dans les instances suivantes :

- CC Ardennes Thiérache : Conseil Communautaire du 31/08/2023
- CA Ardenne Métropole : Conseil Communautaire du 29/06/2023
- CC Ardenne Rives de Meuse : Conseil Communautaire du 07/06/2023
- CC Portes du Luxembourg : Conseil Communautaire du 22/06/2023
- CC Vallées et Plateau d'Ardenne : Conseil Communautaire du 25/09/2023

Puis lors du **Comité Syndical du SCOT du 3 octobre 2023.**

Nombre de fiches actions au sein des programmes de chaque EPCI :

- CC Ardennes Thiérache : 37 fiches actions
- CA Ardenne Métropole : 96 fiches actions
- CC Ardenne Rives de Meuse : 57 fiches actions
- CC Portes du Luxembourg : 35 fiches actions
- CC Vallées et Plateau d'Ardenne : 32 fiches actions

*En raison du faible nombre de participants, l'atelier n'a pas eu lieu. Les actions ont été proposées à partir du programme d'actions du PTRTE de la CCPL et d'échanges avec les services.

Moyens de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre leur PCAET, les EPCI du SCOT Nord Ardennes s'appuieront sur **les moyens humains et financiers dont ils disposent**, en visant à minima leur maintien. Des moyens supplémentaires nécessaires ont été identifiés et pourront être mobilisés à court ou moyen terme pour la mise en œuvre des actions.

Le SCOT et les EPCI qui le composent comptent sur une **mobilisation forte de leurs exécutifs** pour garantir un portage proactif de la démarche et une action transversale. En particulier, les vice-présidents et vice-présidentes seront référents de la mise en œuvre des actions, et de la mise à disposition des moyens ad hoc. Ils s'appuient également sur ses moyens internes en termes de **communication**, essentielle pour assurer la mobilisation des acteurs du territoire et « faire vivre le PCAET ».

Les moyens mis en œuvre pourront être **renforcés** au cours de l'application du Plan Climat.

Le SCOT NA souhaite aussi s'appuyer sur des **partenaires**, à l'image du PNR des Ardennes, porteur d'un grand nombre d'actions du PCAET, et des structures publiques à différentes échelles : chambres consulaires, Département des Ardennes, communes, syndicats mixtes, Régies de l'Eau et de l'Assainissement, etc.

Enfin, les EPCI et le SCOT pourront bénéficier **d'aides financières** pour la mise en place de ses actions, via des demandes de subventions, appels à projets… (Etat, ADEME, Région Grand Est, Banque des Territoires, etc.)

Une étude élaborée en mars 2022* estime qu'à l'échelle française, le coût de la décarbonation est de 182 Mds €/an (pour les acteurs publics et privés), dont **2 tiers de ce budget qui existe déjà et peut directement être issu de la réorientation de budgets existants.** A leur échelle, le SCOT Nord-Ardenne et les EPCI s'inscrivent dans cette logique : s'appuyer sur les moyens dont ils disposent déjà et piloter leur budget en cohérence avec les objectifs climat.

*Etude de l'institut Rousseau : https://institut-rousseau.fr/2-pour-2c-resume-executif/

Suivi et gouvernance du PCAET

Le suivi au service de l'évaluation du plan climat-air-énergie

Préalablement à la démarche d'évaluation, le suivi consiste à **quantifier l'avancement** de la mise en œuvre des actions inscrites dans les programmes d'action. Le suivi vise à mesurer la mise en œuvre de façon annuelle, et alimentera les exercices d'évaluation à mi-parcours et finale.

Il s'agira de rechercher les données correspondant aux indicateurs de suivi présentés dans les fiches actions, et de les comparer aux objectifs opérationnels fixés pour la période. Toute autre donnée complémentaire pouvant donner un aperçu de l'avancement de l'action pourra également être incluse, même des données plus qualitatives. L'objectif de cette quantification est d'avoir un point de repère par rapport auquel l'impact de l'action pourra être étudié.

Chaque EPCI portera le suivi de la mise en œuvre de son programme d'action. Chacun s'appuiera sur l'ensemble des porteurs d'actions internes (commissions et directions pilotes) chargés d'organiser un suivi régulier des indicateurs des actions qu'ils pilotent. Les EPCI s'appuieront également sur les indicateurs suivis par les partenaires et porteurs d'actions externes dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes respectifs.

Ce suivi décentralisé sera mis en commun à l'échelle du SCOT, dans un objectif de coordination et de poursuite de la pratique du travail en commun entre les EPCI.

Un suivi annuel, porté par les EPCI et mis en commun à l'échelle SCOT

Le comité de pilotage PCAET de chaque EPCI* est en charge du pilotage global de la mise en œuvre des actions. Il a notamment en charge :

- L'établissement d'un programme annuel, validé en Conseil Communautaire – et sollicite pour cela la commission en charge des finances pour proposer des crédits dédiés à la mise en place des actions du PCAET.
- La prise des décisions stratégiques pour assurer la bonne mise en œuvre de ce programme annuel
- Le pilotage de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale

Il se réunit au moins 1 fois par an.

Au sein de chaque EPCI, les commissions thématiques et/ou directions porteuses d'actions pilotent la mise en œuvre des actions sur leur périmètre et réalisant un bilan intermédiaire des indicateurs de suivi lors de leurs réunions.

Outil : Un tableau de suivi des actions compile les indicateurs à collecter. Il est mis à jour annuellement par chaque EPCI, en lien avec les commissions et partenaires.

Communication annuelle :

- **chaque EPCI** communique au moins une fois par an sur l'avancement de la mise en œuvre de son PCAET, via sa page internet et dans son rapport d'activité annuel.
- Le SCOT communique au moins une fois par an sur l'avancement de la mise en œuvre du PCAET, via sa page internet et dans le cadre d'un Comité Syndical.

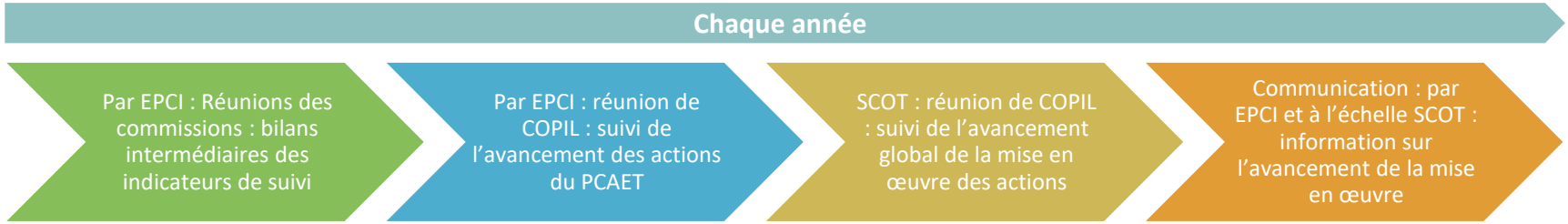

*à créer ou confirmer suivant l'ancien mode d'organisation établi pour l'élaboration du PCAET

Définition d'indicateurs

Les EPCI du SCOT NA se sont dotés d'indicateurs de suivi de l'avancement sur chaque action, ainsi que d'indicateurs d'impact communs.

- **Les indicateurs de suivi** : ils permettent de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action ;
- **Les indicateurs d'impact** : ils permettent d'estimer l'impact des actions mises en œuvre ; ils sont également suivis à l'échelle du SCOT pour analyser l'adéquation avec les objectifs stratégiques.

L'agrégation de ces indicateurs doit permettre de piloter au plus près le PCAET et de pouvoir faire les ajustements nécessaires. Ils permettent d'anticiper les problématiques et de corriger le PCAET sans attendre la fin du premier volet. Ces indicateurs pourront évoluer au fil de la mise en œuvre du PCAET s'ils s'avèrent difficiles à suivre, si leur pertinence est remise en question, ou s'il est nécessaire d'en ajouter.

Le travail de collecte est piloté et réalisé par chaque EPCI, selon les modalités de portage des actions, et avec l'appui des porteurs externes. Il est a minima annuel. **S'il est important de réaliser le suivi, celui-ci ne doit pas prendre le pas sur la mise en œuvre opérationnelle du plan.**

Ces indicateurs sont déclinés par thématique et par action, et rassemblés dans un **tableau de bord**. Ils ont été définis lors de la définition des actions. Ils ne sont pas exhaustifs mais correspondent à l'objectif majeur d'une action ou d'une thématique du Plan Climat Air Energie Territorial.

En outre, afin de suivre la mise en œuvre du plan, le **suivi des moyens alloués** sera effectué par les EPCI. Cet exercice pourra permettre d'estimer la part du budget de chaque EPCI favorable au climat, et alimenter le bilan à mi-parcours et l'évaluation finale.

Une évaluation de l'efficacité des actions à 3 et à 6 ans

Afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des actions, les EPCI du SCOT se baseront sur plusieurs éléments :

- **Les données globales climat-air-énergie du territoire** : consommations d'énergie par secteur, émissions de gaz à effet de serre par secteur, indicateurs de qualité de l'air, fournis par l'observatoire régional ATMO Grand Est. Ces données seront comparées avec la trajectoire visée par le territoire pour respecter ses objectifs à 2030 (points d'étape début 2027 et fin 2029).
- **Les indicateurs d'impact** sur le territoire, correspondant aux objectifs opérationnels fixés pour le territoire :
  - Le nombre de logements rénovés
  - La part modale des transports en commun et du vélo
  - Les consommations d'énergie du secteur tertiaire
  - La part d'émissions de CO_2 séquestrées
  - …
- **Le bilan des moyens humains et financiers alloués pour la mise en œuvre des actions.** Ces moyens seront mis en regard des résultats des actions pour identifier d'éventuels freins à l'avancement liés aux ressources humaines et financières disponibles.

Fiches actions détaillées
CA Ardenne Métropole

Axe 1 : Mieux se déplacer

Proposer aux habitants des alternatives à la voiture individuelle et aux énergies fossiles

Contexte

Le transport représente 23 % des émissions de CO2 du territoire. Aussi, la voiture individuelle occupe aujourd'hui encore une part modal importante dans le cadre des trajets du quotidien, il est donc nécessaire d'offrir des alternatives aux habitants. Les éléments qui suivent s'appuient notamment sur le Plan Local de l'Habitat / Plan des Mobilités Simplifiés, voté en conseil communautaire le 26 octobre 2021. Au niveau des services, un Plan de Déplacement Inter-Administration a été réalisé en 2020 avec l'Etat (Préfecture et DDT), le Département et la Ville de Charleville-Mézières.

Interne, exemplarité : 3 actions | **Territoire et Grand public : 9 actions** | **Communes et partenaires : 4 actions**

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Emissions de gaz à effet de serre du secteur des transports routiers	74 000 tCO2e -60% par rapport à 2019
Consommation d'énergie du secteur des transports routiers	413 GWh -43% par rapport à 2019
Objectifs opérationnels	**Objectif d'ici 2030**
Part modale vélo	7% (1% en 2019)
Part modale transports en commun	26% (4% en 2019)
Nombre de passagers par voiture	2 (1,4 en 2019)

6 orientations stratégiques

- ✓ Développer l'utilisation du vélo
- ✓ Augmenter l'attractivité des transports en commun
- ✓ Massifier la pratique du covoiturage
- ✓ Faciliter l'essor de la mobilité électrique
- ✓ Encourager la marche comme mode de déplacement urbain
- ✓ Accompagner la dé-mobilité

Orientation 1.1 : Développer l'utilisation du vélo

Contexte et description

Les enjeux climatiques mais aussi économiques mettent la mobilité décarbonée sur le devant de la scène depuis plusieurs années et, parmi les pratiques vertueuses, on ne compte plus les rapports, guides, schémas mettant en valeur les avantages notamment de l'usage de vélo, qu'il soit ou non avec assistance électrique : Décongestionnement de la circulation, apaisement des conduites, impacts positifs sur la santé et le pouvoir d'achat, et même gain de temps sur les trajets courts, le vélo fera incontestablement partie des solutions de mobilités de demain.

Parce que les enjeux et les marges de progression sont importantes sur notre territoire, le Plan de Mobilité Simplifié d'Ardenne Métropole entend encourager la pratique du vélo grâce à plusieurs actions concrètes et en incitant les aménagements urbains et périurbains favorisant cette pratique.

3 actions

Action 1 : Développer le service de vélo en libre-service Cycl'AM

Action 2 : Mise en œuvre du schéma cyclable « Structurant/Capillaire » en lien avec les communes

Action 3 : Pilotage du Plan de Déplacement Inter-Administration

Préconisations environnementales/mesures ERC

- Veiller à l'intégration paysagères des nouvelles infrastructures ;
- Prendre en compte les continuités écologiques et rendre perméables les nouvelles constructions ;
- Limiter la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols par les nouveaux aménagements en privilégiant les zones déjà urbanisées.

Action 1 : Développer le service de vélo en libre-service Cycl'AM

Au sein d'Ardenne Métropole | **Sur le territoire** | Avec les partenaires

✓ Orientation 1.1 : Développer l'utilisation du vélo

Objectif : Permettre une offre de transport alternatives au quotidien et lors d'évènements

Eléments de contexte/état des lieux
Déploiement d'un réseau de 24 stations et 80 vélos à assistance électrique sur le territoire. Les deux villes centre et leur périphérie ainsi que Pont-à-Bar, soit 12 communes au total seront équipées.
Objectif d'intermodalité : stations mises en place à la Gare de Charleville-Mézières, à la Gare de Sedan, à la station centrale Place Nevers et devant les équipements créateurs de flux (Campus, Hôpital, lycées…)

Les stations ne nécessitent pas de raccordement sur le réseau électrique et peuvent donc être déplacées facilement dans le cadre d'évènements temporaires ou à plus long terme en fonction de leur utilisation.

En complément, mise en place de 2 garages à vélos sécurisés de 2 et 6 places à Charleville-Mézières en mai 2022 et 1 garage à vélos sécurisé de 6 places à Sedan en juin 2023.

Moyens humains	Moyens financiers
Etp chargé de mission mobilités et DAD	393 000€ au départ

Action phare

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chargé de mission Mobilités

Mise en œuvre/partenaires
Ma Ville à Vélo et le prestataire Ecovélo

Calendrier
Déploiement en juillet 2023
Développement en 2024

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de voyages effectués	À définir

Action 2 : Mise en œuvre du schéma cyclable « Structurant/Capillaire » en lien avec les communes

Au sein d'Ardenne Métropole	**Sur le territoire**	Avec les partenaires

✓ Orientation 1.1 : Développer l'utilisation du vélo

Objectif : Offrir des itinéraires sécurisés pour favoriser l'utilisation du vélo

Eléments de contexte/état des lieux
Un réseau bien développé sur Charleville-Mézières et quelques communes, moins sur Sedan, des discontinuités à gommer. Des études de faisabilité et de chiffrage ont été menées pour certains tronçons, d'autres sont encore à réaliser.

Description des sous-actions/des mesures

En lien avec les communes et avec des conventions de superposition d'usages, créer des pistes, bandes, zones cyclables pour obtenir un réseau structurant et subventionner pour encourager la création d'un réseau capillaire par les communes

Action phare

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent :
Chargé de mission Mobilités

Mise en œuvre/partenaires
Commune, Cerema, AUDRR

Calendrier
Non défini précisément, déploiement progressif sur dix ans en lien avec les budgets annuels

Moyens humains	Moyens financiers
Etp chargé de mission mobilités et DAD	APCP de 3 millions Etudes CEREMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2026
Kilomètres de voies créées et fréquentation	1 Tronçon par année

Action 3 : Pilotage du Plan de Déplacement Inter-Administration

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 1.1 : Développer l'utilisation du vélo

Objectif : Être exemplaire sur le déplacement des agents au sein des administrations pour les trajets professionnels et les trajets domicile-travail.
Attention, cette action dépasse le sujet du vélo.

Eléments de contexte/état des lieux :
Un Plan de Déplacement Inter-Administration (PDIA) a été réalisé en 2020 avec l'Etat (Préfecture et DDT), le Département et la Ville de Charleville-Mézières.
Il est piloté par le service qualité de vie au travail au sein de la direction des ressources humaines.

Description des sous-actions/des mesures

- Animer le programme d'action du PDIA
- Développer l'utilisation des vélos électriques achetés par la collectivité
- Faciliter l'utilisation des transports en commun
- Accès au Forfait Mobilité Durable

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent :
Direction des ressources Humaine – Service qualité de vie au travail

Mise en œuvre/partenaires
Etat, Ville de Charleville-Mézières, Département

Calendrier
2020-2026

Moyens humains	Moyens financiers
Service Qualité de Vie au Travail	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Utilisation des VAE	À définir
Utilisation des tickets de bus	À définir

Orientation 1.2 : Augmenter l'attractivité des transports en commun

Contexte et description

Ardenne Métropole met à disposition des habitants de son territoire un réseau de bus et d'autocar conséquent. Ce service est assuré via une délégation de service public. Ce réseau présente aujourd'hui des enjeux de décarbonation et de baisse des Gaz à Effet de Serre sur le territoire en incitant plus et mieux les non-usagers à utiliser les Transports en Commun.

4 actions

Action 4 : Faire évoluer la motorisation de la flotte de transport en commun

Action 5 : Intégrer les réseaux de transport scolaires dans la communication, ouvert aux habitants, qui permettent de renforcer l'utilisation de l'offre dans les zones les plus rurales

Action 6 : Maintenir la vigilance sur les cadencements : régularité et correspondance en gare

Action 7 : Maintenir et améliorer l'offre ferroviaire sur la ligne Charleville-Sedan et Charleville Givet : train à heure fixe et toutes les demi-heure en période de pointe : REGION

Préconisations environnementales/mesures ERC

-

Action 4 : Faire évoluer la motorisation de la flotte de transport en commun

Au sein d'Ardenne Métropole	**Sur le territoire**	Avec les partenaires

✓ Orientation 1.2 : Augmenter l'attractivité des transports en commun

Objectif : Réduire l'impact carbone de la flotte et améliorer la qualité d'air

Il est proposé de s'appuyer sur la prochaine DSP pour engager la conversion de la flotte de bus et cars. Ce sera plus long que sur la durée de la prochaine DSP car les montants à engager sont très lourds.

Eléments de contexte/état des lieux
Enjeux de décarbonation. -50% à 10 ans

Description des sous-actions/des mesures
Créer des infrastructures de recharge et définir une stratégie de renouvellement des bus / cars via l'électricité / les biocarburants / les bus Euro6

Prise en compte des biocarburants dans les transports scolaires depuis le lancement du nouveau marché en septembre 2021. La part des biocarburants doit augmenter progressivement jusqu'à la fin du marché.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 ☐ [X] ☐ ☐ ☐

Pilote
Ardenne Métropole

Référent :
Direction de l'Aménagement et du Développement

Mise en œuvre/partenaires
Cerema, areve, ugap, catp

Calendrier
2024 à 2034

Moyens humains	Moyens financiers
Délégataire. AMO. ETP dédié en complément de moyens existants	13 à 15 millions pour le renouvellement partiel de la flotte AMO pour guider Etudes Cerema en complément

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Taux de véhicules avec énergies alternatives	À définir
Evolution des émissions de CO2	À définir

Action 5 : Intégrer les réseaux de transport scolaires dans la communication, ouvert aux habitants, qui permettent de renforcer l'utilisation de l'offre dans les zones les plus rurales

Au sein d'Ardenne Métropole	**Sur le territoire**	Avec les partenaires

✓ Orientation 1.2 : Augmenter l'attractivité des transports en commun

Objectif : Permettre à chaque habitant de connaître ses possibilités de transport alternatif à la voiture.

Eléments de contexte/état des lieux
Les transports scolaires sont des transports réguliers publics, au sens de la loi de 1982 d'orientation des transports intérieurs « LOTI ». Créés pour assurer à titre principal la desserte des établissements d'enseignement, ils peuvent être ouverts à d'autres usagers (sous réserve de places disponibles). Ce réseau vient donc compléter l'offre, ce qui ne semble pas assez connu du grand public : il y a aujourd'hui trop peu d'utilisation régulière des lignes de transports scolaires par les habitants.

Description des sous-actions/des mesures
Meilleure lisibilité de l'offre transport scolaires en complément de la délégation de service publique des transports urbains
S'appuyer sur une communication locale et le site FLUO de la Région Grand Est qui détaille les offres de transport en commun.

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Mobilité

Mise en œuvre/partenaires
Région Grand Est

Calendrier
2024 à 2026

Moyens humains	Moyens financiers
Direction de l'Aménagement et du Développement	Marché de prestation

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Utilisation par des passagers « hors-scolaire » des bus scolaires	À définir

Action 6 : Maintenir la vigilance sur les cadencements : régularité et correspondance en gare

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 1.2 : Augmenter l'attractivité des transports en commun

Pour faciliter l'intermodalité entre le train et les bus, il est important de faire correspondre les horaires de ces deux moyens de transports.

Aussi, un cadencement régulier des lignes (bus et trains), à heure fixe, permet de faciliter l'usage.

Il est donc nécessaire de maintenir une vigilance sur ce cadencement pour la bonne utilisation du service, et d'ajuster si besoin selon l'évolution des horaires TER par exemple.

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Planification Urbaine Mobilité

Mise en œuvre/partenaires
Délégataire – SNCF – Région Grand Est

Calendrier
En continu

Moyens humains	Moyens financiers
DAD	-

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'utilisateurs des TC sur les lignes en correspondance	À définir

Action 7 : Maintenir et améliorer l'offre ferroviaire sur la ligne Charleville-Sedan et Charleville Givet : train à heure fixe et toutes les demi-heures en période de pointe

Au sein d'Ardenne Métropole	**Sur le territoire**	Avec les partenaires

✓ Orientation 1.2 : Augmenter l'attractivité des transports en commun

Objectif : Faciliter l'utilisation du train

Eléments de contexte/état des lieux
Besoin de maintenir l'attractivité du territoire par cette offre de transport

Description des sous-actions/des mesures
Participer aux groupes de travail sur le sujet.

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [ ] [ ] [ ]

Pilote
Région Grand Est

Référent
Direction de l'Aménagement et du Développement

Mise en œuvre/partenaires
SNCF

Calendrier
En continu

Moyens humains	Moyens financiers
Actuels	Région Grand Est

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'utilisateurs du réseau ferroviaire	

Orientation 1.3 : Massifier la pratique du covoiturage

Contexte et description

En plus d'être le moyen de transport privilégié, le taux de remplissage des voitures est également assez bas. Ardenne Métropole poursuit donc l'objectif de faire baisser significativement l'autosolisme sur le territoire dans le cadre d'une politique active sur les mobilités durables et le développement du covoiturage.

2 actions

Action 8 : Identification et réalisation d'aires de covoiturage avec les communes membres

Action 9 : Définir un plan de développement du covoiturage via une action coordonnée avec les autres EPCI

Préconisations environnementales/mesures ERC

- Veiller à l'intégration paysagères des nouvelles infrastructures ;
- Prendre en compte les continuités écologiques et rendre perméables les nouvelles constructions ;
- Limiter la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols par les nouveaux aménagements en privilégiant les zones déjà urbanisées.

Action 8 : Identification et réalisation d'aires de covoiturage avec les communes membres

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes/partenaires

✓ Orientation 1.3 : Massifier la pratique du covoiturage

Objectif : Faciliter la mise en place du covoiturage

Eléments de contexte/état des lieux
Connaissance imparfaite des aires existantes à ce jour.
Besoin d'un état des lieux à réaliser sur le territoire

Description des sous-actions/des mesures
Faire l'état des lieux
Proposer la création et l'identification de nouvelles aires de covoiturage sur le territoire
Faire des investissements pour les rendre visibles
Explorer la possibilité d'un nouveau partenariat avec un prestataire comme Mobicoop pour en faire la promotion.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chargé de mission mobilités

Mise en œuvre/partenaires
Communes, Prestataires

Calendrier
2024-2026

Moyens humains	Moyens financiers
Chargé de mission mobilité	Amo par cabinet externe

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'aires identifiées	À définir

Action 9 : Définir un plan de développement du covoiturage via une action coordonnée avec les autres EPCI

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes/partenaires

✓ Orientation 1.3 : Massifier la pratique du covoiturage

Objectif : Faciliter la mise en place du covoiturage

Eléments de contexte/état des lieux
Le covoiturage reste une pratique marginale qu'il convient d'essayer de développer suite à l'expérience « Klaxit » qui a souffert d'un manque de communication et valorisation suffisante

Description des sous-actions/des mesures
Développer une plateforme unique commune avec d'autres EPCI
Encourager la pratique lors des évènements : concerts, théâtres, …..

Ce développement pourrait se faire dans le cadre d'un programme européen type Interreg.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chargé de mission mobilités

Mise en œuvre/partenaires
A identifier

Calendrier
2024/2026

Moyens humains	Moyens financiers
Chargé de mission mobilités	Selon l'ampleur du projet Budget à prévoir en fonctionnement

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Utilisateur de l'outil mis en place	À définir

Orientation 1.4 : Faciliter l'essor de la mobilité électrique

Contexte et description

En parallèle du développement des mobilités alternatives, Ardenne Métropole souhaite permettre la migration des voitures individuelles thermiques vers des véhicules électriques. L'objectif est donc de favoriser les acquisitions et l'usage de véhicules électriques en redonnant un niveau de service performant sur les Installations de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE).

2 actions

Action 10 : Maintenir et adapter une offre de service de bornes de recharge sur le territoire

Action 11 : Terminer l'électrification du parc de véhicules légers d'Ardenne Métropole

Préconisations environnementales/mesures ERC

-

Action 10 : Maintenir et adapter une offre de service de bornes de recharge sur le territoire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 1.4 : Faciliter l'essor de la mobilité électrique

Objectif : Faciliter l'évolution du parc de voitures personnels vers l'électrique

Eléments de contexte/état des lieux
Remise en état progressive du parc avec résolution des problèmes de terre en 2022 et du marché de maintenance.
Installation de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) dégradé et reprise du service par un nouveau marché

Description des sous-actions/des mesures
Prestataire VIRTA pour le moment pour offrir une solution de recharge
Proposer un plan de modernisation des IRVE : bornes à charge rapide, interopérabilité,…

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Planification urbaine Mobilités

Mise en œuvre/partenaires
À définir

Calendrier
2024 à 2026

Moyens humains	Moyens financiers
Direction de l'Aménagement et du Développement	Commander un audit externe + préconisations chiffrées d'évolution et remplacement d'IRVE Entretien courant : 30 000€ / an

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Taux d'utilisation des bornes Nombre de charges Taux de disponibilité	À définir
Taux d'équipements des ménages	À définir

Action 11 : Terminer l'électrification du parc de véhicules légers d'Ardenne Métropole

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 1.4 : Faciliter l'essor de la mobilité électrique

Objectif : Diminuer l'impact carbone des déplacement professionnels

Dans le cadre du renouvellement des flottes de véhicule de la collectivité, les véhicules électriques seront favorisés, et il faudra justifier fortement l'achat de nouveaux véhicules thermiques.

A la fin du service d'autopartage en février 2022, les services qui en ont fait la demande ont reçu un véhicule électrique sorti du dispositif d'autopartage

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chaque direction

Mise en œuvre/partenaires
Région Grand Est – via appel à projet

Calendrier
En continu

Moyens humains	Moyens financiers
Actuels	Subvention Région

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Taux de véhicules électriques	À définir

Orientation 1.5 : Encourager la marche comme mode de déplacement urbain

Contexte et description

Moyen de déplacement le plus sobre qui soit, la marche nécessite cependant des conditions à réunir pour se développer et séduire de plus en plus d'usagers. Il est notamment question de la qualité des parcours.

3 actions

Action 12 : Rendre désirable les itinéraires piétons par la végétalisation de l'espace public

Action 13 : Identifier des itinéraires piétons

Action 14 : Développer un service de Pédibus

Préconisations environnementales/mesures ERC

- Veiller à l'intégration paysagères des nouvelles infrastructures ;
- Eviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes lors de la végétalisation des espaces publics.

Action 12 : Rendre désirable les itinéraires piétons par la végétalisation de l'espace public

Au sein d'Ardenne Métropole	**Sur le territoire**	Avec les partenaires

✓ Orientation 1.5 : Encourager la marche comme mode de déplacement urbain

Pour rendre la marche plus agréable et permettre de fait son développement, il est proposé de travailler à la végétalisation des espaces piétons, en lien avec les communes qui ont la compétence « Voirie ».

Cette action a ainsi le double avantage de favoriser les mobilités douces, tout en favorisant la biodiversité dans les milieux urbains.

Ce sujet est encore en stade de réflexion et devra être approfondi pour devenir opérationnel.

Action moyen terme

Impact : X X X X ☐ X

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
A identifier

Mise en œuvre/partenaires
Communes

Calendrier
2025

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir

Action 13 : Identifier des itinéraires piétons

Au sein d'Ardenne Métropole	**Sur le territoire**	Avec les partenaires

✓ Orientation 1.5 : Encourager la marche comme mode de déplacement urbain

Objectif : Faciliter les déplacements à pied

Eléments de contexte/état des lieux :
Les déplacements à pied, pour être agréables et sécurisés, nécessite parfois d'emprunter des itinéraires différents des voitures ou des vélos. Ces itinéraires ne sont pas toujours bien connus des habitants.

Description des sous-actions/des mesures

En lien avec les communes, il s'agit d'identifier les meilleurs itinéraires pour se déplacer à pied.

Ce sujet est encore en stade de réflexion et devra être appondis pour devenir opérationnel.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
A définir

Mise en œuvre/partenaires
Communes

Calendrier
2025

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Kilomètres de parcours identifiés	À définir

Action 14 : Développer un service de Pédibus

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes/partenaires

✓ Orientation 1.5 : Encourager la marche comme mode de déplacement urbain

Objectif : Faciliter les déplacements à pied

Eléments de contexte/état des lieux :
Pour amener leurs enfants à l'école, un certain nombre de parents utilisent la voiture, et même pour des trajets courts, au sein du quartier ou village. Un système de Pédibus pourrait permettre de mutualiser ces trajets, en accompagnant des groupes d'enfants vers l'école à pied

Description des sous-actions/des mesures

En lien avec les communes, il s'agit d'étudier les moyens pour la mise en place de ce type de dispositif : agents communaux, association de parents d'élèves, …

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Direction de l'Aménagement et du Développement

Mise en œuvre/partenaires
Communes membres

Calendrier
2025

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Kilomètres de parcours identifiés	À définir

Orientation 1.6 : Accompagner la dé-mobilité

Contexte et description

La transition énergétique du territoire s'appuie sur trois volets : Sobriété – Efficacité énergétique – Energies renouvelables. Sur les déplacements, les actions présentées jusqu'ici propose de décarboner les véhicules via l'utilisation d'énergies renouvelables ou d'utiliser des moyens de transports plus optimisés selon les besoins, avec le meilleur rapport « nombre de personnes déplacées »/« poids du véhicule », ce qui permet de maximiser l'efficacité énergétique. Pour agir sur la sobriété, des actions sont maintenant proposées pour limiter le nombre de déplacement.

2 actions

Action 15 : Développer le télétravail au sein des services

Action 16 : Participer à la mise en place de zone de coworking dans les villages, dans des bâtiments sous utilisés, comme la salle de conseil dans les mairies

Préconisations environnementales/mesures ERC

-

Action 15 : Développer le télétravail au sein des services

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 1.6 : Accompagner la dé-mobilité

Objectif : Réduire les trajets Domicile-Travail
La possibilité de recourir au télétravail dans la fonction publique a été posée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, article 133.
Le décret n°2016-151 du 11 février 2016 contient les dispositions d'application correspondantes.
Le télétravail est par ailleurs défini à l'article L. 1222-9 du code du travail.

La mise en place dans notre collectivité s'est faite de façon échelonnée:
Une phase préparatoire en 2018 - Une phase d'expérimentation de février à avril 2019 - Déploiement à partir de juin 2019
Un fort recours au dispositif pendant la période épidémique

L'année 2022 peut être considérée comme année référente (année pleine peu impacté par le COVID): 227 agents ont télétravaillé au moins 1 jour, pour une moyenne de 33 jours/agent

Les mesures mises en place pour favoriser le télétravail sont:
L'ouverture d'un accès VPN à tous
Remplacement progressif des postes informatiques fixes par des portables
La dématérialisation du traitement des courriers

Moyens humains	Moyens financiers
Identifier 1 référent pour un suivi et une promotion du dispositif	A définir

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Direction des Ressources Humaines

Mise en œuvre/partenaires
Direction des systèmes d'information
Communes membres

Calendrier
2023 : Affiner l'état des lieux
2024 : Acter les orientations institutionnelles et les mettre en œuvre, poursuivre la dématérialisation des processus métiers avec les parapheurs numériques notamment
2025 : Evaluer

Indicateur de suivi

Exercice	Somme de jour télétravaillé
2020	14576
2021	10595
2022	7522
2023	5744
Total général	**38437**

Objectif d'ici 2025

- Atteindre une moyenne de 45 jours/agent
- Identifier des tiers lieux pour un exercice décentralisé et plus proche du domicile afin de limiter les temps de déplacements

Action 16 : Participer à la mise en place de zone de coworking dans les villages, dans des bâtiments sous utilisés, comme la salle de conseil dans les mairies

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes/partenaires

✓ Orientation 1.6 : Accompagner la dé-mobilité

Objectif : Limiter les besoins en déplacement sur le territoire

Eléments de contexte/état des lieux
Le télétravail permet de limiter les déplacements, par contre il limite également les interactions sociales, et le travail à la maison n'est pas toujours possible.

Description des sous-actions/des mesures
Développer les zones de coworking dans les communes rurales permet donc de répondre à ces problématiques. Mais dans un contexte de sobriété foncière, il ne faut pas forcément créer de nouveaux espaces. Il est donc proposé d'utiliser des bâtiments existants, qui n'ont pas utilisé de manières continues, comme par exemples les salles de conseil dans les mairies.

Ce sujet est encore en stade de réflexion et devra être approfondi pour devenir opérationnel.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Direction de l'Aménagement et du Développement

Mise en œuvre/partenaires
Communes

Calendrier
2025

Moyens humains	Moyens financiers
À identifier, en complément Stage long ? CDD?	Nouvelle étude d'opportunité ciblée sur les espaces disponibles et non la création

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de personnes profitant du dispositif	À définir

Axe 2 : Mieux habiter

Améliorer la qualité énergétique des bâtiments pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et participer à la sobriété foncière

Contexte

Ces éléments s'appuient également sur le Plan Local de l'Habitat/Plan des Mobilités Simplifiés concernant la question des logements. En parallèle un travail est mis en place sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, de façon à alléger les dépenses en énergie des collectivités qui ne cessent d'augmenter mais aussi dans une démarche d'exemplarité.
La question de l'urbanisme durable et de la sobriété foncière est également abordée.

Interne, exemplarité : 3 actions | **Territoire et Grand public : 10 actions** | **Communes et partenaires : 5 actions**

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	71 000 tCO2e -56% par rapport à 2019
Consommation d'énergie du secteur résidentiel	835 GWh -31% par rapport à 2019
Consommation d'énergie du patrimoine communautaire	11 GWh, -40% par rapport à 2021 18,8 GWh en 2021
Nombre de logements rénovés	17 000 maisons, 14 000 appartements (50% du parc)
Nombre de chauffages remplacés	3 000 chauffages fioul (75%) 11 500 chauffages gaz (33%)

6 orientations stratégiques

- ✓ Maîtriser la consommation du patrimoine communautaire
- ✓ Accompagner la réduction des consommations d'énergie du patrimoine communal
- ✓ Accélérer la rénovation des logements
- ✓ Développer l'écosystème de la rénovation énergétique
- ✓ Agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur
- ✓ Participer à la sobriété foncière

Orientation 2.1 : Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine communautaire

Contexte et description

Le patrimoine communautaire, constitué d'une quarantaine de bâtiment, représente une consommation de 4,9 GWh d'électricité, 8,6 GWh de gaz et 5,3 GWh issus des réseaux de chaleur (données 2021). Il comprend également 5 bâtiments qui représentent près de ¾ de la consommation totale.

Dans une démarche d'exemplarité, mais également pour maitriser les coûts et se mettre en conformité avec le Décret Tertiaire un travail général sur la consommation énergétique des bâtiments est mis en place.

3 actions

Action 1 : Mise en œuvre du plan pluriannuel de rénovation énergétique sur les bâtiments communautaires

Action 2 : Institutionnaliser un suivi de consommation « tout fluide » : eau, électricité, gaz carburant, chaleur

Action 3 : Piloter le marché d'exploitation des chaufferies avec objectif de performance et télégestion

Préconisations environnementales/mesures ERC

- Maintenir les éléments patrimoniaux et architecturaux lors de la rénovation des bâtiments ;
- Prendre en compte les micro-milieux présents ;
- Limiter l'augmentation des nuisances et des quantités de déchets pendant les travaux de rénovation.

Action 1 : Mise en œuvre du plan pluriannuel de rénovation énergétique sur les bâtiments communautaires

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.1 : Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine communautaire

Objectif : Réductions des consommations du parc et exemplarité

Sur l'ensemble de son parc, 42 bâtiments, Ardenne Métropole possède 15 audits énergétiques, ce qui correspond à 36 %, mais 62% de la surface et 84% de la consommation.
Ardenne Métropole compte aussi vingt bâtiments qui sont soumis au décret tertiaire, issu de la loi Elan et qui impose une réduction des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m².

En 2021, une intervention sur la patinoire a permis de diminuer de 60 % ses consommations énergétiques.

En 2022, des études ont été lancées sur le centre aquatique Bernard Albin et sur le siège de l'hôtel communautaire , pour des travaux en 2023.
La rénovation du siège se veut exemplaire en termes de performances énergétique mais aussi dans le choix des matériaux utilisés (biosourcés principalement) et la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Un marché de maîtrise a également été mis en place pour continuer ces opérations au fil des années sur les autres bâtiments identifiés.

Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP	Environ 2 millions d'euros par an

Action phare

Impact : [X] CO2 [X] [ ] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chargé de mission Climat Air Energie

Mise en œuvre/partenaires
FEDER – Fond Vert - Climaxion

Calendrier
2022 : Premières études de maîtrise d'œuvre
2023 : Début des travaux
2024 – 2030 : opérations au fil de l'eau

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Consommation énergétique du parc	-40% par rapport aux diagnostics énergétiques soit 8 GWh d'économie
Production ENR	5000 MWh

Action 2 : Institutionnaliser un suivi de consommation ''tout fluide'' : eau, électricité, gaz carburant, chaleur

Au sein d'Ardenne Métropole | Sur le territoire | Avec les partenaires

✓ Orientation 2.1 : Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine communautaire

Objectif : Meilleur pilotage des consommations

Pour piloter au mieux la consommation des bâtiments (eau et énergie), Ardenne Métropole met en place un nouvel outil de GMAO pour avoir une meilleure vision des consommations.
En effet l'outil actuel n'est plus performant et ne permet pas d'avoir une vision à jour et précise des consommations.

Ce dispositif est mis en place à l'échelle de l'agglomération, de la ville de Charleville-Mézières, du CCAS et du Campus.

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ X ☐ ☐

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Energie

Mise en œuvre/partenaires
Néant

Calendrier
2023 : Mise en place
2024 – suite : Suivi opérationnel

Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de bâtiment intégrés à la GMAO (Gestion de Maintenance Assisté par Ordinateur)	Ensemble du parc

Action 3 : Piloter le marché d'exploitation des chaufferies avec objectif de performance et télégestion

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.1 : Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine communautaire

Objectif : Optimisation des consommations

En 2022, Ardenne Métropole a renouvelé son marché d'exploitation des installations de génie climatique.
L'objectif est d'optimiser les coûts liés au chauffage du patrimoine immobilier des membres du groupement de commandes. Les prestataires retenus (IDEX et DALKIA) se sont engagés sur des objectifs de performance énergétiques, grâce à des améliorations techniques des installations.

Le marché prévoit également la mise en place d'une télégestion sur l'ensemble des bâtiments pour suivre en direct les consommations et ajuster le chauffage des bâtiments selon les occupations.

Cela permettra aussi de détecter en temps réel les anomalies et éviter ainsi les dérives énergétiques.

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Energie

Mise en œuvre/partenaires
IDEX et Dalkia

Calendrier
2023 : Mise en place de la télégestion
2024-2030 : Suivi précis des consommations.

Moyens humains	Moyens financiers
Prestataire extérieur	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Consommation énergétique du parc	-40% par rapport aux diagnostics énergétiques soit 8 GWh d'économie

Orientation 2.2 : Accompagner la réduction des consommations d'énergie du patrimoine communal

Contexte et description

Les communes étant également propriétaires d'un certain nombre de bâtiments, il est aussi important qu'elles prennent en main le sujet et qu'Ardenne Métropole les accompagne, à la fois sur le volet technique, mais aussi financier.

2 actions

Action 4 : Construire une crèche passive - ville de Charleville-Mézières

Action 5 : Préfigurer un pôle de compétences et de références « Energie » auprès des communes membres

Préconisations environnementale/mesures ERC

- Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles infrastructures ;
- Maintenir les éléments patrimoniaux et architecturaux lors de la rénovation des bâtiments ;
- Prendre en compte les continuités écologiques et rendre perméables les nouvelles constructions ;
- Limiter la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols par les nouveaux aménagements en privilégiant les zones déjà urbanisées ;
- Limiter l'augmentation des nuisances et des quantités de déchets pendant les travaux de rénovation.

Action 4 : Construire une crèche passive - ville de Charleville-Mézières

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.2 : Accompagner la réduction des consommations d'énergie du patrimoine communal

Objectif : Exemplarité et limitation des coûts de fonctionnement

Le projet de la crèche Mialaret s'inscrit dans une double volonté de la ville qui est d'une part d'édifier un bâtiment exemplaire au niveau Passivhaus et d'autre part de proposer un équipement innovant et attractif autour d'un projet pédagogique basé sur l'itinérance ludique des enfants. Cette convergence des objectifs présente l'avantage de rapprocher les moyens de ces concepts pour proposer un bâtiment confortable, sain et économe en énergie.

Action engagée

Impact : [X] CO2 [X] [ ] [X] [ ] [ ]

Pilote
Charleville-Mézières

Référent
Service Travaux Entretien Réalisation

Mise en œuvre/partenaires
Etat, Région, Europe, CAF

Calendrier
2023 : Etude
2024 : Travaux
2025 : Livraison

Moyens humains	Moyens financiers
	3 079 681,44 € Financement des partenaires

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Performance réelle de l'équipement	À définir

Action 5 : Préfigurer un pôle de compétences et de références « Energie » auprès des communes membres

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.2 : Accompagner la réduction des consommations d'énergie du patrimoine communal

Objectif : Accompagner techniquement les communes dans leurs projets de rénovation énergétique

Ardenne Métropole souhaite développer la Mission Climat Air Energie pour en faire notamment un pôle de compétence et de référence à disposition des communes. Une préfiguration de ce pôle va être mise en place via le recrutement d'un économe de flux mutualisé. Ce poste sera financé via le programme ACTEE proposé par la FNCCR. Celui-ci aura pour objectif d'accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique, de travailler avec elles sur leurs consommations d'énergie et trouver des financements.

L'économe de flux s'occupera aussi de répondre aux appels projets du type ACTEE, de valoriser les certificats d'économie d'énergie, de communiquer sur les aides existantes, d'inviter les communes à participer aux groupements de commande d'audits énergétiques, ...

Action engagée

Impact : [X] [X] [ ] [ ] [X] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Mission Climat Air Energie

Mise en œuvre/partenaires
Communes, FNCCR

Calendrier
2024 : Recrutement réalisé
2024: 20 communes accompagnées
2025 : 35 communes accompagnées

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP – économe de flux mutualisé pour les communes de l'agglomération	Cofinancement FNCCR

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de communes accompagnées	D'ici 2025 – au moins 50% des communes soit 33 communes

Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation énergétique des logements

Contexte et description

Les différents diagnostics réalisés pour la mise en œuvre du PLH ou bien des OPAH ont mis en avant certaines fragilités du parc de logements privés dont la qualité énergétique des logements anciens. La majorité des résidences principales du territoire a été construite avant 1971 (53 %).Les logements énergivores (classes E, F et G) représentent ¼ des logements mis en vente ou en location. L'INSEE et la DREAL estiment qu'au sein d'Ardenne Métropole 27,5% des ménages en 2015 pouvaient être en situation de précarité énergétique, soit 15 000 ménages.

5 actions

Action 6 : Couvrir complètement le territoire par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH

Action 7 : Consolider l'implantation d'Oktave sur le territoire pour l'accompagnement à la rénovation énergétique

Action 8 : Poursuivre le programme SARE pour proposer aux habitants un service d'accompagnement à la Rénovation énergétique (France Renov)

Action 9 : Mettre en place un suivi précis de la rénovation énergétique des logements sur le territoire

Action 10 : Mettre en place une maison de l'habitat durable

Préconisations environnementale/mesures ERC

- Maintenir les éléments patrimoniaux et architecturaux lors de la rénovation des bâtiments ;
- Prendre en compte les micro-milieux présents ;
- Limiter l'augmentation des nuisances et des quantités de déchets pendant les travaux de rénovation.

Action 6 : Couverture complète du territoire en OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Au sein d'Ardenne Métropole	**Sur le territoire**	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation des logements

Objectif : Accompagnement du financement des travaux de rénovation et notamment énergétique, en complément de l'ANAH (35% de gain minimum)
Opération Programmé de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Villages et Hameaux :

- Pour les propriétaires occupants, l'objectif de travaux d'amélioration énergétique permettant un gain minimum de 35% se porte à 390 logements sur la durée de la convention.
- Par ailleurs, pour les propriétaires occupants avec des revenus correspondant à la catégorie intermédiaire (catégorie violet de Ma Prime Rénov') l'objectif de travaux d'amélioration énergétique se porte à 120 logements sur la durée de l'opération (hors champs Anah).
- Bien qu'une grande majorité des logements locatifs seraient susceptibles d'entrer dans la cible de l'amélioration du confort thermique, l'objectif proposé de logements portant uniquement sur des travaux d'économie d'énergie permettant un gain minimum de 35% est de 50 logements sur la durée de l'opération
- 200 logements situés en copropriétés qui seraient aidés pour des travaux d'amélioration énergétique dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov'Copro.

OPAH RU Sedan 12 logements de propriétaires occupants - 52 logements de propriétaires bailleurs / OPAH RU Charleville Mézières (95 logements de propriétaires occupants - 30 logements de propriétaires bailleurs et 50 en copropriété

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent :
Service Habitat

Mise en œuvre/partenaires
SOLIHA, ANAH, Région

Calendrier
2020 – 2025 : OPAH RU Charleville
2022 – 2027 : OPAH RU Sedan
2022 – 2027 : OPAH RR Villages et Hameaux

Moyens humains	Moyens financiers
Cheffe service logement et Soliha BL évolution	Sur la durée des OPAH , Ardenne Métropole met en place des abondements aux aides de l'Anah. Une enveloppe de 7 196 000€ sur 5 ans

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre de logement rénovés	999 logements
Gains énergétiques	À définir

Action 7 : Consolider l'implantation d'Oktave sur le territoire pour l'accompagnement à la rénovation énergétique

Au sein d'Ardenne Métropole	**Sur le territoire**	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation des logements

Objectif : Amélioration qualitative et quantitative du dispositif

Dans le cadre du programme national SARE notamment, l'action vise à renforcer la dynamique de rénovation énergétique des logements, avec une cible particulière complémentaire sur **les copropriétés.**

Oktave intervient pour conseiller, orienter voire accompagner les chantiers de rénovations

Programme en partenariat avec la Région

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [X] [ ] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Habitat

Mise en œuvre/partenaires
Oktave – Région Grand Est

Calendrier
2021 : Implantation
2024 : Premier bilan et perspective

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de logement bénéficiant de l'accompagnement	À déifnir

Action 8 : Poursuivre le programme SARE pour proposer aux habitants un service d'accompagnement à la Rénovation énergétique (France Renov)

Au sein d'Ardenne Métropole	**Sur le territoire**	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation des logements

Objectif : Accélérer la rénovation énergétique des logements

Ce programme SARE proposé par la Région Grand Est est mis en place conjointement avec les Portes du Luxembourg
permet aux habitants d'obtenir des conseils gratuits et personnalisés concernant :

- les équipements de l'habitation
- le chauffage et l'eau chaude sanitaire
- l'isolation et la ventilation
- les énergies renouvelables

Action engagée

Impact : [X] CO2 [X] [ ] [X] [ ] [ ]

Pilote
SOLIHA

Référent
Service Habitat

Mise en œuvre/partenaires
Ardenne Métropole - SOLIHA

Calendrier
Mise en œuvre de 2021 à 2023

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP SOLIHA	Participation Ardenne Métropole – Portes du Luxembourg (30 % du coût global) – 66 000 €

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2023
Nombre de propriétaires conseillés	1 600

Action 9 : Mettre en place un suivi de la rénovation énergétique des logements sur le territoire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation des logements

Objectif : Avoir une vision plus claire de l'avancement pour mettre en place les moyens nécessaires à l'atteindre des objectifs PCAET

Mettre en place un suivi de la rénovation énergétique des logements sur le territoire via les autorisations d'urbanisme, le suivi MaPrimeRenov, les OPAH, l'accompagnement SARE, Oktave, les entreprises, bailleurs sociaux, …

Les sources de données étant différentes, un travail de compilation est nécessaire.

Action moyen terme

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Habitat

Mise en œuvre/partenaires
SOLIHA, Oktave, Bailleurs sociaux , service urbanisme, entreprises
Agence d'urbanisme

Calendrier
2024

Moyens humains	Moyens financiers
ETP service logement	A déterminer

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Mise en place du suivi	À définir

Action 10 : Mettre en place une maison de l'habitat durable

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation des logements

Objectif : Lieu permanent dédié à l'habitat durable

Les habitants du territoire peuvent rencontrer des difficultés face à la multiplicité des structures et dispositifs d'aides et leur mobilisation parfois complexe. Il apparait pertinent de disposer d'un point d'entée unique d'informations, de conseils, de promotion et d'accompagnements sur les questions liées à l'habitat.

Cette action est présente dans le PLH (Fiche 16)

Action moyen terme

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Habitat

Mise en œuvre/partenaires
A définir

Calendrier
2025

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	AMO selon le projet Création d'un lieu par réhabilitation BBC ?

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Fréquentation de la Maison	À définir

Orientation 2.4 : Développer les moyens d'accompagnement de la rénovation énergétique

Contexte et description

La rénovation énergétique des bâtiments est un élément essentiel pour participer à la transition énergétique du territoire.
De par la quantité importante de bâtiment à rénover, il est nécessaire que l'ensemble de l'écosystème s'y intéresse et s'y investissent : les maîtrises d'ouvrage, les maîtrises d'œuvre, les artisans mais aussi les fédérations ou les organismes de formation (initiale et continue).

4 actions

Action 11 : Rentrer en contact avec l'ordre des architectes pour identifier leur besoins et apports sur le sujet de la rénovation énergétique

Action 12 : Organiser la formation des artisans et acteurs du bâtiments, en lien avec la CAPEB et/ou la FFB.

Action 13 : Participer aux salons de l'habitat, développer la communication sur le sujet

Action 14 : Préfigurer la création d'un campus des métiers de l'environnement

Préconisations environnementale/mesures ERC

Action 11 : Rentrer en contact avec l'ordre des architectes pour identifier leur besoins et apports sur le sujet de la rénovation énergétique

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.4 : **Développer les moyens d'accompagnement de la rénovation énergétique**

Objectif : Accompagnement des particuliers/entreprises

Pour atteindre des performances énergétiques ambitieuses, les opérations de rénovation doivent être pilotées de la même façon qu'un projet de construction.

Les Architectes étant des acteurs de référence dans la matière, il est proposé de travailler avec eux pour chercher à massifier la mise en place de rénovations énergétiques performantes.

Cela se traduirait d'abord par des premières réunions de travail avant la mise en place d'un partenariat.

Cette action est au stade de réflexion, un approfondissement est nécessaire pour la rendre opérationnel.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Habitat

Mise en œuvre/partenaires

Calendrier
2024

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de projets suivi par les architectes	À définir

Action 12 : Organiser la formation des artisans et acteurs du bâtiments, en lien avec la CAPEB et/ou la FFB

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.4 : **Développer les moyens d'accompagnement de la rénovation énergétique**

Objectif : Améliorer la qualité et la performance des rénovation énergétiques

La garantie d'une rénovation efficace et performante passe évidemment la qualité du travail des artisans.

Il est ainsi nécessaire de leur proposer des formations sur le sujet, en lien avec la CAPEB et la FFP.

Cette action est au stade de réflexion, un approfondissement est nécessaire pour la rendre opérationnel.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [X] [ ] [X]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Développement économique

Mise en œuvre/partenaires
CAPEB, FFB

Calendrier
A définir

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de personne formés, nombre de formation organisés	À définir

Action 13 : Participer aux salons de l'habitat, développer la communication sur le sujet

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.4 : **Développer les moyens d'accompagnement de la rénovation énergétique**

Objectif : faire connaître les dispositifs en place

Ardenne Métropole met en place un certain nombre de mesures pour la rénovation énergétique : OPAH, Accompagnement FranceRenov, accueil de la SEM Oktave.

Il est donc important que les particuliers soient bien informés des dispositifs en place pour qu'ils puissent en profiter et les pérenniser.

Une communication accrue pourrait être envisagée, avec notamment une présence lors des évènements liés, comme le salon de l'habitat.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service habitat

Mise en œuvre/partenaires
Acteurs de l'habitat

Calendrier
A définir

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir

Action 14 : Préfigurer la création d'un campus des métiers de l'environnement

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.4 : **Développer les moyens d'accompagnement de la rénovation énergétique**

Objectif : Développer les savoirs et les savoir-faire sur le territoire

En lien avec l'action 7 de l'axe « Mobiliser », le développement des formations du campus pourrait s'orienter vers la transition énergétique, et notamment vers les métiers en lien avec la rénovation énergétique : économe de flux, métiers du bâtiment, bâtiments passifs, …

Cette action est encore au stade de la réflexion et doit encore être développée.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Enseignement supérieur

Mise en œuvre/partenaires
A définir

Calendrier
A définir

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir

Orientation 2.5 : Agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur

Contexte et description

Ardenne Métropole est adhérente à l'ATMO, association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique. A ce titre, la collectivité contribue au fonctionnement et mène un partenariat avec l'ATMO Grand Est sur des programmes proposés par l'association en rapport avec le territoire de la communauté d'agglomération. Au travers de la signature d'une convention pluriannuelle, Ardenne Métropole s'est engagée à soutenir les activités développées par ATMO Grand Est selon les 5 axes du Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA).

2 actions

Action 15 : Formations proposées par l'ATMO sur la qualité d'air intérieur dans les écoles.

Action 16 : Développer l'offre de conseiller en environnement intérieur dans le cadre du dispositif IntAir'Agir

Préconisations environnementale/mesures ERC

-

Action 15 : Formations proposées par l'ATMO sur la qualité d'air intérieur dans les écoles

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.5 : Agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur

Objectif : Sensibiliser le corps enseignant à la gestion de la qualité d'air

Formation et sensibilisation de la collectivité sur la thématique
Mise en œuvre de campagnes de mesures dans les ERP
Partage d'une veille règlementaire
Expertise « qualité de l'air intérieur » avec prise en compte de l'énergie
Mise à disposition de matériel, formation au prélèvement, choix des équipements
Exploitation des données: aide à l'interprétation, capitalisation des données pour une exploitation plus large
Mesures: dimensionner et proposer des campagnes de mesures adaptées à des situations spécifiques
Expertise: apporter l'expertise d'ATMO Grand Est pour les problématiques complexes
Sous-action en cours : Etude avec l'ATMO (Quartet) de l'impact de la rénovation énergétique sur la qualité d'air intérieur (sollicitation de l'ATMO pour mesurer l'impact de la rénovation énergétique de l'hôtel communautaire).

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ X ☐ ☐ ☐

Pilote
ATMO Grand Est

Référent
Chargé de mission Santé

Mise en œuvre/partenaires
Communes

Calendrier
2023/2026

Moyens humains	Moyens financiers
ATMO	Convention pluriannuelle

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de formations proposées	À définir
Nombre de campagne réalisées	À définir

Action 16 : Développer l'offre de conseiller en environnement intérieur dans le cadre du dispositif IntAir'Agir

Au sein d'Ardenne Métropole	**Sur le territoire**	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.5 : Agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur

Objectifs : Accompagner les personnes allergiques pour identifier les origines de l'allergie dans leur logement

- Organiser des temps d'information grand public sur la qualité de l'air intérieur et plus globalement sur le lien entre environnement et santé
- Proposer des formations à destination de tout agent encadrant des enfants
  - Informer les professionnels de santé du territoire de l'existence d'Intair'agir, (dispositif d'accompagnement pour la gestion des plaintes et situations imprévues de pollution de l'air à l'intérieur des logements) et du Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI)
  Communiquer auprès des étudiants en santé et professionnels de santé déjà en place sur la formation pour devenir CMEI

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ X ☐ ☐ ☐

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chargé de mission santé

Mise en œuvre/partenaires
ATMO Grand Est/ Association A3PA

Calendrier
En continu

Moyens humains	Moyens financiers
…ETP chargé de mission santé	Ceux du dispositif IntAir'Agir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Evolution du nombre de sollicitation de l'outil interagir et d'intervention de CMEI	À définir
Evolution du nombre de CMEI formés	À définir

Orientation 2.6 : Être acteur de la sobriété foncière

Contexte et description

Les espaces naturels étant des puits de carbone et des réservoirs de biodiversité, il est important de les préserver et donc de limiter l'étalement urbain. Cette sobriété foncière a également d'autre vertu car elle permet de densifier les espaces bâtis et donc de limiter les transports, de réduire les espaces artificialisés donc les volumes d'eau à traiter (dans les réseaux mais aussi lors des crues).

Aussi, le territoire présente un certain nombre de friches et bâtiments vacants au sein des espaces bâtis. En limitant l'étalement urbain, nous poussons les acteurs du territoire à requalifier ses espaces et à améliorer la qualité des espaces publics.

2 actions

Action 17 : Poursuivre le travail sur la requalification des friches, en interne et en lien avec l'EPFGE

Action 18 : Poursuivre les actions du PLH pour limiter l'étalement urbain

Préconisations environnementale/mesures ERC

-

Action 17 : Poursuivre le travail sur la requalification des friches, en interne et en lien avec l'EPFGE

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.6 : Être acteur de la sobriété foncière

Objectifs : S'engager concrètement dans l'objectif de sobriété foncière, le Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050 en cherchant à reconstruire sur l'existant, le moins possible consommer des terres agricoles ou naturelles pour des constructions neuves

En moins de 4 ans, nous avons conventionné sur 7 projets pour plus de 11 millions d'euros, et cela, sans compter la valorisation foncière de certains dossiers qui en sont encore au stade des études,
Au total, 301 756 m2 sont actuellement pris en charge à des stades divers et tous ces sites feront l'objet à minima d'une dépollution par l'EPFGE dans les 4 à 5 ans à venir

L'idée est de concrétiser ces dossiers et amener l'EPFGE également sur des projets de production de logements

Action phare

Impact : [x] CO2 [ ] [ ] [ ] [ ] [x]

Pilote
Ardenne Métropole, communes

Référent
Services référents selon les projets

Mise en œuvre/partenaires
EPFGE

Calendrier
En continu

Moyens humains	Moyens financiers
Ardenne Métropole, communes, EPFGE	Crédits pour l'EPFGE en fonction des dossiers Engagement Agglo à 4Millions d'euros en 2023

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Surface réhabilitée	À définir

Action 18 : Poursuivre les actions du PLH pour limiter l'étalement urbain

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 2.6 : Être acteur de la sobriété foncière

Objectifs :

Mener un travail d'acculturation du territoire afin de se préparer aux réalités des objectifs ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dans le cadre de l'objectif « limiter l'étalement urbain ».

Il s'agit également de piloter les objectifs de non étalement fixés dans le PLH commune par commune en activant si nécessaire la clause de revoyure mais en maintenant le cap du non étalement urbain par zone géographique.

Ceci en lien avec les orientations du SCOT Nord Ardennes et la définition des différentes zones de « spatialisation » dans le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs)

Action engagée

Impact : [x] [ ] [ ] [ ] [ ] [x]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Direction de l'Aménagement et du Développement

Mise en œuvre/partenaires
Agence d'urbanisme + association d'élus + SCoT

Calendrier
En continu

Moyens humains	Moyens financiers
Agence d'urbanisme et interne	Partenariat Agence Urbanisme + missions AMO

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Consommation foncière annuel du territoire	Conforme objectif ZAN

Axe 3 : Mieux se nourrir

Promouvoir une agriculture au service du territoire, qui le nourrit et le protège du changement climatique

Contexte :

La consommation alimentaire et l'activité agricole sont fortement liées aux enjeux climat-air-énergie. L'agriculture est garante de la diversité et du maintien des paysages et nourrit les populations, mais elle est, comme les autres activités économiques, source de nombreuses pollutions. Ces pollutions sont liées aux pratiques agricoles, au transport et à la distribution des productions et donc étroitement liée au besoin de consommation d'un territoire.
L'agriculture fait également face aux impacts du réchauffement climatique : hausse des températures, intensité des catastrophes naturelles… qui fragilisent les productions et la viabilité des exploitations.
Aujourd'hui, la pérennisation de l'activité agricole repose sur le développement d'une agriculture qui relocalise les productions au sein d'un bassin de consommation, se diversifie pour répondre aux besoins des habitants et faire face au changement climatique et met en place de nouvelles pratiques qui favorise la biodiversité et optimise l'usage des sols de par leurs propriétés naturelles. Il s'agit également d'agir à la fin de la chaîne de production, au niveau des consommateurs pour promouvoir une alimentation plus saine et plus accessible et en adoptant d'autres pratiques d'achat et de consommation.
Ainsi pour promouvoir une agriculture au service du territoire, Ardenne Métropole est partie prenante du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA), un outil de travail concerté qui a permis à partir d'un diagnostic agricole et alimentaire du territoire d'identifier une première stratégie d'action, stratégie ensuite déclinée à son échelle.

Cet axe présente ici un aperçu de la politique agricole et alimentaire du territoire, le plan d'action présenté est développé au sein du plan agricole et alimentaire, présenté et validé lors du conseil communautaire du 2 avril 2024.

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	83 500 tCO2e -7% par rapport à 2019
Consommation d'énergie du secteur agricole	14 GWh -24% par rapport à 2019
Taux d'autonomie alimentaire du territoire	À définir Potentiel de l'ordre de 50%[1]

[1]Source : Les Greniers d'Abondance, à partir du Registre Parcellaire Graphique (IGN, 2017) et des Surfaces agricoles nécessaires pour couvrir la consommation de la population (PARCEL, 2019)

3 orientations stratégiques

- ✓ Maintenir l'activité agricole du territoire et encourager les transitions vers des systèmes de production durables
- ✓ Développer et renforcer nos filières agricoles
- ✓ Favoriser l'accès à une alimentation saine et moins transformée par la promotion d'autres pratiques d'achats et de consommation

Orientation 3.1 : Maintenir l'activité agricole du territoire et encourager les transitions vers des systèmes de production durables

Objectif 3.1.1 : Préserver la vocation nourricière des terres

Action 1 : Inventorier le potentiel agronomique des terres du territoire d'Ardenne Métropole

Objectif 3.1.2 : Favoriser les transitions agricoles et alimentaires pour préserver l'environnement et la santé humaine

Action 2 : Lutter contre les risques d'inondation et de coulées de boue

Action 3 : Accompagner financièrement les agriculteurs dans le changement de leurs pratiques culturales pour la disparition des métabolites et des pesticides dans la ressource en eau à l'horizon 2030

Action 4 : Mettre en place un programme d'actions en faveur du maintien des prairies naturelles et du bocage

Action 5 : Mener une campagne pour éradiquer la présence du frelon asiatique d'ici 2030

Orientation 3.2 : Développer et renforcer nos filières agricoles

Objectif 3.2.1 : Créer de nouvelles filières pour capter plus de valeur ajoutée

Action 6 : Créer la filière de valorisation de viande de gibier (venaison)

Action 7 : Relancer la viticulture sur le territoire

Action 8 : Créer une aide financière à l'investissement pour soutenir les projets d'installation, de diversification ou innovants

Objectif 3.2.2 : Développer l'offre en fruits et légumes produits localement

Action 9 : Proposer un accompagnement aux communes souhaitant créer des fermes maraîchères

Action 10 : Contribuer à la définition d'un schéma directeur départemental de création de légumeries avec les intercommunalités ardennaises

Orientation 3.3 : Favoriser l'accès à une alimentation saine et moins transformée par la promotion d'autres pratiques d'achats et de consommation

Objectif 3.3.1 : Promouvoir l'offre locale et la rendre visible auprès des professionnels de l'alimentation et des habitants

Action 11 : Identifier les producteurs du territoire d'Ardenne Métropole et leur donner de la visibilité :
- 11.1 : Construire et actualiser un répertoire des producteurs locaux du territoire pour donner de la visibilité sur l'offre en produits locaux existante
- 11.2 : Mettre en place une signalétique locale spécifique pour identifier et promouvoir les produits locaux dans les circuits de distribution

Action 12 : Accompagner des évènements de promotion, liés à l'agriculture et aux métiers de bouche sur le territoire, à destination du grand public

Action 13 : Accompagner les communes membres dans la création de cours d'écoles résilientes

Action 14 : Mettre en place des ateliers santé/alimentation dans le cadre du contrat local de santé

Action 15 : Rendre plus sélectif l'acte d'achat par le schéma de promotion des achats socialement et environnementalement responsables

Action 16 : Mener des actions de communication et de sensibilisation sur les enjeux et les actions du projet alimentaire territorial

Action 17 : Développer les marchés de producteurs locaux par les communes membres

Action 18 : Poursuite de l'ouverture de nouveaux jardins partagés

Objectif 3.2.2 : Réduire les déchets issus du gaspillage alimentaire et favoriser l'économie circulaire

Action 19 : Développer le compostage pour tous partout

Action 20 : Réduire les déchets issus des invendus de commerce par un partenariat avec les commerçants

Axe 4 : Préserver

Préserver la biodiversité, l'eau et les milieux naturels du territoire

Contexte : D'une manière générale, le changement climatique va entrainer une vulnérabilité accrue des milieux naturels ou semi naturels encore préservés, du territoire, notamment :

- A moyen terme, les études prospectives sur le climat ardennais indiquent que la ressource en eau sur le territoire sera constante, mais inégalement répartie, avec à la fois des épisodes de sécheresse et des épisodes de fortes crues. Ce qui fait évoluer la gestion de l'eau d'une gestion courante à une gestion de crise.
- Une fragilisation des écosystèmes suite à l'augmentation des phénomènes extrêmes (sécheresse ou au contraire pluies trop abondantes, vents violents, augmentation des températures) notamment un impact fort sur les forêts en accentuant le développement de pathogènes et le risque incendie.
- Les inondations fluviales de la Meuse ou par ruissellement peuvent également provoquer des dommages importants.

Une action forte d'anticipation et de préservation des milieux naturels qui sont essentielles est donc à développer pour favoriser la résilience du territoire et protéger son écosystème.

Interne, exemplarité : 2 actions | **Territoire et Grand public : 6 actions** | **Communes et partenaires : 4 actions**

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030	
Séquestration carbone du territoire	125 000 tCO2e soit 29% des émissions 110 000 tCO2e pour 14% des émissions en 2019	
Emissions de polluants atmosphériques (objectifs par rapport à 2005) Cf. Plan Air Renforcé	SO2 : 111t (-81%) NOx : 680t (-62%) COVNM : 1096t (-67%)	NH3 : 491t (-19%) PM10 : 437t (-21%) PM2,5 : 155t (-64%)

4 orientations stratégiques

- ✓ **Agir pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques**
- ✓ **Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau**
- ✓ **Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique**
- ✓ **Améliorer la qualité de l'air pour limiter les impacts négatifs sur la santé des habitants**

Orientation 4.1 : Agir pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques

Contexte et description

La fragmentation des milieux est l'une des principales pressions exercées aujourd'hui sur la biodiversité. Pour réduire cette pression, il convient de préserver les **continuités écologiques** : des milieux naturels non fragmentés. Ces continuités sont composées de **réservoirs de biodiversité**, espaces où la biodiversité est riche, et de **corridors écologiques**, des espaces de déplacement entre les réservoirs. Ce réseau de continuités écologiques est essentiel pour le déplacement des espèces : pour la migration, la recherche de nourriture ou encore la reproduction. La **Trame verte et bleue (ou TVB)** est un outil d'aménagement du territoire qui freine l'érosion de la biodiversité en préservant ces continuités. Il permet l'intégration des enjeux de fonctionnalité écologique dans les outils de planification/projets d'aménagement. Cette Trame comprend les continuités terrestres (prairies, forêts …) et aquatiques (cours d'eau, milieux humides …). Afin de préserver les différentes continuités, il est nécessaire de retrouver des écosystèmes écologiquement fonctionnels, en mettant par exemple en œuvre une gestion durable des forêts. La TVB est complétée par d'autres Trames, comme la Trame noire qui vise à lutter contre la pollution lumineuse en limitant les éclairages nocturnes pour préserver le déplacement des espèces nocturnes (comme les chauves-souris).

3 actions

Action 1 : Mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue

Action 2 : Lutter contre la pollution lumineuse et visuelle

Action 3 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière

Préconisations environnementale/mesures ERC

Action 1 : Mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue

Au sein d'Ardenne Métropole | **Sur le territoire** | Avec les partenaires

Orientation 4.1 : **Agir pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques**

Cette action également inscrite au Contrat de Territoire Eau Climat d'Ardenne Métropole avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a été initiée de 2022 à 2023.

Ardenne Métropole a répondu à un appel à projet Trame Verte et Bleue dans lequel elle porte avec les communes et partenaires un projet sur 3 ans permettant de caractériser et renforcer la trame verte et bleue (continuités écologiques du territoire).

Il s'agit au travers de ce projet de mener un diagnostic des continuités écologiques du territoire et des zones humides et de mener des actions démonstratives de restauration et de préservation des continuités parmi lesquelles des études, travaux de restauration des continuités écologiques ou actions de valorisation et d'animation en faveur de la biodiversité.

Moyens humains	Moyens financiers
Chargé de mission TVB (recrutement 2023) Chargé de mission agriculture et milieux naturels	(prévisionnel de l'AAP) : 1 404 617 € (HT) sur 3 ans 80% financeurs 20% collectivités (délibération du 25/06/2023)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2026
COPIL et COTECH et nombre de partenaires mobilisés	À définir
Continuités identifiées, linéaires de haies restaurer, linéaire de cours d'eau restaurés, nombre de parcelles préservées…	À définir

Action phare

Impact : ☐ CO2 ☒ ☐ ☐ ☐ ☐ ☒

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chargé de mission Trame verte et bleue/chargé de mission agriculture et milieux naturels, Direction Générale des Services

Mise en œuvre/partenaires
Financeurs : Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Région Grand-Est, DREAL
Partenaires : ReNArd, CENCA, DDT, EPAMA-EPTB, PNRA, Fédération de pêche, de chasse, Chambre d'agriculture des Ardennes, … et autres acteurs sachants pouvant être associés lors du déploiement + communes membres du territoire

Calendrier
2023 : recrutement chargé de mission et démarrage et dépôt de la candidature à l'AAP TVB
Fin 2023 : Démarrage du diagnostic
2024 à 2026 : Mise en œuvre des actions

Action 2 : Lutter contre la pollution lumineuse et visuelle

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.1 : **Agir pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques**

Trame noire

- Sensibiliser les communes à la modification de l'éclairage public : orientation des éclairages, niveau d'intensité, extinction durant une tranche horaire
- Organiser les Evènements Jour de la Nuit
- Sensibilisation les entreprises et les particuliers au bon usage de l'éclairage extérieur
- Mise en place d'actions exemplaires sur des communes pilotes pour la préservation de la Trame noire : sensibilisation, connaissance du mobilier d'éclairage, gestion raisonnée de l'éclairage public.

Encadrement de la publicité

- Recenser les signalisations (encadrement de la publicité) et informer sur leur installation. Projet porté par le PNR et réalisé sur l'ensemble du département des Ardennes - Action en cours - conseil auprès des collectivités territoriales
- Aider à l'animation auprès des communes en vue d'une harmonisation des bonnes pratiques d'extinction nocturne en lien avec le plan sobriété

Pollution visuelle

- Travailler sur les points noirs comme les friches, maisons abandonnées et les entrées de ville pour une amélioration du cadre de vie, l'image

Moyens financiers	Moyens humains
A prévoir aux budgets 2024 et suivants	Service Aménagement du PNR

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ X

Pilote
PNR des Ardennes

Référent
PNR des Ardennes

Mise en œuvre/partenaires
Communes, enseignes commerciales, entreprises

Calendrier
2023-2026

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de communes sur lesquelles les actions ont été mises en place.	À définir
Sur pollution sonore, évaluation d'impact	1 étude

Action 3 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.1 : Agir pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques

Enjeu de diversifier les essences en parallèle du plan de gestion

- Suivre et accompagner les actions de l'ONF en matière de gestion durable de la ressource forestière
- Renforcer la communication entre l'ONF et les collectivités
  - Organiser et/ou pérenniser des rencontres entre l'ONF et Ardenne Métropole
- Travailler avec la Fédération de chasse pour réduire le déséquilibre forêt-gibier – développer des plans de chasse moins locaux
- Renforcer de manière commune et concertée la communication à destination du grand public pour expliquer comment la forêt est gérée (exemple : les gens ne comprennent pas pourquoi les coupes rases dues aux scolytes sont faites)

Action phare

Impact : ☐ CO2 ☒ ☐ ☐ ☐ ☒

Pilote
ONF, PNR, Communes

Référent
PNR

Mise en œuvre/partenaires
EPCI, CRPF, Fransylva 08, Fédération de chasse

Calendrier
À définir

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	À définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'actions menées en partenariat entre l'ONF, le PNR et les communes	À définir
Nombre d'opérations de communication grand public	À définir

Orientation 4.2 : Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau

Contexte et description

Sur le territoire, en 2022, 95,5 % de la ressource en eau provient des nappes et à l'échelle nationale, le déficit de rechargement des nappes est estimé à plus de 20 %. Il faut donc permettre à l'eau de pluie s'infiltrer dans le sol au plus proche du point où elle est tombée.
Par ailleurs, limiter les eaux pluviales urbaines dans les réseaux permet de régénérer les nappes, limiter les phénomènes d'assèchement des sols, réduire les temps de fonctionnement des postes de relèvement, limiter les rejets d'eaux polluée au milieu naturel, préserver les stations d'épuration, capter les eaux pluviales au plus proche de l'endroit où elle tombe (et limiter le ruissellement de surface)

4 actions

Action 4 : Promouvoir et mettre en œuvre la gestion intégrée des eaux pluviales

Action 5 : Désimperméabiliser les sols du patrimoine communautaire.

Action 6 : Mettre en œuvre les grands projets de lutte contre les inondations : Programme Global Meuse Aval et Pays Sedanais

Action 7 : Accompagner les communes et agriculteurs sur les problématiques de ruissellement

Préconisations environnementale/mesures ERC

- Eviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes lors de la renaturation.

Action 4 : Promouvoir et mettre en œuvre la gestion intégrée des eaux pluviales.

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.2 : Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau

Objectif : Infiltrer l'eau là où elle tombe, diminuer les quantités d'eau dans les réseaux pour diminuer les consommations énergétique, alimentation des nappes phréatiques, réintroduction de la nature en ville

Description des sous-actions/des mesures :

- Mise en place d'une politique d'accompagnement des maîtrise d'ouvrages a la gestion des eaux pluviales par les techniques d'infiltration pour limiter les rejets des eaux pluviales dans les réseaux
- Capter 75 % des pluies par les techniques d'infiltration sur les espaces aménagés ou réaménagés,
- Développer la sensibilité des maîtres d'œuvre à la gestion intégrée des eaux pluviales
- Mettre en relation les aménageurs avec les financeurs potentiels (Agence de l'Eau,…)

Action moyen terme

Impact : ☐ CO2 ☒ ☐ ☐ ☐ ☒

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service ingénierie DCEE

Mise en œuvre/partenaires
Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Calendrier
2023 : formation des agents du service ingénierie DCEE
Fin 2023 : réunion avec les maîtres d'œuvre et principaux aménageurs pour promouvoir le GIEP :
2024 /2030 : accompagnements techniques sur les différents d'aménagements.

Moyens humains	Moyens financiers
Animateur eau pluviale	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de projets financés par l'Agence de l'eau	A définir
Nombre d'aménagements réalisés autre qu'Ardenne Métropole	À définir

Action 5 : Désimperméabiliser les sols du patrimoine communautaire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.2 : Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau

La renaturation et la désimperméabilisation des sols urbains ont de nombreux avantages: outre l'amélioration du cadre de vie, elles permettent de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisent la biodiversité et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur.

Dans une approche exemplaire, il est proposé de mettre en œuvre ces projets sur le patrimoine communautaire.

En 2023/2024, il est par exemple prévu la désimperméabilisation du parvis de l'hôtel communautaire, qui permet de déconnecté près de 2000 m² du réseau d'eau pluviale.

Les communes ont également un rôle à jouer sur le sujet. La ville de Charleville-Mézières travaille sur les cours résilientes, la ville de Sedan envisage la végétalisation de son parvis.

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☒ ☐ ☐ ☐ ☒

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Direction des bâtiments + DCEE

Mise en œuvre/partenaires
Concertation avec le service ingénierie de la DCEE sur l'accompagnement technique des ouvrages d'infiltration

Calendrier
Au fil de l'eau

Moyens humains	Moyens financiers
Service Direction Bâtiments	Financement de l'agence de l'eau

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de projets portés par Ardenne Métropole.	À définir

Action 6 : Mettre en œuvre les grands projets de lutte contre les inondations : PGMA et Pays Sedanais

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.2 : Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau

Objectif : Se prémunir contre les risques d'inondation par débordement de cours d'eau.

Le PGMA (Programme Global Meuse Aval) a pour but de mener une vaste étude sur une période de deux ans (2022–2024), permettant d'appréhender le risque inondation et l'état écologique des cours d'eau du territoire.

- Objectif : identifier les zones problématiques depuis la confluence entre la Meuse et la Bar jusqu'à Givet, englobant également de nombreux affluents.
- Le PGMA prévoit un important volet de restauration et d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Une des priorités sera de rendre aux cours d'eau leur fonctionnement naturel en mettant en œuvre une série de mesures : effacement de seuil, reméandrages, restauration des berges, etc.

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☒ ☐ ☐ ☐ ☒

Pilote
EPAMA

Référent
Service ingénierie de la DCEE

Mise en œuvre/partenaires
Ardenne Métropole, CCARM, CCVPA, Crêtes Pré Ardennaises

Calendrier
2022 – 2024 : Etude PGMA

Puis réalisation

Moyens humains	Moyens financiers
	Budget GEMAPI

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir

Action 7 : Accompagner les communes et agriculteurs sur les problématiques de ruissellement, en lien avec l'UDASA

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.2 : Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau

Objectif : Promouvoir les solutions d'hydraulique douce (plus sobre et plus économique).

Avec le changement climatique, les risques inondations sont accentués par des évènements pluvieux de plus en plus extrêmes. Les ruissellements et les coulées de boues engendrées par ces phénomènes extrêmes sont à l'origine de dégâts importants.

Aujourd'hui Ardenne Métropole est compétent dans la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Or la gestion du ruissellement, lui est une compétence qui relève des collectivités. Les communes n'ayant pas les outils, ni les moyens pour agir et n'étant pas dans l'obligation de traiter ce sujet se retrouvent souvent dans une impasse.

Devant l'enjeu que représente ce phénomène, les collectivités peuvent se saisir du sujet et être accompagné par les acteurs compétents pour animer, concerter et dialoguer avec les divers aménageurs du territoire, souvent agriculteurs concernés par la problématique. Dans ce contexte, Ardenne Métropole peut apparaître comme un facilitateur et mettre en lien les différents acteurs.

L'UDASA est une association départementale qui intervient sur ce type de problématique à l'échelle des bassins versants et porte conseil aux collectivités sur les problématiques de ruissellement.

Les travaux d'hydraulique douces (haies anti-érosion, fascine, bandes enherbées…) sont des solutions d'aménagement qui protègent les sols du ruissellement et de l'érosion et qui peuvent être mis en place le plus en amont possible pour limiter les phénomènes. Ces solutions doivent aujourd'hui être favorisées et concertées.

Plusieurs communes sont actuellement concernées sur le territoire d'Ardenne Métropole : Damouzy, Cheveuges, Sedan/frésnois, Vrigne-Aux-Bois

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☒ ☐ ☐ ☐ ☒

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chargé de mission agriculture et milieux naturels

Mise en œuvre/partenaires
UDASA, Agence Eau Rhin Meuse, Région Grand-Est, Etat, DDT, CRPF, ONF, EPAMA … Tous les aménageurs du territoire concernés par les usages différenciés des sols dans les zones soumises aux intempéries…

Calendrier
À définir

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de projets accompagnés et réalisés	Intégrer la problématique de gestion de l'eau dans une politique globale à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Orientation 4.3 : Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique.

Contexte et description

En 2022, l'indice global d'avancement de la protection de la ressource du territoire est de 78,2 %.
Or, la ressource en eau sur Ardenne Métropole provenant principalement des nappes (à plus 95%), il est indispensable de la protéger (pour en garantir la qualité, la quantité et la proximité) et réduire ainsi les dépenses énergétiques de traitement et d'acheminement.

4 actions

Action 8 : Protéger les captages d'eau, développer de nouveaux points de captage et une approche prospective

Action 9 : Garantir la ressource en eau pour le territoire

Action 10 : Optimiser énergétiquement les équipements liés à l'eau potable.

Action 11 : Optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement

Préconisations environnementale/mesures ERC

Action 8 : Protéger les captages d'eau, développer de nouveaux points de captage et une approche prospective

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.3 : Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique.

Action : Mise en place d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux – PGSSE

Objectif général : promouvoir la sécurisation qualitative et quantitative des ressources et des installations de production et de distribution en eaux destinées à la consommation humaine

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable, notamment par la construction d'un nouveau point de captage sur Chalandry Elaire
Objectif : remplacer le prélèvement de l'usine de traitement de Chalandry Elaire dans la Meuse.

- Développer les interconnexions de secours
Objectif : palier un défaut de ressource quantitatif ou qualitatif

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☒ ☐ ☐ ☐ ☒

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service ingénierie de la DCEE

Mise en œuvre/partenaires
-

Calendrier
2026 : Mise en service du nouveau captage de Chalandry Elaire
2027 : finalisation du PGSSE sur la partie captage
2029 : finalisation du PGSSE sur la partie Distribution

Moyens humains	Moyens financiers
Ingénieur chargé du PGSSE	A intégrer au PPI

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de jour annuel où la distribution, n'a pas été assurée par le réseau	À définir
Réalisation des ouvrages du nouveau captage	À définir

Action 9 : Garantir la ressource en eau pour le territoire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.3 : Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique.

Objectif : Faire face aux pénuries en eau

Usine de Chalandry

Ardenne Métropole cherche à substituer à l'installation actuelle une nouvelle ressource fondée sur un prélèvement en nappe souterraine de Meuse. En raison de ce projet, Ardenne Métropole a mis en attente un certain nombre d'investissements dans l'usine actuelle, anticipant sur la mise en service prochaine des nouveaux puits. Les prélèvements en nappe ne pourront au mieux être mis en service avant plusieurs années.
Ardenne Métropole doit donc investir dans le maintien en exploitation de l'usine de production d'eau potable de Chalandry.

Citerne de transport d'eau potable

Ardenne Métropole est sur le point d'acquérir une citerne d'eau potable afin de gérer les pénuries aigües de ressources en eau à l'étiage sur le territoire.
Nous disposons sur notre territoire de plusieurs sources excédentaires en période d'étiage qui permettent d'approvisionner les réservoirs des sources déficitaires. L'éloignement géographique des sources excédentaires ne permet pas un raccordement via la création d'un réseau.

Recherche de fuite

Ardenne Métropole souhaite mettre en place un marché de prestation pour la recherche de fuite acoustique et le déploiement d'équipement de pré-localisation pour améliorer la recherche de fuite et optimiser les interventions de terrassement. L'objectif final étant la réduction des pertes en eau dans le réseau de distribution d'eau potable.

Moyens humains	Moyens financiers
Centre Technique de l'eau ARS Prestataire d'exploitation	Réhabilitation / exploitation UTEP Chalandry : 2,7 G€ (sur 8ans) Citerne de transport : 50K€ (2023) Reconquête rendement des réseaux: 330K€ (2024)

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☒ ☐ ☐ ☐ ☐ ☒

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service exploitation de la DCEE

Mise en œuvre/partenaires
CTE – Ingénierie – Prestataires

Calendrier
2023 : Marché d'exploitation UTEP de Chalandry + Acquisition citerne
Fin 2023 : Marchés reconquête rendement des réseaux

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2040
Nombre de coupure d'eau pour pénurie	À définir
Rendement des réseaux	> 80%
Capacité de production de l'UTEP	1000 m³/jours

Action 10 : Optimiser énergétiquement les équipements liés à l'eau potable

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation **4.3 : Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique.**

Objectif 1 : Réduire la dépendance énergétique des équipements liés à l'eau.

Le traitement et le transport de l'eau peuvent représenter jusqu'à 18% de l'électricité consommée dans les zones urbaines. Des moyens relativement simples et opérationnels peuvent être mis en œuvre pour en améliorer l'efficacité énergétique et donc limiter les coûts de fonctionnement
Dans ce contexte d'urgence l'effort devra porter sur la recherche des optimisations énergétiques des installations qui passe par :

- Un bilan sur la consommation d'énergie actuelle afin d'identifier les évolutions par étapes de process ;
- Un audit énergétique des ouvrages/du procédé en identifiant les gains potentiels, notamment la consommation électrique, les ressources et besoins thermiques des installations ;
- La fixation des objectifs de diminution du coût, notamment en cas de préconisation de changement de matériel la détermination du retour sur investissements.

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☒ ☐ ☒ ☐ ☒

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service exploitation de la DCEE

Mise en œuvre/partenaires
Cabinet d'étude MERLIN, Entreprise INDUSTRELEC, fournisseurs équipements électromécanique,,,

Calendrier
2023 : Etude sur les 5 sites les plus consommateurs
Automne 2023 : Elaboration et validation du plan d'action et des investissements nécessaires
Fin 2023 : Recherche de subventions
2024 - 2025 : Déroulement du plan d'action

Moyens humains	Moyens financiers
Centre Technique de l'Eau Potable, Cabinet Merlin, INDUSTRELEC	Etude: 85 K€ Investissement / Travaux : à déterminer

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Consommation énergétique des équipements	Avoir réalisé l'ensemble des investissements du plan d'action

Action 11 : Optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.3 : Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique.

Objectif : diminuer les rejets en milieux naturels et améliorer la qualité des cours d'eau, en lien avec l'Agence de l'Eau

- Etude d'opportunité de REUT (réutilisation des Eaux Usées) sur les stations d'épuration d'ARDENNE METROPOLE
- Moderniser les Stations de Traitement des Eaux Usées de la régie
- Réduire le volume d'eau claire parasite dans les réseaux d'assainissement
- Déconnexion des eaux pluviales sur les agglomérations de Sedan et Charleville Mézières

Ces éléments font partie de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) sur l'assainissement.

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☒ ☐ ☐ ☐ ☒

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Direction du Grand Cycle de l'Eau et de l'Environnement

Mise en œuvre/partenaires
Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Calendrier
À définir

Moyens humains	Moyens financiers
Moyens humains de la DCEE	Lié à la PPi

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Réalisation des opérations de déconnexion des eaux pluviales	À définir

Orientation 4.4 : Améliorer la qualité environnementale du territoire

Contexte et description

La qualité de l'air dépend de la quantité de polluants émis dans l'atmosphère par différentes sources.
Ces sources peuvent être à la fois humaines (trafic routier, industries, chauffage, activités agricoles) ou naturelles. Elle est influencée par les conditions météorologiques et topographiques.

La qualité de l'eau dépend notamment des rejets émis dans les milieux naturels, par le biais par exemple de pesticides ou d'assainissement non-conformes.

3 actions

Action 12 : Mettre en place d'Espace Sans Tabac dans les communes en lien avec la ligue contre le cancer

Action 13 : Agir avec l'ATMO sur les sujets relatifs au pollen.

Action 14 : Permettre le retour de la baignade dans la Meuse

Préconisations environnementale/mesures ERC

Action 12 : Mettre en place d'Espace Sans Tabac dans les communes en lien avec la ligue contre le cancer

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.4 : **Améliorer la qualité environnementale du territoire**

Objectifs :
-Encourager l'arrêt du tabac,
-« Dénormaliser » le tabagisme
-Eviter le tabagisme passif
-Préserver l'environnement des mégots de cigarettes

Actions:
Identifier les espaces prioritaires
Délimiter et signaler les espaces sans tabac
Communiquer sur les aides à l'arrêt du tabac

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ X ☐ ☐ ☐

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Coordinateur Santé

Mise en œuvre/partenaires
Ligue contre le Cancer, Communes

Calendrier
À définir

Moyens humains	Moyens financiers
Ligue contre le cancer	Ligue contre le cancer Appel à Projet de l'Agence Régionale de Santé

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'espaces créés Evolution du nombre de mégots de cigarette	À définir
Nombre d'espaces créés Evolution du nombre de mégots de cigarette	À définir

Action 13 : Agir avec d'ATMO sur les sujets relatifs au pollen

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.4 : **Améliorer la qualité environnementale du territoire**

Objectif : Alerter sur les pics de pollen selon les essences.

- Prévenir l'émission des pollens allergisants en temps réel et de manière géolocalisée: communiquer sur la plateforme de signalements participatifs POLLIN'AIR et le dispositif sentinelle
- Assurer une veille phénologique: mettre en place un pollinier sur le site du jardin partagé de l'EHPAD des Pâquis et former des sentinelles
- Poursuivre en complément les mesures par capteur

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☒ ☐ ☐ ☐

Pilote
ATMO Grand Est

Référent
Chargé de mission Santé

Mise en œuvre/partenaires
Ardenne Métropole/ Agence Régionale de Santé/ Association Nature et Avenir/ Center Communal d'Action Sociale de Charleville-Mézières

Calendrier
À définir

Moyens humains	Moyens financiers
Association « Nature et Avenir »	Agence Régionale de Santé dans le cadre du PRSE Grand Est , ATMO Grand Est, Ardenne Métropole (subvention pollinier)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de sentinelles inscrites, nombre de signalements	À définir
Nombre de signalements	À définir

Action 14 : Permettre le retour de la baignade dans la Meuse

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

Orientation 4.4 : **Améliorer la qualité environnementale du territoire**

Objectif : Réintroduire la baignade dans la Meuse avant de la rendre naturellement buvable dès l'été 2024.

Une étude a débuté à l'été 2023 pour recenser les rejets dans la Meuse sur toute la traversée de Charleville Mézières et suivre hebdomadairement la qualité de l'eau au droit de la Macérienne. Le but est de modéliser la réaction de la Meuse aux pluies et d'établir un protocole pour les autorisations de baignade.

Action phare

Impact : ☐ CO2 ☒ ☐ ☐ ☐ ☒

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Direction du Grand Cycle de l'Eau et de l'Environnement

Mise en œuvre/partenaires
Ardenne Métropole/ Agence Régionale de Santé

Calendrier
2024 : Conclusion de la première étude

Moyens humains	Moyens financiers

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir

Axe 5 : Souveraineté énergétique

Renforcer la souveraineté énergétique du territoire

Contexte :

En 2022, environ 290 GWh d'énergie renouvelable sont produits sur le territoire, ce qui correspond à seulement 7% de la consommation d'énergie totale. Afin d'être plus résilients face aux crises énergétiques, moins dépendants des énergies fossiles très émettrices et de plus en plus coûteuses, l'augmentation des capacités de production d'énergie renouvelable du territoire est un enjeu majeur.

Interne, exemplarité : 1 action | **Territoire et Grand public : 5 actions** | **Communes et partenaires : 2 actions**

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Production d'énergie renouvelable du territoire	420 GWh de chaleur renouvelable Contre 264 GWh en 2022 27 GWh d'électricité renouvelable Contre 11 GWh en 2022 45 GWh de biogaz injecté dans le réseau Contre 15 GWh en 2022
Production d'EnR / Consommation d'énergie	16% Contre 7% en 2022

3 orientations stratégiques

- ✓ **Développer la production d'énergie sur le patrimoine public**
- ✓ **Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire**
- ✓ **Faire émerger des projets citoyens**

Orientation 5.1. Développer la production d'énergie sur le patrimoine public

Contexte et description

Avec la hausse du coût de l'énergie, le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public devient une nécessité pour consommer directement une énergie à coût maitrisé.
Aussi, l'équipement du patrimoine public présente un caractère d'exemplarité et permet de stimuler les filières.

4 actions

Action 1 : Développer des projets d'énergie renouvelable sur le patrimoine d'Ardenne Métropole (plusieurs projets de solarisation)

Action 2 : Accompagner les communes sur le développement des énergies renouvelables (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine)

Action 3 : S'appuyer sur la SEM ENR pour développer les petits réseaux de chaleur bois-énergie dans les communes rurales

Action 4 : Poursuivre le raccordement des bâtiments publics aux réseaux de chaleur

Préconisations environnementale/mesures ERC

- Utiliser des ressources à faible bilan carbone (panneaux photovoltaïques de fabrication européenne) ;
- Maintenir les éléments patrimoniaux et architecturaux et veiller à l'intégration paysagère des nouvelles infrastructures ;
- Prendre en compte les micro-milieux présents.

Action 1 : Développer des projets d'énergie renouvelable sur le patrimoine d'Ardenne Métropole

Au sein d'Ardenne Métropole | Sur le territoire | Avec les partenaires

✓ Orientation 5.1. Développer la production d'énergie sur le patrimoine public

Ardenne Métropole a identifié sur son patrimoine (bâtiments, parkings, fonciers nus, équipement de l'eau potable et de l'assainissement) un certain potentiel de développement du photovoltaïque, sous le format de l'autoconsommation pour les bâtiments, parkings et équipements du grand cycle de l'eau, et pour mettre en place des AMI pour le foncier nu, avec un potentiel de production de près de 60 GWH.

Deux opérations connaissent déjà une concrétisation en 2023 : la toiture du siège communautaire dans le cadre de la rénovation énergétique (33 kWc) et le parking du centre aquatique Bernard Albin, également dans le cadre de la rénovation énergétique (197 kWc).

La suite des projets sera étudiée et concrétisée au fil des années.

Il est également prévu de développer les énergies renouvelables sur la Macérienne dans le cadre de sa réhabilitation : renforcement de la solarisation de la halle Eiffel et turbine hydro-électrique.

Action phare

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ ☒ ☐

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Mission Climat Air Energie Ardenne Métropole - Victor Moniot

Mise en œuvre/partenaires
Fond Vert, Climaxion, SEM ENR, Développeurs

Calendrier
2023 : Premières réalisations et affinage du plan d'action
2024 -2030 : Lancement et réalisation des projet au fil des années.

Moyens humains	Moyens financiers
Mission Climat Air Energie Ardenne Métropole	Subvention et financement propre

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Energie produite par les installations ENR sur le patrimoine communautaire	25 GWh
Diminution des consommations électriques grâce à l'autoconsommation	1 GWh
Puissance installée	25 MWc

Action 2 : Accompagner les communes sur le développement des énergies renouvelables

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 5.1. Développer la production d'énergie sur le patrimoine public

Gestionnaires d'un patrimoine public important, les communes ont également un rôle à jouer dans le développement des énergies renouvelables.

La Mission Climat Air Energie, qui a vocation à devenir un pôle de référence et de compétence pour les communes peut proposer un accompagner de premier niveau.

Elles peuvent également être accompagnées par l'ALE 08 :
- Étude de potentiel simple sur le patrimoine public
- Note d'opportunité bois-énergie / géothermie sur un projet identifié

En 2024, Ardenne Métropole propose aux communes membres de participer à un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner des développeurs qui équiperont leur patrimoine communal.

Action moyen terme

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ X ☐

Pilote
Communes – ALE08

Référent
Mission Climat Air Energie, pour suivi

Mise en œuvre/partenaires
Ardenne Métropole - Climaxion

Calendrier
Au fil des projets

Moyens humains	Moyens financiers
ALE 08 – dispositif Générateurs	Financement possible dans le cadre du fonds vert - Climaxion

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de projets accompagnés	10
Puissance installée / Energie produite annuellement	1 MWc / 1 GWh

Action 3 : S'appuyer sur la SEM ENR pour développer les petits réseaux de chaleur bois-énergie dans les communes rurales

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 5.1. Développer la production d'énergie sur le patrimoine public

Créé en 2021 la SEML ENR ARDENNES a pour objectif de favoriser l'émergence et la réalisation de projets en intervenant en tant qu'investisseur aux côtés des porteurs de projets et d'optimiser le potentiel et les retombées économiques de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

7 intercommunalités ardennaises dont Ardenne Métropole, le Conseil Départemental des Ardennes et la Région Grand Est se sont associés au projet de création de SEML ENR ARDENNES représentant 71 % du capital social de la SEML.

La SEM ENR est donc un outil au service du territoire pour le développement des énergies renouvelables.

Il est proposé de s'appuyer sur celle-ci pour développer des petits réseaux de chaleur bois-énergie dans les communes rurales pour leur fournir de la chaleur renouvelable.

Action moyen terme

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ X ☐

Pilote
SEML ENR Ardennes

Référent
Mission Climat Air Energie pour suivi

Mise en œuvre/partenaires
Ardenne Métropole, SEM ENR, Communes

Calendrier
Moyen terme

Moyens humains	Moyens financiers
SEM ENR	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir

Action 4 : Poursuivre le raccordement des bâtiments publics aux réseau de chaleur

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 5.1. Développer la production d'énergie sur le patrimoine public

Ardenne Métropole présente aujourd'hui plusieurs réseaux de chaleur sur son territoire, sur les communes de Charleville-Mézières et Sedan.

Ceux-ci ont vocation à se développer sur le territoire.

Celui de Charleville-Mézières va notamment connaître une extension sur la partie nord de la ville pour fournir 34 000 MWh supplémentaire et proposé une énergie 100 % renouvelable à horizon 2030.

Le centre aquatique Bernard Albin et la Médiathèque Voyelles vont pouvoir s'y raccorder, ainsi que 50 autres bâtiments (écoles, collège, gendarmerie, logements sociaux, …)

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ ☒ ☐

Pilote
Communes

Référent
Direction des bâtiments

Mise en œuvre/partenaires
Dalkia – Ademe

Calendrier
2023-2030

Moyens humains	Moyens financiers
Actuels	Fond Chaleur de l'Ademe

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir

Orientation 5.2. Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire

Contexte et description

Le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public ne suffira pas à augmenter de façon conséquente la souveraineté énergétique du territoire, il est ainsi nécessaire que l'ensemble des acteurs prennent en main le sujet.

4 actions

Action 5 : Accompagner les projets développés par des acteurs privés (notamment solaire et méthanisation)

Action 6 : Mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques sur les parkings et toitures des entreprises

Action 7 : Conclure sur le potentiel de géothermie profonde du territoire

Action 8 : Etendre les réseaux de chaleur du territoire

Préconisations environnementale/mesures ERC

- Utiliser des ressources à faible bilan carbone (panneaux photovoltaïques de fabrication européenne) ;
- Eviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes lors de la végétalisation des espaces publics.
- Maintenir les éléments patrimoniaux et architecturaux et veiller à l'intégration paysagère des nouvelles infrastructures ;
- Prendre en compte les micro-milieux présents et les continuités écologiques dans les nouveaux aménagements ;
- Limiter la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols par les nouveaux aménagements en privilégiant les zones déjà urbanisées ;
- Porter une vigilance sur les potentielles pollutions de l'eau et les nuisances olfactives engendrées par la méthanisation.

Action 5 : Accompagner les projets développés par des acteurs privés (notamment solaire et méthanisation)

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 5.2. Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire

Sur la méthanisation :
Plusieurs projets de méthanisation agricoles ont vu le jour sur le territoire, à Bazeilles qui a bénéficié du soutien de la SEM ENR, et à Vivier-au-Court.
En 2023, le syndicat en charge du traitement des déchets Valodea et son prestataires, ARCAVI, ont également mis en place un méthaniseur pour accueillir les biodéchets issu de la collecte à partir de 2024.

Une étude, porté par un opérateur privé, est également en cours pour valoriser les biodéchets des industries agro-alimentaires.

Sur le photovoltaïque :
Plusieurs projets de parc au sol sont à l'étude sur le territoire et portés par des opérateurs privés, à Nouvion sur Meuse sur un terrain de la SNCF, à Saint-Menges pour de l'agrivoltaïsme et à Glaire. La Sem ENR développe aussi un projet autour de l'aérodrome Etienne Riché. Ces projets pourront permettre une production d'environ 40 GWh.

Concernant le solaire photovoltaïque, les communes peuvent travailler avec l'ALE 08 à travers le dispositif Générateurs (solaire photovoltaïque) qui a vocation à garder un contrôle sur le développement des projet ENR par des opérateurs privés.

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ X ☐

Pilote
Opérateurs respectifs

Référent
Mission Climat Air Energie pour suivi

Mise en œuvre/partenaires
Chambre d'Agriculture, GRDF, ARCAVI-VALODEA, porteurs de projet EnR, Département des Ardennes, ALE 08

Calendrier
À définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Action 6 : Mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques sur les parkings et toitures des entreprises

Au sein d'Ardenne Métropole	**Sur le territoire**	Avec les partenaires

✓ Orientation 5.2. Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire

Les entreprises possèdent parfois de grandes surfaces de toitures ou de grandes surfaces de parking, ce sont donc des endroits intéressant pour y installer des panneaux photovoltaïques.

De plus, avec l'autoconsommation, cela peut leur permettre de réduire leurs dépenses énergétiques.

Un travail d'animation et d'accompagnement sera mis en place pour les entrainer dans cette démarche.

La loi d'accélération des énergies renouvelables oblige d'ailleurs les propriétaires, depuis le 1er juillet 2023, à équiper en ombrières les parkings de plus de 1500 m².

Les modalités de suivi et d'accompagnement sont encore à définir.

Action moyen terme

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ ☒ ☐

Pilote
Entreprises du territoire

Référent
Service développement économique

Mise en œuvre/partenaires
SEM EnR, ALE 08, Chambres consulaires

Calendrier
2023 : Définition des modalités
2025 : Premières réalisations

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Puissance installée dans les ZAE	À définir

Action 7 : Conclure sur le potentiel de géothermie profonde du territoire

Au sein d'Ardenne Métropole | **Sur le territoire** | Avec les partenaires

✓ Orientation 5.2. Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire

Dans le Bassin parisien, l'exploitation de la géothermie profonde est largement répandue. De nombreux quartiers sont chauffés grâce à cette énergie sous-terraine puisée à plus de 1500m, dans ce que l'on appelle le dogger.

Aujourd'hui le potentiel sur notre territoire est inconnu et inexploité.

Il faudrait ainsi mener des études de sols pour conclure sur son potentiel.

Ces études seraient à coupler avec la définition d'un besoin en chaleur sur le territoire, via par exemple un schéma directeur des énergies.

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ ☒ ☐

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Mission Climat Air Energie

Mise en œuvre/partenaires
Association LER (animateur géothermie Grand Est)

Calendrier
À définir

Moyens humains	Moyens financiers
À définir	Coût de l'étude

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Réalisation de l'étude	Etude réalisée : oui (2024)

Action 8 : Etendre les réseaux de chaleur du territoire

Au sein d'Ardenne Métropole | **Sur le territoire** | Avec les partenaires

✓ Orientation 5.2. Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire

Extension du réseau de chaleur de Charleville-Mézières sur la partie nord de la ville - Objectif : développer l'utilisation d'énergie renouvelable (34 000 MWh) + de 85% d'ENR sur le réseau.

- Délégation de service public confiée à Dalkia
- Travaux d'extension prévus : de juillet 2023 à décembre 2024.

S'appuyant sur le réseau Citadelle-Manchester, il reliera une nouvelle chaufferie biomasse et biogaz installée à la sortie Nord-Ouest de Charleville. 54 nouveaux bâtiments seront raccordés à cette extension. Une fois achevés, les travaux permettront de doubler le réseau afin d'alimenter l'équivalent de 3300 nouveaux logements tout en évitant la production de 16 000 tonnes de CO2 par an. Les nouveaux clients qui le souhaitent pourront se raccorder au tracé existant, Dalkia ayant prévu sa densification.

À plus long terme, au 1er janvier 2029, le réseau de chaleur urbain de la ville de Charleville-Mézières sera à 100 % alimenté par des énergies renouvelables : bois énergie, biogaz et valorisation de la chaleur fatale provenant de l'usine Stellantis

La mise en place d'un schéma directeur des énergies pourrait permettre d'identifier d'autres possibilités de création/extension de réseau de chaleur, et notamment via la récupération de chaleur fatale.

Moyens humains	Moyens financiers
Services ville de Charleville-Mézières Ingénierie DALKIA	Coûts de l'extension du réseau de chaleur de Charleville - 34 millions d'euros porté par Dalkia

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ X ☐

Pilote
Dalkia – Charleville-Mézières,

Référent
Direction des bâtiments

Mise en œuvre/partenaires
-

Calendrier
2023-2024 : Travaux extension du réseau de Charleville-Mézières.
2029 : Réseau alimenté en 100% énergies renouvelables

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Part d'EnR sur le réseau de Charleville	100% ENR (bois énergie, biogaz et valorisation de la chaleur fatale provenant de l'usine Stellantis)
Production annuelle	34 GWh

Orientation 5.3. Faire émerger des projets citoyens

Contexte et description

Les projets d'énergie citoyenne cumulent de nombreux avantages. Ils permettent :
- de maximiser les retombées économiques pour le territoire
- de fédérer les habitants autour des enjeux de la transition énergétique
- de faire monter en compétence les habitants
- de donner la possibilité à chacun de participer à la transition énergétique, avec ou sans toiture, avec ou sans moyen financiers

Les projets citoyens permettent aussi de multiplier les échelles à laquelle la transition est portée.

1 action

Action 9 : S'appuyer sur l'ALE08 pour faire émerger des projets citoyens

Préconisations environnementale/mesures ERC

Action 9 : S'appuyer sur l'ALE08 pour faire émerger des projets citoyens

Au sein d'Ardenne Métropole | **Sur le territoire** | Avec les partenaires

✓ Orientation 5.3. Faire émerger des projets citoyens

Travailler avec l'ALE 08 pour faire émerger une dynamique citoyenne sur le territoire :
L'ALE 08 dispose d'ingénieurs spécialisés en énergie, environnement, bâtiment, concertation citoyenne...

- L'ALE 08 peut accompagner l'émergence d'un collectif citoyen, animer le collectif et lui permettre de monter en compétences pour maîtriser ensuite un ou plusieurs projets.
- L'ALE 08 peut animer toute une gamme de campagnes de sensibilisation sur les énergies renouvelables ….

A court terme :

- Co-organiser avec l'ALE08 des réunions de sensibilisation sur le thème ' comment monter un projet d'énergie renouvelable citoyen?'

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ X ☐

Pilote
ALE 08

Référent
Mission Climat Air Energie

Mise en œuvre/partenaires
Ardenne Métropole, Communes, ALE 08

Calendrier
Fin 2023/début 2024 : Premières actions de sensibilisation – 3 réunions de sensibilisations

Moyens humains	Moyens financiers
Equipe ALE 08	Subvention annuelle à l'ALE 08

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'évènements de sensibilisation organisés	Au moins 3 en 2023/2024
Nombre de citoyens touchés par des opérations de sensibilisation	50
Nombre de projets citoyens sur le territoire	Un collectif en formation d'ici la fin du Plan Climat

Axe 6 : Economie résiliente

Evoluer vers une économie plus résiliente

Contexte :

L'économie du territoire, pour garantir sa durabilité, doit s'inscrire pleinement dans les enjeux de demain : diminuer sa dépendance aux énergie fossiles, favoriser les circuits-courts, limiter sa consommation de ressources grâce à l'économie circulaire, diminuer sa production de déchets et maximiser sa valeur ajoutée pour et sur le territoire.
En tant qu'acheteur important, Ardenne Métropole se doit d'être exemplaire et favoriser une économie résiliente.

Interne, exemplarité : 2 actions | **Territoire et Grand public : 6 actions** | **Communes et partenaires : 4 actions**

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Indicateurs SPASER	A déterminer
Consommation d'énergie du secteur tertiaire	428 GWh -37% par rapport à 2019
Consommation d'énergie du secteur industrie	1341 GWh -16% par rapport à 2019
Emissions de GES du secteur tertiaire	31 000 tCO2e -65% par rapport à 2019
Emissions de GES du secteur industrie	123 000 tCO2e -53% par rapport à 2019
Déchets produits par habitant	

5 orientations stratégiques

- ✓ Développer des achats publics exemplaires
- ✓ Soutenir la transition écologique des acteurs économiques du territoire
- ✓ Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets
- ✓ Développer une économie de proximité et circulaire
- ✓ Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel

Orientation 6.1 : Développer des achats publics exemplaires

Contexte et description

L'achat public constitue un levier de la transformation des territoires : par son volume (25,8 M € pour Ardenne Métropole en 2021 – source : DGFIP), il peut permettre d'accompagner et de soutenir la transition écologique. Le plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025 fixe comme objectif que, d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale.

2 actions

Action 1 : Augmenter la part d'achat local et responsable

Action 2 : Revaloriser le matériel informatique d'Ardenne Métropole dans des circuits de seconde main

Préconisations environnementale/mesures ERC

Action 1 : Augmenter la part d'achat local et responsable

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.1 : **Développer des achats publics exemplaires**

Pour développer des achats publics exemplaires, Ardenne Métropole a choisi de s'appuyer sur un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Adopté en janvier 2023, il s'articule autour de trois orientations, la deuxième s'intitulant « accélérer les transitions écologiques et énergétiques par les clauses et critères environnementaux » avec trois objectifs:

1. former et sensibiliser les acheteurs publics et les opérateurs économiques sur la dimension environnementale de la commande publique ;
2. intégrer de manière adaptée les clauses et critères environnementaux à la commande publique ;
3. organiser le pilotage et le suivi de la démarche.

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [X] [ ] [X]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Commande Publique

Mise en œuvre/partenaires
Réseau commande publique Grand Est
Chambres consulaires et fédérations professionnelles

Calendrier
2023 : adoption du SPASER
Fin 2023 : concrétisation des partenariats
2025 : 100 % de clauses et / ou critères environnementaux

Moyens humains	Moyens financiers
Service mutualisé de la commande publique d'Ardenne Métropole et Charleville-Mézières	Budgets de services (pas de budget spécifique alloué)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Pourcentages de marchés avec clauses / critères.	100 %
Achat local	70 %

Action 2 : Revaloriser le matériel informatique d'Ardenne Métropole dans des circuits de seconde main

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.1 : **Développer des achats publics exemplaires**

Revaloriser le matériel informatique d'Ardenne Métropole dans des circuits de seconde main, via deux canaux : partenariat avec Emmaüs Connect et Bell'occas ; expérimentation de la revente de matériels auprès de la société Siell.com, incubée à Rimbaud Tech.

Les matériels inutilisables seront dirigés vers les filières réglementaires de retraitement

Décret 2023-266 du 12 avril 2023 : objectifs annuels minimaux de réemploi de 25 % en 2023 ; 35 % en 2024 et 50 % en 2025

Objectif : Exemplarité de la collectivité dans le secteur du réemploi.

Action engagée

Impact : [X] [ ] [ ] [X] [ ] [X]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chargée de mission économie circulaire

Mise en œuvre/partenaires
Entreprise siell.Com
Emmaüs Connect / Bell'occas

Calendrier
2023 : mise en place des partenariats
2024 : expérimentation et retour d'expérience
2025 : extension sur l'ensemble du territoire d'Ardenne Métropole

Moyens humains	Moyens financiers
Chargée de mission économie circulaire Direction des systèmes d'information Direction de la transformation de l'action publique	Budget AMO/étude

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Taux de réemploi du matériel déclassé	100 % : matériel en fonctionnement et inutilisables (en 2022 : 41,3 %)

Orientation 6.2 : Soutenir la transition écologique des acteurs économiques du territoire

Contexte et description

Economie circulaire, réduction des déchets économiques, transition énergétique des outils de production et des transports, les acteurs économiques doivent connaitre leur propre révolution écologique tout en conservant leurs propres dynamiques de production et avantages concurrentiels

Ardenne Métropole et d'autres acteurs publics comme la Région Grand Est peuvent accompagner cette transition en structurant des filières énergétiques, agissant sur le foncier disponible, s'inscrivant dans les démarches régionales et nationales telles que « Rebond Industrie »

2 actions

Action 3 : Gérer des zones d'activité exemplaires sur le plan environnemental et mettre en place une charte des bonnes pratiques

Action 4 : Accompagner la décarbonation des industries du territoire

Préconisations environnementale/mesures ERC

Action 3 : Gérer des zones d'activité exemplaires sur le plan environnemental et mettre en place une charte des bonnes pratiques

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.2 : **Soutenir la transition écologique des acteurs économiques du territoire**

- Mise en place d'une charte des bonnes pratiques lors de l'accueil de nouvelles entreprises dans les ZAE.
- Gérer des zones d'activités exemplaires sur le plan environnemental : extinction nocturne, végétalisation, parking alvéolaires, arbres fruitiers, végétation sans entretien accompagnement OFB

Objectif : Sensibiliser aux bonnes pratiques, sans imposer et risquer des refus.

Concernant la question du champ concurrentiel avec les autres EPCI un travail sera mis en place pour s'accorder sur des règles communes.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [X] [ ] [X] [ ] [X]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Développement Economique, Prestations CEREMA, Chargée de mission Economie Circulaire

Mise en œuvre/partenaires
Entreprises des ZAE. Autres EPCI

Calendrier
2025-2027

Moyens humains	Moyens financiers
Service EFM	AMO , prestations CEREMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'entreprises sensibilisées	À définir
Bilan carbone des ZAE	À définir
Indicateurs de végétalisation des ZA	À définir

Action 4 : Accompagner la décarbonation des industries du territoire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.2 : **Soutenir la transition écologique des acteurs économiques du territoire**

Les Ardennes ont été sélectionnées par l'ANCT et la Banque des Territoires dans le cadre de l'appel à projet « Rebond Industriel » destiné aux territoires industriels fortement dépendant de l'industrie automobile. Le but de cette action est de détecter et d'accélérer des projets d'entreprises structurants visant à faciliter la mutation du tissu industriel. La mission vise à l'appuyer dans ses initiatives pour se positionner comme incubateur de l'industrie du futur, favoriser la décarbonation, poursuivre les initiatives de plateformes industrielles mutualisées et développer les compétences industrielles.

Les projets d'investissements identifiés concernent en grande majorité la modernisation de l'outil de production.
La feuille de route industrielle du territoire reprend l'accompagnement de la décarbonation comme l'un des axes prioritaires avec un accompagnement des projets via des dispositifs de financement.

Certains grands employeurs du territoire poursuivent des objectifs majeurs en la matière et cherchent des solutions pour y parvenir (Stellantis, Hanon System).

Action moyen terme

Impact : [X] [X] [ ] [X] [ ] [X]

Pilote
Ardennes Développement, UIMM, CCI

Référent
Service développement économique

Mise en œuvre/partenaires
Ardennes Développement, UIMM, CCI, Entreprises industrielles du territoire, Ardennes Développement, UIMM, ADEME grand Est
Programme « motorisation à faible émission »

Calendrier
2024

Moyens humains	Moyens financiers
Service EFM & partenaires En soutien des pilotes	Financement France 2030 (AMI) Rebond Industrie et plan « territoire d'industrie »

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'entreprises accompagnées	A définir

Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose la réduction de 50% de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025, ainsi que le développement du tri à la source des déchets organiques pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses bio-déchets dans les ordures ménagères résiduelles d'ici 2025.

7 actions

Action n°5 : Diminuer de 8 000 tonnes et plus la quantité de déchet envoyés à l'enfouissement.

Action n°6 : Optimiser la logistique des tournées des BOM et faire évoluer les motorisations

Action n°7 : Mettre à disposition de composteurs individuels / collectifs / partagés pour tous et partout

Action n°8 : Mettre à disposition un broyeur dans les déchetteries

Action n°9 : Valoriser énergétiquement les biodéchets des gros producteurs (restauration collective et privée)

Action n°10 : Augmenter la production de biogaz du centre d'enfouissement d'Eteignières

Action n°11 : Identifier les actions mises en œuvre contre le gaspillage alimentaire

Préconisations environnementale/mesures ERC

- Veiller aux potentielles nuisances olfactives et aux pollutions de l'eau engendrées par la méthanisation et la production de biogaz.

Action 5 : Diminuer de 8 000 tonnes et plus la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

La production de déchets ménagers sur notre territoire communautaire a amorcé une baisse assez significative sur l'année 2022 grâce à la politique de prévention mise en place (distribution gratuite de composteurs individuels ou collectifs, stop-pub, défi familles zéro déchets, adoption de poules, optimisation des collectes avec passage à la quinzaine pour l'ordure ménagère, interdiction d'accès des déchèteries aux professionnels, mise en place de badges d'accès en déchèteries…).

Ardenne Métropole a confié à VALODEA l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA 2020-2025), détaillé et opérationnel, couvrant le territoire syndical, conformément au décret du 10 juin 2015.
L'objectif de ce PLPDMA est de diminuer la quantité des déchets enfouis en centre de stockage afin, non seulement de limiter les effets de la TGAP mais aussi de réduire l'enfouissement d'un point de vue environnemental.
Les campagnes de sensibilisation en porte à porte des habitants, les animations en milieu scolaire, la sensibilisation tout public dans les communes se sont amplifiées. Ainsi plus de 7200 foyers ont été touchés par des interventions réalisées par les animateurs de la prévention. Les interventions proposées avaient pour thème : le tri, le verre, le compostage collectif et individuel,
Ainsi, 70 suivis de collectes ont été réalisés et plus de 8 000 bacs ont été contrôlés.
L'objectif est également de poursuivre les actions identifiées dans le programme « -8000 tonnes », validé au Conseil communautaire du 28 septembre 2021

Moyens humains	Moyens financiers
5 animateurs de la prévention	

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [ ] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service collecte et prévention des déchets

Mise en œuvre/partenaires
VALODEA
Chargée de mission Economie circulaire

Calendrier
2023 : bilan des expérimentations
2024 : amélioration des pratiques et fixation des objectifs selon les communes urbaines et rurales

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Chaque mois, le baromètre des indicateurs du programme est renseigné, afin de mesurer le degré d'atteinte des objectifs	L'objectif de – 8000 tonnes prévu sur la mandature actuelle a été atteint

Action 6 : Optimiser la logistique des tournées des BOM et faire évoluer les motorisations

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

Objectif : Réduire l'empreinte carbone et énergétique de la collecte des déchets

- Optimisation logistique des tournées des bennes à ordures ménagères en réduisant la fréquence de collecte des OM (1 semaine sur 2 au lieu de toutes les semaines) pour toutes les villes du territoire sauf Charleville-Mézières dont l'échéance est au 1er janvier 2025.

- En parallèle, et au fil du renouvellement des flottes, il sera étudié l'évolution des motorisations, en partenariat d'une part avec GRDF qui a proposé des pré-études à Ardenne Métropole, et en lien également avec l'étude motorisation faible émission de la Région Grand Est.

Action moyen terme / engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [ ] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Déchets

Mise en œuvre/partenaires
GRDF, Région Grand Est

Calendrier
2021 - 2025 : Réduction des fréquences de collecte
Moyen terme : évolution de la motorisation

Moyens humains	Moyens financiers
Service Prévention et Collectes des Déchets – Ardenne Métropole	Chiffrage investissement nouvelles bennes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Consommation énergie (gazole ou autre)	- 20 %
Impact CO2	- 30 %

Action 7 : Mise à disposition de composteurs individuels/collectifs/partagés pour tous et partout

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

Objectif : sortir des déchets putrescibles du flux de la collecte des déchets ménagers résiduels, créer de l'engrais « écologique »

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de prévention et de réduction des déchets, une des actions identifiées consiste à détourner les bio-déchets des ordures ménagères (à l'exception des produits animaux) qui représentent environ 36% du poids de la poubelle noire (soit en moyenne 95 kg/an/habitant d'Ardenne Métropole) par compostage. Cette action est déclinée sous la forme individuelle, collective et partagée.
Ardenne Métropole propose aux habitants de s'équiper gratuitement d'un composteur dans lequel vous pourrez mettre vos déchets verts et de cuisine pour produire du compost.

Grâce à cette opération, près de 7 700 foyers du territoire sont passés au compostage depuis fin 2019.

A noter également que VALODEA est Lauréat de l'ADEME à l'échelle départementale : 10 ETP financés pendant 3 ans sur le compostage collectif

Action phare

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [ ] [ ] [X]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Déchets

Mise en œuvre/partenaires
VALODEA

Calendrier
2023 : 1600 composteurs individuels : 25 sites en collectif et 15 secteurs partagés
2024: 1600 composteurs individuels : 25 sites en collectif et 15 secteurs partagés
2025:1600 composteurs individuels : 25 sites en collectif et 15 secteurs partagés

Moyens humains	Moyens financiers
5 animateurs de la prévention et tri sont actuellement en poste , 9 postes supplémentaires ont été créés fin 2022.	250 000 € budgétisés en 2023 pour l'achat des composteurs

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2026
13 552 composteurs individuels, collectifs et entreprises 122 sites, partagé: 72 secteurs	

Action 8 : Mettre à disposition des broyeurs dans les déchetteries

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

Objectifs :

- Réduction des déchets verts à traiter,
- Amélioration de la qualité de l'air

Il est proposé de mettre à disposition des broyeurs dans les déchetteries pour permettre aux usagers de broyer leurs déchets verts et de récupérer ou non le broyat. S'ils ne le récupèrent pas, ils peuvent être mis à dispositions d'autres usagers.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [ ] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Déchets

Mise en œuvre/partenaires
-

Calendrier
A définir

Moyens humains	Moyens financiers
	Coût des broyeurs

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de déchetteries équipés	100 %
Emissions de PM10	437 tonnes (-21% par rapport à 2005)

Action 9 : Valoriser énergétiquement les biodéchets des gros producteurs (restauration collective et privée)

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

Objectif : Produire de l'énergie à partir des biodéchets

L'unité de méthanisation METHA GAROTERIE (projet porté principalement par ARCAVI et VALODEA) :

- Production de biométhane injecté dans le réseau gaz Grdf entre 120 Nm3/h (première année) et 150 Nm3/h sur 15 ans,
- Solution de valorisation des déchets de cuisine : 12 000 t/an : unité spécifique de déconditionnement et hygiénisation,
- Capacité de l'installation : 30 000 t/an :
- Date de démarrage et montée en charge : 3ème trimestre 2023.

L'unité de méthanisation METHA GAROTERIE participe à la réduction des déchets stockés sur les ISDND du département ainsi qu'à la production d'énergie renouvelable sur le territoire des Ardennes

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [X] [ ] [X] [ ]

Pilote
VALODEA/ARCAVI

Référent
ARCAVI – Responsable du développement durable – Anne-Lise Talbi
VALODEA

Mise en œuvre/partenaires
Ardenne Métropole

Calendrier
3e trimestre 2023 : mise en service et montée en charge

Moyens humains	Moyens financiers
VALODEA/ARCAVI	Coût projet Garoterie : Investissement d'environ 8,8 millions d'euros.

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Production de biométhane injecté dans le réseau	120 - 150 Nm3/h soit 10 -12 GWh

Action 10 : Augmenter la production de biogaz du centre d'enfouissement d'Eteignières

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

Objectif : Réduire l'empreinte carbone et énergétique de la collecte des déchets

Installation d'une unité d'épuration du biogaz de l'ISDND d'ETEIGNIERES d'une capacité de traitement de 600 Nm3/h en complément des moteurs de cogénération existants

- Production de biométhane injecté dans le réseau gaz GRDF entre 105 Nm3/h et 208 Nm3/h,
- Date de démarrage et montée en charge : octobre 2023.

L'unité d'épuration du biogaz contribue à la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Le site d'Eteignières se situe en dehors du périmètre d'Ardenne Métropole mais traite des déchets issus du territoire

Action engagée

Impact : X CO2 ☐ X ☐ X ☐

Pilote
Ardenne Métropole/VALODEA

Référent
ARCAVI – Responsable du développement durable – Anne-Lise Talbi

Mise en œuvre/partenaires
CC Ardennes Thiérache

Calendrier
Octobre 2023 : mise en service et montée en charge

Moyens humains	Moyens financiers
Prestataire	Coût du projet

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Production de biométhane injecté dans le réseau	Entre 105 Nm3/h et 208 Nm3/h, soit 10 - 12 GWh

Action 11 : Identifier les actions mises en œuvre contre le gaspillage alimentaire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

En lien avec le Plan agricole et alimentaire, et les gestionnaires de restauration collective : Département, Région, Communes, Hôpitaux, Grande et Moyenne Surface

Actions développées au sein du programme « - 8000 tonnes » et du Plan agricole et alimentaire.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chargé de mission Alimentation

Mise en œuvre/partenaires
Département, Région, Communes, Hôpitaux, GMS, PNR
Chargée de mission Economie Circulaire

Calendrier
A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Gaspillage alimentaire sur le territoire (estimation tonnage)	Réduction du gaspillage alimentaire sur le territoire (tonnage à définir)

Orientation 6.4 : Développer une économie de proximité et circulaire

Contexte et description

La nécessité de produire des biens de manière plus durable, faisant appels à des ressources locales, limitant le gaspillage en réutilisant les biens, en détournant ce qui pourrait devenir un déchet n'est plus à démontrer.
Ce modèle de production, si il est de plus en plus répandu et intégré par les acteurs économiques, ne va pas de soi dans tous les domaines et peut nécessité l'intervention publique, comme le propose Ardenne Métropole au travers ces 5 actions.

5 actions

Action n°12 : Réaliser le diagnostic de l'économie circulaire

Action n°13 : Soutenir et accompagner les projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), l'écoconception des produits et des services du territoire

Action n°14 : Créer une ressourcerie communautaire

Action n°15 : Développement d'une matériauthèque pour la réutilisation des déchets du BTP

Action n°16 : Développer la location de meubles en réemploi pour les étudiants

Préconisations environnementale/mesures ERC

Action 12 : Réaliser le diagnostic de l'économie circulaire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.4 : **Développer une économie de proximité et circulaire**

Le diagnostic de l'économie circulaire est indispensable pour favoriser une programmation de projets pertinents, conformément au référentiel ADEME : analyse des secteurs économiques, enjeux environnementaux et sociaux, recensement des acteurs et des initiatives, élargir la gouvernance en interne et en externe.

Action engagée

Impact : ☐ CO2 ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chargée de mission Economie circulaire

Mise en œuvre/partenaires
Ademe

Calendrier
2023 : le diagnostic établi pour le référentiel Economie circulaire doit être complété
2024: réaliser un diagnostic complémentaire pour certaines rubriques en fonction de l'audit Ademe
2025 : établir les fiches actions nécessaires

Moyens humains	Moyens financiers
…	Subventions

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'acteurs impliqués	A déterminer

Action 13 : Soutenir et accompagner les projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), l'écoconception des produits et des services du territoire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.4 : **Développer une économie de proximité et circulaire**

Mettre en œuvre des solutions d'économie circulaire et d'écoconception sur le territoire, Elaborer un plan d'actions sur des projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) (ADEME 3.5) en parallèle d'une démarche d'écoconception des produits et des services du territoire (ADEME 3.4), Soutenir et accompagner l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (3.6)

L'EIT s'appuie sur l'étude des flux pour identifier et développer des synergies entre acteurs économiques d'un territoire : substituer des flux de matières, d'énergies et d'eau, initier la mutualisation de moyens et de services, le partage d'infrastructures, en privilégiant l'ancrage des activités et de l'emploi dans les territoires.

- Mettre en réseau les acteurs et mettre en place une gouvernance (3.5.2)
- Accompagner opérationnellement les projets(3.5.3)
- Pérenniser et partager les expériences (3.5.4)

Selon les projets, l'écoconception viendra renforcer l'optimiser des matières et des flux selon 3 axes: Encourager la collaboration entreprises-établissements de formation (3.4.2), Accompagner les entreprises (3.4.3), Ecoconcevoir les projets à impacts (3.4.4)

Cette action dépasse le périmètre d'Ardenne Métropole:
La CCARM, la CCAT et la CCPL ont également prévu le déploiement de ce dispositif.

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [X] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référente
Chargée de mission Economie Circulaire

Mise en œuvre/partenaires
CECOIA, CCI, CMA, FFB, ENVIROBAT…

Calendrier
2023 : dans le cadre du GT2, identifier les priorités
2024 : accompagner opérationnellement les projets
2025 : planifier des actions à plus grande échelle

Moyens humains	Moyens financiers
Service développement économique Ardenne Métropole	Coût : 3 000 € acquisition outil personnalisé + 1 000 € adhésion CECOIA + 1 500 € cotisation Factoryz

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de contributeurs	Réduire au maximum les gaspillages de flux et de matières
Nombre de projets d'économie circulaire mis en place sur le territoire	À définir

Action 14 : Créer une ressourcerie communautaire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.4 : **Développer une économie de proximité et circulaire**

Objectif : Développer l'accueil de nouvelles filières en déchèteries (liées aux REP ou non) pour recyclage et réemploi des meubles, électroménagers, matériaux (2.2.3.3)
Objectif 1 : Atteindre des objectifs de collecte et de valorisation ambitieux : gisement annuel réemployable du territoire de la CAAM est estimé à 1 218 tonnes.
Objectif 2 : développer une activité de valorisation des déchets par l'emploi inclusif
Objectif 3 : Faire du réemploi et de la réutilisation un projet associatif et collaboratif
Objectif 4 : Faire du site un pôle d'animation territoriale

Démarches liées : VALODEA mène une étude sur les déchetteries du territoire Ardennais.

Moyens humains	Moyens financiers
À évaluer	À évaluer 1ère estimation à 8M€ pour l'investissement

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Tonnage d'objets apportés en déchetterie et réemployés, réutilisés.	Ouverture au public
Nombre de filières	À définir
Taux de fréquentation	À définir
Nombre d'emplois créés	À définir
Nombre d'animations	À définir

Action phare

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référente
Chargée de mission Economie Circulaire

Mise en œuvre/partenaires
BO Ressourcerie et autres acteurs du recyclage

Calendrier
2023 : conception du projet, identification des lieux potentiels et leurs financements
2024: planification et lancement des travaux
2025 : ouverture de la ressourcerie communautaire

Action 15 : Développement d'une matériauthèque pour la réutilisation des déchets du BTP

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.4 : **Développer une économie de proximité et circulaire**

Objectif : Développer la filière de recyclage et réemploi des meubles, électroménagers, matériaux en s'appuyant sur une matériauthèque

Continuité du projet CECOIA :
Un groupe de travail a été monté autour d'un projet de matériauthèque pour les déchets du second œuvre, en s'inspirant de la matériauthèque de Rotor (Belgique). CECOIA mobilise actuellement des professionnels du BTP, des professionnels du commerce de matériaux et des acteurs publics dans l'optique de valoriser des déchets du BTP inertes, non dangereux, et non inertes. L'idée serait de bénéficier d'un système de massification par exemple par l'utilisation d'outils digitaux pour proposer à des professionnels et particuliers de réemployer des matériaux issus par exemple du démantèlement sélectif de bâtiments.

Action moyen terme

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Pilote
GIP CECOIA : constitué d'Ardenne Métropole, VALODEA, Arcavi, UIMM, Pôle de compétitivité Matéralia

Référent
Chargée de mission Economie circulaire

Mise en œuvre/partenaires

Calendrier
2023 : réunion du groupe de travail GT2 suite aux rencontres de Poix Terron le 3 mai 2023
2024 : validation de la pertinence et du fonctionnement

Moyens humains	Moyens financiers
1 personne	Soutien financier Région – Ademe

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Tonnage d'objets apportés en déchetterie et réemployés, réutilisés. Nombre de filières concernées Nombre d'entreprises partenaires Nombre de communes	Offrir un service à l'ensemble des filières du territoire qui ont un impact fort sur l'enfouissement des déchets

Action 16 : Développer la location de meubles en réemploi pour les étudiants

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.4 : **Développer une économie de proximité et circulaire**

Dans un double but de sensibilisation à l'économie circulaire et d'optimisation de l'utilisation des meubles utilisés par les étudiants, le projet propose aux étudiants de louer les meubles nécessaires pendant la durée de leurs études,
Un sondage a été effectué au printemps 2023 qui a montré l'intérêt des étudiants pour le Campus Sup Ardenne
En septembre 2023 un premier test sera mené pour valider ou modifier la démarche puis être étendu sur d'autres sites du territoire

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Pilote
Ardenne Métropole

Référente
Chargée de mission Economie Circulaire

Mise en œuvre/partenaires
Acteur du recyclage

Calendrier
2023 : étude d'opportunité
2024: expérimentation sur le Campus
2025 : mise en œuvre sur d'autres lieux

Moyens humains	Moyens financiers
	A chiffrer

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Nombre d'étudiants bénéficiaires du dispositif	Valider la prestation et son équilibre financier

Orientation 6.5 : Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel

Contexte et description

Ardenne Métropole a validé un schéma de développement de l'économie touristique et souhaite y intégrer le touristique durable en prenant en compte les impacts du tourisme sur le climat. Objectif d'autant plus important d'une part parce que les activités touristiques sont en croissance et d'autre part parce que le territoire valorise une destination touristique basée sur la nature et le patrimoine.

Incitation en particulier vers les acteurs de l'hébergement et de la restauration à s'engager dans une démarche écoresponsable, investissements vertueux sur le camping, mais aussi promotion des mobilités décarbonées qui peuvent être des leviers pour agir.

4 actions

Action n°17 : Développer un tourisme durable en s'appuyant sur la Meuse et la voie verte notamment

Action n°18 : Promouvoir et participer à la décarbonation du festival Cabaret Vert

Action n°19 : Camping communautaire plus vertueux

Action n°20 : Mettre en place des éco-conditions pour les subventions aux meublés de tourisme.

Préconisations environnementale/mesures ERC

- Prendre en compte la biodiversité dans le développement des activités touristiques et limiter le dérangement des espèces.

Action 17 : Développer un tourisme durable en s'appuyant sur la Meuse et la voie verte notamment

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.5 : **Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel**

Ardenne Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de développement touristique (Axe A : Structurer l'offre et enrichir l'expérience client / Action A4 : Structurer et mettre en marché les activités de pleine nature – Mettre en tourisme les grands itinéraires et A5 : Mettre en scène et développer la ludification des patrimoines) souhaite dynamiser l'économie touristique liée aux activités fluviales et fluvestres, le long du linéaire Meuse et Chiers, en s'appuyant sur les compétences d'animations et les connaissances terrain des associations locales, déjà implantées et en activité.
Le canal de la Meuse et ses affluents constituent une opportunité et un axe fort de développement touristique aujourd'hui sous exploité avec des potentialités au travers du tourisme fluvial (plaisance privée, location de bateaux, péniches-hôtels ou restaurants, bateaux-promenade et paquebots fluviaux,…) et le tourisme fluvestre (activités cyclistes, les sports nautiques, la pêche, les activités culturelles et ludiques), conforté par la présence de la voie verte, reconnue Eurovelo 19.
La Meuse Estivale est un programme d'animations diverses sur et autour de la Meuse à destination des touristes mais également des habitants.

On note enfin l'étude sur le retour de la baignade précisé dans l'axe Préserver.

Action phare

Impact : X CO2 ☐ ☐ X ☐ X

Pilote
Ardenne Métropole et son Office du Tourisme Communautaire

Référent
Service développement Economique

Mise en œuvre/partenaires
Maison des randonnées, Office du Tourisme Communautaire

Calendrier
2023 : 2ème édition
À poursuivre

Moyens humains	Moyens financiers
Service EFM Association partenaire Office de tourisme	AMO, crédits prestations Moyens de l'Office du Tourisme

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Fréquentation	À définir

Action 18 : Promouvoir et participer à la décarbonation du festival Cabaret Vert

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.5 : **Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel**

L'association FLaP a réussi à bâtir sur des valeurs écoresponsables, un évènement majeur qui réunit chaque année plus de 102 000 spectateurs.

Des actions peuvent être déployées pour continuer à réduire l'impact carbone de cet évènement majeur du territoire.

Celles-ci seront notamment établis suite au bilan carbone en cours de réalisation sur l'édition 2023.

Action engagée

Impact : [X] CO2 [ ] [ ] [X] [ ] [X]

Pilote
ASSOCIATION FLaP

Référent
À définir

Mise en œuvre/partenaires
À définir

Calendrier
À définir

Moyens humains	Moyens financiers

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir

Action 19 : Camping communautaire plus vertueux

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.5 : **Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel**

Le contrat qui nous lie à l'actuel exploitant du camping du Mont Olympe arrivera à son terme en mars 2025.

Le nouveau cahier des charges intègrera des notions liées à une gestion éco-responsable de l'équipement pour tendre vers l'obtention d'un écolabel (zéro phyto, consommation d'eau, d'énergie,…).
Le port fera l'objet des mêmes attentions afin de préparer, à plus long terme, l'obtention du label pavillon bleu.

Action moyen terme

Impact : [X] [ ] [ ] [X] [ ] [X]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Développement économique

Mise en œuvre/partenaires
Gestionnaire du camping

Calendrier
2024 : rédaction du cahier des charges lié à l'exploitation du camping
2025 : renouvellement du contrat de gestion

Moyens humains	Moyens financiers
Service EFM Gestionnaire du site	AMO diagnostic et plan + travaux Investissements nécessaires

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Type et nombre de mesures prises	À définir

Action 20: Mettre en place des éco-conditions pour les subventions aux meublés de tourisme

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les partenaires

✓ Orientation 6.5 : **Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel**

Objectifs : Promotion du tourisme durable

Le règlement du fonds d'intervention touristique (FIT) comprend, dans sa rédaction actuelle, une fiche liée au soutien à la création de meublés de tourisme.
Il est prévu une majoration de 5% de l'aide en cas d'obtention d'un écolabel, sans que cela soit une condition obligatoire.
Une révision de ce règlement pourrait conditionner le soutien d'Ardenne Métropole à l'obtention d'un écolabel dans le cadre de la création de meublés de tourisme.

Cette action ne se fera toutefois pas sans associer les professionnels à la réflexion, au risque sinon de produire des critères trop restrictifs, inatteignables, et au final contreproductif

Action moyen terme

Impact : [X] [ ] [ ] [X] [ ] [X]

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service Développement économique

Mise en œuvre/partenaires
Professionnels

Calendrier
2024 : révision du FIT

Moyens humains	Moyens financiers
Service Economie Fonction Métropolitaine	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de subvention accordées	À définir

Axe 7 : Mobiliser

Faire vivre le PCAET et fédérer les acteurs du territoire autour de ces enjeux

Contexte :
Les enjeux du PCAET étant l'affaire de tous, il est important de mobiliser le plus grand nombre sur le sujet, à la fois en interne auprès des tous les élus et de tous les services, auprès des communes et auprès du grand public et des acteurs du territoire.

Interne, exemplarité : 3 actions | **Territoire et Grand public : 3 actions** | **Communes et partenaires : 5 actions**

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Suivi annuel du PCAET	Suivi fait annuellement – tableau de bord des indicateurs mis à jour
Nombre d'actions de communication	Au moins 1 par an

4 orientations stratégiques

- ✓ **Fédérer les élus et services autour des sujets de transition**
- ✓ **Mettre en place des outils de partage avec les communes sur les sujets Climat Air Energie et Economie circulaire**
- ✓ **Développer la formation sur les sujets en lien avec la transition écologique sur le territoire et promouvoir un campus exemplaire**
- ✓ **Diffuser les enjeux du PCAET auprès des habitants du territoire**

Orientation 7.1. Fédérer les élus et les services autour des sujets de transitions

Contexte et description

La transition énergétique concerne l'ensemble des compétences portées par Ardenne Métropole : les mobilités, l'habitat, les déchets, l'eau, l'économie, … il est ainsi nécessaire de piloter le sujet de façon transversal, et cela passe par le développement d'une culture commune autour de ces sujets et l'utilisation d'outils communs pour avoir une vision générale.

3 actions

Action 1 : Mise en place de formation et sensibilisation des élus et des services sur les enjeux Climat Air Energie et Economie circulaire

Action 2 : Piloter ces sujets de façon transversale dans les instances décisionnaires

Action 3 : Utiliser les outils du contrat d'objectif territorial pour piloter la transition de façon transversale

Action 1 : Mise en place de formation et sensibilisation des élus et des services sur les enjeux Climat Air Energie et Economie circulaire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 7.1 : Fédérer les élus et les services autour des sujets de transitions

En 2021, Ardenne Métropole avait mis en place des ateliers « Mandat du Climat » à destination de l'ensemble des conseillers communautaires et communaux, qui ont été reconduit en 2022 dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Cela a permis de sensibiliser 35 % des élus communautaires.

Il est proposé de poursuivre la mise en place d'ateliers de sensibilisation pour atteindre 100 %, et également de proposer à l'exécutif des formations plus poussées en lien avec leur délégation.

Ces ateliers de sensibilisation seront également mis en place à destination des services, à tous les niveaux.

Ce sont bien les sujets Climat Air Energie ET Economie circulaire qui sont évoqués ici.

Action phare

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Mission Climat Air Energie // Service Economie circulaire

Mise en œuvre/partenaires
Fresque du Climat Champagne Ardenne, Ateliers 2 tonnes, CNFPT

Calendrier
2023 : élaborer les programmes de formation
2024 : déterminer les calendriers et premières formations – 20% des élus et services
2025 : formations récurrentes pour atteindre les objectifs

Moyens humains	Moyens financiers
Chargé de mission CAE et Eci Formateurs	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'ateliers organisés	10
Nombre d'élus et agents sensibilisés	100 %

Action 2 : Piloter ces sujets de façon transversale dans les instances décisionnaires

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 7.1 : Fédérer les élus et les services autour des sujets de transitions

Etant donné l'urgence et la transversalité des sujets liés aux enjeux Climat Air Energie, il est proposé de les piloter et de les traiter au sein des instances décisionnaires déjà en place : le bureau informel, qui réunit l'ensemble de l'exécutif, et le CODIR qui réunit l'ensemble des directeurs.

Action engagée

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Mission Climat Air Energie

Mise en œuvre/partenaires
-

Calendrier
Depuis 2022

Moyens humains	Moyens financiers
-	-

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'ateliers organisés	À définir

Action 3 : Utiliser les outils du contrat d'objectif territorial pour piloter la transition de façon transversale

Au sein d'Ardenne Métropole | Sur le territoire | Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 7.1 : Fédérer les élus et les services autour des sujets de transitions

Dans le cadre du contrat d'objectif territorial avec l'Ademe, et des référentiels « Territoires Engagés pour la Transition Ecologique », il nous est mis à disposition l'outil « Territoires en transition » qui permet à la fois de confronter notre collectivité aux référentiels, et à la fois d'y intégrer nos différents plans d'action.

Cet outil permet ainsi un suivi général de l'avancement sur les différentes thématiques. La somme des plans d'actions permettant de participer à une politique générale sur le Climat, l'Air, l'Energie et l'Economie Circulaire.

La mise en place d'un outil de pilotage commun à l'ensemble des directions participerait aussi à renforcer la transversalité des sujets.

Action engagée

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Mission CAE – Service Economie circulaire

Mise en œuvre/partenaires
-

Calendrier
A partir de 2024

Moyens humains	Moyens financiers
Sans objet	Sans objet

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de directions qui utilisent l'outil	100 %

Orientation 7.2 : Mettre en place des outils de partage avec les communes sur les sujets Climat Air Energie et Economie Circulaire

Contexte et description

Ardenne Métropole est constituée de 58 communes.
A travers les actions relatives aux enjeux Climat Air Energie et Economie circulaire, la collectivité cherche également à entrainer et s'appuyer sur les communes qui la constitue.

3 actions

Action 4 : Mettre en place des petits déjeuners thématiques avec les communes, de façon décentralisée

Action 5 : Organiser des ateliers à destinations des communes pour les sensibiliser aux bonnes pratiques, en lien avec des organismes experts : AERM, ALE08, ENEDIS, …

Action 6 : Poursuivre les rencontres en Ardenne Métropole et les DGS/ Secretaire de mairie pour informer sur les sujets CAE

Action 4 : Mettre en place des petits déjeuners thématiques avec les communes, de façon décentralisée

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 7.2 : Mettre en place des outils de partage avec les communes sur les sujets Climat Air Energie

Objectif : Mettre en valeur les projets des communes, les mettre en lien, promouvoir les bonnes pratiques

Depuis 2016, des carrefours des directeurs généraux / secrétaires de mairie sont organisés régulièrement pour favoriser les échanges avec les administrations communales. Il est proposé d'organiser des temps d'échanges plus courts et plus réguliers, sur un sujet précis défini au préalable, sous forme, par exemple d'un « petit-déjeuner » mensuel, accueilli à tour de rôle dans chaque commune.

Les conférences territorialisées (avec les Maires des communes membres) seront aussi l'occasion de temps d'échanges avec les maires sur les sujets Climat Air Energie et Economie Circulaire.

Action moyen-terme

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Chef de projet coopération mutualisation et aides aux communes

Mise en œuvre/partenaires
Communes d'Ardenne Métropole

Calendrier
A partir de 2024

Moyens humains	Moyens financiers
Chef de projet coopération mutualisation et aides aux communes	1 500 € / an (organisation matérielle)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'évènements mis en place	

Action 5 : Organiser des ateliers à destinations des communes pour les sensibiliser aux bonnes pratiques, en lien avec des organismes experts : AERM, ALE08, ENEDIS, …

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 7.2 : Mettre en place des outils de partage avec les communes sur les sujets Climat Air Energie

Il est proposé de profiter du réseau d'acteurs et de partenaires du territoire pour organiser des ateliers thématiques à destination des communes.

A l'image de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse qui a organisé une réunion de sensibilisation, avec l'ADOPTA, sur la gestion intégrée des eaux pluviales dans l'espace public, nous pourrions organiser des réunions sur l'énergie avec l'ALE 08, des réunions sur la méthanisation avec GRDF, sur l'électricité avec ENEDIS.

Action moyen terme

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Mission Climat Air Energie / Service Economie circulaire

Mise en œuvre/partenaires
…

Calendrier
2023 : Liste des thèmes prioritaires
2024 : premiers ateliers pour 20% des communes
2025 : étendre la démarche pour atteindre 100 % en 2030

Moyens humains	Moyens financiers
…	…

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'ateliers organisés	

Action 6 : Poursuivre les rencontres en Ardenne Métropole et les DGS/ Secrétaire de mairie pour informer sur les sujets Climat – Air – Energie

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 7.2 : Mettre en place des outils de partage avec les communes sur les sujets Climat Air Energie

Objectif : Porter les enjeux Climat Air Energie à l'échelle communale, dans la mesure où certains sujets sont entre leurs mains

En compléments des petits-déjeuners thématiques (action 4) et des conférences territorialisées, à des destinations des élus des communes membres, les carrefours des DGS et secrétaires de mairie, en place depuis 2017, permettre de transmettre des informations entre services techniques.

Ces carrefours pourront servir de support pour les sujets Climat Air Energie et Economie circulaire.

Action engagée

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
DTAP

Mise en œuvre/partenaires
-

Calendrier
En continu

Moyens humains	Moyens financiers
Actuels	Sans objet

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'ateliers organisés	À définir

Orientation 7.3 : Développer la formation sur les sujets en lien avec la transition écologique sur le territoire et promouvoir un campus exemplaire

Contexte et description

Ardenne Métropole présente sur son territoire le Campus Sup Ardenne, qui accueille aujourd'hui plus de 2 500 étudiants. La compétence « Enseignement supérieur » permet ainsi à Ardenne Métropole d'être au contact des professionnels de demain, mais également de faire évoluer les formations pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui.

2 actions

Action 7 : Développer une offre de formation pour faire face aux enjeux de transition énergétique

Action 8 : Développer un campus exemplaire

Action 7 : Développer une offre de formation pour faire face aux enjeux de transition énergétique

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 7.3 : Développer la formation sur les sujets en lien avec la transition écologique sur le territoire et promouvoir un campus exemplaire

La sensibilisation de la population pour un réveil écologique est forte mais n'est qu'une première étape face aux conséquences climatiques, écologiques et énergétiques. Afin de réponde aux attentes, il est impératif d'envisager des formations initiales et continues adaptées touchant l'ensemble des secteurs d'activités.
Ardenne Métropole devra déterminer les formations les plus adaptées aux besoins des différentes filières de la transition : bioéconomie, Métiers responsables, Responsabilité Sociale de l'Entreprise, Traitement de l'eau, Traitement des déchets, réemploi, Prévention des risques environnementaux, Performance énergétique et énergies renouvelables

En 2023, une formation de niveau bac « technicien de l'eau », portée par le CFA ALMEA Formation, et en lien avec VEOLIA a été discuté pour une ouverture à court terme. Cette formation, qui doit permettre de faire face aux besoins immédiats pourrait être la première d'un campus de l'artisanat, des services et de la transition écologique

Cette action comprend enfin le financement de thèses sur les sujets de transition.

Action engagée / moyen terme

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Direction de l'Aménagement et du Développement

Mise en œuvre/partenaires
Région Grand Est, organismes de formation, Etat, entreprises

Calendrier
2024/2025 : 1ers groupes formés sur les métiers de l'eau
Moyen et long-termes

Moyens humains	Moyens financiers
Interne, cabinet, organismes	A déterminer Recours à un cabinet

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
A partir de 2024	À définir

Action 8 : Développer un campus exemplaire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 7.3 : Développer la formation sur les sujets en lien avec la transition écologique sur le territoire et promouvoir un campus exemplaire

Dans une logique d'exemplarité, mais également pour offrir un cadre d'étude de qualité aux étudiants, il est proposé de mettre en place et poursuivre les actions permettant de tendre vers un campus exemplaire sur le plan environnemental.

Nous notons d'abord l'extension de 2019 qui offre des espaces verts de qualité et des bâtiments avec de bonnes performances énergétiques. Cette extension comprend notamment la Maison du Campus. Celle-ci s'engage dans de bonnes pratiques avec régulièrement des repas 100 % ardennais qui pourraient devenir la norme.

Un travail est également mis en place pour engager la rénovation énergétique des bâtiments plus anciens.

Il est également prévu de poursuivre et renforcer la charte des étudiants responsables.

Enfin, il été étudié la location de meuble de réemploi pour les étudiants.

Action engagée / moyen terme

Pilote
Ardenne Métropole – Syndicat Mixte du Campus

Référent
Service enseignement supérieur

Mise en œuvre/partenaires
Maison du Campus, Association étudiante, Direction des bâtiments

Calendrier
En continu

Moyens humains	Moyens financiers
Actuels	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Consommation du campus	À définir
Actions de la maison du campus	À définir

Orientation 7.4 : Diffuser les enjeux du PCAET auprès des acteurs du territoire

Contexte et description

Le PCAET, comme on le voit à travers les différents axes déclinés, s'intéresse finalement à une part importante de la vie des habitants. La transition énergétique nécessite effectivement de faire évoluer les habitudes et les modes de vie. Pour accompagner ces transitions, deux aspects sont importants. Il faut d'abord donner des clés de compréhension aux habitants pour qu'ils aient bien conscience des enjeux du réchauffement climatique, ses causes et conséquences. Il faut ensuite proposer des solutions et montrer les nombreux co-bénéfices de celle-ci pour qu'ils puissent s'y projeter.

3 actions

Action 9 : Cycle de conférence au sein des médiathèques

Action 10 : Plan de communication spécifique sur le sujet

Action 11 : Ateliers de sensibilisation en lien avec les acteurs du territoire

Action 9 : Cycle de conférence au sein des médiathèques

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 7.4 : Diffuser les enjeux du PCAET auprès des acteurs du territoire

Le réseau des médiathèques d'Ardenne Métropole compte 5 médiathèques réparties sur l'ensemble du territoire. Certaines permettent la tenue de conférences.
Espaces de diffusion de choix, il est proposé d'y tenir des conférences de façon régulières pour aborder les sujets de la transition énergétique.

L'objectif est de proposer un contenu diversifié, tant en termes de sujets que d'approches et de publics visés.

Ces conférences, au même titre que les réunions à destination des élus, pourront faire intervenir des acteurs et partenaires du territoire, mais également des intervenants extérieurs.

Action engagée

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Réseau des Médiathèques

Mise en œuvre/partenaires
-

Calendrier
Dès 2024

Moyens humains	Moyens financiers
Equipe des médiathèques	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de conférences par an	5 par an

Action 10 : Plan de communication spécifique sur le sujet

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 7.4 : Diffuser les enjeux du PCAET auprès des acteurs du territoire

L'objectif de cette action est de renforcer la communication sur les sujets Climat Air Energie et Economie Circulaire en développant un plan de communication spécifique, identifiable et diversifié (papier, réseau sociaux, arrêt de bus, ..).

Du type « Ardenne Métropole en transition », le principe est de mettre en avant les actions mises en place par l'agglomération, de relayer des initiatives, d'informer, de partager du contenu connexe.

Action engagée

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Service communication

Partenaires
Associations du territoire

Calendrier
2024

Moyens humains	Moyens financiers
Actuels	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de communications sur le sujet	10 par an

Action 11 : Ateliers de sensibilisation en lien avec les acteurs du territoire

Au sein d'Ardenne Métropole	Sur le territoire	Avec les communes / partenaires

✓ Orientation 7.4 : Diffuser les enjeux du PCAET auprès des acteurs du territoire

Le territoire présente un certain nombre d'acteurs qui s'investissent dans les sujets de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Des acteurs institutionnels, associatifs, de l'économie sociale et solidaire, professionnels, …

Plutôt que de se superposer aux interventions qu'ils proposent, l'objectif est de s'associer à eux pour renforcer leurs actions et/ou en développer d'autres.

Sur l 'économie circulaire, dans la continuité des rencontres de Poix Terron le 3 mai 2023, initier des groupes de travail ponctuels sur des sujets d'actualités pour identifier et mutualiser les bonnes pratiques, bénéficier d'une dynamique de groupe et partager les retours d'expérience incluant les business model.

Des actions seront aussi dirigées vers les acteurs économiques (TPE/PME, grandes entreprises, commerçants, artisans, … y compris associations à activité économique et acteurs économiques publics : type CHU, EHPAD, SEM, ...)

Action engagée

Pilote
Ardenne Métropole

Référent
Mission Climat Air Energie / Service Economie circulaire

Mise en œuvre/partenaires
Acteurs du territoires

Calendrier
2024

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'ateliers organisés	5 par an

Fiches actions détaillées
CC Ardenne Rives de Meuse

PCAET SCoT Nord Ardennes

Fiches Actions CC Ardenne Rives de Meuse

Version du 31 mai 2023

approuvée au Conseil de Communauté du 7 juin 2023

Délibération n°2023-06-084

PREAMBULE

L'élaboration du PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle qui concerne tous les secteurs d'activité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, dans une dynamique partenariale.

Elaboré à l'échelle du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, le PCAET déploie sa stratégie au travers de programmes d'actions rédigés pour chacune des intercommunalités membres.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe dans son article 188 deux objectifs stratégiques majeurs au PCAET : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le premier porte sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Le second porte sur la capacité du territoire à anticiper et répondre aux changements climatiques qui peuvent affecter sa population, ses activités et ses biens. Par ailleurs, le PCAET doit permettre de contribuer aux objectifs nationaux et par là même aux objectifs énergétiques et climatiques internationaux.

Ainsi, les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de manière coordonnée des réseaux d'énergie, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération, le développement du stockage d'énergie et l'optimisation de la distribution d'énergie, l'émergence de territoires à énergie positive, la favorisation de la biodiversité pour adapter le territoire, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et enfin l'anticipation des impacts du changement climatique via l'adaptation.

L'ensemble de ces objectifs sont incorporés dans les axes de la stratégie territoriale, développée par les élus locaux en concertation avec les acteurs du territoire. Ces objectifs sont ensuite déclinés opérationnellement au travers du programme d'actions défini sur 6 ans.

Chaque fiche-action du programme d'actions présentées ci-après comprend un ou plusieurs indicateurs de suivi. Ce dispositif de suivi a pour objectif de surveiller et mesurer l'évolution des effets de la mise en œuvre des actions du PCAET.

Thématique 1
Habitat et urbanisme

Orientation 1.1 : « Engager une démarche de lutte contre l'insalubrité et le mal-logement »

Orientation 1.2 : « Créer un véritable écosystème de la rénovation de l'habitat »

Orientation 1.3 : « Favoriser un urbanisme vertueux »

Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030

Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	15 500 tCO2e -56% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie du secteur résidentiel**	202 GWh -31% par rapport à 2019

Orientation 1.1

« Engager une démarche de lutte contre l'insalubrité et le mal-logement »

Action 1.1.1 : Améliorer la connaissance de l'état du parc de logements
Action 1.1.2 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux
Action 1.1.3 : Mettre en place un Permis de louer
Action 1.1.4 : Renforcer l'attractivité de l'habitat des centres bourgs

Action 1.1.1 : Améliorer la connaissance de l'état du parc de logements

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- **Renforcer la connaissance des performances énergétiques du parc privé**
  - Méthode possible : cartographie thermique par drone
  - S'appuyer sur le programme Climaxion de la Région
- **Réaliser un atlas de la vacance des logements** (engagé sur la commune de Fumay, le dispositif a vocation à être élargi sur tout le territoire)
- **Mettre en place un programme de réhabilitation** sur la base de l'atlas constitué
- Créer le besoin et repenser les logements suivant la demande et la démographie
- Mettre en place une taxe sur la vacance généralisée sur tout le territoire

Moyens financiers	Moyens humains
Subvention Climaxion Autofinancement	Service existant OPAH / PGR

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Service OPAH / PGR

Partenaires
Communes, Bailleurs sociaux, Région, ADEME, Notaires

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Lutte contre la vacance et développer l'offre sur le marché locatif • Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique • Rénovation des logements • Accompagner les ménages pour un passage à l'acte, une rénovation massive et de qualité des logements	• Moyens financiers à engager • Impacts indirects et à long terme sur les GES, qualité de l'air et énergie

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de logements/communes cartographiées	1
Nombre de communes concernées par l'atlas de la vacance des logements	Toutes les communes (19) d'ici la fin du PCAET
Identification et catégorisation des causes de la vacance	1
Part de résidences principales passoires thermiques sur le territoire	Taux en baisse (24,1 % dans les Ardennes en 2022, ONPE)

Action 1.1.2 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Bailleurs sociaux : Espace Habitat, Habitat 08

- Organiser des réunions entre le PNR des Ardennes, la CC ARM, Espace Habitat et Habitat 08 pour coordonner les démarches de rénovation portant sur les logements sociaux
- Travailler avec les bailleurs sociaux en vue de l'amélioration des performances thermiques des logements en les incitant à lancer des programmes de rénovation
- Recenser les personnes en précarité et ayant des difficultés à assurer leurs dépenses liées à leur consommation énergétique et travailler avec les bailleurs sur des communications ciblées pour l'optimisation de cette consommation

Action en cours

Pilote
EPCI & PNRA

Référent
Service OPAH / PGR

Partenaires
CCARM, CCVPA, CCAT
Communes
Partenaires de l'OPAH

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Lutte contre la précarité énergétique • Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie • Potentiel fort de réduction des émissions de GES (indirect) • Amélioration du cadre de vie	• Coût des opérations suivant celui des matériaux • Absence de pouvoir de contrainte sur les bailleurs

Moyens financiers	Moyens humains
Référence aux plans de rénovation des bailleurs	Service existant OPAH / PGR de la CCARM

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de réunions de coordination	1 à 2 par an
Nombre d'opérations de rénovation	À définir selon les objectifs définis avec les bailleurs sociaux
Evaluation du volume de consommation énergétique économisé	Baisse de 20%

Action 1.1.3 : Mettre en place un Permis de louer

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Le permis de louer vise notamment à contraindre les bailleurs privés à rénover leurs biens (les bailleurs sociaux sont assez engagés sur la question).

- **Communiquer auprès des propriétaires bailleurs sur** l'interdiction à venir de la mise en location des passoires thermiques (G en 2025, F en 2028) pour les inciter à les rénover

- **Etudier la mise en place d'un Label Qualité Logement à l'échelle de l'EPCI**

Cf. exemple du projet de la CC Ardenne Thiérache

- **Evaluer la mise en place d'un Permis de louer** en vue de garantir que les logements mis à la location soient dignes et présentent des performances thermiques supérieure à un certain seuil

- **Coordonner le projet de permis de louer à l'échelle du SCoT** afin d'impliquer tous les bailleurs et propriétaires de biens et d'éviter un exode des populations les plus fragiles

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer coût ETP avec potentielle mutualisation Recettes envisageables par possible facturation de l'acte entre 60 € et 120 €.	Service existant OPAH / PGR de la CCARM Impact à évaluer sur les communes

Action en cours

Pilote
Communes, 5 EPCI du SCoT

Référent
Service des EPCI

Partenaires
SCoT Nord-Ardennes, Agences immobilières, notaires

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	• Consensus nécessaire entre tous les EPCI pour une généralisation sur le territoire • Baisse du nombre de logements mis en location Nécessité d'accompagner certains propriétaires vers la rénovation

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de communication	2 / an
Mise en place d'un Label Qualité Logement CCARM	Selon date de mise en place du permis de louer
Mise en place d'un Permis de louer CCARM	5 Communes du territoire CCARM

Action 1.1.4 : Renforcer l'attractivité de l'habitat des centres bourgs

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Le renforcement de l'attractivité des centres bourgs est une condition à la réduction de l'étalement urbain et des déplacements. Cette attractivité passe notamment par :

- Faire face à la vacance des centres-bourgs, notamment historique, en y inscrivant le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) avec :
  - Les MOUS insalubrité : elles visent à apporter une solution de logement décent aux occupants d'un habitat insalubre.
  - Les MOUS visant à permettre le maintien dans le logement (prévention des expulsions, diagnostic social FTM...).
  - Les MOUS de prospection d'une offre nouvelle de logements sociaux, privés ou sociaux, dans le diffus.

- Renforcer l'offre de commerces et de services de proximité, (voir action 4.2.3)

Cette fiche s'articule avec l'action n°1.3.6. et 4.2.3

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Service CCARM

Action en cours

Pilote
Communes, 5 EPCI du SCoT

Référent
Service des EPCI

Partenaires
SCoT

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	• Consensus nécessaire entre tous les EPCI pour une généralisation sur le territoire
• Lutte contre la vacance	• Baisse du nombre de logements mis en location
	• Nécessité d'accompagner certains propriétaires vers la rénovation

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de communication	2/an
Nombre d'opérations menées visant à résorber la vacance	À définir

Orientation 1.2

« Créer un véritable écosystème de la rénovation de l'habitat »

Action 1.2.1 : Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
Action 1.2.2 : Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers

Action 1.2.1 : Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sera prochainement mise en œuvre. L'animation est confiée au PNR des Ardennes. La démarche s'inscrit dans la continuité du PIG « Habiter mieux en Ardennes » ayant pris fin en 2022.

Amélioration des performances énergétiques et thermiques des habitations

Adaptation des logements pour le maintien à domicile

Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé

Lutte contre la vacance

- Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation (énergétique, accessibilité et décence) en lien avec les aides de l'ANAH
- Les aides volontaires : les EPCI ont la possibilité de compléter leurs interventions d'aides volontaires : façade, toiture, logements communaux,
- Le dispositif « points noirs » de la Région Grand Est, est également un fond d'accompagnement mobilisable par les EPCI engagés

- Ardenne Métropole et Portes du Luxembourg sont également engagés dans une OPAH.

Moyens financiers	Moyens humains
Propres à chaque EPCI Selon les conventions ad hoc avec l'ANAH, la CAF et la Région	Services existants habitat EPCI – 3 ETP pour la CCARM + 1 ETP en cours de recrutement au PNR

Action phare

Pilote
PNR des Ardennes
(pilote de l'OPAH)

Référent
…

Partenaires
CCARM, Communes
Partenaires de l'OPAH
France Renov

Calendrier
Septembre 2023
Fin 2028

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	• Mobilisation des propriétaires • Vacance en indivision • Bouquet de travaux non incitatif

Indicateur de suivi	Objectif
Avancement selon programme annexé à la convention avec l'ANAH	Propre à chaque EPCI
Nombre de dossiers ANAH accompagnés	684 habitations de propriétaires occupants réhabilités, 51 logements de propriétaires bailleurs

Action 1.2.2 : Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Espace France Rénov' : *les Communautés de communes, Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache et Vallées et plateau d'Ardenne ont décidé de mutualiser leur action et de simplifier le parcours de rénovation énergétique des ménages. Pour cela, elles ont confié l'animation du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) au Parc Naturel Régional des Ardennes.*

- Assurer des permanences sur le territoire
- Accompagner les porteurs de projet sur les 4 familles de travaux que sont : isolation de l'enveloppe (murs, toiture, planchers bas, menuiseries), ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire,
- Communiquer largement sur ce point d'entrée unique (tant sur la rénovation que sur le remplacement des chauffages), tache des EPCI concernés, et diffuser également le guide des aides disponibles pour la rénovation énergétique dans les Ardennes.

Communication et organisation d'événements

- Communiquer et organiser des évènements (journées de formation et/ou de sensibilisation aux matériaux bio-sourcés, à l'éco-construction et/ou l'autorénovation ; communication auprès du grand public ; organiser des témoignages, des retours d'expérience, des visites de maisons rénovées, d'installations EnR performantes, …)

Moyens financiers	Moyens humains
Financements RGE / CEE / PNR / EPCI jusqu'en fin 2023	Service énergie habitat du PNR des Ardennes

Action phare

Pilote
PNR des Ardennes (pilote de l'OPAH)

Référent
SARE (PNRA)

Partenaires
CCARM, CCVPA, CCAT
Communes
Partenaires de l'OPAH

Calendrier
Mise en place du service en 2019, effectif jusqu'à fin 2023. (la suite en fonction des financements nationaux et régionaux)

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	• Difficile évaluation de l'impact en matière de réduction de la consommation énergétique

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de dossiers accompagnés par le PNR	300
Nombre d'événements auquel le service participe	2/an

Orientation 1.3

« Favoriser un cadre de vie vertueux »

Action 1.3.1 : Intégrer les enjeux climat-énergie-biodiversité dans les documents d'urbanisme
Action 1.3.2 : Anticiper la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
Action 1.3.3 : Lutter contre la pollution lumineuse, visuelle et sonore
Action 1.3.4 : Œuvrer pour des soins de proximité
Action 1.3.5 : Œuvrer pour la qualité de l'air intérieur et extérieure
Action 1.3.6 : Encourager l'évolution des formes urbaines et les initiatives de non mobilité

Action 1.3.1: Intégrer les enjeux climat-énergie-biodiversité dans les documents d'urbanisme

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

- Réaliser un guide sur la façon d'intégrer les enjeux climat-énergie dans les documents d'urbanisme
  - Fourniture d'une note d'intégration des enjeux climat-énergie
  - Etudier la conciliation entre architecture climatique et préservation du patrimoine, les solutions de végétalisation et de désimperméabilisation les plus vertueuses et les plus faciles à mettre en œuvre.
- Intégrer les enjeux du PCAET au Schéma de Cohérence Territoriale
- Intégrer dans les PLU communaux les recommandations issues de la Note d'intégration des enjeux climat-énergie
  - Evaluer les contraintes urbanistiques et travailler avec les services de l'Etat pour adapter les constructions et rénovation aux contraintes réglementaires et climatiques (Exemple toitures en secteur protégé)
  - Végétaliser et désimperméabiliser progressivement les centres-villes et communes en suivant les préconisations du guide : cibler en priorité les cours d'écoles, les places de villes/villages, les ilots de chaleur, la voirie
  - Faciliter/encourager l'installation de récupérateurs d'eau de pluie : s'appuyer sur les leviers urbanistiques (lever les contraintes, encourager ou imposer la récupération d'eau, etc.)
- Accompagner la production de logements et d'activités économiques sur la ville (dents creuses) et le développement de nouvelles façons d'habiter et de construire en vue d'intégrer les contraintes de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Intégrer le principe d'un urbanisme favorable à la santé (accès aux soins, bruit, espaces verts, luminosité etc.)

Action phare

Pilote
EPCI, Communes

Référent
Services Administration Générale et urbanisme

Partenaires
SCOT, bailleurs, porteurs de projets privés

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Adaptation au changement climatique • Biodiversité • Ressource en eau • Exemplarité des collectivités	• Effets attendus à moyen terme • Pas d'impacts directs sur l'air, énergie et climat

Moyens financiers	Moyens humains
Sans impact sur le budget de l'EPCI hormis celui de l'ETP dédié à plusieurs missions	1 ETP pour CCARM

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de révisions de PLU intégrant des critères climat-énergie	3
Nombre de guides distribués aux mairies	Selon le nombre de communes par EPCI soit 19 sur la CCARM
Nombre de contacts avec les Mairies sur révision de PLU	10

Action 1.3.2 : Anticiper la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

En lien avec l'EPAMA, les Régies intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement et le PNRA :

- Préserver les sources et écoulements naturels, notamment vers les nappes et/ou point de captage et préserver et/ou restaurer les zones humides (voir actions du PNRA)
- Veiller à la qualité des cours d'eau : protection vis-à-vis des pollutions, invasion, etc.
- Améliorer la prévention contre les inondations (crues et ruissellement), en privilégiant les solutions implantées en amont (lutte contre l'imperméabilisation des sols, dispositifs de ralentissement des écoulements
- Garantir l'étanchéité des réseaux et sources d'approvisionnement en période de crue et inondation
- Maintenir la place de l'eau et de la nature dans la ville

Parkings

- Evaluer et favoriser la refonte de parkings soit en espaces de parquement végétalisés soit équipés de dispositif de récupération d'eau de pluie

Moyens financiers	Moyens humains
Etat, Agence de l'Eau, Région Grand Est Autofinancement	Pôle technique et Régies IEA

Action en cours

Pilote
CCARM / Régies IEA

Référent
Pôle technique de la CCARM et Régies Intercommunales

Partenaires
Communes
EPAMA
Régies IEA
PNRA

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Meilleure adaptation/résilience du territoire aux changements climatiques • Réduction de l'exposition des populations aux risques climatiques • Préservation de la capacité de séquestration des puits de carbone.	• Impact faible sur les émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Réalisation d'un bilan des actions réalisées dans le cadre de la GEMAPI	1 / an
Indicateur de surface de zone humide en bon état écologique	A définir

Action 1.3.3 : Lutter contre la pollution lumineuse, visuelle et sonore

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Trame noire

- Sensibiliser les communes à la modification de l'éclairage public : orientation des éclairages, niveau d'intensité, extinction durant une tranche horaire
- Organiser les Evènements Jour de la Nuit
- Sensibilisation les entreprises et les particuliers au bon usage de l'éclairage extérieur
- Mise en place d'actions exemplaires sur des communes pilotes pour la préservation de la Trame noire : sensibilisation, connaissance du mobilier d'éclairage, gestion raisonnée de l'éclairage public.

Encadrement de la publicité

- Recenser les signalisations (encadrement de la publicité) et informer sur leur installation. Projet porté par le PNR et réalisé sur l'ensemble du département des Ardennes - Action en cours - conseil auprès des collectivités territoriales
- Aider à l'animation auprès des communes en vue d'une harmonisation des bonnes pratiques d'extinction nocturne en lien avec le plan sobriété

Pollution visuelle

- Travailler sur les points noirs comme les friches, maisons abandonnées et les entrées de ville pour une amélioration du cadre de vie, l'image

Pollution sonore (CCARM)

- Evaluer la pollution sonore sur le territoire et évaluer des solutions utiles

Action en cours

Pilote
PNRA

Référent
PNRA

Partenaires
Communes, enseignes commerciales, entreprises

Calendrier
2023
Fin 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Réduction des consommations d'énergie • Action à fort effet de levier (exemplarité, forte visibilité de l'action, moins d'incitations à la consommation) • Biodiversité nocturne • Amélioration de la santé des habitants	• Impact faible sur les émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
A prévoir aux budgets 2024 et suivants	Service Aménagement du PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de communes sur lesquelles les actions ont été mises en place.	4 communes couvertes par les actions
Sur pollution sonore, évaluation d'impact	1 étude

Action 1.3.4 : Œuvrer pour des soins de proximité

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Le diagnostic territorial, produit dans le cadre du futur Contrat Local de Santé, a mis en évidence la nécessité de restructurer et solidifier les bases de la santé en coordonnant les acteurs et les partenaires de terrain. En lien avec le CLS, dont les priorités sont intégrées au PTRTE, PGR et CTG :

- Rapprocher les lieux de soins des patients du territoire en soutenant les maisons de santé ou pôle de prévention (Givet, Fumay, Revin)
- Promouvoir et soutenir la mise en place du dispositif IntAir'agir auprès des professionnels de santé et de la population
- Mener une action de soutien aux personnes isolées
- Faciliter l'accès aux soins des personnes à mobilité à mobilité intrafamiliales
- Mettre en œuvre les moyens de prévention

Moyens financiers	Moyens humains
Etat / ARS Autres partenaires Autofinancement	Services existants CTG (1 ETP), CLS (1 ETP) et technique (1 ETP)

Action en cours

Pilote
CCARM, Communes

Référent
Service CLS, CTG et technique

Partenaires
ARS
Etat
Ordre des médecins

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Réduction des distances • Limitation des trajets routiers • Amélioration du cadre de vie	• Recrutement des praticiens • Effets à long terme sur les GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions menées en matière de soutien aux personnes isolées	À définir
Nombre de projets soutenus par la Communauté	À définir
Nombre de postes de médecins salariés	2
Bilan CLS	1

Action 1.3.5 : Œuvrer pour la qualité de l'air intérieur et extérieur

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Intégrée dans les actions du CLS de la Communauté, la qualité de l'air est un axe de travail des services. Ce travail est incité par la loi portant engagement national pour l'environnement qui a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement) :

- Surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements, opération obligatoire pour les établissements d'enseignement et d'accueil du public
- Développer la prévention vers le grand public et les professionnels, sur l'exposition aux polluants environnementaux (dont la mise en place du projet FEES)
- Surveillance de la qualité de l'air extérieur et évaluer la possibilité d'étendre les points de contrôle de la qualité de l'air intérieur de ATMO Grand Est sur le territoire
- Sensibiliser à l'existence de données ATMO pour présenter l'état de l'air sur les communes
- Mettre à profit les données déployées par l'Observatoire Climat-Air-Energie du Grand Est

Moyens financiers	Moyens humains
Etat Autofinancement	Pôle technique

Action en cours

Pilote
CC ARM, Communes

Référent
Pôle technique

Partenaires
ARS
Etat
ATMO Grand Est

Calendrier
2023 : contrôle des piscines
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Amélioration de la qualité de l'air • Exemplarité du territoire • Prévention (gestes et mesures à prendre)	• Pas d'impacts directs sur les GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions d'information	2 / an
Nombre d'opérations de contrôle de l'air intérieur	1 Contrôle périodique / bâtiment suivant la réglementation en vigueur

Action 1.3.6 : Encourager l'évolution des formes urbaines et les initiatives de non mobilité

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- Proposer des formes urbaines permettant de limiter les besoins et la portée de déplacements :
  - qualité des aménagements et le développement des espaces publics
  - végétalisation des espaces qui permet de réduire la chaleur dans les zones urbanisées
  - Soutenir les projets de renaturation des centres-villes : pour certaines rues peu adaptées à la voiture, les piétonniser et végétaliser
- Mettre en avant les bénéfices de la piétonnisation dans un objectif d'aménagement urbain et d'un usage des espaces différent soit pour le volet marchand (proximité consommateurs/commerces (circuit court)) soit pour le volet loisirs (itinéraires touristiques) avec possibilité d'imbriquer les 2 volets
- Etudier le potentiel de pérennisation et de création d'espaces de co-working ou e-learning sur le territoire (cf. fiche action n°4.3.2 et projet « Demeter »). Pour réduire la portée des déplacements, développer des espaces de coworking ou de e-learning peut contribuer à réduire les déplacements domicile travail. Un espace de co-working existe déjà au CISE à VIREUX-MOLHAIN.

Moyens financiers	Moyens humains
Etat Université de Reims et centres de formation Autofinancement	Pôle Développement du Territoire et 1 ETP en charge de la planification urbaine

Action en cours

Pilote
CC ARM, Communes

Référent
Pôle Développement du Territoire

Partenaires
Etat
Université / centres de formation
Autofinancement

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES • Qualité de l'air • Décongestion des axes routiers	• Impact direct faible en matière de GES • Fragilité de certains modèles économiques des espaces de co-working

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de piétonnisation de rues	2 sur la période
Nombre d'espaces de coworking maintenu	1
Nombre d'espaces de e-learning ou d'enseignement créés	1
Part des habitants théoriquement dépendante de la voiture pour accéder aux commerces alimentaires de proximité	Construction du référentiel et suivi

Thématique 2
Mobilité

Orientation 2.1 : « Faciliter le déploiement des véhicules à faibles émissions »

Orientation 2.2 : « Soutenir le développement d'infrastructures cyclables et rendre le vélo plus accessible aux habitants »

Orientation 2.3 : « Développer les transports partagés »

Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030

Emissions de gaz à effet de serre des transports routiers	9 700 tCO2e -60% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie des transports routiers**	54 GWh -43% par rapport à 2019

Orientation 2.1

« Faciliter le déploiement des véhicules à faibles émissions »

Action 2.1.1 : Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV
Action 2.1.2 : Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques et développer des réseaux de stations et de bornes de recharge

Action 2.1.1 : Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Hydrogène

Le gisement de consommation actuel est insuffisant pour avoir une unité hydrogène sur le territoire

- Etudier les gisements de consommation possibles : demande industrielle, TER, etc.
- Etudier le potentiel de développement d'une filière hydrogène (partenaire : SEM EnR)
- Point de vigilance : veiller à un approvisionnement en hydrogène bas-carbone (hydrogène vert, jaune)

Biogaz

Une filière peut voir le jour à l'échelle du SCoT ou des Ardennes : déchets agricoles méthanisables, gisement de consommation pour les flottes de bus/de camions

- Réaliser une étude sur les gisements de production de biogaz à l'échelle départementale et les potentiels de consommation
- S'appuyer sur les démarches de décarbonation des flottes de véhicules de transports en commun et de collecte des déchets

Transport et logistique

- Accompagner ou suivre le projet d'étude territoriale des flux de transport de marchandise de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
    - Suivre les réunions de restitution auprès des transporteurs
- Accompagner ou suivre le projet de schéma d'orientation de stations multi énergie de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
- Accompagner ou suivre le projet d'étude de rétrofit sur du transport fluvial de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)

Action moyen terme

Pilote
Région ou tout autre acteur à dimension départementale

Référent
A définir par le ou les pilotes

Partenaires
EPCI du SCOT, SEM EnR

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre significatif dans les transports et l'industrie • Potentiel de renforcement de l'autonomie énergétique du territoire • Amélioration de la qualité de l'air • Potentiel de production	• Pas de réduction de la consommation énergétique • Difficulté de mise en œuvre • Démarche à moyen terme

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer / 1 station multi-énergie : 1000 000 €, par des investisseurs développeurs Département des Ardennes / Etat / région Grand Est	Services dédiés du Département et Région

Indicateur de suivi	Objectif
Etudes de gisements réalisées	2025
Nombre de stations multi énergies sur le territoire du SCOT	1 par EPCI

Action 2.1.2 : Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques et développer des réseaux de stations et de bornes de recharge

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- Evaluer les besoins en accès aux nouvelles énergies pour voitures (hydrogène, biocarburants, électricité etc.) ;
- Inciter les exploitants à installer et exploiter des bornes de recharge ;
- Informer les bailleurs sur les obligations, pour tous bâtiments neufs, de pré-équiper pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles résidentiels (cf. loi "LOM") ;
- Réfléchir à la mise en place de montages financiers adaptés, y compris pour les petites communes
- Action à articuler avec le potentiel déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings (possibilité de recharge directe des véhicules)

Cf. normes issues de la Loi Climat et Résilience

Action en cours

Pilote
FDEA

Référent
FDEA

Partenaires
Région Grand Est

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de décarbonation du transport routier • Amélioration de la qualité de l'air	• Coût à l'achat des véhicules pour les particuliers, entreprises et collectivités • Coût de l'installation et entretien des bornes de rechargement etc.

Moyens financiers	Moyens humains
20 000 € HT environ / borne A évaluer	Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de bornes de recharge installées	10
Pourcentage de véhicules électriques sur le territoire	5%

Orientation 2.2

« Soutenir le développement d'infrastructures cyclables et rendre le vélo plus accessible aux habitants »

Action 2.2.1 : Mettre en place des Plans Vélo dans les principales communes du territoire
Action 2.2.2 : Rendre le vélo plus accessible aux habitants

Action 2.2.1 : Mettre en place des Plans Vélo dans les principales communes du territoire

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Le développement des déplacements doux et en particulier le vélo nécessite aussi un aménagement du territoire spécifique afin d'être attractifs et de pouvoir être utilisés en toute sécurité.

Potentielles communes à cibler : Givet, Fumay, Revin

Court terme :
- renforcer les marquages et la signalisation

Travailler en particulier :
- au raccordement à la voie verte, dorsale du réseau cyclable du territoire, des services de réparation existant déjà le long de la voie verte du côté de Chooz)
- aux points de traverse de la Meuse qui sont aujourd'hui un frein à l'utilisation du vélo
- à la desserte du CNPE de Chooz
- à l'adaptation des espaces de stationnement notamment en secteur gare

Sur Givet :
- poursuivre les réflexions autour du raccordement au réseau belge RAVeL et de l'accessibilité vélo/piéton au fort de Charlemont depuis le centre-ville

Moyens financiers	Moyens humains
Entre 45 000 et 50 000 € / plan A évaluer	Service Tourisme et Administration Générale (planification)

Action à lancer

Pilote
Communes

Référent
Service Tourisme et Administration Générale (planification)

Partenaires
Département (voie verte), SPW Mobilité et Infrastructures (RAVeL), CCARM

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES • Amélioration de la qualité de l'air • Décongestion des axes routiers • Attractivité du territoire • Réduction de la facture énergétique à moyen/long terme	• Effets attendus à moyen terme • Investissement relativement élevé

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de renforcement des marquages et de la signalisation	2
Nombre de communes engagées dans la réalisation d'un Plan Vélo	3 communes : Revin, Givet, Fumay voire Chooz / à affiner

Action 2.2.2 : Rendre le vélo plus accessible aux habitants

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Le développement des déplacements doux et en particulier le vélo nécessite aussi des actions afin de le rendre attractif et pratique

- Travailler avec la Région pour rendre plus simple l'emport de vélos dans les TER
- Inciter l'installation d'équipements dédiés au stationnement des vélos et vélos à assistance électrique en centre-ville et secteurs autour des gares,
- Soutenir l'essor de la cyclologistique pour les « derniers km »

En matière d'achat de vélos

- Communiquer sur les aides existantes à l'achat de Vélos à Assistance Electriques (VAE) : aides de la Région, de l'Etat ; et les solutions de location de VAE
- Valoriser les vélos fabriqués localement (cf. Fiche Action 4.1.3)
- Evaluer la faisabilité de favoriser l'équipement des habitants en vélos produits localement (bons d'achat etc.)

Promotion et santé au travail

- Profiter des Jeux Olympiques et de la labellisation de communes du territoire pour promouvoir le vélo.
- Promouvoir l'usage du vélo dans le cadre des trajets domicile/travail

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement pour actions de facilitation et de communication	Services existants Tourisme et CLS

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Services Tourisme et CLS

Partenaires
Région Grand Est
Communes

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES • Qualité de l'air • Santé des habitants • Attractivité du territoire • Réduction de la facture énergétique	• Difficile mesure de l'impacts sur la qualité de l'air

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'équipements de stationnements vélos installés	À définir
Nombre d'opérations de communication externe	1 / an
Nombre d'opérations de communication interne	1 / an

Orientation 2.3

« Développer les transports partagés »

Action 2.3.1 : Lutter contre l'autosolisme
Action 2.3.2 : Renforcer l'attractivité et la qualité des services de transports en commun

Action 2.3.1 : Lutter contre l'autosolisme

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Favoriser le covoiturage et accélérer son développement

- Renforcer la communication sur les aires de covoiturage existantes, en particulier sur les réseaux sociaux
- Travailler en particulier à la mise en place de solutions de covoiturage pour les actifs du CNPE de Chooz (potentiel important) et les grands employeurs du territoire
- Cibler en particulier les aires à proximité des gares pour favoriser l'intermodalité (Givet, Revin, …) et les places de villages, pour soutenir les commerces et services de proximité
- Evaluer l'utilisation ou conversion de parkings existants en aire de covoiturage
- Evaluer le développement de bornes de recharge

Faciliter l'autopartage

- Pérenniser l'initiative de véhicule partagé existant à Revin
- Organiser des retours d'expérience à destination des autres communes
- Communication
- Intégrer les réseaux associatifs ou de Maisons France Services pour mettre en lien des particuliers qui louent leurs voitures ou qui covoiturent
- Pérenniser voire développer les initiatives communales : Transcail à FUMAY

Moyens financiers	Moyens humains
Néant sauf sur opérations de communication (autofinancement pour CCARM) et création d'une application par exemple	Service communication (1 ETP) ou autre service à désigner dans le cadre des effectifs existants

Action en cours

Pilote
CCARM, à évaluer par Maison France Service

Référent
Service communication ou autre service à désigner

Partenaires
Région Grand Est
CNPE

Calendrier
2023 - 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES • Qualité de l'air • Favorise l'essor des mobilités actives (moins de voitures en circulation) et des trains (desserte des gares) • Renforcement du lien social • Décongestion des axes routiers	

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'aires de covoiturage installées	2
Nombre d'opérations de communication	2 / an

Action 2.3.2 : Renforcer l'attractivité et la qualité des services de transports en commun

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- Etudier l'opportunité de mettre en place des services de Transport à la Demande dans les communes
  - Service de "Taxi à la carte" existant sur le territoire de la CCARM, accessible sous conditions (âge, …)
  - Réfléchir à la possibilité d'étendre à une population plus large
  - Service de navette "Transcaille" en place à Fumay, avec possibilité de réserver (TAD) - capitaliser sur cette initiative

- Favoriser le "raccordement" au réseau de transports en commun belge avec une priorité au train, complété de divers autres services
  - Renforcer la communication pour que les habitants aient connaissance de cette offre de transports transfrontaliers
  - Poursuivre l'action visant à l'ouverture de la ligne Reims-Namur via Givet dite « Givet-Dinant »

- Evaluer la création d'une aire multimodale dans les secteurs gare notamment à GIVET en lien avec l'ancienne fiche action du Pacte Ardennes

Moyens financiers	Moyens humains
A réévaluer au besoin 300 000 € pour étude de réouverture ligne REIMS-NAMUR via GIVET-DINANT	Services existants dont 1 ETP pour Taxi à la carte

Action en cours

Pilote
Région GE, Communes

Référent
Cabinet du Président et service Taxi à la carte

Partenaires
SNCF/SNCB, société TEC,
Collectivités non compétentes

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES • Qualité de l'air • Offre d'un service public supplémentaire à la population	• Difficile mesure des réductions de GES • Effets à long terme

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de communes mettant en place un service de TAD	2 incluant initiative communale
Collaboration engagée avec la société wallonne TEC	2024-2025

Thématique 3
Espaces naturels

Orientation 3.1 : « Préserver et renaturer les zones humides et les espaces naturels »

Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030

Séquestration carbone du territoire	94 000 tCO2e 82 500 tCO2e en 2019	**Part des émissions séquestrées**	144% 70% en 2019

Orientation 3.1

« Préserver et renaturer les zones humides et les espaces naturels »

Action 3.1.1 : Mettre en place la Trame Verte et Bleue
Action 3.1.2 : Renforcer le lien et la proximité des habitants à la nature et la biodiversité
Action 3.1.3 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière
Action 3.1.4 : Accompagner le développement d'une filière et de l'usage du miscanthus
Action 3.1.5 : Améliorer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement

Action 3.1.1 : Préserver la Trame Verte et Bleue

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Actions PNR

- Travaux de plantation (haies, bosquets, vergers, prairies fleuries, etc.)
- Restauration des zones humides ordinaires
- Maintien des prairies naturelles – Collectif agriculteurs
- Etude de faisabilité pour la création de passages à faune sur le territoire du PNR
- Communication et sensibilisation

Actions CCARM

- Renaturation des cours d'eau
- Rénover les mares forestières
- Travailler les chemins pour dévier l'eau vers les bordures, les espaces alentours
- Accompagner les exploitants agricoles dans la reconstitution et la plantation de haies
- Reboiser avec des essences locales et traditionnelles et cibler les parcelles les plus appropriées (exemple : pinède du Fort Condé)

Action en cours

Pilote
PNR des Ardennes

Référent
A définir au sein du PNR

Partenaires
Agence de l'Eau Rhin-Meuse, EPAMA-EPTB, association Team Clean River

Calendrier
2023
Fin 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Biodiversité • Séquestration carbone • Adaptation au changement climatique	• Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
934 500 €	Service Valorisation des ressources naturelles du PNR (1ETP)

Indicateur de suivi	Objectif
Rapports d'études Linéaire et surfaces plantées ,semées et restaurées et nature des aménagements	Déterminés en concertation avec les financeurs

Action 3.1.2 : Renforcer le lien et la proximité des habitants à la nature et la biodiversité

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

- **Sensibiliser et informer les publics sur Natura 2000**

Conception, diffusion d'un bulletin d'information annuel (l'Arduinna)
Conception, réalisation et pose de panneaux d'information
Animations grand public (sorties nature, animations canoë, ciné-débats…) et scolaires
Réédition de documents et outils pédagogiques (guides pédagogiques, jeu de 7 familles…)
Outils de sensibilisation Quiétude attitude (banderoles de matérialisation des zones, affiches, posters,…)

- **Animations de découverte - Rendez-vous du Parc**

Coordonner les animations de découverte
Organiser, coordonner, éditer un support de promotion des rendez-vous avec le Parc

- **Mener des interventions en milieu scolaire**

Stratégie éducative à destination des scolaires
Mise en place des animations en coordination avec l'inspection d'académie

Promouvoir les jardins partagés et de l'agriculture en ville et les projets d'écologie participative (vergers, conservatoires, arboretum) Projets de renaturation de friches en jardins-forêts partagés

Action phare

Pilote
PNR des Ardennes

Référent
A définir au sein du PNR

Partenaires

Calendrier
Depuis la création du Parc (2011)
Fin en 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement du lien social • Facilité de mise en œuvre	• Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus annuellement au budget en fonction des financeurs	Service promotion du territoire du PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'animations organisées à destination du Grand public Nombre d'animations scolaires	Déterminés annuellement

Action 3.1.3 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Enjeu de diversifier les essences en parallèle du plan de gestion

- Suivre et accompagner les actions de l'ONF en matière de gestion durable de la ressource forestière
- Renforcer la communication entre l'ONF et les collectivités
  - Pérenniser les rencontres biannuelles pour la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse
- Travailler avec la Fédération de chasse pour réduire le déséquilibre forêt-gibier – développer des plans de chasse moins locaux
- Renforcer de manière commune et concertée la communication à destination du grand public pour expliquer comment la forêt est gérée (exemple : les gens ne comprennent pas pourquoi les coupes rases dues aux scolytes sont faites)

Action en cours

Pilote
ONF, PNRA, Communes

Référent
Administration Générale

Partenaires
EPCI, CRPF, Fransylva 08, Fédération de chasse

Calendrier
À définir

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Séquestration carbone • Biodiversité • Adaptation au changement climatique • Economie locale : filières bois	• Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Services de la Communauté

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions menées en partenariat entre l'ONF, le PNR et les communes	À définir
Nombre d'opérations de communication grand public	2 par an ?

Action 3.1.4 : Accompagner le développement d'une filière et de l'usage du miscanthus

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Face à une ressource bois fragilisée par une crise sanitaire et climatique, d'autres ressources peuvent être mobilisées comme le miscanthus. Ce dernier est un atout pour la biodiversité (petite et grande faune, insectes).

- Evaluer les parcelles publiques et privées d'accueil pour la culture du miscanthus et son impact sur l'environnement en référence aux travaux connus en la matière;
- Dimensionner à 2 échelles pour favoriser sur des bandes la petite faune
- Lancer un appel à projet pour le lancement de cette culture avec une sensibilisation des acteurs agricoles ;
- Inciter la création d'une filière pour développer les usages connus et ainsi ses liens avec d'autres filières économiques ou ambitions portées par le PCAET :
  - Biomasse pour production d'énergie (nouvelles énergies, chaufferies communales),
  - paillage horticole (renouvellement des sols),
  - isolant et bio-béton (rénovation thermique),
  - litières et/ou complément pour l' alimentation animale (approvisionnement local pour élevages locaux).

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Développement du Territoire et Administration Générale

Partenaires
Chambre d'agriculture, CCI, Ardenne développement, PNRA

Calendrier
2023 - 2029

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer l'appui financier CCARM Implantation : 2 800 à 3 000 € HT/ha Récolte : 400 €/ha/an Recette : 600 à 2 000 €/ha/an	Services de la Communauté

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Séquestration carbone • Biodiversité • Adaptation au changement climatique • Economie locale • Protection de la ressource en eau potable	• Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES • Difficile mesure des effets sur le climat

Indicateur de suivi	Objectif
Rapport d'évaluation de la mesure	1
Nombre de projets lancés	2

Action 3.1.5 : Améliorer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- Préserver la ressource en eau en menant des actions de sensibilisation (communication) afin de promouvoir un usage raisonné de l'eau (réduction des consommations d'eau potable des collectivités pour le nettoyage et l'arrosage etc.
- Mettre en œuvre la collecte des eaux usées et leur retraitement (Aubrives, Hierges, Ham sur Meuse, Foisches, Fépin)
- Mener des travaux de sectorisation des réseaux en eau potable (capteurs sur conduite pour connaitre les fuites en vue d'améliorer la qualité de la distribution en eau potable)
- Automatiser des installations en vue de réduire les déplacements et faciliter la détection de défauts
- Garantir le rendement des réseaux : entretien, lutte active contre les fuites,…
- Fiabiliser et moderniser des réseaux d'assainissement pour éviter que ceux-ci ne rejettent des effluents au milieu naturel, enjeu environnemental (gaz à effets de serre, biodiversité aquatique) et sanitaire
- Développer des échanges transfrontaliers pour une gestion et un usage de l'eau raisonné et coordonné

Voir Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) des Régies

Action en cours

Pilote
Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement

Référent
Direction des Régies intercommunales

Partenaires
CC ARM, Communes, Agence de l'eau, EPAMA

Calendrier
2023 : Renforcement du réseau d'eau potable sur la commune de VIREUX-WALLERAND
2023-2029 : autres opérations

Moyens financiers	Moyens humains
Etat (DETR/DSIL), Agence de l'Eau Fonds européens, autofinancement	Services existants des Régies intercommunales

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Amélioration de la ressource en eau • Adaptation au changement climatique	• Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de projets aboutis	5
Indice linéaire de perte (ILP)	Amélioration sur plusieurs années avec déploiement télégestion et instrumentation
Qualité de l'eau	100%
Quantité de GES émise/ Service rendu	Suivant indicateur Régies IEA

Thématique 4
Economie locale

Orientation 4.1 : « Développer de nouvelles filières économiques »
Orientation 4.2 : « Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité »
Orientation 4.3 : « Développer les formations et les métiers de la transition »
Orientation 4.4 : « Poursuivre la réhabilitation du foncier inexploité »

Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030

Emissions de gaz à effet de serre de l'industrie	13 500 tCO2e -53% par rapport à 2019
Emissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire	4 300 tCO2e -65% par rapport à 2019
Consommation d'énergie de l'industrie	182 GWh -16% par rapport à 2019
Consommation d'énergie du secteur tertiaire	55 GWh -37% par rapport à 2019

Orientation 4.1

« Développer de nouvelles filières économiques »

Action 4.1.1 : Faire du tourisme durable un nouvel axe de développement économique
Action 4.1.2 : Soutenir le développement des filières de l'économie circulaire
Action 4.1.3 : Développer une filière industrielle autour du vélo

Action 4.1.1 : Faire du tourisme durable un nouvel axe de développement économique

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Cette action vise à faire du territoire une destination verte.

- Mener une politique de marketing territorial avec la création d'outils de communication pour concilier sports nature et patrimoine naturel tout en développant l'image touristique de la destination : carte VTT FFC, carte enduro VTT, carte VTT transfrontalier, guide touristique, Eductour
- Organiser les activités de pleine nature sur le territoire (hors nouveau Schéma). Exemples : journée de la Meuse, de la forêt, de la biodiversité etc.
- Evaluer la création d'un observatoire de l'itinérance douce (licence, provision matériel)
- Gestion espace VTT FFC N°136

Quiétude Attitude : maintenance du site web dont évolution du calendrier des dates de chasse

- Promouvoir la vente et la consommation de produits locaux : identifier les producteurs, les produits et les clients cibles en vue d'organiser une chaine de distribution

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs	Chargé de mission tourisme du PNR

Action en cours

Pilote
PNR des Ardennes

Référent
A définir au sein du PNR

Partenaires
À définir

Calendrier
En cours
Fin 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Economie locale • Attractivité du territoire	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions réalisées en lien avec le tourisme durable	Déterminés annuellement

Action 4.1.2 : Soutenir le développement des filières de l'économie circulaire

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Mettre en place le dispositif *Factoryz* (Ecologie Industrielle Territoriale)
Principe : chaque EPCI dispose d'une page Factoryz qu'elle anime pour les entreprises de son territoire via son service de développement économique
Objectif : permet la mutualisation de ressources entre les acteurs économiques du territoire (compétences, équipements, infrastructures, flux matière, …)
Coût : 3 000 € acquisition outil personnalisé + 1 000 € adhésion CECOIA + 1 500 € cotisation Factoryz

Chambre des Métiers : label Répar'Acteur (réseau d'artisans de la réparation) à faire connaître, à déployer encore plus

PNR : Projet LEADER de coopération avec le PETR THUR DOLLER et Bell'Occas

Actions CCARM

- Réemploi : marché des matériaux issus de la déconstruction sélective (exemple projet 3R – Cibox)
- Créer une plateforme de récupération des matériaux de chantiers qui puissent être récupérés gratuitement (projet Pétillion)
- Mettre en place une structure (association) pour réutiliser en seconde main les équipements retirés lors des chantiers de rénovation
- Centre de formation à la déconstruction
- Economie circulaire : implanter une ressourcerie ou une boutique de produits de réemploi ou encore un espace de libre-service. Appui de la banque des Territoires pour l'économie circulaire
- Développer le commerce de seconde main : friperies, ressourceries
- Boites à livres / favoriser les bourses culturelles (livres)

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
À définir

Partenaires
Bell'Occas, CECOIA, Emmaus, Banque des Territoires, associations d'insertion, porteurs de projets privés

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire • Réduction de l'empreinte matière et l'empreinte carbone des habitants	

Moyens financiers	Moyens humains
Factoryz : à définir selon adhésion et acquisition A évaluer sur les autres opérations	Services Chambre des métiers et PNR CCARM : service développement économique

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'EPCI adhérentes à Factoryz	3
Nombre de projets d'économie circulaire mis en place sur le territoire	2

Action 4.1.3 : Développer une filière industrielle autour du vélo

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

L'installation d'une entreprise spécialisée dans la production de vélos et trottinettes électriques ouvre la voie au développement d'une filière industrielle dédiée au vélo

- Mener à bien l'installation de l'entreprise CIBOX à Revin : s'appuyer sur cette opportunité pour développer cette filière d'emploi et cette expertise locale
- Faciliter l'installation des entreprises de cette filière (aides à l'installation, mise à disposition de foncier, etc.)
- Construire avec les partenaires que sont l'Eduction Nationale et les centres de formation privés voire les entreprises elles-mêmes, un parcours de formation au secteur vélo/VAE/batteries

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Pôle Développement du Territoire

Partenaires
Ardenne Développement, ADEME, CCI

Calendrier
2023 : installation de Cibox
2024 : promotion du territoire comme « terre de vélo » en lien avec les Jeux Olympiques
2025-2029 : suite des actions

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire • Réduction des besoins en déplacement (emploi local)	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
Installation de CIBOX : 14 000 000 € A évaluer pour tout autre installation si appui de la CCARM	Pôle existant du Développement du Territoire de la CCARM

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'entreprises de la filière vélo sur le territoire	2
Création d'une filière de formation aux métiers du vélo	2026

Orientation 4.2

« Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité »

Action 4.2.1 : Valoriser les atouts du territoire et communiquer sur son attractivité
Action 4.2.2 : Valoriser le bâti inutilisé
Action 4.2.3 : Pérenniser les démarches entreprises de revitalisation des centres-villes

Action 4.2.1 : Valoriser les atouts du territoire et communiquer sur son attractivité

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

L'action vise à présenter le territoire comme attractif pour les acteurs économiques du développement durable et les futurs résidents.

- Lancer une campagne de communication pour attirer les néo-ruraux et les travailleurs indépendants sur le territoire, en valorisant le cadre de vie, la proximité à la nature (Meuse, forêt proche) avec le développement d'une offre de service "télématique"
- Valoriser la douceur estivale et le cadre agréable pour attirer des actifs/indépendants au printemps/en été (via le télétravail, etc.) avec plan d'eau ou lieu de baignade labellisé "pavillon bleu" après repérage, analyse voire restauration du milieu.
- Renforcer la communication sur l'offre culturelle locale (événements à Charlemont, concerts, foire etc.) ou de proximité : Cabaret Vert, festival des marionnettes, festival du Conte, ...
- Accompagner le développement d'une offre locale labellisée "Ardenne Rives de Meuse"
- Mettre en place une campagne de communication à l'attention des porteurs de projet pour faciliter leur installation et la mise en œuvre de projets durables ou vertueux (cf. actions liées)

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement	Service Développement du Territoire et OTC

Action en cours

Pilote
CCARM
OTC
Communes

Référent
Service Développement du Territoire et OTC

Partenaires
Ardenne Développement

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de communication sur les atouts du territoire réalisées	3 par an
Nombre de structures/filières labellisées « Ardenne Rives de Meuse »	5

Action 4.2.2 : Valoriser le bâti inutilisé

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

La valorisation du bâti inutilisé doit permettre de créer de nouveaux lieux de vie que cela soit pour de l'habitat, des activités culturelles ou encore des services ou pour un usage multiple (habitat, loisirs, services).

- **Valoriser du bâti inutilisé et remarquable comme les bâtiments de casernement de Charlemont**
  - pour accueillir par exemple des artistes en résidence (théâtre, musiques actuelles etc.) en échange de performances, master class, etc. en lien avec les structures culturelles locales (festivals, scènes etc.)
  - en appart hôtel et auberge collective
  - en centre de formation
  - en espace d'accueil et de musée
- **Investir le bâti de qualité, abandonné ou en déshérence** comme le « château » de MONTIGNY-SUR-MEUSE pour de nouveaux lieux de vie, d'activités de service, de restauration ou activités culturelles
- **Communiquer sur ce type d'initiatives pour renforcer l'attractivité du territoire**

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Services portant le Programme Global de Revitalisation (PGR) 1-2 ETP

Action en cours

Pilote
CCARM et/ou Communes

Référent
À désigner

Partenaires
CCARM et/ou Communes, porteurs de projet privés

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire • Amélioration du cadre de vie et paysage	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de projets de revalorisation du bâti à vocation culturelle	3 d'ici la fin du PCAET
Nombre d'événements culturels organisés dans ce bâti réhabilité	3 / an

Action 4.2.3 : Attractivité et revitalisation des centres-villes

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- Mettre en œuvre le **Programme Global de Revitalisation (PGR)** avec notamment les services de proximité. Suite à l'Opération de Revitalisation du Territoire et dispositif Petites Villes de Demain (16 communes des Ardennes dont 4 sur ARM : Fumay, Givet, Revin, Vireux-Molhain), un PGR a été approuvé.
- Renforcer l'offre de commerces et de services de proximité, notamment avec le dispositif de boutiques éphémères et avec la mise en œuvre du Programme Global de Revitalisation (PGR)
- Mettre en œuvre la **Convention Territoriale Globale (CTG)** pour des services de proximité pour la petite enfance et l'information au public (Maisons France Services)
- Travailler avec les commerçants sur l'accessibilité (accès, parquement etc.) de leur commerce en intégrant les commerçants dans une réflexion de refonte de l'espace urbain espérée (cf. action 1.3.6)
- Promouvoir la marche et les mobilités alternatives pour les courts trajets, pour un accès aux commerces et activités de proximité, avec des actions auprès des écoles du territoire
- Favoriser la mobilité douce pour le transport logistique du dernier kilomètre

Moyens financiers	Moyens humains
Se référer au PGR et CTG	1 ETP pour PGR et 1 ETP pour CTG

Action en cours

Pilote
CCARM, Communes

Référent
À définir

Partenaires
Etat
PNRA

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire • Réduction des besoins de déplacements • Amélioration du cadre de vie	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Bilan des boutiques éphémères	Annuel et fin de bail
Indicateurs du PGR ou de la CTG	Bilan ou pré bilan des indicateurs

Orientation 4.3

« Développer les formations et les métiers de la transition »

Action 4.3.1 : Développer une formation aux métiers de la rénovation du bâtiment
Action 4.3.2 : Accompagner des étudiants et faciliter leur orientation en lien avec les enjeux climatiques

Action 4.3.1 : Développer une formation aux métiers de la rénovation du bâtiment

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Répertorier les entreprises locales de la rénovation énergétique.

Former les entreprises à la rénovation thermique
Pour développer la formation des entreprises à la rénovation thermique, les collectivités ont deux leviers principaux à activer ensemble:

1. Développer la demande de rénovations thermiques des bâtiments
Les entrepreneurs réfléchissent en termes de perspectives de chantiers. Leur principale motivation à se former sera la perspective d'un volume d'activité suffisant et récurrent. C'est habituellement quand le marché est signé que l'entreprise se forme.

2. Accompagner la formation des entreprises
Former les entreprises de Bâtiment sur leurs premiers chantiers de rénovation thermique. Cette formation se fait au poste de travail sur chantier, sur le mode compagnonnage, avec le formateur qui travaille avec ceux à former et transmet son savoir en réalisant les ouvrages. C'est la méthode la plus efficace d'apprentissage.
A l'écosystème de la rénovation de l'habitat de répertorier la liste des formateurs susceptibles d'intervenir sur le territoire.
A la collectivité d'œuvrer à la mise en place d'un centre de ressources sur les techniques de rénovation, avec si possible présence d'un formateur.

S'appuyer sur le centre de formation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le CFA, les établissements techniques, les fédérations des métiers,…

Développer des filières de formation aux métiers liés aux énergies renouvelables (installation, maintenance, …)

Action en cours

Pilote
Ardenne Développement, CMA

Référent
À définir

Partenaires
EPCI

Calendrier
À définir

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire • Lutte contre la précarité	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	Services Ardenne Développement, services CMA CCARM : à définir

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'entreprises en formation à la rénovation thermique	À définir selon le tissu

Action 4.3.2 : Accompagner des étudiants et faciliter leur orientation en lien avec les enjeux climatiques

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

La Communauté de Communes a conscience de la nécessité de former les professionnels et les personnes intégrant le marché du travail aux nouvelles technologies et aux enjeux environnementaux.

- Créer un centre d'accueil à Charlemont pour des formations sur les métiers de la transition
- Envisager le développement de centres de formation déportés dans le cadre du projet de l'Université de REIMS "**Demeter**" avec par exemple une formation aux métiers de la rénovation énergétique, aux métiers du livre (en lien avec fabrication, ...) ou dans le cadre d'un projet privé (exemple : Alma Formation)
- Faire de la sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux, des initiations aux métiers nécessaires au territoire et à la transition écologique
- Réfléchir à la mise en place d'une bourse pour encourager les étudiants à poursuivre leurs études et faciliter leurs éventuels besoins de déplacement (études supérieures à Charleville par exemple)
- Profiter des Jeux Olympiques et de la labellisation de communes du territoire pour promouvoir l'écologie et les projets liés

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	Services Ardenne Développement, Services Chambres consulaires Service existant de la CCARM (Développement du Territoire)

Action en cours

Pilote
Ardenne Développement, CMA

Référent
À définir

Partenaires
EPCI
Université de Reims

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Economie locale et attractivité du territoire renforcées • Faciliter le recrutement de personnels	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de centres de formations ouverts	À définir
Mise en place d'un appui financier aux étudiants en poursuite d'études	À définir

Orientation 4.4
« Pour une gestion sobre et optimale du foncier »

Action 4.4.1 : Renforcer la connaissance de l'état du foncier libre sur le territoire communautaire et développer une stratégie de gestion raisonnée
Action 4.4.2 : Mettre en œuvre et soutenir les projets de reconversion des friches industrielles

Action 4.4.1 : Renforcer la connaissance de l'état du foncier libre sur le territoire communautaire et développer une stratégie de gestion raisonnée

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

La Communauté de Communes ne possède pas de compétence en matière d'urbanisme. Cependant, sur l'impulsion notamment de la mise en œuvre de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la Communauté a mené un travail d'enquête afin de mettre en valeur et de défendre les ambitions communales afin qu'elles puissent mener à leur terme les projets nécessaires au maintien et au renouvellement de leur population et de leur développement.

- Connaitre l'état actuel de l'artificialisation des sols et suivi de l'artificialisation des sols au niveau communautaire ;
- Rédiger une stratégie foncière du territoire en vue de sensibiliser les Communes membres à l'enjeu d'une gestion à la fois sobre et ambitieuse du foncier sur leur territoire ;
- Etudier l'aménagement urbain des Communes et des sites touristiques ainsi que sur la bonne intégration des projets communautaires au regard de cet aménagement et sous l'angle de la consommation foncière ;
- Maintenir un développement raisonné des parcs d'activités communautaires.

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement	Services planification territoriale (1 ETP) et développement du Territoire

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Service planification territoriale

Partenaires
CCI
Communes
EPF GE
Région Grand Est
Etat

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Sensibiliser à l'enjeu de la consommation foncière • Limiter l'artificialisation des sols • Envisager une coordination globale de compensation et renaturation	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Mise en place d'un observatoire/suivi de l'artificialisation des sols à l'échelle communale	2025
Rédaction d'une stratégie foncière du territoire à destination des communes	2023-2024

Action 4.4.2 : Mettre en œuvre et soutenir les projets de reconversion des friches industrielles

Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- **Concourir à la résorption des friches de Revin**
  - installation de l'entreprise CIBOX en cours et rachat par la CC ARM pour reconversion Electrolux / Porcher / Oxame
- **Mener la démolition du site CELLATEX** (Givet) et conduire le projet de parc photovoltaïque porté par la CC ARM avec Total Energies
- **Mener la démolition et renaturation de la friche Ardenity** à Givet pour créer de l'emprise foncière
- **Evaluer la refonte de locaux industriels ou anciennement administratifs** pour réhabilitation ou démolition (exemple, bureaux ex-Arthur Martin à la gare de Revin) pour des activités de service, pépinière ou centre de formation.
- **Végétaliser/renaturer les friches qui ne peuvent pas être reconverties pour des activités économiques (compensation et renaturation)**
- Travailler sur la friche SOPAL (Givet)
- **Créer un jardin-forêt participatif sur des espaces non pollués ou dépollués**
  - Idée originale, valoriser son accessibilité via la proximité avec le centre-ville, la Meuse, et sa cohérence avec les enjeux de lien social, de lien et d'éducation à la nature, d'alimentation, ... (Fumay par exemple)

Moyens financiers	Moyens humains
Etat (fonds friche), Région Grand Est, SPL Immo, autofinancement	Pôles / services existants Technique, planification urbaine et Développement du Territoire

Action en cours

Pilote
CCARM
Ardenne Développement

Référent
Pôle Développement du Territoire

Partenaires
CCI
EPF GE
Région Grand Est
Etat

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Economie locale et attractivité du territoire renforcées • Pas d'artificialisation des sols	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de projets de réhabilitation de friches	5
Nombre de projets de renaturation de friches	2

Thématique 5
Agriculture et alimentation

Orientation 5.1 : « Animer le Projet Alimentaire Territorial »

Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030

Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	13 000 tCO2e -7% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie des transports routiers**	4 GWh -24% par rapport à 2019

Orientation 5.1

« Animer le Projet Alimentaire Territorial »

Action 5.1.1 : Relocaliser la production alimentaire et soutenir les circuits courts
Action 5.1.2 : Renforcer le lien entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs
Action 5.1.3 : Accompagner les agriculteurs vers l'agroécologie
Action 5.1.4 : Développer de nouvelles filières agricoles locales

Action 5.1.1 : Relocaliser la production alimentaire et soutenir les circuits courts

Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** CCPL

Actions PNR :

- Analyse et étude de la logistique des produits locaux entre producteurs, professionnels, restauration collective, commerces/points de vente... et éventuellement structure d'aides alimentaires en vue de la création d'un outils numérique et/ou d'investissement sur le territoire
- Formation auprès des producteurs sur la détermination des prix de vente
- Outils de sensibilisation et de communication autour des produits locaux (affiches explicatives pour les producteurs sur leur prix de vente et décomposition...)
- Organiser la mise en réseaux avec les structures d'aide alimentaire

Mieux structurer les filières en circuit court :

- une filière "courte" (échelle départementale) sur les produits viande et lait par exemple
- une filière "moyenne" (Reims, Paris) autour de produits plus raffinés

Revaloriser le prix de la viande via des circuits courts

Co-bénéfice : permet de maintenir de l'élevage donc de l'herbe pour limiter l'érosion des sols

Action en cours

Pilote
PNR des Ardennes

Référent
À définir au sein du PNR

Partenaires
Chambre d'Agriculture
Association LEDA
Communes

Calendrier
En cours,
Fin 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'autonomie alimentaire • Réduction des flux de marchandises • Réduction des emballages industriels	

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs	Chargée de mission agriculture du PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions du PAT initiées	À définir

Action 5.1.2 : Renforcer le lien entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs

Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** CCPL

- Mutualiser des installations qui pourraient bénéficier à plusieurs acteurs (exemple : Albatros 08 possèdent un autoclave qui permet de valoriser les invendus des maraîchers)
- LEDA : agrandir le réseau des producteurs impliqués, devenir la structure coordinatrice de la distribution en circuit court sur le territoire
- Chambre d'Agriculture : accompagner LEDA et aider à associer le plus possible de producteurs locaux
- Communes, CC ARM : communiquer sur cette initiative, sur les casiers existants (Givet, Chooz)
- Faire le lien avec la légumerie départementale lancée dans le cadre du Pacte Ardennes

Action en cours

Pilote
PNR des Ardennes

Référent
À définir au sein du PNR

Partenaires
Chambre d'Agriculture
Association LEDA
Communes

Calendrier
En cours
Fin 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'autonomie alimentaire • Réduction des flux de marchandises	

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs	Chargée de mission agriculture du PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions initiées	À définir

Action 5.1.3 : Accompagner les agriculteurs vers l'agroécologie

Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** CCPL

Action PNR : Réaliser des évènements (ciné débat/séminaire/visite...) incitant à réfléchir ensemble à travailler autrement, vers des pratiques agro-environnementales, élevage à l'herbe, autonomie alimentaire sur la ferme, adaptation au changement climatique, soin des animaux allopathiques...

- Apporter des conseils et des aides aux éleveurs qui s'engagent dans des démarches de réduction des émissions de GES de leur cheptel
- Organiser des visites et témoignages d'installations pionnières

Action en cours

Pilote
PNR des Ardennes

Référent
À définir au sein du PNR

Partenaires
Chambre d'Agriculture
GDA Thiérache

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Réduction des émissions de GES et de polluants du secteur agricole • Biodiversité • Ressource en eau • Adaptation au changement climatique	• Diminution potentielle des rendements agricoles

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs	Service valorisation des ressources naturelles du PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'événements organisés	À définir
Nombre de producteurs	À définir

Action 5.1.4 : Développer de nouvelles filières agricoles locales

Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** CCPL

Actions PNR :

- Initier la réflexion pour le développement de production de fruits et légumes sur le territoire (analyse des producteurs existants, étude sur le foncier (enquêtes auprès des communes/EPCI/SAFER/Terres de lien…), les outils de transformation et les points de vente)
- Identifier une/des filières prioritaires et mettre en place un programme de développement de cette/ces filières (AMI filière ? Lait de pâturage ?) - 2e session ?

Actions CC ARM :

- Développer la filière maraîchère destinée à une alimentation locale
- En lien avec l'entretien des pâtures, favoriser et valoriser les produits issus de leur maintien ;
- Engager un travail avec les structures locales de distribution : acceptent-elles un "partenariat" pour distribuer en priorité la production locale ?
- Collectivités : fournir du foncier dédié à ces projets (à évaluer usage de parcelles des parcs d'activités)
- Développer la culture du jardin partagé et des jardins communaux en vue de mettre en œuvre la mise en valeur du compost
- Développer la filière lin
- Evaluer l'usage du miscanthus comme alternative au bois de chauffage (cf. fiche dédiée 3.1.4 pour la CCARM)
- Sensibiliser les élèves et personnes en reconversion aux professions agricoles et aux pratiques de jardinages

Action en cours

Pilote
Communes, CCARM, PNR, Chambre d'agriculture, associations

Référent
À définir au sein du PNR

Partenaires
Chambre d'Agriculture
CMA, GDA

Calendrier
En cours
Fin 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'autonomie alimentaire • Réduction des flux de marchandises	

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs	Chargée de mission agriculture du PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions initiées	À définir

Thématique 6
Energies renouvelables

Orientation 6.1 : « Faciliter le déploiement des énergies renouvelables »

Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030

Production d'énergie renouvelable sur le territoire

268 GWh
176 GWh en 2019

Part de la consommation finale couverte

54%
25% en 2019

Orientation 6.1

« Faciliter le déploiement des énergies renouvelables »

Action 6.1.1 : Renforcer la connaissance des potentiels des filières d'énergies renouvelables
Action 6.1.2 : Déployer des panneaux photovoltaïques sur les zones d'activités, parkings, hangars
Action 6.1.3 : Structurer une filière de valorisation du bois
Action 6.1.4 : Soutenir les projets citoyens et participatifs
Action 6.1.5 : Accompagner les communes et la CCARM sur le développement des EnR (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine et évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés)

Action 6.1.1 : Renforcer la connaissance des potentiels des filières d'énergies renouvelables

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Dans le souhait de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire, la Communauté au soutien de la SEM ENR, peut suivre, accompagner ou initier sous différentes formes des projets dans cette optique.

- Réaliser une étude sur l'opportunité de développer de la micro-hydroélectricité
- Cartographier le potentiel solaire avec précision avec la réalisation en 2023 d'un cadastre solaire de la Communauté à l'image de celui de la Région Grand Est
- Faire des agriculteurs des acteurs contribuant à la production énergétique renouvelable locale (solaire, méthanisation) et évaluer le potentiel de développement de méthaniseurs à l'échelle de micro-projets soit au niveau de l'exploitation (cf. DOO du SCoT Nord-Ardennes)
- Communiquer et partager les bonnes pratiques

Action en cours

Pilote
ADEME, Région Grand Est, CCARM, Chambre d'agriculture, CCARM

Référent
-

Partenaires
Bureaux d'étude, LNE, Chambre d'Agriculture, ADEME, SEM EnR

Calendrier
2023 : cadastre solaire
2023-2029 : autres opérations

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement CCARM ou GUM08, financement possible ADEME / Région GE pour les projets	Service existant Développement du territoire et planification territoriale

Indicateur de suivi	Objectif
Etude sur le potentiel hydroélectrique réalisée	Échéance du PCAET
Etude sur le potentiel solaire réalisée	Échéance du PCAET
Etude sur le potentiel de méthanisation réalisée	Échéance du PCAET

Action 6.1.2 : Déployer des panneaux photovoltaïques sur les zones d'activités, parkings, hangars

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

À la suite de la réalisation d'un cadastre solaire et en vue de déployer sur le territoire des énergies complémentaires à celles existantes, la Communauté de Communes œuvre à l'installation de panneaux solaires.

Parkings

- Mise en œuvre du déploiement de panneaux photovoltaïques sur le parking du Centre aqualudique Rivéa à Givet (cf. action 7.1.4)
- Informer sur le déploiement d'ombrières solaires et présenter l'intérêt d'ajouter des gouttières en vue de collecter les eaux pluviales pour certains usages (arrosage, process industriel etc.)
- Lancer un AAP pour la couverture des parkings non végétalisés

Développement du solaire sur les toitures

- Développer de nouveaux sites photovoltaïques sur la base du cadastre solaire
- Inciter voire faciliter, par financement ou mesure technique, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments industriels et administratifs (création de toitures adaptées, pré installations etc.) voire habitations avec kit dédié (425 € / kit).

- Point de vigilance : privilégier l'installation de panneaux solaires de fabrication européenne et veiller à l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïque

Action à lancer

Pilote
CCARM, propriétaires des ZA, collectivités

Référent
-

Partenaires
Communes

Calendrier
2023-2029

Moyens financiers	Moyens humains
1 MWc = 1 000 000 € d'investissement Autofinancement Fonds européens FEDER, Etat, Région Grand Est, financement participatif	Services planification du territoire et développement du territoire

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement • Retombées économiques locales positives • Réduction de la dépendance aux énergies non renouvelables • Diversification du mix énergétique	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Taille des parcelles potentiellement insuffisantes

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de projets photovoltaïques sur les ZA, parkings, hangars	3
Production solaire (GWh) photovoltaïque et thermique	À définir

Action 6.1.3 : Structurer une filière de valorisation du bois

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Le territoire dispose de potentialités en ressource en bois non négligeable et la filière sylvicole s'affirme comme un moteur économique à exploiter. La forêt est un gisement de matière et d'innovation sous exploitée, Ardennes Rives de Meuse maintient son souhait de soutenir toutes les composantes de la filière bois. Ces activités sont, à l'heure actuelle, trop éparses et non fédérées ce qui limite l'exploitation de cette richesse sur le territoire.

Dans les 6 prochaines années, des volumes très importants seront à traiter dans les prochaines années sachant que la forêt ne pourra produire davantage notamment avec le changement climatique au-delà de 10 - 20 ans.

- Relocaliser la filière via contrats d'approvisionnement avec l'ONF
- Soutenir l'installation d'ETF (Entreprises de Travaux Forestiers) sur le territoire pour répondre au besoin de main d'œuvre de l'ONF (si ces entreprises sont prêtes à s'installer, l'ONF peut leur garantir de l'activité/une visibilité pluriannuelle)
    - Evaluer un dispositif de soutien administratif au montage de projets
- Créer ou maintenir un maillage permettant l'accès aux parcelles forestières en vue de soutenir la filière forêt-bois-papier
- Valoriser le chauffage bois tout en maintenant une vigilance sur la ressource
- Soutenir les investissements des entreprises de la filière bois
- Structurer les Communes dans leur dialogue avec l'ONF

Action en cours

Pilote
EPCI du SCoT

Référent
Pôle Développement du Territoire

Partenaires
ONF

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement • Retombées économiques locales positives	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer Autofinancement + financements extérieurs	Pôle Développement du Territoire pour la CCARM

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'ETF implantées sur le territoire	2
Part de la production annuelle d'énergie via la filière biomasse	A définir

Action 6.1.4 : Soutenir les projets citoyens et participatifs

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

La démarche PCAET portée nécessite d'être menée avec les différents acteurs (institutionnels, associatifs, économiques, …). Certains de ces partenaires et plusieurs citoyens se sont investis dans la phase d'élaboration du plan, en étant présents aux réunions de concertation. Néanmoins, la faible participation citoyenne constatée lors des réunions publiques montre une faible implication des habitants dans l'élaboration du PCAET. Forte de ce constat, les Communautés entendent renforcer l'animation territoriale, de manière à inclure tous les acteurs locaux dans sa démarche Plan Climat, par une animation territoriale large et impliquante.

- Communiquer sur le souhait des EPCI d'accompagner des projets, faire du lien avec les acteurs techniques, …
- Communiquer sur les projets réalisés ailleurs dans le département des Ardennes comme le réseau de chaleur bois de Clavy-Warby.
- Profiter des Jeux Olympiques et de la labellisation de communes du territoire pour promouvoir l'écologie et les projets liés

Travailler notamment avec l'ALE 08 pour faire émerger une dynamique citoyenne sur le territoire (convention) :

L'ALE 08 dispose d'ingénieurs spécialisés en énergie, environnement, bâtiment, concertation citoyenne...

- L'ALE 08 peut accompagner l'émergence d'un collectif citoyen, animer le collectif et lui permettre de monter en compétences pour maîtriser ensuite le projet.
- L'ALE 08 peut animer toute une gamme de campagnes de sensibilisation sur les énergies renouvelables.

Action en cours

Pilote
EPCI

Référent
Service environnement CCARM

Partenaires
ALE08

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Encourager la participation citoyenne • Lien social • Retombées économiques locales positives • Faire participer les acteurs durant toute la durée de la démarche PCAET	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Nécessité de maintenir un intérêt constant des acteurs

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement Convention ALE 08 – cofinancement GECLER	Service environnement CCARM et tout autre service

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'évènements de sensibilisation	Au moins 1 en 2024-2025
Nombre de citoyens touchés par des opérations de sensibilisation	25% de la population totale (estimation totale après événements)
Nombre de projets citoyens sur le territoire	Un collectif en formation d'ici la fin du Plan Climat

Action 6.1.5 : Accompagner les communes et la CCARM sur le développement des EnR (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine et évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés)

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Travailler avec l'ALE 08 à travers le dispositif Générateurs (solaire photovoltaïque) :

L'ALE 08 fait partie du dispositif Les GÉnÉRATEURS :

Ce dispositif co-finance des acteurs qui peuvent intervenir auprès des communes dès l'émergence d'un projet photovoltaïque, que la commune soit à l'origine ou qu'il s'agisse d'une sollicitation d'un opérateur privé ou d'une association de citoyens. L'ALE 08 peut accompagner la commune jusqu'à la désignation d'un bureau d'études, prélude à sa concrétisation.

- Accompagnement des communes pour l'évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés

Se faire conseiller par l'ALE sur d'autres type d'installations :

L'ALE 08 peut réaliser des études sur le patrimoine des communes du territoire et de la CCARM

- Étude de potentiel simple sur le patrimoine public *2 jours / commune*
- Note d'opportunité bois-énergie / géothermie sur un projet identifié *3 à 5 jours*

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Service environnement CCARM

Partenaires
ALE08

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement • Retombées économiques locales positives • Acceptabilité	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
ALE 08 – dispositif Générateurs Financement possible dans le cadre du fonds vert	Service environnement CCARM et tout autre service

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de projets accompagnés	10

Thématique 7
Exemplarité

Orientation 7.1 : « Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments de la collectivité »
Orientation 7.2 : « Réduire l'impact environnemental lié au fonctionnement de la collectivité »
Orientation 7.3 : « Réduire la production de déchets et optimiser leur traitement »

Orientation 7.1

« Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments de la collectivité »

Action 7.1.1 : Mener une campagne de diagnostic des bâtiments publics et un élaborer un plan de rénovation
Action 7.1.2 : Mettre en œuvre des dispositifs de réduction des consommations d'énergie de la collectivité
Action 7.1.3 : Mettre en place un Plan de sobriété et sensibiliser les agents et partenaires
Action 7.1.4 : Faire du centre aqualudique Rivéa un site pilote en termes d'autonomie énergétique

Action 7.1.1 : Mener une campagne de diagnostic des bâtiments publics et élaborer un plan de rénovation

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Un diagnostic a déjà été réalisé il y a une dizaine d'années. Il avait donné lieu à un plan de rénovation. Aujourd'hui, il est dénombré 9 bâtiments concernés par le décret tertiaire, dont la consommation a été renseignée sur OPERAT : une bonne réduction des consommations observée.

- Réaliser une étude de type « audit performance énergétique » comprenant le diagnostic de performance énergétique.
  - Contribuer à réduire les charges énergétiques toujours plus lourdes qui pèsent sur les budgets contraints des collectivités,
  - Inciter la collectivité à avoir un rôle d'exemplarité en termes d'économies d'énergie et de réduction d'émission des gaz à effet de serre vis-à-vis de ces administrés,
  - Permettre à la collectivité de disposer d'une aide à la décision pour programmer les interventions nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments sans générer de futurs désordres structurels.
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement pour mener les travaux d'amélioration

Moyens financiers	Moyens humains
Subventions Etat et Région Grand Est Autofinancement Montant prévisionnel : 30 000 € HT	Pôle technique, moyens existants

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Pôle technique

Partenaires

Calendrier
2023 : réalisation du diagnostic
2024 – 2029 : réalisation des opérations de rénovation

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie • Adaptation au changement climatique	• Impact à moyen terme avec la réalisation des travaux

Indicateur de suivi	Objectif
Audit réalisé	1
Bilan des travaux de rénovation	1 / an

Action 7.1.2 : Mettre en œuvre des dispositifs de réduction des consommations d'énergie de la collectivité

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Eau et assainissement
- Optimisation des équipements des Régies Intercommunales
- Optimisation de la consommation énergétique et récupération de la chaleur des eaux grises pour les installations des Régies Intercommunales
- Etudes pour la baisse de la consommation de l'eau potable
- Mise en œuvre du plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)

Chauffage des bâtiments publics
- Installer des chaufferies collectives autour des piscines municipales, mutualisées avec les bâtiments de la collectivité qui les entourent (mairies, salles de sports, …)
- Systèmes de chauffage anciens et individuels, à remplacer
- Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement élaboré après diagnostic

Eclairage public
- Déployer des LED sur l'ensemble des points d'éclairage publics
- Mettre en place l'extinction nocturne
- Modifier la répartition du flux lumineux sur une surface donnée ou les modes d'éclairage selon les heures

Moyens financiers	Moyens humains
Subventions Etat, Agence de l'Eau, Région Grand Est Autofinancement	Régies intercommunales ou pôle Technique

Action en cours

Pilote
CC ARM, Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement

Référent
Régies intercommunales ou pôle Technique

Partenaires
Agence de 'Eau
Région Grand Est
Communes

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
Réduction de la consommation énergétique	• Coût de modification des installations
Réduction de la pollution lumineuse	• Capacité en ingénierie
Diminution de la facture énergétique	

Indicateur de suivi	Objectif
Consommations énergétiques	En baisse sur plusieurs années dès 2023
Economies d'énergies réalisées dans les bâtiments publics rénovés	Suivant les résultats de l'audit
Bilan des projets d'optimisation	1 / an
Bilan des émissions de gaz à effet de serre	

Action 7.1.3 : Mettre en place un Plan de sobriété et sensibiliser les agents et partenaires

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

La Communauté entend poursuivre les efforts initiés avec la création de référent énergie (2023) en communiquant régulièrement sur les bonnes pratiques notamment celles de gestion des espaces et la prise en compte du développement durable, notamment par l'organisation de nouveaux ateliers thématiques à destination des services mais également des élus.

- Sensibiliser et organiser des formations auprès des agents
- Mettre en place des dispositifs de mutualisation
- Adapter les horaires de travail
- Sensibiliser les satellites et prestataires de la Communauté de Communes au respect de la politique communautaire en matière :
  - de sobriété foncière et énergétique
  - de rénovation énergétique
  - de déplacements
  - d'investissements durables
- Informer, former et faire utiliser l'usage de produits d'entretien (locaux, espaces verts etc.) respectueux de l'environnement
- Limiter la consommation de papier et réutiliser pour des brouillons
- Informer régulièrement la commission Développement durable des initiatives liées à la mise en œuvre du PCAET

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement	Services de la Communauté

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Référents énergie ou les services

Partenaires
ADEME, Etat (Fonds Vert)

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Sobriété énergétique • Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES • Préservation de la biodiversité • Amélioration de la santé des agents et riverains • Réduction de la consommation d'eau	• Resistance à la nouveauté

Indicateur de suivi	Objectif
Consommation d'eau	En baisse sur plusieurs années dès 2023
Consommation de papier (ramettes)	Réduction de 50 %

Action 7.1.4 : Faire du centre aqualudique Rivéa un site pilote en termes d'autonomie énergétique

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Le site de Rivéa, centre aqualudique géré par la SPL Rives de Meuse, est devenu pilote pour le déploiement de panneaux photovoltaïques.

- Installer des ombrières photovoltaïque avec une solution mêlant autoconsommation et revente ;
- Identifier les opportunités de développement du photovoltaïque sur le territoire en s'appuyant sur ce site en démonstrateur et sur les informations données par le cadastre solaire
- Mettre en place un dispositif spécial pour réduire la consommation d'énergie du site : plan de sobriété, rénovation, ...
- Evaluer l'amortissement des investissements, durée de vie des équipements et leur recyclage
- Evaluer et mettre en œuvre la récupération de la chaleur des eaux grises (échangeur air/air ; eau/eau-air) des piscines communautaires (circuit interne)

Action phare

Pilote
CCARM

Référent
Services de la CCARM et de la SPL Rives de Meuse

Partenaires
SPL Rives de Meuse
Partenaires privés

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'autonomie énergétique • Réduction des dépenses énergétiques • Exemplarité	• Impact inconnu sur GES

Moyens financiers	Moyens humains
Etat Fonds européens (FEDER) Région Grand Est Autofinancement	Services de la Communauté et de la SPL Rives de Meuse

Indicateur de suivi	Objectif
Consommation d'énergie du centre	À définir
Production d'énergie renouvelable du centre	À définir

Orientation 7.2

« Réduire l'impact environnemental lié au fonctionnement de la collectivité »

Action 7.2.1 : Minimiser l'impact environnemental des services numériques
Action 7.2.2 : Réduire l'impact environnemental lié aux véhicules et aux déplacements des agents
Action 7.2.3 : Promouvoir des achats à faible impact carbone
Action 7.2.4 : Gérer les espaces verts de manière durable

Action 7.2.1 : Minimiser l'impact environnemental des services numériques

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

- Prolonger la durée de vie du parc informatique en maintenant et adaptant le plan de programmation de remplacement des matériels informatiques de la Communauté
- Optimiser la consommation d'énergie liée aux services numériques
- Processus global de digitalisation (moins de papier, moins de logistique entre les sites) (engagé)
- Virtualisation des serveurs (engagée)
- Optimisation du parc
- Privilégier le matériel reconditionné lors du remplacement de matériel
- Evaluer la création d'un datacenter à dimension communautaire ou intercommunautaire

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement Subventions et contributions des communes et/ou d'intercommunalités	Service TIC

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Service TIC

Partenaires
Communes
EPCI

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Réduction de l'empreinte matière • Réduction de la consommation d'énergie • Réduction des déchets produits • Optimisation des dépenses	• Evolution rapide des technologies et solutions informatiques

Indicateur de suivi	Objectif
Part de matériel reconditionné dans le parc informatique	20%
Adaptation du Plan de programmation de remplacement des matériels informatiques	2024

Action 7.2.2 : Réduire l'impact environnemental lié aux véhicules et aux déplacements des agents

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- **Optimiser la flotte de véhicules de la collectivité**
  - Prolonger la durée de vie des véhicules
  - Interroger les besoins pour réduire au minimum la taille de la flotte nécessaire
  - Lors de l'achat de véhicules, privilégier des véhicules d'occasion, de faible puissance (et électriques dans la mesure où des IRVE seraient disponibles)

- **Mettre en place un plan de déplacement inter-administration**
  - Proposer l'usage ou le déploiement des vélos ou vélos à assistance électriques aux agents (prime/borne/parquement)
  - Promouvoir l'usage du vélo par les agents et vélo cargo
  - Domicile-travail : proposer des horaires adaptés pour les postes compatibles
  - Mettre en place des mesures facilitant la mutualisation des trajets : initier l'autopartage et éventuellement créer une plateforme ou application de partage selon les heures de départ
  - Promouvoir les déplacements en train dès que la situation les rend possible

- **Mettre en œuvre des solutions logistiques décarbonées** pour les activités de la CC (exemple : livraison du courrier à vélo)
  - Communiquer et valoriser ces pratiques (exemplarité de la collectivité)

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement	A évaluer. Tous les services. Pas ETP dédié prévu

Action en cours

Pilote
CC ARM

Référent
Référents énergie (à pérenniser) et chefs de pôle ou de service

Partenaires
Région Grand Est
PNRA

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Réduction des émissions de GES • Maîtrise de la consommation d'énergie • Amélioration de la qualité de l'air • Santé des agents	• Coût des véhicules non thermiques

Indicateur de suivi	Objectif
Part de véhicules électriques dans la flotte de la collectivité	Selon taux légal
Consommation annuelle de carburant des véhicules de la collectivité	20%
Nombre d'agents se rendant sur leur lieu de travail en vélo, marche, transports en commun ou covoiturage	25 %

Action 7.2.3 : Promouvoir des achats à faible impact carbone

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- Promouvoir des repas à faible empreinte carbone dans la restauration collective
  - Apprentissage du "bien manger", rééquilibrer les repas en augmentant la part de repas végétariens / réduire la part de produits d'origine animale dans les repas servis
  - Favoriser les repas bio et / ou locaux
  - Communiquer sur le contenu carbone des repas et des achats et lutte contre le gaspillage alimentaire
- Développer le tri pour distinguer les déchets ultimes du compostable
- Mettre en œuvre des clauses d'achat durable en lien avec la charte régionale de la commande publique et en réponse au cadre légal ainsi que du triptyque réemploi / réutilisation / recyclage
- Mettre en place une initiative en faveur de l'achat de produits locaux ou l'utilisation de produits issus du recyclage pour favoriser le dynamisme des productions locales et ainsi la viabilité du circuit court

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer Autofinancement	Services Marchés Publics (achats) et Petite Enfance (repas)

Action en cours

Pilote
CCARM / Communes

Référent
Services Petite Enfance et Marchés Publics

Partenaires
PNRA, établissements scolaires du territoire, CNPE de Chooz, Région

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Favoriser la responsabilité environnementale des acteurs économiques • Sensibilisation au bien manger et à la lutte contre le gaspillage alimentaire	• Coût des produits et aliments • Possible absence d'offres adaptées

Indicateur de suivi	Objectif
Part de repas à faible contenu carbone servis dans la restauration collective	Objectif 100% à la fin du PCAET ? Objectif intermédiaire ?
Part des achats publics intégrant des critères environnementaux	Objectif 100% à la fin du PCAET ? Objectif intermédiaire ?

Action 7.2.4 : Gérer les espaces verts de manière durable

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- Mettre en œuvre l'éco-paturage dès que possible sur les espaces naturels ou verts de la Communauté
- Préférer des espaces végétalisés avec des plantes nourricières plutôt que des plantes ornementales
- Evaluer le principe de fauchage tardif et le développement de prairies mellifères préférables aux praires fleurissantes
- Evaluer la réutilisation des déchets résultant de l'entretien des espaces verts (cf. action 7.3.2)
- Sensibiliser à la suppression de l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts dont l'utilisation est interdite pour les collectivités territoriales et à leurs groupements

Action en cours

Pilote
CCARM / Communes

Référent
Service technique

Partenaires
PNRA

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Favoriser la responsabilité environnementale des acteurs économiques	• Coût des produits et aliments
• Sensibilisation au bien manger et à la lutte contre le gaspillage alimentaire	• Possible absence d'offres adaptées
	• Impact faible sur GES et qualité de l'air

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer Autofinancement	Service technique

Indicateur de suivi	Objectif
Surfaces d'espaces verts faisant l'objet d'actions de gestion durable	100% à la fin du PCAET

Orientation 7.3

« Réduire la production de déchets et optimiser leur traitement »

Action 7.3.1 : Réduire la production de déchets et optimiser leur traitement
Action 7.3.2 : Encourager la valorisation des biodéchets du territoire
Action 7.3.3 : Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures en milieu naturel
Action 7.3.4 : Sensibilisation du public et des agents au sein des Sites Multi-accueils de la Communauté

Action 7.3.1 : Réduire la production de déchets et optimiser leur traitement

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Cette action vise à optimiser les collectes des déchets, et améliorer le taux de recyclage. Elle comprend pour cela plusieurs « sous-actions » complémentaires de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

- Travailler avec VALODEA pour s'engager dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - réduction des déchets collectés
  - valorisation énergétique
  - développement mobilités décarbonées pour les camions de ramassage des ordures
- Être exemplaire en matière de prévention des déchets en appliquant un plan de prévention des déchets en interne
- Plan de gestion des déchets avec VALODEA en cours
- Evaluer l'impact de la diminution de la fréquence des collectes
- Favoriser les filières de recyclage et sensibiliser le public et les professionnels à cette action

Moyens financiers	Moyens humains
Etat Fonds européens (FEDER) Autofinancement	Service Environnement avec l'équipe du SMA de GIVET

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Service environnement

Partenaires
VALODEA, Régies intercommunales EA

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Augmentation de la part des déchets recyclés • Optimiser la collecte des déchets • Diminution des émissions de GES (liés au traitement des déchets)	• Impact moyen sur GES, énergie et qualité de l'air

Indicateur de suivi	Objectif
Tonnage moyen /an d'ordures ménagères collectées	En baisse de 7% entre 2015 et 2025
Part de biodéchets collectés	En hausse
Fréquence des collectes	1 / 15 jours
Tonnage des filières de recyclage	À définir
Déchets enfouis	Baisse de 50% entre 2010 et 2025

Action 7.3.2 : Encourager la valorisation des biodéchets du territoire

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

- Mettre en œuvre la collecte séparée des biodéchets (obligation : 1er janvier 2024)
- Valoriser les expériences locales :
  - Projet compost avec le Site Multi Accueil (SMA) de GIVET
- Etudier la faisabilité d'une filière de compost issue d'une synergie boues et déchets verts (pilote potentiel Régies intercommunales)
- Evaluer la faisabilité de distribuer des kits anti-gaspillage aux habitants et restaurateurs du territoire et promouvoir l'utilisation du doggy bag auprès des restaurateurs.

Voir PLPDMA

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Service environnement

Partenaires
VALODEA, Régies intercommunales EA

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Réduction des biodéchets collectés • Optimiser la collecte des déchets • Diminution des émissions de GES (liés au traitement des déchets)	• Impact moyen sur GES, énergie et qualité de l'air

Moyens financiers	Moyens humains
Etat Fonds européens (FEDER) Autofinancement	Service Environnement avec l'équipe du SMA de GIVET

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de kits distribués	500
Bilan valorisation des biodéchets	1

Action 7.3.3 : Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures en milieu naturel

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Les déchets sauvages sont des déchets abandonnés dans l'environnement de manière inadéquate, volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés avec ou sans le consentement du propriétaire. La notion de dépôts sauvages n'est pas une notion juridique; en droit, il s'agit d'abandon de déchets, de matériaux, etc. ou de dépôts illégaux de déchets.

Des dépôts sauvages sont régulièrement constatés sur le territoire communautaire.

- Poursuivre les opérations de récupération de collecte de pneus usagers ;
- Mener des actions concertées, en lien avec les associations locales de l'environnement ou de chasse pour la collecte de déchets ;
- Sensibiliser par des opérations de communication à la lutte contre le dépôt illégal de déchets et les mauvais gestes du quotidien.

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement ADEME	Service Environnement avec l'équipe du SMA de GIVET

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Service environnement

Partenaires
VALODEA, RIEA

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Baisse des surcoûts liés à l'enlèvement • Réduction des risques de pollution • Lutte contre les dépôts sauvages • Mobilisation des acteurs du territoire	• Nécessité de relancer régulièrement les acteurs • Impact faible sur GES, énergie et qualité de l'air

Indicateur de suivi	Objectif
Bilan des actions de lutte contre les déchets sauvages	1 bilan annuel
Emissions de polluants atmosphériques au sein du territoire	Relevé capteur

Action 7.3.4 : Sensibilisation du public et des agents au sein des Sites Multi-accueils de la Communauté

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- Mettre en œuvre les volets environnementaux des projets d'établissement des Sites Multi-Accueils ;
- Mener des actions en direction des enfants et des parents en vue de sensibiliser aux questions environnementales (gestes quotidiens, potager, points de recyclage, récupération d'eau de pluie) ;
- Mener des actions internes visant la réduction des déchets, avec le suivi des commandes de repas, le tri, les économies d'énergie, la récupération de matériels, les gestes quotidiens etc. ;
- Animer et sensibiliser autour du traitement des déchets et du cycle de l'eau.

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Service Petite enfance

Partenaires
Valodéa
CAF

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Sensibiliser aux questions environnementales	• Impact attendu à long terme
• Approche différente des questions climatiques	• Nécessité de mobiliser toutes les équipes autour des enjeux climatiques
• Sensibilisation du personnel communautaire	• Impact faible sur GES, énergie et qualité de l'air
• Générer des réflexes dans la vie quotidienne	

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer Autofinancement	A dimensionner selon les actions au sein des SMA

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions entreprises par SMA	2 / an / SMA
Création d'un indicateur de réduction des déchets	1
Gaspillage alimentaire (PLPDMA)	Baisse de 50% pour 2025

Thématique 8
Garantir la transversalité du PCAET

Action 8.1 : Articuler le PCAET avec le PTRTE
Action 8.2 : Organiser l'animation et le suivi du PCAET
Action 8.3 : Sensibiliser et informer autour de la transition énergétique

Action 8.1 : Articuler le PCAET avec le CRTE

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

En vue d'accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales et EPCI un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ou Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE). Le PTRTE, signé pour 6 ans, intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales. Ainsi, le PTRTE constitue une traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont un élément fort de ce contrat.

- Construire un outil annuel de collecte, compilation et articulation des projets intercommunaux et communaux pour pouvoir déposer les fiches actions et demandes de financement

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Services de la CCARM

Partenaires
-

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Concourir à la bonne mise en œuvre du PCAET • Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du PCAET	

Moyens financiers	Moyens humains
Néant	Services de la CCARM

Indicateur de suivi	Objectif
Outil opérationnel	2023

Action 8.2 : Organiser l'animation et le suivi du PCAET

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

Dans le cadre du suivi de sa réalisation et de l'atteinte des objectifs fixés, le PCAET doit bénéficier d'un suivi régulier. Afin de faciliter sa mise en œuvre, il peut également faire l'objet d'un suivi sur les possibilités de financement des actions ainsi que d'un suivi sur la réglementation qui le concerne.

- Intégrer le suivi du PCAET dans le rapport d'activité annuel
- Communiquer autour des actions du PCAET, de leur mise en place et de leur efficacité
- Réaliser d'actions de veille en termes de modes de financement (appels à projet, subventions, etc.) et en termes de réglementation et technique sur les différents sujets du PCAET
- Renforcer l'implication de tous les acteurs, par une mobilisation des différents acteurs en amont des projets, la mise en valeur des porteurs d'actions, etc.

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Services de la CCARM

Partenaires
-

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Concourir à la bonne mise en œuvre du PCAET • Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du PCAET	

Moyens financiers	Moyens humains
Néant	Services de la CCARM

Indicateur de suivi	Objectif
Intégration du suivi du PCAET dans le rapport d'activité annuel	Dès 2024
Nombre d'actions de communication autour des actions du PCAET	1 / an

Action 8.3 : Sensibiliser et informer autour de la transition énergétique

Périmètre : CCARM

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

L'implication et la mobilisation de tous les acteurs du territoire est nécessaire pour la mise en œuvre du PCAET afin que ce dernier soit un réel projet de territoire.

- Communiquer et informer sur les réglementations (plantations, abattages, etc.)
- Promouvoir la protection environnementale par le biais d'ateliers, de défis, etc.
- Renforcer les bonnes pratiques notamment concernant l'élagage, les plantations, les compensations, associé au renforcement des contrôles
- Sensibiliser les collectivités en mettant en place un programme de sensibilisation des élus et des services sur les enjeux du PCAET
- Sensibiliser des entreprises en mettant en place des rencontres pour sensibiliser et proposer des solutions pour accompagner les entreprises, etc. avec la Chambre de Commerce et d'Industrie

Action en cours

Pilote
CCARM

Référent
Services de la CCARM

Partenaires
-

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Concourir à la bonne mise en œuvre du PCAET • Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du PCAET	

Moyens financiers	Moyens humains
Néant	Services de la CCARM

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de communication	1 / an
Nombre d'opérations de sensibilisation	1 / an

Fiches actions détaillées
CC Ardennes Thiérache

Plan Climat-Air-Energie Territorial

Programme d'Actions - Ardennes Thiérache

Conseil Communautaire du 31 août 2023

Thématique	Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030			
Habitat et urbanisme	**Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel**	4 600 tCO2e -56% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie du secteur résidentiel**	82 GWh -31% par rapport à 2019
Mobilités	**Emissions de gaz à effet de serre des transports**	6 700 tCO2e -60% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie des transports**	37 GWh -43% par rapport à 2019
Espaces naturels, eau	**Séquestration carbone du territoire**	55 800 tCO2e 49 000 tCO2e en 2019	**Part des émissions locales séquestrées**	45% 22% en 2019
Economie locale	**Emissions de gaz à effet de serre de l'industrie**	9 000 tCO2e -53% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie de l'industrie**	84 GWh -16% par rapport à 2019
	Emissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire	1 300 tCO2e -65% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie du secteur tertiaire**	16 GWh -37% par rapport à 2019
Agriculture et alimentation	**Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole**	85 500 tCO2e -7% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie du secteur agricole**	14 GWh -24% par rapport à 2019
Energies renouvelables	**Production d'énergie renouvelable**	405 GWh 206 GWh en 2019	**Part de la consommation d'énergie couverte**	170% 62% en 2019
Exemplarité de la collectivité	**Emissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et compétences de la CCAT**	À définir	**Consommation d'énergie des bâtiments intercommunaux**	À définir

Action 1 : Mise en place d'un observatoire sur le logement vacant

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Diagnostic et recensement des logements vacants dans les 37 communes

- Méthode : enquête auprès des propriétaires
- S'appuyer sur la connaissance du terrain par les Maires

Réaliser un atlas de la vacance des logements

- Prise de rendez-vous avec les propriétaires et orientation de ces derniers vers les dispositifs d'aides appropriés
- Mettre en place une opération programmée de l'amélioration de l'habitat avec des dispositifs spécifiques « sortis de vacances »
- Intégrer cet atlas dans la démarche d'élaboration du P.L.U.I.

Action en cours

Pilote
CCAT

Référent
Cheffe de projet PVD

Partenaires
Communes, Région, PNR, ANAH (DDT)

Calendrier
2023-2024

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique • Rénovation des logements • Accompagner les ménages pour un passage à l'acte, une rénovation massive et de qualité des logements	• Moyens financiers à engager • Impacts indirects et à long terme sur les GES, qualité de l'air et énergie

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement ANAH, Région Grand Est	Service Développement territorial

Indicateur de suivi	Objectif
Observatoire des logements vacants en cours	Date : 2023-2024
Nombre de communes concernées par l'atlas de la vacance des logements	Toutes d'ici 2024

Action 2 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Bailleurs sociaux : Espace Habitat, Habitat 08
Un des objectifs principaux est l'amélioration des performances thermiques des logements (c'est le cas pour Habitat08 sur tout le périmètre du SCoT)

- Organiser des réunions entre le PNR des Ardennes, la CCAT, Espace Habitat et Habitat 08 pour coordonner les démarches de rénovation portant sur les logements sociaux
- Travailler avec les bailleurs sociaux en vue de l'amélioration des performances thermiques des logements en les incitant à lancer des programmes de rénovation
- Recenser les personnes en précarité et ayant des difficultés à assurer leurs dépenses liées à leur consommation énergétique et travailler avec les bailleurs sur des communications ciblées pour l'optimisation de cette consommation

Action en cours

Pilote
Bailleurs sociaux : Espace Habitat, Habitat 08

Référent
Référents Espace Habitat et Habitat08
Cheffe de projet PVD

Partenaires
CCARM, CCVPA, CCAT
Communes
Partenaires de l'OPAH

Calendrier
2023-2029
A préciser avec les bailleurs sociaux

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Lutte contre la précarité énergétique • Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie • Potentiel fort de réduction des émissions de GES (indirect) • Amélioration du cadre de vie	• Coût des opérations suivant celui des matériaux • Absence de pouvoir de contrainte sur les bailleurs

Moyens financiers	Moyens humains
Moyens mis en œuvre par les bailleurs sociaux A évaluer	Ressources au sein d'Espaces Habitat et Habitat 08 Service Développement territorial

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de réunions de coordination	2 par an
Nombre d'opérations de rénovation	À définir selon les objectifs définis avec les bailleurs sociaux

Action 3 : Etudier la mise en place un Permis de louer

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Le permis de louer visera notamment à contraindre les bailleurs privés à rénover leurs biens.

Etape 0 : Communiquer auprès des propriétaires bailleurs l'interdiction à venir de la mise en location des passoires thermiques (G en 2025, F en 2028) pour les inciter à les rénover

Etape 1: mise en place d'un Label Qualité Logement à l'échelle EPCI
La CCAT souhaite mettre en place un LQL dans le cadre de son PLUi
Conditions d'éligibilité pour obtenir le permis de louer.

Etape 2 : mise en place d'un Permis de louer
Objectif : garantir que les logements mis à la location soient dignes et présentent des performances thermiques supérieure à un certain seuil

Le permis de louer pourrait être porté également par d'autre territoire du SCoT
Risque de contraindre les locataires les plus précaires à se déplacer

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Service développement territorial

Action en cours

Pilote
CCAT/Communes

Référent
Cheffe de projet PVD

Partenaires
SCOT, 5 EPCI, DDT,

Calendrier
2024 : Etape 0
2025 : Etape 1
2026 : Etape 2

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	• Consensus nécessaire entre tous les EPCI pour une généralisation sur le territoire • Baisse du nombre de logements mis en location Nécessité d'accompagner certains propriétaires vers la rénovation

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de communication	2/an
Mise en place d'un Label Qualité Logement CCARM	Selon date de mise en place du permis de louer
Mise en place d'un Permis de louer CCARM	2024-2025 ? A coordonner avec les autres EPCI

Action 4 : Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dont l'animation est confiée au PNR des Ardennes. La démarche s'inscrit dans la continuité du PIG « Habiter mieux en Ardennes » ayant pris fin en 2022

Amélioration des performances énergétiques et thermiques des habitations 35% de gain
Adaptation des logements pour le maintien à domicile
Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé
Lutte contre la vacance

- Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation (énergétique, accessibilité et décence) en lien avec les aides de l'ANAH
- Les aides volontaires : les EPCI ont la possibilité de compléter leurs interventions d'aides volontaires : façade, toiture, logements communaux,
- Le dispositif « points noirs » de la Région Grand Est, est également un fond d'accompagnement mobilisable par les EPCI engagés

Action phare

Pilote
PNR des Ardennes
(pilote de l'OPAH)

Référent
PNR : Animateur OPAH
Service développement territorial

Partenaires
CCARM, CCVPA
Communes
Partenaires de l'OPAH
DDT des Ardennes

Calendrier
Novembre 2023
Fin 2028

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	• Mobilisation des propriétaires • Vacance en indivision • Bouquet de travaux non incitatif

Moyens financiers	Moyens humains
Selon les conventions ad'hoc avec l'ANAH, la CAF et la Région + autofinancement CCAT	Service Développement Territorial+ 1 ETP au PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Avancement selon programme annexé à la convention avec l'ANAH	Propre à chaque EPCI
Nombre de dossiers ANAH accompagnés	280 habitations de propriétaires occupants réhabilités, 40 logements de propriétaires bailleurs

Action 5 : Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers / OKTAVE

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Espace France Rénov' : *les Communautés de communes, Ardennes Thiérache Ardenne Rives de Meuse et Vallées et plateau d'Ardenne ont décidé de mutualiser leur action et de simplifier le parcours de rénovation énergétique des ménages. Pour cela, elles ont confié l'animation du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) au Parc Naturel Régional des Ardennes.*

- Assurer des permanences sur le territoire
- Accompagner les porteurs de projet sur les 4 familles de travaux que sont : isolation de l'enveloppe (murs, toiture, planchers bas, menuiseries), ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire,
- Communiquer largement sur ce point d'entrée unique (tant sur la rénovation que sur le remplacement des chauffages), les EPCI concernés sont en charges de diffuser le guide des aides disponibles pour la rénovation énergétique dans les Ardennes ainsi que l'accompagnement réalisé par OKTAVE pour les publics non éligibles aux aides à l'habitat.

Communication et organisation d'événements

- Communiquer et organiser des évènements (journées de formation et/ou de sensibilisation aux matériaux bio-sourcés, à l'éco-construction et/ou l'autorénovation ; communication auprès du grand public ; organiser des témoignages, des retours d'expérience, des visites de maisons rénovées, d'installations EnR performantes, matinales bailleurs …)

Moyens financiers	Moyens humains
Financements RGE / CEE / PNR / EPCI jusqu'en fin 2023 CCAT : 0,40 € / habitants	Service énergie habitat du PNR des Ardennes

Action phare

Pilote
PNR des Ardennes (pilote de l'OPAH)

Référent
PNR : à définir
CCAT : Service Développement territorial

Partenaires
OKTAVE, CCARM, CCVPA, CCAT
Communes
France Renov', DDT des Ardennes; ANAH, ADEME

Calendrier
En cours

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	• Multiplication des Dispositifs

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de dossiers accompagnés par le PNR sur le territoire de la CCAT	100
Nombre d'événements auquel le service participe	2/an

Action 6 : Intégrer les enjeux climat-énergie-biodiversité dans les documents d'urbanisme

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

- **Réaliser un guide de bonnes pratiques sur la façon d'intégrer les enjeux climat-énergie dans les documents d'urbanisme**
  - Fourniture d'une note d'intégration des enjeux climat-énergie
  - Etudier la conciliation entre architecture climatique et préservation du patrimoine, les solutions de végétalisation et de désimperméabilisation les plus vertueuses et les plus faciles à mettre en œuvre.
- **Intégrer les enjeux du PCAET au Schéma de Cohérence Territoriale**
- **Intégrer dans le PLUi en cours d'élaboration les recommandations issues de la Note d'intégration des enjeux climat-énergie**
  - Evaluer les contraintes urbanistiques et travailler avec les services de l'Etat pour adapter les constructions et rénovation aux contraintes réglementaires et climatiques (Exemple toitures en secteur protégé)
  - Végétaliser et désimperméabiliser progressivement les centres-villes et communes en suivant les préconisations du guide : cibler en priorité les cours d'écoles, les places de villes/villages, les ilots de chaleur, la voirie
  - Faciliter/encourager l'installation de récupérateurs d'eau de pluie : s'appuyer sur les leviers urbanistiques (lever les contraintes, encourager ou imposer la récupération d'eau, etc.)
- **Accompagner la production de logements et d'activités économiques sur la ville (dents creuses) et le développement de nouvelles façons d'habiter et de construire en vue d'intégrer les contraintes de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**
- **Intégrer le principe d'un urbanisme favorable à la santé (accès aux soins, bruit, espaces verts, luminosité etc.**

Action phare

Pilote
CCAT, Communes

Référent
CCAT – Services urbanisme

Partenaires
SCOT, Communes, BE DUMAY

Calendrier
Réalisation du guide 2024
Rédaction PLUi : 2023/2024

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Adaptation au changement climatique • Biodiversité • Ressource en eau • Exemplarité des collectivités	• Effets attendus à moyen terme

Moyens financiers	Moyens humains
Budget urbanisme	Services urbanisme CCAT et Communes

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'orientations du PLUi intégrant des critères climat-énergie	À définir

Action 7 : Lutter contre la pollution lumineuse et visuelle

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Trame noire

- Sensibiliser les communes à la modification de l'éclairage public : orientation des éclairages, niveau d'intensité, extinction durant une tranche horaire
- Organiser les Evènements « Jour de la Nuit »
- Sensibilisation les entreprises et les particuliers au bon usage de l'éclairage extérieur
- Mise en place d'actions exemplaires sur des communes pilotes pour la préservation de la Trame noire : sensibilisation, connaissance du mobilier d'éclairage, gestion raisonnée de l'éclairage public.

Encadrement de la publicité

- Recenser les signalisations (encadrement de la publicité) et informer sur leur installation. Projet porté par le PNR et réalisé sur l'ensemble du département des Ardennes - Action en cours - conseil auprès des collectivités territoriales
- Aider à l'animation auprès des communes en vue d'une harmonisation des bonnes pratiques d'extinction nocturne

Pollution visuelle

- Travailler sur les points noirs comme les friches, maisons abandonnées et les entrées de ville pour une amélioration du cadre de vie, l'image (Fonds Patrimoine Bati Ancien)

Action en cours

Pilote
PNR / CCAT

Référent
Service Aménagement
Service développement territorial

Partenaires
EPCI, Communes, Région, Département

Calendrier
2023 – 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Réduction des consommations d'énergie • Action à fort effet de levier (exemplarité, forte visibilité de l'action, moins d'incitations à la consommation) • Biodiversité nocturne • Amélioration de la santé des habitants	• Impact faible sur les émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
A prévoir aux budgets 2023 et suivants	Service Aménagement du PNR Service développement du territoire CCAT

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de communes sur lesquelles les actions ont été mises en place.	A définir

Action 8 : Mettre en place des rénovations énergétiques sur le bâti public

Périmètre : CCAT

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

PTRTE

La communauté de communes dispose d'un parc de bâtiment de 26 000 m² dont de nombreux bâtiments publics et logements. Les 37 communes qui component Ardennes Thiérache possèdent environ 200 bâtiments publics (logements, mairies, salles communales, …) qui ont pour la plupart plus de 20 ans et sont de gros consommateurs d'énergies fossiles.

L'objectif est de pouvoir accompagner les communes dans leurs études et travaux de rénovation.

Avancement de l'action :

Engagement à venir d'un marché de prestation avec un B.E. Thermique pour l'étude des bâtiments.

Action phare

Pilote
CCAT

Référent
Services Techniques

Partenaires
Communes, Etat-DDT, Région, Département, prestataire B.E.

Calendrier
2024 : réalisation des études

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	

Moyens financiers	Moyens humains
20 K€	B.E. Thermique et services techniques pour l'étude des bâtiments

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de bâtiment réhabilité thermiquement	

Action 9 : Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Hydrogène

Le gisement de consommation actuel est insuffisant pour avoir une unité hydrogène sur le territoire

- Etudier les gisements de consommation possibles : demande industrielle, TER, etc.
- Etudier le potentiel de développement d'une filière hydrogène (partenaire : SEM EnR)
- Point de vigilance : veiller à un approvisionnement en hydrogène bas-carbone (hydrogène vert, jaune)

Biogaz

Une filière peut voir le jour à l'échelle du SCoT ou des Ardennes : déchets agricoles méthanisables, gisement de consommation pour les flottes de bus/de camions

- Réaliser une étude sur les gisements de production de biogaz à l'échelle départementale et les potentiels de consommation
- S'appuyer sur les démarches de décarbonation des flottes de véhicules de transports en commun et de collecte des déchets

Propositions GRDF (partenaires : GRDF, EPCI)

- Lancer une étude territoriale des flux de transport de marchandise
- Organiser des réunions de restitution auprès des transporteurs
- Etablir un schéma d'orientation de stations multi énergie
- Lancer une étude de rétrofit sur du transport fluvial
- Prêt de compresseurs et mise en relations pour tests de véhicule

Action moyen terme

Pilote
EPCI, Région

Référent
à définir

Partenaires
EPCI du SCOT, SEM EnR, Département, GRDF

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre significatif dans les transports et l'industrie • Potentiel de renforcement de l'autonomie énergétique du territoire • Amélioration de la qualité de l'air	• Pas de réduction de la consommation énergétique • Difficulté de mise en œuvre • Démarche à moyen terme

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer Département des Ardennes / Etat / région Grand Est	Services dédiés au sein des EPCI, services du Département et de la Région, appui SEM EnR

Indicateur de suivi	Objectif
Etudes de gisements réalisées	2025
Nombre de stations multi énergies sur le territoire du SCOT	5 (1 par EPCI)

Action 10 : Soutenir le déploiement des véhicules électriques et des installations de recharge

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

En 2023, moins de 1% du parc automobile est électrifié sur le territoire d'Ardennes Thiérache. Le territoire ne dispose pas de bornes de recharge pour véhicules électriques

- Elaboration d'un Schéma Directeur IRVE à l'échelle départementale (SDIRVE)
- Evaluer les besoins en accès aux nouvelles énergies pour voitures (hydrogène, essences nouvelles, électricité etc.) ;
- Inciter les exploitants à installer et exploiter des bornes de recharge ;
- Informer les bailleurs sur les obligations, pour tous bâtiments neufs, de pré-équiper pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles résidentiels (cf. loi "LOM") ;
- Réfléchir à la mise en place de montages financiers adaptés, y compris pour les petites communes
- Action à articuler avec le potentiel déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings (possibilité de recharge directe des véhicules)

Point de vigilance : veiller à favoriser les véhicules électriques de petite taille et de faible puissance
Cf. normes issues de la Loi Climat et Résilience

Moyens financiers	Moyens humains
À évaluer	Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

Action en cours

Pilote
FDEA, ECPI du SCOT

Référent
CCAT Service développement territorial

Partenaires
Région Grand Est, Communes, ADEME

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de décarbonation du transport routier • Amélioration de la qualité de l'air	• Coût à l'achat des véhicules pour les particuliers, entreprises et collectivités • Coût de l'installation et entretien des bornes de rechargement

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de bornes de recharge installées	4 sur le territoire de la CCAT en 2023, objectif futur à définir avec la FDEA après élaboration du SDIRVE
Pourcentage de véhicules électriques sur le territoire	À définir (0,6% du parc automobile local électrifié en 2023)

Action 11 : Soutenir le développement des mobilités actives

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Mettre en place un Schéma Directeur Cyclable à l'échelle de la CCAT
Action engagée dans le cadre de l'Appel à Projet AVELO2 : la CCAT est lauréate

Travailler en particulier :
- au raccordement à la voie verte départementale (Eurovéloroute 19) à Hirson (Eurovéloroute 3) (doit constituer l'axe dorsal du réseau cyclable du territoire)
- à la desserte des écoles, services publics, médecins, commerces, pharmacies, etc.
- à la reconversion de la voie ferrée

Faciliter l'acquisition et l'utilisation de Vélos à Assistance Electrique pour les habitants
- Mettre en place des bornes de recharge des Vélos à Assistance Electrique (en cours à Signy-le-Petit et Liart)
- Communiquer sur les aides existantes à l'achat de Vélos à Assistance Electriques (VAE) : aides de la Région, de l'Etat ; et les solutions de location de VAE
- Elaboration d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC)

Moyens financiers	Moyens humains
Moyens obtenus dans le cadre de l'AAP AVELO2 – 21 K€ Appui ingénierie	Service Tourisme

Action engagée

Pilote
CCAT

Référent
Service Tourisme

Partenaires
Département (voie verte Trans-Ardennes), Conseil Régional, association Vélo Auvillers-les-Forges, Communes

Calendrier
2023 / juin 2024

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES • Qualité de l'air • Santé des habitants • Attractivité du territoire • Réduction de la facture énergétique à moyen/long terme	• Effets attendus à moyen terme • Investissement relativement élevé

Indicateur de suivi	Objectif
Longueur de voirie cyclable créée	À définir dans le SDC
Nombre de services vélos mis en place	À définir suivant le SDC

Action 12 : Lutter contre l'autosolisme

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Mettre à disposition des véhicules électriques en autopartage

Création d'une aire de covoiture sur le territoire (mon Idée)

Créer une plateforme/un réseau de mise en relation des habitants qui souhaiteraient partager leur véhicule

Mettre en place une application de covoiturage à l'échelle de la CC
Action engagée : mise en relation pour du covoiturage sur l'application de la CCAT (pas de paiement dans l'application)

Etudier les résultats du Rézo Pouce sur d'autres territoires
cf. Argonne Ardennaise

Action engagée

Pilote
CCAT

Référent
Service Développement territorial

Partenaires
Communes

Calendrier
2023 / 2025

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES • Qualité de l'air • Favorise l'essor des mobilités actives (moins de voitures en circulation) et des trains (desserte des gares) • Renforcement du lien social	

Moyens financiers	Moyens humains
A définir	Service Développement territorial / Cohésion Sociale

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'aires de covoiturage installées	1
Nombre d'opérations de communication	2 fois par an

Action 13 : Mettre en place un service de transports à la demande

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Mettre en place un service de Transports à la Demande

Action en réflexion avancée :

- le service visera à apporter une solution de mobilités aux personnes en incapacité de se déplacer et/ou qui justifient d'un isolement. Les principales dessertes seront les services de santé, les marchés, les activités culturelles de proximité
- la CCAT est en train de déposer un dossier pour un minibus électrique
- réfléchir à ce qui peut être mutualisé avec le TAD qui est lancé sur CCPL (Dans le cadre de l'AMI santé de la Région, la Fédération ardennaise famille rurale monte un système de TAD sur CCPL (la CCPL paie de coût de fonctionnement) - le standard téléphonique pourrait être mutualisé

Lancement de l'opération en septembre 2023

Action engagée

Pilote
CCAT

Référent
Service Cohésion Sociale

Partenaires
Fédération Familles Rurales des Ardennes, CCPL

Calendrier
Mise en place en septembre 2023

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES • Qualité de l'air • Favorise l'essor des mobilités actives (moins de voitures en circulation) et des trains (desserte des gares) • Renforcement du lien social	

Moyens financiers	Moyens humains
TAD – 12 K€ Acquisition Minibus 60 K€	Service Cohésion Sociale

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'utilisateurs du TAD	À définir
Nombre de kilomètre parcourus	A définir

Action 14 : Renforcer l'attractivité et la qualité des services de transports en commun

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCAT CCPL

1. Améliorer la desserte du territoire en transports en commun en ajoutant des arrêts sur les lignes traversant le territoire
Un arrêt a été réalisé à Auvillers-les-Forges (hameau de Mon Idée) sur la ligne de bus Charleville - Hirson (gérée par la SNCF)

2. Améliorer la flexibilité des bus qui traversent le territoire sans s'y arrêter.
Un passager devrait pouvoir descendre du car/bus même en dehors des arrêts lorsque celui-ci est peu emprunté

3. Renforcer la fréquence et améliorer les horaires de la ligne 23 à destination de Charleville-Mézières
Adapter en particulier pour les besoins des jeunes et des étudiants qui n'ont pas d'autres solutions de mobilité

Action en cours

Pilotes
CCAT, RDTA, SNCF

Référent
Service Développement territorial

Partenaires
Communes, SNCF, Région Grand Est

Calendrier
2023 : action 1
Actions 2 et 3 : à définir

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES • Qualité de l'air	

Moyens financiers	Moyens humains
A définir	Service Développement territorial

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de lignes dont la desserte ou le service est amélioré	À définir

Action 15 : Réduire les besoins de déplacements en développant des services de proximité

Périmètre : CCAT

CCPL CAAM CCVPA **CCAT** CCARM

PTRTE

Avoir accès à plus de services de proximité permet de réduire les déplacements des habitants du territoire et ainsi de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées.

Mesures initiées et perspectives :

- Développer des services en ligne pour les habitants liés aux compétences (urbanisme, eau-assainissement, etc....)
- Aménager une nouvelle Maison France Service en lien avec les services de la Communauté de Communes - *Rachat et aménagement de l'ancien LIDL de Carignan pour intégrer la Maison France Services et les services de la CCPL au sein d'une même structure.*
- Faciliter l'exercice des professionnels de santé et favoriser de nouvelles installations – développement de la télémédecine
- Développer le réseau de bibliothèques du territoire avec un système de navette - inscription gratuite, possibilité de rendre les ouvrages dans tous les établissements

Action en cours

Pilote
CCAT

Référent
Service Cohésion

Partenaires
Communes, CPTS, ARS , MFS, La Poste, La Maison de la Thiérache, Professionnels de santé

Calendrier
2023 signature CLS

Moyens financiers	Moyens humains
	Services de la Communauté

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'utilisateurs des nouveaux services en ligne	À définir
Nombre d'utilisateurs télémédecine	À définir
Nombre d'installations de médecin	3

Action 16 : Mettre en place la Trame Verte et Bleue

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Objectif *: Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme à travers notamment la Trame Verte et Bleue du SCOT et l'intégration dans le PLUi en cours de finalisation*

Le SCOT a pour but de décliner la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale du SRADDET, à travers 4 sous-trames : Milieux humides, Milieux aquatiques, Milieux ouverts, Milieux boisés.

Le PNR des Ardennes porte également des actions en faveur du maintien et du développement des continuités écologiques dans le cadre du pilotage de l'AAP Trame Verte et Bleue

- Travaux de plantation (haies, bosquets, vergers, prairies fleuries, etc.)
- Restauration des zones humides ordinaires
- Maintien des prairies naturelles – Collectif agriculteurs
- Etude de faisabilité pour la création de passages à faune sur le territoire du PNR
- Communication et sensibilisation

Restauration de cours d'eau en lien avec l'UDASA

- Sur le Bassin Rhin-Meuse : La Sormonne et ses principaux affluents - le ruisseau de la Ville Basse et le ruisseau de Wagny,
- Sur le Bassin Seine-Normandie : Le ruisseau des Grosses Pierres, Le Ton, L'Aube et le Gandlu.

Action en cours

Pilote
PNR des Ardennes, SCOT

Référent
PNR : Service Aménagement Service Urbanisme

Partenaires
Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Agence de l'Eau Seine Normandie, UDASA, Chambre d'agriculture

Calendrier
A préciser (PNR)

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Biodiversité • Séquestration carbone • Adaptation au changement climatique	• Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
PNR : 15 000 € de fonctionnement, 70 000 € d'investissement en 2023 Prévus annuellement au budget en fonction des financeurs	Service Valorisation des ressources naturelles du PNR (1ETP)

Indicateur de suivi	Objectif
Linéaire et surfaces plantées ,semées et restaurées et nature des aménagements	Déterminés en concertation avec les financeurs

Action 17 : Renforcer le lien et la proximité des habitants à la nature et la biodiversité

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Sensibilisation et information des publics Natura 2000
- Conception, diffusion d'un bulletin d'information annuel (l'Arduinna)
- Conception, réalisation et pose de panneaux d'information
- Animations grand public (sorties nature, animations canoë, ciné-débats…) et scolaires
- Réédition de documents et outils pédagogiques (guides pédagogiques, jeu de 7 familles…)
- Outils de sensibilisation Quiétude attitude (banderoles de matérialisation des zones, affiches, posters,…)

Animations de découverte - Rendez-vous du Parc
- Coordonner les animations de découverte
- Organiser, coordonner, éditer un support de promotion des rendez-vous avec le Parc

Interventions en milieu scolaire
- Stratégie éducative à destination des scolaires
- Mise en place des animations en coordination avec l'inspection d'académie

Créer des jardins partagés
Soutenir les projets d'écologie participative (vergers, conservatoires, arboretum)
Projets de renaturation de friches

Action phare

Pilote
PNR des Ardennes

Référent
Référent PNR : à définir
Service Cohésion Sociale CCAT

Partenaires
EPCI, Communes,
Maison de la Thiérache

Calendrier
Depuis la création du Parc (2011)
Fin en 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement du lien social • Facilité de mise en œuvre	• Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus annuellement au budget en fonction des financeurs PNR : 26 000 € de fonctionnement et 4 000 € d'investissement en 2023	Service promotion du territoire du PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'animations organisées à destination du Grand public	Déterminés annuellement
Nombre d'animations scolaires	

Action 18 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Enjeu de diversifier les essences en parallèle du plan de gestion

- Suivre et accompagner les actions de l'ONF en matière de gestion durable de la ressource forestière
- Renforcer la communication entre l'ONF et les collectivités
  - Mettre en place, renforcer ou pérenniser des rencontres entre la CCAT, l'ONF, le PNR, et d'autres acteurs impliqués dans la gestion de la ressource forestière
- Travailler avec la Fédération de chasse pour réduire le déséquilibre forêt-gibier – développer des plans de chasse moins locaux
- Renforcer de manière commune et concertée la communication à destination du grand public pour expliquer comment la forêt est gérée (exemple : les gens ne comprennent pas pourquoi les coupes rases dues aux scolytes sont faites)

Action en cours

Pilote
ONF, PNR, Communes

Référent
Référent Fôret PNR
Référent ONF : à définir

Partenaires
EPCI, CRPF, Fransylva 08, Fédération de chasse

Calendrier
A définir

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Séquestration carbone • Biodiversité • Adaptation au changement climatique • Economie locale : filières bois	• Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Services CCAT

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions menées en partenariat entre l'ONF, le PNR et les communes	À définir
Nombre d'opérations de communication grand public	2 par an

Action 19 : Améliorer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

1 - Restaurer le réseau d'eau potable et d'assainissement de SIGNY LE PETIT
Etude commune (CCAT et SIEAP) afin de désigner un maitre d'œuvre unique pour assurer le suivi des travaux de réfection du réseau AEP et du système d'assainissement dont la station d'épuration.

2 – Préparation à la prise de compétence Eau Potable par la Communauté de communes :
- Réaliser un Schéma Directeur d'eau potable et une étude de diagnostic des réseaux
- Communiquer sur la sobriété et les économies d'eau
- Créer des aides pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie ?

3- P.L.U.I. – Réfléchir et inciter à un changement de pratique dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Action en cours

Pilote
Syndicat des eaux, CCAT, communes

Référent
Services CCAT

Partenaires
Agence de l'eau, PNR, DDT, Prestataire extérieur

Calendrier
1 – 2023/2026
2 – 2023/2025
3 – 2023/2025

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Ressource en eau • Adaptation au changement climatique	• Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
Agence de l'eau – financement possible Schéma Directeur des eaux potable à hauteur de 80%	Services CCAT

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations d'entretien du réseau d'eau réalisées	À définir
Nombre d'actions en faveur de la récupération des eaux pluviales	À définir

Action 20 : Faire du tourisme durable un nouvel axe de développement économique

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Cette action vise à faire du territoire une destination verte.

- Mener une politique de marketing territorial avec la création d'outils de communication pour concilier sports nature et patrimoine naturel tout en développant l'image touristique de la destination : carte VTT FFC, carte enduro VTT, carte VTT transfrontalier, guide touristique, Eductour
- Organiser les activités de pleine nature sur le territoire (hors nouveau Schéma)
- Evaluer la création d'un observatoire de l'itinérance douce (licence, provision matériel)
- Gestion espace VTT FFC N°136

Quiétude Attitude : maintenance du site web dont évolution du calendrier des dates de chasse

- Promouvoir la vente et la consommation de produits locaux : identifier les producteurs, les produits et les clients cibles en vue d'organiser une chaine de distribution

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs PNR : 11 650 € de fonctionnement en 2023	Chargé de mission tourisme du PNR

Action en cours

Pilote
PNR des Ardennes

Référent
Référent PNR : à définir
Service Développement territorial CCAT

Partenaires
CCAT, Agence de Développement Touristique des Ardennes

Calendrier
En cours
Fin 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Economie locale • Attractivité du territoire	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions réalisées en lien avec le tourisme durable	Déterminés annuellement

Action 21 : Soutenir le développement des filières de l'économie circulaire

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Etude pour la mise en place le dispositif *Factoryz* (Ecologie Industrielle Territoriale)
Principe : chaque EPCI dispose d'une page *Factoryz* qu'elle anime pour les entreprises de son territoire via son service de développement économique
Objectif : permet la mutualisation de ressources entre les acteurs économiques du territoire (compétences, équipements, infrastructures, flux matière, …)
Coût : 3 000 € acquisition outil personnalisé + 1 000 € adhésion CECOIA + 1 500 € cotisation Factoryz

Soutenir et communiquer sur le label Répar'Acteur porté par la Chambre des Métiers : Le label "Répar'Acteur" permet de positionner les professionnels référencés en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Ils participent ainsi à la réduction des déchets tout en prolongeant la vie des objets.

PNR : Projet LEADER de coopération avec le PETR THUR DOLLER et Bell'Occas

Développer les filières économiques de l'Après première vie
- Mettre en place une structure (association) pour réutiliser en seconde main les équipements retirés lors des chantiers de rénovation
- Centre de formation à la déconstruction
- Economie circulaire = implanter une ressourcerie ou une boutique de produits de réemploi ou encore un espace de libre-service 2. Appui de la banque des Territoires pour l'économie circulaire
- Développer le commerce de seconde main : friperies, ressourceries
- Boites à livres / favoriser les bourses culturelles (livres)

Action à initier

Pilote
CCAT

Référent
Services CCAT

Partenaires
Bell'Occas, CECOIA, Emmaus, Banque des Territoires, associations d'insertion, porteurs de projets privés, Chambre des Métiers

Calendrier
Objeterie – étude en cours

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire • Réduction de l'empreinte matière et l'empreinte carbone des habitants	

Moyens financiers	Moyens humains
Factoryz : 4 000€ d'acquisition et d'adhésion, puis 1 500€ par an À définir	Services Chambre des métiers et PNR CCAT : service développement économique

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'EPCI adhérentes à Factoryz	5
Nombre de projets d'économie circulaire mis en place sur le territoire	À définir

Action 22 : Revitaliser les centres de villages et développer des services de proximité

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Mettre en place des projets de revitalisation dans le cadre des ORT (5 communes) et du dispositif Petites Villes de Demain (Signy-le-Petit)

Exemples d'actions

- Fédérer les commerçants
- Développer des cafés multiservices
- Mettre en place des IRVE, des stationnements vélos, des aires de covoiturage,
- Maintenir le commerce existant
- Vitrophanie
- Lutter contre le logement vacant
- OPAH
- THLV
- Rénovation du bâti ancien
- Suivi des commercants

Développer des tiers-lieux autour de l'économie sociale et solidaire

- Tiers-lieu existant à Auvillers-les-Forges, entièrement meublé avec du mobilier remanufacturé par Bell'Occas
- Projet de tiers-lieu itinérant et de micro-folies itinérantes : lieu multi-activités mutualisé avec la médiathèque (SIGNY, MAUBERT…)

Action en cours

Pilote
CCAT, Communes

Référent
Services CCAT

Partenaires
Chambre des Métiers, Bell'Occas,

Calendrier
2023/2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire • Réduction des besoins de déplacements	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
À compléter	Services CCAT

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions de revitalisation mises en place	À définir

Action 23 : Réduire les émissions de GES liées au centre de traitement des déchets

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

IVEDA d'Eteignières
Valorisation énergétique du biogaz capté :
•Production Electricité via deux moteurs de COGENERATION : Revente sur le marché libre
•Production de chaleur via deux moteurs de COGENERATION et utilisation de celle-ci (Bassin biologique, Tour de désulfuration, Chauffage des serres)
•Améliorations techniques : Mise en place d'un système bioréacteur afin de maîtriser la fermentation des déchets et notamment la production de biogaz
•Mise en place de couvertures étanches afin d'augmenter la captation du Biogaz
•Mise en place de plusieurs systèmes de captage du biogaz (Puits à l'avancement, drains à l'avancement et forages post exploitation)
•Mise en place d'un nouvel outil industriel au dernier trimestre 2023 : WAGA . Le principe est de récupérer du BIOGAZ, de le transformer en BIOMETHANE et de le réinjecter dans le réseau GRDF

Action en cours

Pilote
ARCAVI

Référent
ARCAVI
Service Environnement

Partenaires
CCAT

Calendrier
2023/2024

Moyens financiers	Moyens humains
A définir	ARCAVI

Indicateur de suivi	Objectif
% de biogaz valorisé par rapport au biogaz capté	Année 2016 : 96 % Année 2022 : 99.9 %

Action 24 : Relocaliser la production alimentaire et soutenir les circuits courts

Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** CCPL

Actions PNR :

- Analyse et étude de la logistique des produits locaux entre producteurs, professionnels, restauration collective, commerces/points de vente... et éventuellement structure d'aides alimentaires en vue de la création d'un outils numérique et/ou d'investissement sur le territoire
- Formation auprès des producteurs sur la détermination des prix de vente
- Outils de sensibilisation et de communication autour des produits locaux (affiches explicatives pour les producteurs sur leur prix de vente et décomposition...)
- Organiser la mise en réseaux avec les structures d'aide alimentaire

Mieux structurer les filières en circuit court :

- une filière "courte" (échelle départementale) sur les produits viande et lait par exemple
- une filière "moyenne" (Reims, Paris) autour de produits plus raffinés

Revaloriser le prix de la viande via des circuits courts

Co-bénéfice : permet de maintenir de l'élevage donc de l'herbe pour limiter l'érosion des sols

Action en cours

Pilote
PNR des Ardennes,
CCAT

Référent
PNR : à définir
Service Cohésion Sociale CCAT

Partenaires
Chambre d'Agriculture
Association LEDA
Communes,
Département des Ardennes

Calendrier
En cours,
Fin 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'autonomie alimentaire • Réduction des flux de marchandises	

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs PNR : 3 200€ de fonctionnement, 38 000 € d'investissement en 2023	Chargée de mission agriculture du PNR Service Cohésion Sociale CCAT

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions du PAT initiées	À définir

Action 25 : Renforcer le lien entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs

Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** CCPL

- Mutualiser des installations qui pourraient bénéficier à plusieurs acteurs (exemple : Albatros 08 possèdent un autoclave qui permet de valoriser les invendus des maraîchers)

Association L'Environnement D'Abord (LEDA)

- Agrandir le réseau des producteurs impliqués, devenir la structure coordinatrice de la distribution en circuit court sur le territoire
- Chambre d'Agriculture : les accompagner et les aider à associer le plus possible de producteurs locaux
- Communes, CCAT : communiquer sur cette initiative
- Faire le lien avec la légumerie départementale lancée dans le cadre du Pacte Ardennes
    - Distributeurs libre-service pour produits locaux

Action en cours

Pilote
PNR des Ardennes, association LEDA

Référent
PNR : à définir

Partenaires
Chambre d'Agriculture
Association LEDA
Communes,
Département

Calendrier
En cours
Fin 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'autonomie alimentaire • Réduction des flux de marchandises	

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs	Chargée de mission agriculture du PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions initiées	À définir

Action 26 : Développer de nouvelles filières agricoles locales

Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** CCPL

Actions PNR :

- Initier la réflexion pour le développement de production de fruits et légumes sur le territoire (analyse des producteurs existants, étude sur le foncier (enquêtes auprès des communes/EPCI/SAFER/Terres de lien…), les outils de transformation et les points de vente)
- Identifier une/des filières prioritaires et mettre en place un programme de développement de cette/ces filières (AMI filière ? Lait de pâturage ?) - 2e session ?

Actions CCAT :

- Développer la filière maraîchère destinée à une alimentation locale
- En lien avec l'entretien des pâtures, favoriser et valoriser les produits issus de leur maintien ;
- Engager un travail avec les structures locales de distribution : acceptent-elles un "partenariat" pour distribuer en priorité la production locale ?
- Développer la culture du jardin partagé et des jardins communaux en vue de mettre en œuvre la mise en valeur du compost
- Sensibiliser les élèves et personnes en reconversion aux professions agricoles et aux pratiques de jardinages

Action en cours

Pilote
Communes, CCAT, PNR, Ch. Agri, assos

Référent
PNR : à définir
Services CCAT

Partenaires
Chambre d'Agriculture
CMA
GDA Thiérache

Calendrier
En cours
Fin 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'autonomie alimentaire • Réduction des flux de marchandises	

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs	Chargée de mission agriculture du PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions initiées	À définir

Action 27 : Soutenir les démarches vers l'agroécologie

Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** CCPL

Action PNR :

- Réaliser des évènements (ciné débat/séminaire/visite...) incitant à réfléchir ensemble à travailler autrement, vers des pratiques agro-environnementales, élevage à l'herbe, autonomie alimentaire sur la ferme, adaptation au changement climatique, soin des animaux allopathiques...

Actions CCAT

- Apporter des conseils et des aides aux éleveurs qui s'engagent dans des démarches de réduction des émissions de GES de leur cheptel
- Organiser des visites et témoignages d'installations pionnières
- Soutenir la diversification de la production agricole
- *Action engagée : la CCAT fournit une aide à la diversification*
- Permettre aux producteurs locaux en agroécologie de distribuer leur production sur les marchés et les points de vente directe du territoire

Action en cours

Pilote
PNR des Ardennes,
CCAT

Référent
PNR : à définir
Service Développement Territorial

Partenaires
Chambre d'Agriculture
GDA Thiérache

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Réduction des émissions de GES et de polluants du secteur agricole • Biodiversité • Ressource en eau • Adaptation au changement climatique	• Diminution potentielle des rendements agricoles

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs PNR : 5 000 € de fonctionnement	Service valorisation des ressources naturelles du PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'événements organisés	À définir

Action 28 : Structurer une filière de valorisation du bois

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Dans les 6 prochaines années, des volumes très importants seront à traiter sachant que la forêt ne pourra produire davantage notamment avec le changement climatique au-delà de 10 - 20 ans.

- Relocaliser la filière via contrats d'approvisionnement avec l'ONF
- Soutenir l'installation d'ETF (Entreprises de Travaux Forestiers) sur le territoire pour répondre au besoin de main d'œuvre de l'ONF (si ces entreprises sont prêtes à s'installer, l'ONF peut leur garantir de l'activité/une visibilité pluriannuelle)
    - Evaluer un dispositif de soutien administratif au montage de projets
- Créer ou maintenir un maillage permettant l'accès aux parcelles forestières en vue de soutenir la filière forêt-bois-papier
- Valoriser le chauffage bois tout en maintenant une vigilance sur la ressource
- Soutenir les investissements des entreprises de la filière bois
- Structurer les Communes dans leur dialogue avec l'ONF

Action en cours

Pilote
EPCI du SCoT

Référent
Référent SCOT : à définir

Partenaires
ONF, CRPF, Communes

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement • Retombées économiques locales positives	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	A définir

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'ETF implantées sur le territoire	À définir
Production annuelle d'énergie via la filière biomasse	À définir

Action 29 : Soutenir les projets citoyens et participatifs

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

La démarche PCAET portée nécessite d'être menée avec les différents acteurs (institutionnels, associatifs, économiques, …). Certains de ces partenaires et plusieurs citoyens se sont investis dans la phase d'élaboration du plan, en étant présents aux réunions de concertation. Néanmoins, la faible participation citoyenne constatée lors des réunions publiques montre une faible implication des habitants dans l'élaboration du PCAET. Forte de ce constat, les Communautés entendent renforcer l'animation territoriale, de manière à inclure tous les acteurs locaux dans sa démarche Plan Climat, par une animation territoriale large et impliquante.

- Communiquer sur le souhait des EPCI d'accompagner des projets, faire du lien avec les acteurs techniques, …
- Communiquer sur les projets réalisés ailleurs dans le département des Ardennes comme le réseau de chaleur bois de Clavy-Warby.

Travailler avec l'ALE 08 pour faire émerger une dynamique citoyenne sur le territoire (convention) :

L'ALE 08 dispose d'ingénieurs spécialisés en énergie, environnement, bâtiment, concertation citoyenne...

- L'ALE 08 peut accompagner l'émergence d'un collectif citoyen, animer le collectif et lui permettre de monter en compétences pour maîtriser ensuite le projet.
- L'ALE 08 peut animer toute une gamme de campagnes de sensibilisation sur les énergies renouvelables.

Action en cours

Pilote
EPCI du SCOT

Référent
Services CCAT – à préciser

Partenaires
ALE08, Communes

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Encourager la participation citoyenne • Lien social • Retombées économiques locales positives • Faire participer les acteurs durant toute la durée de la démarche PCAET	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Nécessité de maintenir un intérêt constant des acteurs

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement / Convention ALE 08 – cofinancement GECLER	Services CCAT

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'évènements de sensibilisation	Au moins 1 en 2024
Nombre de projets citoyens sur le territoire	Un collectif en formation d'ici la fin du Plan Climat

Action 30 : Développer une centrale photovoltaïque

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Le Département des Ardennes équipe le site de l'ancienne base de OTAN à Regniowez avec une centrale photovoltaïque au sol (28,6 MWc, 23 ha de pistes).

L'entreprise CVE Groupe a été retenue suite à un appel à projets en 2020 pour une durée de 40 ans.

Intégration de critères environnementaux et sociaux :

- Pas de changement de nature de sol (uniquement sur les pistes),
- Gestion des zones naturelle sera confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne par CVE (55 ha),
- Clause sociale et insertion assurée par GES COPELIS et de la SCOT OTC ,
- Participation et information aux habitants assurées par l'ALE08,
- Partenariat CVE/SEM ENR Ardennes dans la future société de projet.

Organisation d'ateliers de concertation à l'automne 2022 avec échanges sur les retombées économiques locales, l'environnement et l'intégration des habitants au projet.

Moyens financiers	Moyens humains
Investissement de plus de 16 M€ par le Groupe CVE	Accompagnement des services du Département

Action en cours

Pilote
Département des Ardennes

Référent
Direction du Développement et de l'Ingénierie

Partenaires
CVE Groupe, CEN Champagne Ardenne, GES COPELIS et de la SCOT OTC, ALE08

Calendrier
2023 : finalisation du projet et restitution de la concertation
juin 2023 : dépôt du permis de construire
2025 : mise en service

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement (équivalent de la conso. Électrique de 6 000 foyers hors chauffage) • Retombées économiques locales positives	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Date de dépôt et d'obtention du permis de construire	
Date de mise en service	
Production annuelle d'électricité renouvelable	

Action 31 : Accompagner les communes et la CCAT sur le développement des EnR (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine et évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés)

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Hypothèse 1 : Création d'une structure intercommunale participative pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur la commune de Maubert Fontaine

Hypothèse 2 : Travailler avec l'ALE 08 à travers le dispositif Générateurs (solaire photovoltaïque) :

L'ALE 08 fait partie du dispositif Les GÉnÉRATEURS :

Ce dispositif co-finance des acteurs qui peuvent intervenir auprès des communes dès l'émergence d'un projet photovoltaïque, que la commune soit à l'origine ou qu'il s'agisse d'une sollicitation d'un opérateur privé ou d'une association de citoyens. L'ALE 08 peut accompagner la commune jusqu'à la désignation d'un bureau d'études, prélude à sa concrétisation.

- Accompagnement des communes pour l'évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés

Se faire conseiller par l'ALE sur d'autres type d'installations :

L'ALE 08 peut réaliser des études sur le patrimoine des communes du territoire et de la CCAT

- Étude de potentiel simple sur le patrimoine public *2 jours / commune*
- Note d'opportunité bois-énergie / géothermie sur un projet identifié *3 à 5 jours*

Action à initier

Pilote
CCAT

Référent
Services CCAT

Partenaires
ALE08

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement • Retombées économiques locales positives • Acceptabilité	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de projets accompagnés	À déterminer

Moyens financiers	Moyens humains
ALE 08 – dispositif Générateurs Financement possible dans le cadre du fonds vert	Services CCAT

Action 32 : Être exemplaire dans la gestion de l'énergie des bâtiments de la collectivité

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Pistes de travail :
- Ne plus avoir de bâtiments ou de pièces surchauffés
- En cours dans les bâtiments scolaires et les COSEC
- Installer des robinets thermostatique (dispositif CEE, financé)
- Fournir aux agents des vestes pour permettre de baisser la température de consigne dans les bâtiments (fait)
- Remplacer les systèmes de chauffage gaz/fioul des bâtiments les plus énergivores
- Installer des chauffages mutualisés sur plusieurs équipements, alimentés par exemple par une chaufferie bois

Objectif :
Former l'ensemble des agents et des utilisateurs des bâtiments de la collectivité aux "bonnes pratiques" d'économie d'énergie
- Action engagée auprès des directeurs d'écoles, des agents d'entretien, ...
- Régler les températures des radiateurs
- Aérer et renouveler l'air en minimisant les pertes de chaleur

Mise en place d'une Gestion Technique des Bâtiments

Moyens financiers	Moyens humains
50 K€	Services CCAT

Action en cours

Pilote
CCAT

Référent
Services CCAT

Partenaires
Ecoles du territoire, ADEME

Calendrier
2023/2025

Indicateur de suivi	Objectif
Consommation d'énergie dans les bâtiments publics	À définir
Nombre d'actions de sensibilisation/formation organisées	Au moins 1 chaque année dans les bâtiments occupés au quotidien

Action 33 : Minimiser l'impact environnemental lié aux travaux de la collectivité

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Garantir que les bâtiments neufs soient performants énergétiquement
- Réglementation RE2020
- Intégrer des critères sur la conception bioclimatique (en réflexion pour la construction de l'école à Maubert ?)

Inclure dans les marchés publics des critères sur l'empreinte carbone des travaux
- Privilégier des matériaux bio-sourcés (bois, chanvre, liège, paille, …)
- Faire appel à des artisans certifiés RGE

A minima, demander la réalisation par le prestataire le bilan des émissions de GES des opérations

Action en cours

Pilote
CCAT

Référent
Services CCAT

Partenaires

Calendrier
2024/2026

Moyens financiers	Moyens humains
A préciser	Services CCAT

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de bâtiments soumis à une réglementation plus ambitieuse que la RE2020	À définir
Nombre de marchés publics intégrant des critères environnementaux	À définir

Action 34 : Réduire l'impact environnemental lié aux déplacements des agents

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Optimiser la flotte de véhicules de la collectivité
- Prolonger la durée de vie des véhicules
- Interroger les besoins pour réduire au minimum la taille de la flotte nécessaire
- Lors de l'achat de véhicules, privilégier des véhicules électriques, d'occasion, de faible puissance

Mise en place d'une étude territoriale sur le verdissement de la flotte de véhicules des EPCI.
Combien de véhicules électriques dans la flotte de la CCAT aujourd'hui ? 2 Quels objectifs ?

Mettre en place un Plan de Mobilité
Exemple de mesures
- Mettre en place des stationnements vélo sécurisés
- Proposer des vélos à assistance électriques aux agents
- Aménager les horaires de travail pour faciliter l'organisation de covoiturage

Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements professionnels
- Mettre en place des mesures facilitant la mutualisation des trajets

Action en cours

Pilote
CCAT

Référent
Services CCAT

Partenaires
EPCI, SCOT, Région

Calendrier
2024

Moyens financiers	Moyens humains
A définir	Services CCAT

Indicateur de suivi	Objectif
Part de déplacements professionnels effectués sans voiture	En hausse
Nombre de véhicules thermiques dans la flotte	En baisse

Action 35 : Réduire la production de déchets et optimiser leur collecte

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Réduire la production de déchets à la source

- Mettre en place les actions du PLPDMA
- Mise en place de composteurs individuels et collectifs
- Renforcer la communication et la sensibilisation (notamment auprès des acteurs économiques qui produisent le plus de déchets)
- Inciter les habitants à se doter de composteurs (tarifs préférentiels)

Décarboner la flotte de camions de collecte des déchets

- Camions transposables aux biocarburants (colza) - en développement dans les Ardennes
- Biogaz intéressant pour les camions en complément avec la méthanisation sur CCAT

Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines

- Mise ne place de jeton (grande ou petite faim)
- Table de tri et pesé des déchets
- Inscription électronique préalable pour les cantines

Action en cours

Pilote
CCAT

Référent
Services Environnement / Scolaire

Partenaires
VALODEA, Communes

Calendrier
2023/2025

Indicateur de suivi	Objectif
Indicateurs du PLPDMA	Objectifs du PLPDMA
Part de BOM alimentés au biogaz/électricité/biocarburants	A définir

Moyens financiers	Moyens humains
A définir	Services Environnement / Scolaire

Action 36 : Réduire l'impact environnemental lié au numérique

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Prolonger la durée de vie du parc informatique
Charte d'utilisation / bonnes pratiques

Mettre en place des critères exigeants sur la part de produits reconditionnés et/ou de seconde main dans les équipements informatiques et numériques

- Définir des critères plus exigeants que la réglementation ?

Donner une seconde vie au matériel et équipements informatiques obsolètes

- Ordinateurs vieillissants donnés à Bell'Occas, qui leur donne une seconde vie et les revend aux plus précaires
- Tableaux Blanc Interactifs (TBI) : les donner à une association

Action en cours

Pilote
CCAT

Référent
Services CCAT

Partenaires

Calendrier
2024

Moyens financiers	Moyens humains
A définir	Services CCAT

Indicateur de suivi	Objectif
Part du matériel informatique reconditionné ou de seconde main (achat)	À définir – en hausse
Part du matériel informatique revalorisé (fin de vie)	À définir – en hausse

Action 37 : Soutenir une alimentation locale et à faible empreinte carbone dans la restauration collective

Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT CAAM CCVPA CCARM CCPL

Mettre en place une cuisine centrale approvisionnée en circuit-court (PAT)
- Projet validé, sera réalisé à Auvillers-les-Forges
- Fournir les établissements scolaires, les maisons de retraite, les personnes isolées (700 repas/jour)

Mettre en place des critères sur l'empreinte carbone des repas servis dans la restauration collective
- Compter et afficher systématique le "contenu carbone" des repas servis
- Réduire la quantité de produits carnés/d'origine animale dans les repas (aller au-delà de la réglementation de la loi EGAlim de 1 repas végétarien par semaine ?)

Organiser des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines
- Pesées des déchets, organisation de défis, …
- Pédagogie et éduction à l'alimentation responsable

Action en cours

Pilote
CCAT

Référent
Services CCAT

Partenaires
PNR des Ardennes

Calendrier
Cuisine centrale – Mise en service en septembre 2024

Moyens financiers	Moyens humains
Cuisine centrale : 1 400 000 € HT	Services CCAT

Indicateur de suivi	Objectif
Part d'aliments locaux dans la restauration collective	À définir – en hausse
Nombre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines	Au moins 1 par trimestre ?

Fiches actions détaillées

CC Vallées et Plateau d'Ardenne

Habitat et urbanisme

Objectifs :
- Engager une démarche de lutte contre l'insalubrité et le mal-logement
- Créer un véritable écosystème de rénovation de l'habitat
- Favoriser un urbanisme vertueux et l'adaptation des villes et du bâti au dérèglement climatique

6 actions

1. Lutter contre les logements vacants
2. Identifier de nouveaux leviers pour lutter contre le mal-logement
3. Mettre en place l'OPAH ⭐
4. Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers ⭐
5. Améliorer la performance énergétique des logements sociaux
6. Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme ⭐

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Consommation d'énergie du secteur résidentiel	205 GWh -31% par rapport à 2019
Emissions de GES du secteur résidentiel	14 500 tCO2e -56% par rapport à 2019

Action 1 : Lutter contre les logements vacants

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

- Un observatoire des logements vacants a été mis en place par la CCVPA depuis 2020. Poursuivre le suivi des indicateurs sur les logements vacants.
- Organiser des évènements de sensibilisation pour les propriétaires de logements vacants (Matinale du Logement Vacant en cours d'organisation pour juin 2023)
- Créer d'une commission d'experts pour l'accompagnement des propriétaires à la remise sur le marché de leurs biens vacants - en cours d'organisation à l'échelle de l'EPCI
- Sensibiliser les communes sur les outils de lutte contre la vacance

Action en cours

Pilote
CCVPA

Référent
Service Habitat CCVPA

Partenaires
SCOT, communes

Calendrier
Juin 2023 : Matinale du logement vacant
Septembre 2023 : mise en place des comités d'experts pour la remise sur le marché de logements vacants

Moyens financiers	Moyens humains
Fonctionnement : 20 000 €/an Investissement : 5 000 €/an	Service Urbanisme-Habitat CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de communication	10/an accompagnés par la commission d'experts
Indicateurs de l'observatoire des logements vacants – nombre de logements vacants	À définir selon l'état des lieux 2019

Action 2 : Identifier de nouveaux leviers pour lutter contre le mal-logement (permis de louer, communication …)

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

- **Communiquer auprès des propriétaires bailleurs sur** l'interdiction à venir de la mise en location des passoires thermiques (G en 2025, F en 2028) pour les inciter à les rénover

Le permis de louer visera notamment à contraindre les bailleurs privés à rénover leurs biens (les bailleurs sociaux sont assez engagés sur la question).

- **Evaluer la mise en place d'un Permis de louer** en vue de garantir que les logements mis à la location soient dignes et présentent des performances thermiques supérieure à un certain seuil **– à court terme étudier l'opportunité d'instaurer le permis de louer sur des secteurs ciblés du territoire.**

Action en cours

Pilote
Communes, 5 EPCI du SCoT

Référent
Service des EPCI

Partenaires
SCOT

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	• Consensus nécessaire entre tous les EPCI pour une généralisation sur le territoire • Baisse du nombre de logements mis en location Nécessité d'accompagner certains propriétaires vers la rénovation

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Service CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de communication	2 / an ?
Mise en place d'un Permis de louer CCVPA : date et nombre de permis	Date : au cours du PCAET Nombre à définir selon l'étude d'opportunité
Autres indicateurs de lutte contre l'habitat indigne (LHI) à définir	À définir

Action 3 : Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Périmètre : PNR des Ardennes

CCVPA CAAM **CCARM** **CCAT** CCPL

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sera prochainement mise en œuvre. L'animation est confiée au PNR des Ardennes. La démarche s'inscrit dans la continuité du PIG « Habiter mieux en Ardennes » ayant pris fin en 2022.

Amélioration des performances énergétiques et thermiques des habitations
Adaptation des logements pour le maintien à domicile
Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé
Lutte contre la vacance

- Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation (énergétique, accessibilité et décence) en lien avec les aides de l'ANAH
- Les aides volontaires : les EPCI ont la possibilité de compléter leurs interventions d'aides volontaires : façade, toiture, logements communaux,
- Le dispositif « points noirs » de la Région Grand Est, est également un fond d'accompagnement mobilisable par les EPCI engagés

Moyens financiers	Moyens humains
Budget CCVPA pour l'OPAH : 600 000 €/ 5 ans Selon les conventions ad hoc avec l'ANAH, la CAF et la Région	Service Urbanisme – Habitat (0,5 ETP) + 1 ETP en cours de recrutement au PNR

Action phare

Pilote
PNR des Ardennes
(pilote de l'OPAH)

Référent
Service Habitat CCVPA

Partenaires
CCVPA, Communes
Partenaires de l'OPAH

Calendrier
Septembre 2023
Fin 2028

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	• Mobilisation des propriétaires • Vacance en indivision • Bouquet de travaux non incitatif

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de dossiers ANAH accompagnés (avancement selon programme annexé à la convention avec l'ANAH)	205 dossiers de rénovation d'ici fin 2028: - 105 dossiers autonomie - 92 dossiers précarité énergétique - 8 dossiers LHI

Action 4 : Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

Espace France Rénov' : *les Communautés de communes, Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache et Vallées et plateau d'Ardenne ont décidé de mutualiser leur action et de simplifier le parcours de rénovation énergétique des ménages. Pour cela, elles ont confié l'animation du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) au Parc Naturel Régional des Ardennes.*

- Assurer des permanences sur le territoire
- Accompagner les porteurs de projet sur les 4 familles de travaux que sont : isolation de l'enveloppe (murs, toiture, planchers bas, menuiseries), ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire,
- Communiquer largement sur ce point d'entrée unique (tant sur la rénovation que sur le remplacement des chauffages), tâche des EPCI concernés, et diffuser également le guide des aides disponibles pour la rénovation énergétique dans les Ardennes.

Communication et organisation d'événements

- Communiquer et organiser des évènements (journées de formation et/ou de sensibilisation aux matériaux bio-sourcés, à l'éco-construction et/ou l'autorénovation ; communication auprès du grand public ; organiser des témoignages, des retours d'expérience, des visites de maisons rénovées, d'installations EnR performantes, …)

Moyens financiers	Moyens humains
Financements RGE / CEE / PNR / EPCI jusqu'en fin 2023	Service énergie habitat du PNR des Ardennes

Action phare

Pilote
PNR des Ardennes (pilote de l'OPAH)

Référent
Service Habitat CCVPA

Partenaires
CCVPA, CCARM, CCAT Communes

Calendrier
Mise en place du service en 2019, effectif jusqu'à fin 2023. (la suite en fonction des financements nationaux et régionaux)

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de dossiers accompagnés par le PNR	300
Nombre d'événements auquel le service participe	2/an

Action 5 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Bailleurs sociaux : Espace Habitat, Habitat 08

- Organiser des réunions entre le PNR des Ardennes, la CC VPA, Espace Habitat et Habitat 08 pour coordonner les démarches de rénovation portant sur les logements sociaux
- Travailler avec les bailleurs sociaux en vue de l'amélioration des performances thermiques des logements en les incitant à lancer des programmes de rénovation
- Recenser les personnes en précarité et ayant des difficultés à assurer leurs dépenses liées à leur consommation énergétique et travailler avec les bailleurs sur des communications ciblées pour l'optimisation de cette consommation

Action en cours

Pilote
EPCI & PNRA

Référent
Service OPAH / PGR

Partenaires
CCVPA, CCARM, CCAT
Communes
Partenaires de l'OPAH Habitat 08, Espace Habitat

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Lutte contre la précarité énergétique • Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie • Potentiel fort de réduction des émissions de GES (indirect) • Amélioration du cadre de vie	• Coût des opérations suivant celui des matériaux • Absence de pouvoir de contrainte sur les bailleurs

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Service OPAH / PGR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de réunions de coordination	2 par an
Nombre d'opérations de rénovation	À définir selon les objectifs définis avec les bailleurs sociaux

Action 6: Intégrer les enjeux climat-énergie-biodiversité dans les documents d'urbanisme

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

- **Réaliser un guide sur la façon d'intégrer les enjeux climat-énergie dans les documents d'urbanisme**
  - Fourniture d'une note d'intégration des enjeux climat-énergie
  - Etudier la conciliation entre architecture climatique et préservation du patrimoine, les solutions de végétalisation et de désimperméabilisation les plus vertueuses et les plus faciles à mettre en œuvre.
- **Intégrer les enjeux du PCAET au Schéma de Cohérence Territoriale**
- **Intégrer dans les PLU communaux les recommandations issues de la Note d'intégration des enjeux climat-énergie**
  - Evaluer les contraintes urbanistiques et travailler avec les services de l'Etat pour adapter les constructions et rénovation aux contraintes réglementaires et climatiques (Exemple toitures en secteur protégé)
  - Végétaliser et désimperméabiliser progressivement les centres-villes et communes en suivant les préconisations du guide : cibler en priorité les cours d'écoles, les places de villes/villages, les ilots de chaleur, la voirie
  - Faciliter/encourager l'installation de récupérateurs d'eau de pluie : s'appuyer sur les leviers urbanistiques (lever les contraintes, encourager ou imposer la récupération d'eau, etc.)
- Accompagner la production de logements et d'activités économiques sur la ville (dents creuses) et le développement de nouvelles façons d'habiter et de construire en vue d'intégrer les contraintes de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Intégrer le principe d'un urbanisme favorable à la santé (accès aux soins, bruit, espaces verts, luminosité etc.)

Action phare

Pilote
Communes

Référent
Services urbanisme CCVPA

Partenaires
SCOT, bailleurs, porteurs de projets privés

Calendrier
2023-2029
2023-2025 : Rédaction du SCOT en cours

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Adaptation au changement climatique • Biodiversité • Ressource en eau • Exemplarité des collectivités	• Effets attendus à moyen terme

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de révisions de PLU intégrant des critères climat-énergie	A définir selon le nombre de PLU amenés à être révisés sur la période Conditionné par l'élaboration d'un PLUi
Nombre de guides distribués aux mairies	À définir

Mobilités

Objectifs :
- Faciliter le déploiement des véhicules à faible émissions
- Soutenir le développement des modes actifs
- Développer les transports partagés

6 actions

7. Mieux connaitre les besoins en mobilité du territoire et se doter d'un outil de planification ⭐
8. Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques et développer des réseaux de stations et de bornes de recharge
9. Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV
10. Soutenir le développement d'infrastructures cyclables et rendre le vélo plus accessible aux habitants
11. Lutter contre l'autosolisme
12. Renforcer l'attractivité et la qualité des services de transport en commun

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Consommation d'énergie du secteur des transports	80 GWh -43% par rapport à 2019
Emissions de GES du secteur des transports	14 400 tCO2e -60% par rapport à 2019

Action 7 : Mieux connaitre les besoins en mobilité du territoire et se doter d'un outil de planification

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

Réaliser en régie un diagnostic de la mobilité sur le territoire à partir de 2024.
A partir des constats du diagnostic, identifier les enjeux et mettre en place un plan de mobilité et les actions en découlant.

L'objectif de ce diagnostic est de connaître les enjeux et avoir une vision d'ensemble des besoins du territoire en matière de mobilité. Ce travail vise à connaître les pratiques de mobilité de la population et proposer des solutions de mobilité durable. Il servira à la définition d'une stratégie globale traduite par des actions en faveur de la mobilité.

Action phare

Pilote
CCVPA

Référent
Service Urbanisme – Habitat CCVPA

Partenaires
EPCI du SCOT,
Département, Région

Calendrier
2024 : Diagnostic de mobilité
2025 : Mise en œuvre du Plan de Mobilité

Moyens financiers	Moyens humains
Fonctionnement : 8 000 €/an	Service Urbanisme – Habitat CCVPA (0,2 ETP)

Indicateur de suivi	Objectif
Réalisation du diagnostic de mobilité	2024
Mise en œuvre du Plan de Mobilité	2025

Action 8 : Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques et développer des réseaux de stations et de bornes de recharge

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL

- Evaluer les besoins en accès aux nouvelles énergies pour voitures (hydrogène, biocarburants, électricité etc.) ;
- Analyser l'usage des bornes de recharges déjà déployées sur le territoire de VPA ;
- Inciter les exploitants à installer et exploiter des bornes de recharge ;
- Informer les bailleurs sur les obligations, pour tous bâtiments neufs, de pré-équiper pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles résidentiels (cf. loi "LOM") ;
- Réfléchir à la mise en place de montages financiers adaptés, y compris pour les petites communes
- Action à articuler avec le potentiel déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings (possibilité de recharge directe des véhicules)

Cf. normes issues de la Loi Climat et Résilience

Action en cours

Pilote
FDEA, CCVPA

Référent
Pôle urbanisme/pôle environnement

Partenaires
Région Grand Est

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de décarbonation du transport routier • Amélioration de la qualité de l'air	• Coût à l'achat des véhicules pour les particuliers, entreprises et collectivités • Coût de l'installation et entretien des bornes de rechargement

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de bornes de recharge installées	À définir avec la FDEA
Pourcentage de véhicules électriques sur le territoire	À définir selon les résultats du diagnostic de mobilité

Action 9 : Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Hydrogène

Le gisement de consommation actuel est insuffisant pour avoir une unité hydrogène sur le territoire

- Etudier les gisements de consommation possibles : demande industrielle, TER, etc.
- Etudier le potentiel de développement d'une filière hydrogène (partenaire : SEM EnR)
- Point de vigilance : veiller à un approvisionnement en hydrogène bas-carbone (hydrogène vert, jaune)

Biogaz

Une filière peut voir le jour à l'échelle du SCoT ou des Ardennes : déchets agricoles méthanisables, gisement de consommation pour les flottes de bus/de camions

- Réaliser une étude sur les gisements de production de biogaz à l'échelle départementale et les potentiels de consommation
- S'appuyer sur les démarches de décarbonation des flottes de véhicules de transports en commun et de collecte des déchets

Transport et logistique

- Accompagner ou suivre le projet d'étude territoriale des flux de transport de marchandise de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
    - Suivre les réunions de restitution auprès des transporteurs
- Accompagner ou suivre le projet de schéma d'orientation de stations multi énergie de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
- Accompagner ou suivre le projet d'étude de rétrofit sur du transport fluvial de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)

Action moyen terme

Pilote
EPCI du SCOT

Référent
Pôle urbanisme/pôle environnement

Partenaires
EPCI du SCOT, SEM EnR, GRDF, Région

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre significatif dans les transports et l'industrie • Potentiel de renforcement de l'autonomie énergétique du territoire • Amélioration de la qualité de l'air	• Pas de réduction de la consommation énergétique • Difficulté de mise en œuvre • Démarche à moyen terme

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer Département des Ardennes / Etat / région Grand Est	Services dédiés du Département et Région

Indicateur de suivi	Objectif
Réalisation d'une étude de marché	2025
Nombre de stations multi-énergie sur le territoire de la CCVPA	À définir

Action 10 : Soutenir le développement d'infrastructures cyclables et rendre le vélo plus accessible

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

Dans le cadre du **Plan de Mobilité,** développer les mobilités douces sur le territoire.

Travailler en particulier :
- au raccordement à la voie verte (doit constituer l'axe dorsal du réseau cyclable du territoire, des services de réparation existent déjà le long de la voie verte)
- aux points de traverse de la Meuse qui sont aujourd'hui un frein à l'utilisation du vélo

Court terme :
- Renforcer les marquages, la signalisation
- Expérimenter l'usage de Vélos à Assistance Electriques sur la Trans-semoysienne et la voie verte

En matière d'achat de vélos
- Communiquer sur les aides existantes à l'achat de Vélos à Assistance Electriques (VAE) : aides de la Région, de l'Etat ; et les solutions de location de VAE
- Evaluer la faisabilité de favoriser l'équipement des habitants en vélos produits localement (bons d'achat etc.) sur le modèle de la Prime Vélo des Portes du Luxembourg.

Ce type de projets peut être inscrit dans le schéma de valorisation des itinéraires cyclables afin d'assurer une coordination et une harmonisation des projets d'infrastructures dédiées au vélo.

Action moyen terme

Pilote
Communes et CCVPA

Référent
Pôle urbanisme/pôle environnement

Partenaires
EPCI voisins, Département (service Tourisme)

Calendrier
2024-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES • Amélioration de la qualité de l'air • Décongestion des axes routiers • Attractivité du territoire • Réduction de la facture énergétique à moyen/long terme	• Effets attendus à moyen terme • Relief du territoire • Investissement relativement élevé

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer selon les résultats du diagnostic et les objectifs du Plan de Mobilité	Services CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Part modale vélo	À définir selon les résultats du diagnostic
km d'infrastructures cyclables sur le territoire	À définir selon les résultats du diagnostic et les objectifs stratégiques du Plan de Mobilité

Action 11 : Lutter contre l'autosolisme

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

Dans le cadre du Plan de Mobilité

Favoriser le covoiturage et accélérer son développement

- Etudier la pratique du co-voiturage sur le territoire dans le cadre du diagnostic de la mobilité
- Développer au besoin des aires de covoiturages
- Développer au besoin une application mobile
- S'appuyer sur des réseaux déjà existants - BlaBlaCar - Getaround
- Etudier la mise en place d'un RézoPouce
- Bénéficier d'un retour d'expérience sur l'autopartage (expériences réussies dans certaines communes vs. échec du dispositif à Ardenne Métropole ?)

Action moyen terme

Pilote
CCVPA

Référent
Pôle urbanisme/pôle environnement

Partenaires
EPCI voisins

Calendrier
2024-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES • Amélioration de la qualité de l'air • Décongestion des axes routiers • Attractivité du territoire • Réduction de la facture énergétique à moyen/long terme	• Effets attendus à moyen terme • Changement de pratiques à accompagner

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer en fonction des résultats du diagnostic	Services CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'aires de covoiturage existantes et créées	À définir selon les résultats du diagnostic et les objectifs du plan de mobilité

Action 12 : Renforcer l'attractivité et la qualité des services de transport en commun

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

Dans le cadre du Plan de Mobilité

- Etudier les résultats des dispositifs existants et l'opportunité de mettre en place de nouveaux services de Transport à la demande ou de nouveaux circuits
- Etudier les possibilités d'augmenter la fréquence de la desserte des bus RDTA
- Etudier la possibilité de mutualiser les minibus Albatros 08
- Recenser les dispositifs mis en place dans les communes

Action moyen terme

Pilote
CCVPA

Référent
Pôle urbanisme/pôle environnement

Partenaires
EPCI voisins

Calendrier
2024-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES • Amélioration de la qualité de l'air • Décongestion des axes routiers • Attractivité du territoire • Réduction de la facture énergétique à moyen/long terme	• Effets attendus à moyen terme • Changement de pratiques à accompagner

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Services CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de nouveaux services de transports en commun mis en place	À définir selon les résultats du diagnostic et les objectifs du Plan de Mobilité

Exemplarité

Objectifs :
- Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments de la collectivité et développer les énergies renouvelables
- Minimiser l'impact environnemental lié au patrimoine et au fonctionnement de la collectivité

6 actions

13. Mettre en place un Plan de sobriété énergétique pour les bâtiments de la collectivité
14. Programme de travaux pluriannuel sur les bâtiments de VPA
15. Déployer des LED et poursuivre l'extinction nocturne
16. Être exemplaire dans les déplacements des agents
17. Promouvoir une restauration collective exemplaire
18. Être exemplaire en matière de déchets

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Consommation d'énergie des bâtiments publics	À définir
Emissions de GES liées au patrimoine et aux compétences de la CCVPA	A définir

Action 13 : Mettre en place un Plan de sobriété énergétique pour les bâtiments de la collectivité

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

Mettre en place un Plan de sobriété énergétique pour les bâtiments de la collectivité :

- Sensibilisation et formation des agents,
- Mutualisation des espaces
- Optimisation des consignes, (suivi du chauffage à distance déjà mis en place sur certains sites - Bogny salle des sports... à étendre…)
- Déployer l'éclairage LED dans les bâtiments

Action en cours

Pilote
CC VPA

Référent
Service Infrastructures CCVPA

Partenaires
-

Calendrier
2024

Moyens financiers	Moyens humains
Etat Autofinancement	Service Infrastructures CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Consommation énergétique des bâtiments	Diminution, à préciser selon le suivi des consommations
Consommation des bâtiments soumis au décret tertiaire	Objectifs du décret tertiaire

Action 14 : Programme de travaux pluriannuel sur les bâtiments de VPA

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

Programme de travaux pluriannuel sur les bâtiments de VPA (respect du décret tertiaire et de la RE 2020)

Mener une campagne de diagnostics des bâtiments publics aboutissant à un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments :

- Actions prévues à partir de 2024
- 7 à 8 bâtiments sont concernés par le décret Tertiaire, et leur la consommation doit être renseignée sur OPERAT

Action à initier

Pilote
CC VPA

Référent
Service infrastructures CCVPA

Partenaires
-

Calendrier
2024 : réalisation de diagnostics
2024 – 2029 : réalisation des opérations de rénovation

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie • Adaptation au changement climatique	• Impact à moyen terme avec la réalisation des travaux

Moyens financiers	Moyens humains
Etat Autofinancement	Service Infrastructures CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Réalisation d'un audit	2024
Nombre d'opérations de rénovation réalisées	Selon les résultats du diagnostic

Action 15 : Déployer des LED et poursuivre l'extinction nocturne

Périmètre : PNR

CCVPA CAAM **CCARM** **CCAT** CCPL

Déployer des LED sur l'ensemble des points d'éclairage publics - FDEA
Mettre en place l'extinction nocturne - généralisation en cours

Trame noire

- Sensibiliser les communes à la modification de l'éclairage public : orientation des éclairages, niveau d'intensité, extinction durant une tranche horaire
- Organiser les Evènements Jour de la Nuit
- Sensibilisation les entreprises et les particuliers au bon usage de l'éclairage extérieur
- Mise en place d'actions exemplaires sur des communes pilotes pour la préservation de la Trame noire : sensibilisation, connaissance du mobilier d'éclairage, gestion raisonnée de l'éclairage public.

Action en cours

Pilote
PNR, FDEA

Référent
Service technique

Partenaires
CCVPA, communes

Calendrier
2023
Fin 2026

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Réduction des consommations d'énergie • Action à fort effet de levier (exemplarité, forte visibilité de l'action, moins d'incitations à la consommation) • Biodiversité nocturne • Amélioration de la santé des habitants	• Impact faible sur les émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne	À définir avec les communes

Action 16 : Être exemplaire dans les déplacements des agents

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

Optimiser la flotte de véhicules de la collectivité

- Achat de véhicules électriques déjà engagé
- Flotte à compléter par des véhicules hybrides
- Bornes de recharge IRVE déjà en place : 11 (principalement sur les lieux touristiques

Sur les déplacements domicile-travail :

- Limiter les déplacements en instaurant le télétravail
- Mettre en place des mesures facilitant la mutualisation des trajets : initier l'autopartage et éventuellement créer une plateforme ou application de partage selon les heures de départ
- Covoiturage
- Mise en place d'un planning partagé pour mutualiser les déplacements, voire en éviter
- Développer les visio-conférences et les réunions à distance pour limiter les déplacements

Action à initier

Pilote
CC VPA

Référent
Services Généraux et Infrastructures

Partenaires
-

Calendrier
Dès 2023

Moyens financiers	Moyens humains
Etat Autofinancement	Services Généraux et Infrastructures

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de véhicules électriques et hybrides	À définir
Nombre de jours télétravaillés par semaine	À définir selon les résultats de la mise en place progressive du télétravail

Action 17 : Promouvoir une restauration collective exemplaire

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Promouvoir des repas à faible empreinte carbone dans la restauration collective

- Apprentissage du "bien manger", rééquilibrer les repas en augmentant la part de repas flexitariens et de bonne qualité / réduire la part de produits d'origine animale dans les repas servis
- Favoriser les repas bio et locaux, et les circuits courts
- Communiquer sur le contenu carbone des repas et des achats et lutte contre le gaspillage alimentaire
- Développer le tri pour distinguer les déchets ultimes du compostable

Action à initier

Pilote
Communes de la CCVPA

Référent
Service Coopération-Jeunesse CCVPA

Partenaires
CCVPA, Maison de la Nutrition, Département, Région, opérateurs extra-scolaires et périscolaires

Calendrier
2024

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement communes	Service Coopération-Jeunesse CCVPA Agents communaux

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de repas à faible empreinte carbone par semaine dans la restauration collective	1 par semaine
Nombre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire organisées dans la restauration collective	1 par trimestre

Action 18 : Être exemplaire en matière de déchets

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

- Relayer les démarches de prévention des déchets de VALODEA
- Être exemplaire en matière de prévention des déchets en appliquant un plan de prévention des déchets en interne
- Expérimentation biodéchets prévue en 2023 (avec ARCAVI)
    - Distribution aux habitants des bioseaux avec des sacs plastiques biodégradables pour les biodéchets, qui seront jetés avec les sacs d'ordures ménagères classiques dans le même bas avant d'être collectés.
    - Lors de la collecte, ils sont amenés sur la plateforme de test qui triera les sacs : les biodéchets vers la plateforme de méthanisation, les autres déchets en enfouissement
    - Menée du 15/06/23 au 15/12/23 sur 4 communes de VPA (Gué-d'Hossus, Taillette, Bourg-Fidèle et Rocroi)
- Animation et sensibilisation autour du traitement des déchets

Action à initier

Pilote
CCVPA, communes

Référent
Service Environnement CCVPA

Partenaires
VALODEA, ARCAVI

Calendrier
À partir de 2023

Moyens financiers	Moyens humains
Expérimentation financée par ARCAVI	Service Environnement CCVPA + service d'accueil CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Tonnage collecté par mois de biodéchets	A définir selon les résultats de la phase expérimentale (gisement maximum biodéchets 60kg/hab./an)
Nombre d'opérations de relais des démarches de prévention de déchets	Chaque démarche de VALODEA

Economie locale

Objectifs :
- Soutenir le développement de nouvelles filières économiques et de formation, cohérentes avec les enjeux de transition
- Poursuivre la revitalisation du territoire, la reconversion du foncier inexploité, et renforcer son attractivité
- Développer une alimentation locale qui bénéficie au territoire

6 actions

19. Développer des filières économiques innovantes et accompagner la transition des filières existantes ⭐
20. Développer l'économie circulaire
21. Mettre en œuvre et soutenir les projets de reconversion des friches industrielles
22. Pérenniser les démarches entreprises de revitalisation des centres-villes ⭐
23. Accompagner et faciliter l'orientation vers les métiers de la transition
24. Développer des circuits courts multi-filières de distribution de produits locaux

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Consommation d'énergie du secteur tertiaire	42 GWh -37% par rapport à 2019
Emissions de GES du secteur tertiaire	4 000 tCO2e -65% par rapport à 2019
Consommation d'énergie de l'industrie	158 GWh -16% par rapport à 2019
Emissions de GES de l'industrie	10 000 tCO2e -53% par rapport à 2019

Action 19 : Développer des filières économiques innovantes et accompagner la transition des filières existantes

Périmètre : CCVPA, CCARM, CAAM

CCARM **CAAM** **CCVPA** CCAT CCPL

Développer des filières économiques autour des secteurs innovants (filière ENR ou mobilité verte : vélos, électrique...)

Accompagner la transition des entreprises existantes :
Les Ardennes ont été sélectionnées par l'ANCT et la Banque des Territoires dans le cadre de l'appel à projet « Rebond Industriel » destiné aux territoires industriels fortement dépendant de l'industrie automobile. Le but de cette action est de détecter et d'accélérer des projets d'entreprises structurants visant à faciliter la mutation du tissu industriel. La mission vise à l'appuyer dans ses initiatives pour se positionner comme incubateur de l'industrie du futur, favoriser la décarbonation, poursuivre les initiatives de plateformes industrielles mutualisées et développer les compétences industrielles.

- Objectifs : accompagner les projets de diversification industrielle + relocalisation industrielle + transition énergétique
- secteurs : Forges, fonderies, secteur automobile
- exemple de projets accompagnés : relocation industrielle sur le territoire de VPA, réduction des consommations d'énergie (bâti, process industriel, récupération de chaleur), favoriser l'usinage des pièces, enjeux d'économie circulaire, sables de fonderie

Action phare

Pilote
CCVPA, CCARM, CAAM

Référent
À définir

Partenaires
Entreprises industrielles du territoire, Ardennes Développement, UIMM, ADEME grand Est, ANCT, Banque des Territoires

Calendrier
À définir

Moyens financiers	Moyens humains
Financement France 2030 (banque des Territoires et BPI)	Service développement économique CCVPA (+ Ardenne Développement)

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de rencontres entre le bureau d'études et les entreprises	Faire émerger les projets des entreprises industrielles du territoire
Nombre d'entreprises bénéficiaires d'un accompagnement	
Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une subvention Rebond	

Action 20 : Développer l'économie circulaire

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Réaliser en régie un guide des entreprises indiquant les ressources du territoire

Soutenir et communiquer sur le label Répar'Acteur porté par la Chambre des Métiers : Le label "Répar'Acteur" permet de positionner les professionnels référencés en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Ils participent ainsi à la réduction des déchets tout en prolongeant la vie des objets.

PNR : Projet LEADER de coopération avec le PETR THUR DOLLER et Bell'Occas

Développer les filières économiques de l'Après première vie

- Mettre en place une structure (association) pour réutiliser en seconde main les équipements retirés lors des chantiers de rénovation
- Centre de formation à la déconstruction
- Economie circulaire = implanter une ressourcerie ou une boutique de produits de réemploi ou encore un espace de libre-service 2. Appui de la banque des Territoires pour l'économie circulaire
- Développer le commerce de seconde main : friperies, ressourceries
- Boites à livres / favoriser les bourses culturelles (livres)

Action à initier

Pilote
CCVPA

Référent
Service Développement économique CCVPA

Partenaires
Bell'Occas, CECOIA, Emmaus, Banque des Territoires, associations d'insertion, porteurs de projets privés, Chambre des Métiers

Calendrier
À définir

Moyens financiers	Moyens humains
	Services Chambre des métiers et PNR CCVPA : service Développement économique

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de projets d'économie circulaire mis en place sur le territoire	À définir

Action 21 : Mettre en œuvre et soutenir les projets de reconversion des friches industrielles

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

Mettre en œuvre et soutenir les projets de reconversion des friches industrielles

- **A court terme** : requalification de la friche LCAB à Bogny-sur-Meuse en partenariat avec l'EPFGE (démolition - désamiantage - dépollution) 2023-2024, puis reconversion à échéance 2026 ;
- **A moyen terme** : requalification de 3 autres friches industrielles identifiées d'intérêt communautaire à partir de 2026
  - La Persévérance à Rocroi
  - Collignon à Deville
  - Wiart-Autier à Les-Hautes-Rivières

Végétaliser/renaturer les friches qui ne peuvent pas être reconverties pour des activités économiques

Action à initier

Pilote
CCVPA

Référent
À définir

Partenaires
ADEME, EPFGE, Région, Agence de l'Eau, Etat, porteurs de projets privés, communes

Calendrier
2023-2024 : démolition-désamiantage-dépollution de la friche LCAB
2026 : reconversion friche LCAB
A partir de 2026 : requalification autres friches

Moyens financiers	Moyens humains
Friche LCAB démolition – désamiantage – dépollution : 2,8 M€ au total dont 560 000 € CCVPA	Services Développement économique, Urbanisme-habitat et Infrastructures de la CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de projets de réhabilitation de friches	1 d'ici 2026
Nombre de projets de renaturation de friches	À définir

Action 22 : Pérenniser les démarches entreprises de revitalisation des centres-villes

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

Les centralités de VPA sont en perte de vitesse (diminution de population, augmentation des logements vacants, manque de commerces, dégradation des centres-bourgs…)

Pérenniser les démarches entreprises de revitalisation des centres-villes

- S'inscrire dans le dispositif de **l'opération de revitalisation de territoire** (ORT) qui concerne les 6 bourgs centres de VPA, et le dispositif **Petites Villes de Demain** (PVD) qui couvre Bogny-sur-Meuse, Monthermé et Rocroi, afin de mettre en œuvre un projet global de revitalisation et de relancer l'attractivité de ces centralités locales.
- Renforcer l'offre de commerces et de services de proximité, notamment avec le dispositif de boutiques éphémères et avec la mise en œuvre du Programme Global de Revitalisation (PGR)
- Promouvoir la marche et les mobilités alternatives pour les courts trajets, pour un accès aux commerces et activités de proximité, avec des actions auprès des écoles du territoire

Documents de référence :

- Convention ORT signée le 20/01/2020
- Fiches actions ORT
- Projet de territoire 2021-2030
- Convention d'adhésion PVD signée le 24/06/2021
- Convention-cadre ORT et OVD signée le 28/06/2023

Action phare

Pilote
CCVPA, communes de Bogny-sur-Meuse, Les-Hautes-Rivières, Monthermé, Renwez, Rimogne et Rocroi

Référent
Pôle Urbanisme – Habitat CCVPA

Partenaires
ANCT, Banque des Territoires, Etat, DDT08, CD08, Région Grand Est

Calendrier
- Convention ORT : depuis 2020, jusqu'au 20/01/2025
- Convention PVD : jusqu'en 2026

Moyens financiers	Moyens humains
Moyens définis dans la convention ORT-PVD	Pôle Urbanisme – Habitat CCVPA chef de projet PVD recruté en août 2023

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de fiches action de la convention ORT/PVD réalisées	Réalisation de l'ensemble des fiches action
Nombre de commerces créés	

Action 23 : Accompagner et faciliter l'orientation vers les métiers de la transition

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

- Faire de la sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux, des initiations aux métiers nécessaires au territoire et à la transition écologique
- Informer sur les formations disponibles dans des secteurs porteurs (métiers du bâtiment, Poix-Terron, filière ENR ...)
- Réfléchir à des solutions pour faciliter les éventuels besoins de déplacement des étudiants (études supérieures à Charleville par exemple)
- Monter un projet de formation aux métiers de la rénovation (S'inspirer du montage réalisé par Terres de Lorraine, financé par la Région et Pôle Emploi)

Action à initier

Pilote
Ardenne Développement, CMA

Référent
Services Coopération-Jeunesse et Culture-Education CCVPA

Partenaires
CCVPA

Calendrier
2023-2029

Moyens financiers	Moyens humains
À évaluer	Services Coopération-Jeunesse et Culture-Education CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de centres de formation créés	À définir

Action 24 : Développer des circuits courts multi-filières de distribution de produits locaux

Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** CCPL

Actions portées par le PNR :

- Analyse et étude de la logistique des produits locaux entre producteurs, professionnels, restauration collective, commerces/points de vente... et éventuellement structure d'aides alimentaires en vue de la création d'un outils numérique et/ou d'investissement sur le territoire
- Formation auprès des producteurs sur la détermination des prix de vente
- Outils de sensibilisation et de communication autour des produits locaux (affiches explicatives pour les producteurs sur leur prix de vente et décomposition...)

Association L'Environnement D'Abord (LEDA)

- Agrandir le réseau des producteurs impliqués, devenir la structure coordinatrice de la distribution en circuit court sur le territoire
- Chambre d'Agriculture : les accompagner et les aider à associer le plus possible de producteurs locaux
- Communes, CC VPA : communiquer sur cette initiative
- Faire le lien avec la légumerie départementale lancée dans le cadre du Pacte Ardennes
- Distributeurs libre-service pour produits locaux

Renforcer le suivi du PAT

Lutter contre la désertion des pâtures pour leur entretien en vue de maintenir les activités agricoles et les paysages

Action à initier

Pilote
PNR des Ardennes, CCVPA

Référent
À définir

Partenaires
Chambre d'Agriculture, Association LEDA, Communes, exploitants

Calendrier
À préciser

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de circuits courts créés	À définir

Milieux naturels

Objectifs :
- Garantir la préservation et la gestion durable des milieux naturels
- Renforcer le lien des habitants à la nature et la biodiversité
- Adopter une gestion durable de la ressource en eau

4 actions

25. Soutenir la renaturation du territoire
26. Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière
27. Renforcer le lien et la proximité des habitants à la nature et la biodiversité ⭐
28. Améliorer la gestion de l'eau

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Séquestration carbone du territoire	121 000 tCO2e 106 000 tCO2e en 2019
Part des émissions locales séquestrées	106% 51% en 2019

Action 25 : Soutenir la renaturation du territoire

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** CCPL

Objectif *: Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme à travers notamment la Trame Verte et Bleue du SCOT*

Le SCOT a pour but de décliner la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale du SRADDET, à travers 4 sous-trames :

- Milieux humides
- Milieux aquatiques
- Milieux ouverts
- Milieux boisés

Le PNR des Ardennes porte également des actions en faveur du maintien et du développement des continuités écologiques

- Travaux de plantation (haies, bosquets, vergers, prairies fleuries, etc.)
- Restauration des zones humides ordinaires
- Maintien des prairies naturelles – Collectif agriculteurs
- Etude de faisabilité pour la création de passages à faune sur le territoire du PNR
- Communication et sensibilisation

- **Accompagner les exploitants agricoles dans la reconstitution et la plantation de haies**

- **Reboiser avec des essences locales et traditionnelles et cibler les parcelles les plus appropriées**

- **Inciter les communes à acquérir les zones remarquables**

Action à initier

Pilote
PNR des Ardennes

Référent
Pôle environnement

Partenaires
Chambre d'Agriculture, ONF, Conservatoire de la Biodiversité, ReNArd, OFB

Calendrier
À définir avec le PNR

Moyens financiers	Moyens humains
PNR : 15 000 € de fonctionnement, 70 000 € d'investissement en 2023 Prévus annuellement au budget en fonction des financeurs (Agence de l'Eau : 80% de subventions)	Service Valorisation des ressources naturelles du PNR (1ETP)

Indicateur de suivi	Objectif
Indicateurs de suivi du PNR	Objectifs du PNR

Action 26 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Enjeu de diversifier les essences en parallèle du plan de gestion

- Suivre et accompagner les actions de l'ONF en matière de gestion durable de la ressource forestière
- Renforcer la communication entre l'ONF et les collectivités
  - *Les EPCI peuvent être des démultiplicateurs de la communication entre l'ONF et les communes*
  - *Organiser et pérenniser des rencontres (a minima annuelles) entre la CCVPA et l'ONF*

- Soutenir l'installation d'ETF (Entreprises de Travaux Forestiers) sur le territoire pour répondre au besoin de main d'œuvre de l'ONF (si ces entreprises sont prêtes à s'installer, l'ONF peut leur garantir de l'activité/une visibilité pluriannuelle)
  - *Leviers d'action ECPI : aides à l'embauche, aides au montage de contrats, mise à disposition de foncier, …*

- Travailler avec la Fédération de chasse pour réduire le déséquilibre forêt-gibier – développer des plans de chasse moins locaux

- Renforcer de manière commune et concertée la communication à destination du grand public pour expliquer comment la forêt est gérée (exemple : les gens ne comprennent pas pourquoi les coupes rases dues aux scolytes sont faites)

Action à initier

Pilote
ONF, PNR, communes

Référent
Pôle environnement

Partenaires
CCVPA, CRPF, Fransylva 08, Fédération de chasse, syndicats forestiers

Calendrier

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	Services ONF et PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions menées en partenariat entre l'ONF, le PNR, les communes et la CCVPA	À définir
Nombre d'opérations de communication à destination du grand public	Au moins 2 par an

Action 27 : Renforcer le lien et la proximité des habitants à la nature et à la biodiversité

Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM CAAM **CCVPA** **CCAT** CCPL

- **Sensibiliser et informer des publics Natura 2000**
  - Conception, diffusion d'un bulletin d'information annuel (l'Arduinna)
  - Conception, réalisation et pose de panneaux d'information
  - Animations grand public (sorties nature, animations canoë, ciné-débats…) et scolaires
  - Réédition de documents et outils pédagogiques (guides pédagogiques, jeux, …)
  - Outils de sensibilisation Quiétude attitude (banderoles de matérialisation des zones, affiches, posters,…)
- **Animations de découverte - Rendez-vous du Parc**
  - Coordonner les animations de découverte
  - Organiser, coordonner, éditer un support de promotion des rendez-vous avec le Parc
  - Poursuivre et développer de nouveaux programmes d'éducation à l'environnement dans les écoles : randonnées contées, réserves naturelles, …
- **Mener des interventions en milieu scolaire**
  - Stratégie éducative à destination des scolaires
  - Mise en place des animations en coordination avec l'inspection d'académie
- **Promouvoir les jardins partagés et de l'agriculture en ville et les projets d'écologie participative** (vergers, conservatoires, arboretum)
- Projets de renaturation de friches en jardins-forêts partagés

Mobiliser les acteurs associatifs et culturels du territoire :

- Association ReNArd (Regroupement des Naturalistes Ardennais) à Poix-Terron : balades biodiversité, éducation à l'environnement, ...
- Centre socio-culturel Aymon Lire à Bogny-sur-Meuse
- Musée de la forêt à Renwez

Action phare

Pilote
PNR des Ardennes

Référent
Référent PNR : à définir
Référent ONF : à définir
Pôle environnement CCVPA

Partenaires
Communes, association ReNArd, Aymon Lire, Associations de chasse

Calendrier
Depuis la création du Parc (2011)
Fin en 2026

Moyens financiers	Moyens humains
Prévus annuellement au budget en fonction des financeurs PNR : 26 000 € de fonctionnement et 4 000 € d'investissement en 2023	Service promotion du territoire du PNR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions de sensibilisation organisées à destination du grand public	Déterminé annuellement
Nombre d'opérations dans les écoles	Déterminé annuellement

Action 28 : Améliorer la gestion de l'eau

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

- Créer des aides pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie
- S'appuyer sur les leviers urbanistiques : lever les contraintes, encourager ou imposer la récupération d'eau, etc.

Meilleure gestion de l'eau potable et de l'assainissement
- Communes - partage de bonnes pratiques

Action à initier

Pilote
Communes, Syndicats d'eau, CCVPA

Référent
Pôle environnement CCVPA

Partenaires
Communes, syndicat des eaux, agence de l'eau

Calendrier
À définir

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
Rendement du réseau de distribution d'eau	À définir
Qualité de l'assainissements collectifs	À définir

Energies renouvelables

Objectifs :
- Renforcer la connaissance des potentiels d'énergie renouvelable
- Déployer des projets d'énergie renouvelable sur le territoire à toutes les échelles

4 actions

29. Renforcer la connaissance des potentiels d'énergie renouvelable
30. Déployer des installations photovoltaïques sur les zones d'activités, parkings, hangars, etc…
31. Soutenir les projets citoyens et participatifs
32. Inciter les communes à tendre vers l'indépendance énergétique

Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Production d'énergie renouvelable du territoire	325 GWh *222 GWh en 2019*
Part de la consommation énergétique couverte par la production locale	65% *31% en 2019*

Action 29 : Renforcer la connaissance des potentiels d'énergie renouvelable

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

Dans le souhait de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire, la Communauté de Communes peut suivre, accompagner ou initier sous différentes formes des projets dans cette optique.

- Faire une étude sur l'opportunité de développer de la micro-hydroélectricité
- Continuer à étudier par des pré diagnostic les opportunités en solaire
- Etudier le potentiel d'une filière bois-énergie et d'une filière pellets
- Etudier le potentiel de la géothermie
- Cartographier le potentiel solaire avec précision sur CCVPA
- Faire des agriculteurs des acteurs contribuant à la production énergétique renouvelable locale (solaire, méthanisation) et évaluer le potentiel de développement de méthaniseurs à l'échelle de micro-projets soit au niveau de l'exploitation (cf. DOO du SCoT Nord-Ardennes)

Action à initier

Pilote
CCVPA, communes

Référent
Service Urbanisme – Habitat – Transition écologique CCVPA

Partenaires
PNR des Ardennes, ALE08, Chambre d'Agriculture, Les Communes Forestières, ADEME, ONF, SAS ERC VPA

Calendrier
À partir de 2024 : étudier les potentiels de développement des ENR sur les communes

Moyens financiers	Moyens humains
financement possible ADEME / Région GE pour les projets	Service Urbanisme – Habitat – Transition écologique CCVPA pour centraliser l'information Agents des communes

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'études réalisées sur les potentiels de développement de filières EnR	Au moins 2 filières étudiées

Action 30 : Déployer des installations photovoltaïques sur les zones d'activités, parkings, hangars, …

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

En s'appuyant sur la cartographie précise du potentiel solaire pouvant être réalisée (cf Action 29)

- Mise en œuvre du déploiement de panneaux photovoltaïques
- Développer de nouveaux parcs photovoltaïques sur toiture
- Collectivité : lancer un AAP pour la couverture des parkings non végétalisés

Remarque : la loi sur l'accélération des énergies renouvelables oblige les parkings d'une surface supérieure ou égale à 1500m² à s'équiper de panneaux solaires

- Suivre et encourager les installations PV en projets chez des acteurs privés

Action à initier

Pilote
CCVPA

Référent
Service Urbanisme – Habitat – Transition écologique de la CCVPA

Partenaires
ALE08, SAS ERC VPA

Calendrier
Action pluriannuelle

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	Service Urbanisme – Habitat – Transition écologique de la CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Installations photovoltaïques (puissance ou surface)	À définir selon le potentiel identifié dans l'étude

Action 31 : Soutenir les projets citoyens et participatifs

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

La démarche PCAET portée nécessite d'être menée avec les différents acteurs (institutionnels, associatifs, économiques, …). Certains de ces partenaires et plusieurs citoyens se sont investis dans la phase d'élaboration du plan, en étant présents aux réunions de concertation. Néanmoins, la faible participation citoyenne constatée lors des réunions publiques montre une faible implication des habitants dans l'élaboration du PCAET. Forte de ce constat, les Communautés entendent renforcer l'animation territoriale, de manière à inclure tous les acteurs locaux dans sa démarche Plan Climat, par une animation territoriale large et impliquante.

- Communiquer : la collectivité est prête à accompagner des projets, faire du lien avec les acteurs techniques, …
- Communiquer sur les projets en cours
- Communiquer sur les projets réalisés dans les Crêtes Préardennaises : les Ailes des Crêtes, réseau de chaleur bois de Clavy-Warby, …

Action à initier

Pilote
CCVPA

Référent
Service Urbanisme – Habitat – Transition écologique de la CCVPA

Partenaires
SAS ERC VPA et tous les autres projets citoyens à venir

Calendrier
A partir de 2024

Moyens financiers	Moyens humains
	Service urbanisme CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de communication réalisées	À définir
Nombre de projets citoyens sur le territoire	Un collectif en formation d'ici la fin du Plan Climat

Action 32 : Inciter les communes à tendre vers l'indépendance énergétique

Périmètre : CCVPA

CCVPA CAAM CCARM CCAT CCPL

- Sensibilisation des communes de VPA
- Informer sur le potentiel du mix énergétique en priorité sur les bâtiments communaux

Action à initier

Pilote
CCVPA

Référent
Service Urbanisme – Habitat – Transition écologique de la CCVPA

Partenaires
Communes, Région, ADEME

Calendrier
À partie de 2024

Moyens financiers	Moyens humains
	Service urbanisme CCVPA

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de réunions d'information avec les communes	1 par an au minimum

Fiches actions détaillées
CC Portes du Luxembourg

PLAN CLIMAT
Territoire Nord Ardennais

Programme d'action des Portes du Luxembourg

PCAET SCoT Nord Ardennes

Mai 2023

Portes du Luxembourg
Communauté de Communes

BL évolution

PLAN CLIMAT
Territoire Nord Ardennais

Thématique	Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030			
Mobilités	**Emissions de gaz à effet de serre des transports**	13 000 tCO2e -60% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie des transports**	73 GWh -43% par rapport à 2019
Bâti et urbanisme	**Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel**	11 200 tCO2e -56% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie du secteur résidentiel**	165 GWh -31% par rapport à 2019
	Emissions de gaz à effet de serre de l'industrie	10 300 tCO2e -53% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie de l'industrie**	173 GWh -16% par rapport à 2019
Economie locale et alimentation	**Emissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire**	2 800 tCO2e -65% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie du secteur tertiaire**	30 GWh -37% par rapport à 2019
	Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	108 000 tCO2e -7% par rapport à 2019	**Consommation d'énergie du secteur agricole**	19 GWh -24% par rapport à 2019
Espaces et ressources naturelles	**Séquestration carbone du territoire**	75 000 tCO2e 65 500 tCO2e en 2019	**Part des émissions locales séquestrées**	97% 47% en 2019
Energies renouvelables	**Production d'énergie renouvelable**	454 GWh 224 GWh en 2019	**Part de la consommation d'énergie couverte**	98% 35% en 2019

Thématique 1
Mobilité

1. Réduire les besoins de déplacements en développant des services de proximité

2. Développer des infrastructures cyclables

3. Mettre en place une prime vélo

4. Poursuivre les travaux du diagnostic de mobilité et explorer les opportunités de connexions inter-EPCI et intermodalités

5. Mettre en place un service de transport à la demande

6. Développer le réseau de bornes électriques

7. Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV

Action 1 : Réduire les besoins de déplacements en développant des services de proximité

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

Avoir accès à plus de services de proximité permet de réduire les déplacements des habitants du territoire et ainsi de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées.

Mesures initiées et perspectives :

- Développer des services en ligne pour les habitants liés aux compétences (urbanisme, eau-assainissement, etc.…)
- Aménager une nouvelle Maison France Service en lien avec les services de la Communauté de Communes - *Rachat et aménagement de l'ancien LIDL de Carignan pour intégrer la Maison France Services et les services de la CCPL au sein d'une même structure.*
- Faciliter l'exercice des professionnels de santé et favoriser de nouvelles installations – développement de la télémédecine
- Développer le réseau de bibliothèques du territoire avec un système de navette - inscription gratuite, possibilité de rendre les ouvrages dans tous les établissements

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
Services de la CCPL

Partenaires
Communes, CPTS

Calendrier
Début 2023 signature CLS
2023 – 2024 – Maison France Services

Moyens financiers	Moyens humains
Maison France Service : 1 644 838 € HT, cofinancement Etat (30%) et CD08 (10%)	Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'utilisateurs des nouveaux services en ligne	À définir
Nombre d'utilisateurs télémédecine	À définir
Nombre d'installations de médecin	À définir

Action 2 : Développer des infrastructures cyclables

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

Investir dans des infrastructures cyclables de qualité permet de sécuriser la pratique du vélo sur le territoire et d'attirer plus d'usagers.

Plusieurs projets d'infrastructures cyclables sont prévus sur le territoire :

- La liaison en projet Carignan-Douzy
- Liaison cyclable à l'étude pour relier 2 voies vertes et créer une boucle Raucourt et Chémery
- Voie cyclable Mouzon Stenay

Ce type de projets peut être inscrit dans le schéma de valorisation des itinéraires cyclables afin d'assurer une coordination et une harmonisation des projets d'infrastructures dédiées au vélo

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
Services de la CCPL

Partenaires
Communes, Département des Ardennes (service Tourisme)

Calendrier
2023 : Carignan Douzy début travaux

Moyens financiers	Moyens humains
	Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de km de voies cyclables	25

Action 3 : Mettre en place une prime vélo

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

Afin d'encourager à la pratique du vélo du vélo sur le territoire des mesures incitatives pour accompagner l'achat de vélo peuvent avoir un impact fort.

Depuis le 1e mars 2023, la Communauté de Communes a mis en place une prime à l'achat de vélo dans un commerce du Département :

- Une aide de 33% plafonnée à 200€ pour les vélos, à assistance électrique ou non, neufs ou d'occasion.
- Une aide de 40% avec un plafond de 300€ pour un vélo « conçu et assemblé en France ».

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
Service Habitat-Urbanisme de la CCPL

Partenaires
Communes

Calendrier
Mars 2023 : Déploiement de la prime

Moyens financiers	Moyens humains
20 000€ par an	Services de la Communauté de Communes

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de bénéficiaires de la prime	

Action 4 : Poursuivre les travaux du diagnostic de mobilité et explorer les opportunités de connexions inter-EPCI et intermodalités

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

En 2022 , la CCPL a réalisé un diagnostic de mobilité. Plusieurs opportunités de développement de connexions inter-EPCI et avec les territoires voisins en Belgique ont été identifiés.

Mesures à mettre en œuvre et perspectives:

- Etudier la prolongation d'une ligne de bus depuis la Belgique

L'AOT Wallonie a continué ses études et plusieurs échanges ont eu lieu entre les différents partenaires, Trois sites ont été identifiés pour accueillir les futurs arrêts de bus à Carignan et Pure. La CCPL se chargera de l'aménagement des arrêts sur son territoire.

- Approfondir l'étude de certaines connexions avec les EPCI voisins (ligne de transports en commun, axes de covoiturage etc…)

Un autre levier d'action identifié est l'intermodalité : développement d'arrêt de bus à proximité des aires de covoiturage

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
Service de la CCPL

Partenaires
EPCI voisins, AOT Wallonie

Calendrier
À définir

Moyens financiers	Moyens humains
100 000 euros inscrits dans le PTRTE pour la prolongation de la ligne de bus belge	Services de la Communauté

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de liaisons développées	

Action 5 : Mettre en place un service de transport à la demande

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

Une des pistes identifiées par le diagnostic de mobilité était la mise en place d'une offre de transport de proximité.

La CCPL a été sollicitée en parallèle par Familles Rurales pour la mise en place d'une solution de mobilité à l'échelle du territoire. Suite à plusieurs échanges est né un service de transport de proximité "Transport'moi" mi-novembre 2022.

Ce service, dont la gestion est assurée par Familles Rurales, a une dimension solidaire. Il vise à accompagner les habitants du territoire, qui n'ont pas de véhicule ou le permis de conduire, dans leurs déplacements quotidiens (rendez-vous médicaux, démarches administratives, marchés, ...).

Le service se compose de deux grands axes :

- une navette collective qui assure une desserte vers les marchés locaux et Sedan
- une conduite assurée par des chauffeurs-bénévoles.

Suite à une année de fonctionnement de cette offre, un bilan sera réalisée et une montée en puissance pourra être organisée en fonction des retours remontés et besoins identifiés.

Action en cours

Pilote
Familles Rurales

Référent
Familles Rurales et Service Habitat-Urbanisme de la CCPL

Partenaires
CCPL

Calendrier
14 novembre 2022 : lancement du service

Moyens financiers	Moyens humains
70 000€ / an	Services de la Communauté

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'usagers du service	À définir

Action 6 : Développer le réseau de bornes de recharges électriques

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

La Communauté de Communes a engagé en 2017 la pose de 3 bornes de recharge de véhicules électrique en prenant la compétence IRVE. Elle a ensuite délégué à la FDEA la maitrise d'ouvrage pour le développement du réseau IRVE avec 3 nouvelles bornes en 2021. Les Portes du Luxembourg souhaitent continuer cette démarche en densifiant le réseau autour du schéma d'aires de covoiturage et de mobilité en construction.

- Evaluer les besoins en accès aux nouvelles énergies pour les véhicules du territoire (hydrogène, biocarburants, électricité etc.) ;
- Inciter les exploitants à installer et exploiter des bornes de recharge ;
- Informer les bailleurs sur les obligations, pour tous bâtiments neufs, de pré-équiper pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles résidentiels (cf. loi "LOM") ;
- Action à articuler avec le potentiel déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings (possibilité de recharge directe des véhicules)

Action en cours

Pilote
FDEA, CCPL

Référent
Services de la CCPL

Partenaires
Région Grand Est

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel fort de décarbonation du transport routier • Amélioration de la qualité de l'air	• Coût à l'achat des véhicules pour les particuliers, entreprises et collectivités • Coût de l'installation et entretien des bornes de rechargement

Moyens financiers	Moyens humains
	Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de bornes de recharge installées	A définir avec la FDEA
Pourcentage de véhicules électriques sur le territoire	

Action 7 : Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Hydrogène

Le gisement de consommation actuel est insuffisant pour avoir une unité hydrogène sur le territoire

- Etudier les gisements de consommation possibles : demande industrielle, TER, etc.
- Etudier le potentiel de développement d'une filière hydrogène (partenaire : SEM EnR)
- Point de vigilance : veiller à un approvisionnement en hydrogène bas-carbone (hydrogène vert, jaune)

Biogaz

Une filière peut voir le jour à l'échelle du SCoT ou des Ardennes : déchets agricoles méthanisables, gisement de consommation pour les flottes de bus/de camions

- Réaliser une étude sur les gisements de production de biogaz à l'échelle départementale et les potentiels de consommation
- S'appuyer sur les démarches de décarbonation des flottes de véhicules de transports en commun et de collecte des déchets

Transport et logistique

- Accompagner ou suivre le projet d'étude territoriale des flux de transport de marchandise de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
    - Suivre les réunions de restitution auprès des transporteurs
- Accompagner ou suivre le projet de schéma d'orientation de stations multi énergie de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
- Accompagner ou suivre le projet d'étude de rétrofit sur du transport fluvial de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)

Action moyen terme

Pilote
EPCI, Région

Référent
À définir

Partenaires
EPCI du SCOT, SEM EnR
Département, GRDF

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre significatif dans les transports et l'industrie • Potentiel de renforcement de l'autonomie énergétique du territoire • Amélioration de la qualité de l'air	• Pas de réduction de la consommation énergétique • Difficulté de mise en œuvre • Démarche à moyen terme

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer Département des Ardennes / Etat / région Grand Est	Services dédiés du Département et Région

Indicateur de suivi	Objectif
Etudes de gisements réalisées	Vers 2025
Nombre de stations multi énergies sur le territoire du SCOT	

Thématique 2 - Bâti et urbanisme

8. Mettre en œuvre l'Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat

9. Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers

10. Mettre en place des rénovations énergétiques sur le bâti public

11. Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme – PLUi en cours de rédaction

12. Améliorer la performance énergétique des logements sociaux

13. Mettre en place un permis de louer

Action 8 : Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Périmètre : CCPL et CAAM

CCPL **CAAM** CCVPA CCAT CCPL

PTRTE

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg a décidé de se lancer dans la mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Ardenne Métropole. Ce dispositif se substituera au PIG « Habiter Mieux en Ardennes ». A terme, cette OPAH vise à proposer un programme plus complet et plus adapté aux besoins du territoire. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs seront définis à l'issue des études pré-opérationnelles menées par le cabinet Urbam conseil. Il intégrera également les programmes ORT et Petites Villes de Demain.

Pour les propriétaires occupants, l'objectif de travaux d'amélioration énergétique est un gain minimum de 35%.

- Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation (énergétique, accessibilité et décence) en lien avec les aides de l'ANAH
- Les aides volontaires : les EPCI ont la possibilité de compléter leurs interventions d'aides volontaires : façade, toiture, logements communaux,
- Le dispositif « points noirs » de la Région Grand Est, est également un fond d'accompagnement mobilisable par les EPCI engagés

L'OPAH est aujourd'hui opérationnelle. Les deux collectivités travaillent en partenariat avec l'opérateur sur les différents aspects (communication, suivi, …).

Moyens financiers	Moyens humains
Mobilisation d'environ 100 K€ de subventions par an	SOLIHA

Action en cours

Pilote
SOLIHA

Référent
COMAL.SOLIHA 51

Partenaires
Etat, ANAH , Région, CCPL, Ardenne Métropole, Communes

Calendrier
2022 - 2026 : OPAH RR

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	• Mobilisation des propriétaires • Vacance en indivision • Bouquet de travaux non incitatif

Indicateur de suivi	Objectif
Avancement selon programme annexé à la convention avec l'ANAH	Objectifs de la convention
Nombre de dossiers ANAH accompagnés	À définir

Action 9 : Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers

Périmètre : CCPL et CAAM

CCPL **CAAM** CCVPA CCAT CCPL

PTRTE

La CCPL a répondu conjointement à l'AMI du SARE avec Ardenne Métropole dans le but d'offrir un accompagnement le plus qualitatif possible aux habitants, aux entreprises et aux personnes publiques. Les deux EPCI ont mandaté SOLIHA qui recrutera le Conseil FAIRE, missionnée pour conseiller les pétitionnaires dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Les ménages non éligibles à l'OPAH sont redirigés vers le programme SARE.

Communication et organisation d'événements

- Communiquer et organiser des évènements (journées de formation et/ou de sensibilisation aux matériaux bio-sourcés, à l'éco-construction et/ou l'autorénovation ; communication auprès du grand public ; organiser des témoignages, des retours d'expérience, des visites de maisons rénovées, d'installations EnR performantes, …)

Action phare

Pilote
SOLIHA

Référent
SOLIHA 08

Partenaires
CCPL

Calendrier
Mise en place du service en 2021

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	

Moyens financiers	Moyens humains
20 K€ annuels	SOLIHA

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de dossiers accompagnés par SOLIHA	À définir
Nombre d'événements auquel le service participe	À définir

Action 10 : Mettre en place des rénovations énergétiques sur le bâti public

Périmètre : CCPL

CCPL **CAAM** CCVPA CCAT CCPL

PTRTE

Les 50 communes qui composent les Portes du Luxembourg possèdent environ 500 bâtiments publics (logements, écoles, mairies, salles communales, salles de sports…) qui ont pour la plupart plus de 20 ans et sont de gros consommateurs d'énergies fossiles.

L'objectif est de pouvoir accompagner les communes dans leurs études et travaux de rénovation.

Avancement de l'action :

Engagement d'un marché de prestation en cours avec ENERCOOP pour l'étude des bâtiments.

Action phare

Pilote
CCPL

Référent
À définir

Partenaires
Communes,
Etat-DDT, Région,
Département,
prestataire ENERCOOP

Calendrier
2023 : réalisation des études

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES • Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	

Moyens financiers	Moyens humains
20 K€	ENERCOOP pour l'étude des bâtiments

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de dossiers accompagnés par SOLIHA	
Nombre d'événements auquel le service participe	

Action 11 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme – PLUi en cours de rédaction

Périmètre : SCOT et CCPL

CCPL **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

- **Réaliser un guide sur la façon d'intégrer les enjeux climat-énergie dans les documents d'urbanisme**
  - Fourniture d'une note d'intégration des enjeux climat-énergie
  - Etudier la conciliation entre architecture climatique et préservation du patrimoine, les solutions de végétalisation et de désimperméabilisation les plus vertueuses et les plus faciles à mettre en œuvre.
- **Intégrer les enjeux du PCAET au Schéma de Cohérence Territoriale**
- **Intégrer dans le PLUi en cours de rédaction les recommandations issues de la Note d'intégration des enjeux climat-énergie**
  - Evaluer les contraintes urbanistiques et travailler avec les services de l'Etat pour adapter les constructions et rénovation aux contraintes réglementaires et climatiques (Exemple toitures en secteur protégé)
  - Végétaliser et désimperméabiliser progressivement les centres-villes et communes en suivant les préconisations du guide : cibler en priorité les cours d'écoles, les places de villes/villages, les ilots de chaleur, la voirie
  - Faciliter/encourager l'installation de récupérateurs d'eau de pluie : s'appuyer sur les leviers urbanistiques (lever les contraintes, encourager ou imposer la récupération d'eau, etc.)
- **Accompagner la production de logements et d'activités économiques sur la ville (dents creuses) et le développement de nouvelles façons d'habiter et de construire en vue d'intégrer les contraintes de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**
- **Intégrer le principe d'un urbanisme favorable à la santé (accès aux soins, bruit, espaces verts, luminosité etc.)**

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
À définir

Partenaires
Agence d'urbanisme, bureaux d'étude urbanisme

Calendrier
Calendrier du PLUi

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Adaptation au changement climatique • Biodiversité • Ressource en eau • Exemplarité des collectivités	• Effets attendus à moyen terme

Moyens financiers	Moyens humains

Indicateur de suivi	Objectif
Intégration des enjeux dans le PLUi	Lien fort entre les deux documents

Action 12 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Bailleurs sociaux : Espace Habitat, Habitat 08

- Organiser des réunions entre les EPCI, Espace Habitat et Habitat 08 pour coordonner les démarches de rénovation portant sur les logements sociaux
- Travailler avec les bailleurs sociaux en vue de l'amélioration des performances thermiques des logements en les incitant à lancer des programmes de rénovation
- Recenser les personnes en précarité et ayant des difficultés à assurer leurs dépenses liées à leur consommation énergétique et travailler avec les bailleurs sur des communications ciblées pour l'optimisation de cette consommation

Action en cours

Pilote
EPCI & PNRA

Référent
Service OPAH / PGR

Partenaires
CCARM, CCVPA, CCAT
Communes
Partenaires de l'OPAH

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Lutte contre la précarité énergétique • Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie • Potentiel fort de réduction des émissions de GES (indirect) • Amélioration du cadre de vie	• Coût des opérations suivant celui des matériaux • Absence de pouvoir de contrainte sur les bailleurs

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Service OPAH / PGR

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de réunions de coordination	2 par an
Nombre d'opérations de rénovation	À définir selon les objectifs définis avec les bailleurs sociaux

Action 13 : Mettre en place un Permis de louer

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Le permis de louer visera notamment à contraindre les bailleurs privés à rénover leurs biens (les bailleurs sociaux sont assez engagés sur la question).
La décision d'instaurer le permis de louer sera à l'initiative des communes intéressées par le dispositif et qui rencontrent des problématiques sur le sujet, leur permettant de renforcer leur pouvoir de police.

- **Communiquer auprès des propriétaires bailleurs sur** l'interdiction à venir de la mise en location des passoires thermiques (G en 2025, F en 2028) pour les inciter à les rénover

- **Etudier la mise en place d'un Label Qualité Logement à l'échelle de l'EPCI**

Cf. exemple du projet de la CC Ardenne Thiérache

- **Evaluer la mise en place d'un Permis de louer** en vue de garantir que les logements mis à la location soient dignes et présentent des performances thermiques supérieure à un certain seuil

- **Coordonner le projet de permis de louer à l'échelle du SCoT** afin d'impliquer tous les bailleurs et propriétaires de biens et d'éviter un exode des populations les plus fragiles

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Services CCPL

Action en cours

Pilote
Communes, 5 EPCI du SCoT

Référent
Service des EPCI

Partenaires
SCOT

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Lutte contre la précarité énergétique • Adaptation au changement climatique	• Baisse du nombre de logements mis en location Nécessité d'accompagner certains propriétaires vers la rénovation

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de communication	2/an
Mise en place d'un Label Qualité Logement CCPL	Selon date de mise en place du permis de louer
Mise en place d'un Permis de louer CCPL	A coordonner avec les autres EPCI

Thématique 3 – Economie locale et alimentation

14. Réhabiliter ou renaturer les friches du territoires

15. Mettre en place la collecte des déchets en apport volontaire et la tarification incitative

16. Être exemplaire en matière de traitement des déchets en interne – compostage

17. Mettre en place une ressourcerie sur le territoire

18. Soutenir le développement de l'économie circulaire

19. Poursuivre le développement du tourisme vert

20. Bonifier les aides accordées par la collectivité en fonction de critères environnementaux

21. Développer l'autonomie alimentaire du territoire

22. Accompagner le développement de la vente directe

23. Développer les circuits courts et les produits locaux dans la restauration collective

Action 14. Réhabiliter ou renaturer les friches du territoire

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

Réhabilitation de la friche de Blagny
Les 8 000 m² de terrains et bâtiments de la friche industrielle Petitjean ont été acquis par la Communauté de Communes. L'objectif de cette entité est de pouvoir recréer sur ce site une pépinière d'entreprises.
Réhabilitation de la friche Sommer de Mouzon
La CCPL et la Commune de Mouzon portent un projet de reconversion de cette ancienne usine textile sur une surface de 3ha, avec l'appui de l'EPFGE
Renaturation de la friche Oudin de la Ferté sur Chiers -zone inondable
Parmi les projets potentiels figurent la démolition du bâtiment ou un projet de résidence pour les personnes âgées
Friche Bière à moyen terme
La commune de Carignan envisageait de démolir le bâtiment pour créer un espace public. Cependant, le projet connait aujourd'hui quelques difficultés, la structure bâtie étant dans un état de dégradation avancée et étant imbriquée dans les remparts de la commune, protégés au titre des monuments historiques.

	Moyens financiers	Moyens humains
Réhabilitation de la friche de Blagny	100 000€ d'études (80 000€ EPFGE, 10 000€ Blagny, 10 000€ CCPL)	Services CCPL
Réhabilitation de la friche Sommer de Mouzon	100 000€ d'études (80 000€ EPFGE, 10 000€ Mouzon, 10 000€ CCPL)	
Réhabilitation de la friche Oudin de la Ferté sur Chiers	Programme d'actions en cours d'arbitrage et de chiffrage en fonction des subventions possibles	
Friche Bière	A définir en fonction des subventions possibles	

Action en cours

Pilote
CCPL, Communes de Blagny, Mouzon, La Ferté-sur-Chiers, Carignan

Référent
Service Habitat-Urbanisme de la CCPL

Partenaires
Région Grand Est, Etat, Département, EPFGE

Calendrier
2023-2024 : 3 premiers projets

Friche Bière à moyen terme

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire	

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de friches réhabilitées / renaturées	4

Action 15 : Mettre en place la collecte des déchets incitative permettant la réduction à la source

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

L'objectif est ici d'identifier les différents modes possibles de financements incitatifs pour réduire les déchets et améliorer le tri à la source sur l'ensemble du territoire des Portes du Luxembourg,
Pour cela, un travail d'appropriation et d'adhésion à la démarche, tant des élus que des usagers sera réalisé,
La mise en œuvre de ce service pourra prendre plusieurs formes, avec par exemple :

- **Collecte des déchets en apport volontaire**

Le projet consiste à équiper 20 communes de points de regroupement pour la collecte en apport volontaire des déchets ménagers, des recyclables et du verre. Les points d'apport volontaire seront implantés dans des endroits stratégiques des communes facilitant l'accès aux usagers. Les foyers seront munis de badges pour accéder aux bornes à déchets ménagers.
Un premier groupe de communes a déjà été équipé.

- **Démarche incitative**

En janvier 2023, la redevance incitative sera instaurée sur les communes équipées en PAV. Elle ne s'appliquera qu'aux déchets ménagers.

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
Service Déchets de la CCPL

Partenaires
VALODEA, Etat, ADEME, Région

Calendrier
Phase 2 : 2023 - 2024

Moyens financiers	Moyens humains
Collecte : 650 000,00 € Redevance incitative : 50 000,00 €	Service Déchets, VALODEA

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de communes équipées de points de regroupement pour la collecte	20 en 2024

Action 16 : Développer une exemplarité en matière de traitement des biodéchets

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

La collectivité souhaite développer l'exemplarité au niveau du compostage dans les établissements publics.
L'installation de points de compostage dans les établissements scolaires, les crèches, les EHPAD ou toute autre structure publique ou associative.

Plusieurs actions pourront être réalisées :
- Fourniture de composteurs
- Mise en place de formations au compostage

Action phare à initier

Pilote
CCPL

Référent
Service Déchets de la CCPL

Partenaires
VALODEA, ARCAVI

Calendrier
A partir de 2023

Moyens financiers	Moyens humains
Coût du composteur	Service Déchets de la CCPL

Indicateur de suivi	Objectif
Quantité de déchets compostés	À définir

Action 17 : Mettre en place une ressourcerie sur le territoire

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

La Communauté de Communes envisage pour le Service Déchets la création d'un centre d'exploitation pour remplacer l'actuel bâtiment en location et qui ne répond plus aux exigences du service. En effet, Il manque une fosse pour effectuer les réparations, des emplacements dédiés aux stockages des véhicules, mais aussi une aire de lavage, des vestiaires et des sanitaires pour le personnel, ainsi que des bureaux.

Ce sera aussi l'occasion de créer une ressourcerie.

Action phare à initier

Pilote
CCPL

Référent
Service Déchets de la CCPL

Partenaires
VALODEA, Etat, ADEME, Région

Calendrier
2025

Moyens financiers	Moyens humains
1,5 M€	Service Déchets

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'adhérents à la ressourcerie	À définir

Action 18 : Soutenir le développement de l'économie circulaire

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Mettre en place le dispositif *Factoryz* (Ecologie Industrielle Territoriale)
Principe : chaque EPCI dispose d'une page Factoryz qu'elle anime pour les entreprises de son territoire via son service de développement économique
Objectif : permet la mutualisation de ressources entre les acteurs économiques du territoire (compétences, équipements, infrastructures, flux matière, …)
Coût : 3 000 € acquisition outil personnalisé + 1 000 € adhésion CECOIA + 1 500 € cotisation Factoryz

Soutenir et communiquer sur le label Répar'Acteur porté par la Chambre des Métiers : Le label "Répar'Acteur" permet de positionner les professionnels référencés en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Ils participent ainsi à la réduction des déchets tout en prolongeant la vie des objets.

Action phare à initier

Pilote
CCPL

Référent
Service développement économique de la CCPL

Partenaires
Bell'Occas, CECOIA, Emmaus, Banque des Territoires, associations d'insertion, porteurs de projets privés

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire • Réduction de l'empreinte matière et l'empreinte carbone des habitants	

Moyens financiers	Moyens humains
Factoryz : 4 000€ d'acquisition et d'adhésion, puis 1 500€ par an	Services Chambre des métiers CCPL : service développement économique

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'EPCI adhérentes à Factoryz	5
Nombre de projets d'économie circulaire mis en place sur le territoire	À définir

Action 19 : Poursuivre le développement du tourisme vert

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

- A l'échelle géographique des 5 intercommunalités, le SCoT Nord Ardennes va fixer des objectifs sur le tourisme :
  - *Développement d'activités économiques et touristiques qui participent à la construction d'une identité touristique commune*
  - *Création de parcours touristiques, déploiement de destinations touristiques, développement d'un tourisme à l'image du territoire*
- Le PADD du PLUi va définir les orientations choisies pour la CCPL
- Le règlement du PLUi (zonage) peut ensuite délimiter les zones constructibles spécifiquement dédiées à l'accueil d'activités touristiques
- Le règlement écrit du PLUi va définir des règles pour cerner les types d'activités autorisées et/ou les types d'activités soumises à conditions

Action moyen terme

Pilote
CCPL

Référent
Service tourisme de la CCPL

Partenaires
AD Tourisme

Calendrier
2023-2029

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	Service tourisme

Indicateur de suivi	Objectif
À définir	À définir

Action 20 : Bonifier les aides accordées par la collectivité en fonction de critères environnementaux

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

Sur le même modèle que la bonification opérée sur la prime vélo, développer des critères environnementaux permettant de bonifier les aides accordées aux acteurs économiques (tourisme etc…). Dans un objectif de favoriser des pratiques vertueuses auprès des acteurs économiques du territoire.

Action phare à initier

Pilote
CCPL

Référent
À définir

Partenaires

Calendrier
2024

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'aides avec bonification environnemental	2

Action 21 : Développer l'autonomie alimentaire du territoire

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

Convention de partenariat et de financement en vue de mettre à disposition de l'ingénierie Chambre d'agriculture pour la mise en place des actions de la politique agricole de la CCPL :

La Commission agricole de la CCPL souhaite développer des actions afin d'améliorer l'autonomie alimentaire au sein des exploitation du territoire. Face à la volatilité des prix des aliments, à l'augmentation de la fréquence des aléas climatiques, à la recherche d'une meilleure traçabilité et d'une sécurisation des approvisionnements, l'autonomie alimentaire est au cœur des préoccupations des éleveurs afin de diminuer la dépendance aux achats extérieurs, d'améliorer l'efficience de l'utilisation des fourrages et concentrés produits sur l'exploitation, tout en recherchant une meilleure efficacité économique du système. Favoriser le retour à l'herbe et l'autonomie protéique en finançant les semis fourrager.

La CCPL souhaite également développer les échanges parcellaires afin de rapprocher les parcelles des bâtiments d'exploitations.

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
Chambre d'agriculture

Partenaires
Chambre d'Agriculture

Calendrier
2024

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
À définir	À définir

Action 22 : Accompagner le développement de la vente directe

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

La transformation de la matière première agricole apporte une forte valeur ajoutée aux exploitations. La Communauté de Communes apporte depuis 8 ans son soutien au développent des filières de diversification agricole. Il en résulte une dynamique avec l'existante de nombreux producteurs locaux qui mettent en valeur le territoire avec des produits fermiers de qualité.

Réflexion à mettre en place avec la Chambre d'Agriculture en 2023

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
Service Agriculture et Développement Durable de la CCPL

Partenaires
Chambre d'Agriculture

Calendrier
2023

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
À définir	À définir

Action 23 : Développer les circuits courts et les produits locaux dans la restauration collective

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

Depuis 2018, le Conseil départemental œuvre pour développer la démarche « circuits courts et produits locaux en restauration collective » et plus particulièrement dans les cantines des collèges.

A titre d'exemples :

- des dégustations de produits ardennais sont proposées aux collégiens et visent également à développer le lien entre les producteurs locaux, les gestionnaires et les cuisiniers.
- un menu 100 % local dans les cantines des collèges est proposé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Cette opération a permis de servir un peu plus 6 500 repas dans 26 collèges participants en 2022.
- Un catalogue mensuel de produits fermiers ardennais (un peu plus de 30 produits à ce jour) est transmis aux collèges en lien avec l'association « Filière des Ardennes ».

Action en cours

Pilote
Département des Ardennes

Référent
À définir

Partenaires
Chambre d'Agriculture

Calendrier
En cours

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
À définir	À définir

Thématique 4
Espaces et ressources naturels

24. Mettre en place un programme pérenne d'entretien des cours d'eau en lien avec une association d'insertion locale

25. Accompagner les communes dans la gestion des problèmes hydrauliques

26. Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme

27. Mettre en œuvre une animation territoriale autour de la biodiversité

28. Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière

Action 24: Mettre en place un programme pérenne d'entretien des cours d'eau en lien avec une association d'insertion locale

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

La Communauté de Communes a engagé en 2016 un programme global de restauration des affluents de la Chiers dont les derniers travaux s'achèveront fin 2021/début 2022. Cette démarche s'est vue confortée par la prise de compétence GEMAPI en 2018. Dans la suite du programme de restauration, la Communauté de Communes a fait appel à une association d'insertion locale afin un programme d'entretien pluriannuel. A cet effet une équipe a été formée spécialement sur l'entretien des cours d'eau.

L'objectif est de maintenir le bon état écologique et hydraulique des cours d'eau du territoire.

Suite au Covid, le programme de restauration initial se termine sur le territoire Affluents cours aval. Le Programme d'entretien n'est pas encore engagé. Cependant un premier essai a été engagé avec cette association d'insertion sur le bas du ruisseau de Pouru Saint Remy

Action phare à initier

Pilote
CCPL

Référent
À définir

Partenaires
Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Etat-DDT, Département des Ardennes (accompagnement SATESE et ACP Eau potable et assainissement)

Calendrier
2023 - 2024

Moyens financiers	Moyens humains
100 000 € AERM : 50 000 € Région : 20 000 €	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
Mise en place des programmes	À définir

Action 25: Accompagner les communes dans la gestion des problèmes hydrauliques

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

Les différents épisodes pluvieux et orageux de ces dernières années ont mis en évidence de nombreux désordres hydrauliques conduisant à des coulées de boues et des inondations sur plusieurs communes du territoire. Dans le cadre de sa compétence GEMAPI la communauté de commune souhaite apporter sont soutient à la fois en termes d'ingénierie et éventuellement dans la gestion des actions à mettre en place.

Action phare à initier

Pilote
Communes et CCPL

Référent
À définir

Partenaires
Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Etat-DDT, Département, EPAMA

Calendrier
2022 : étude des possibilités d'accompagnement par l'EPAMA - recensement des secteurs à enjeux
2024 : Démarrage de l'accompagnement des communes

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
À définir	À définir

Action 26: Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

***Objectif** : Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme à travers notamment la Trame Verte et Bleue du SCOT et l'intégration dans le PLUi en cours de finalisation*

Le SCOT a pour but de décliner la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale du SRADDET, à travers 4 sous-trames :

- Milieux humides
- Milieux aquatiques
- Milieux ouverts
- Milieux boisés

Le PADD du PLUi viendra ensuite définir les orientations choisies en matière d'équipement pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques retenues pour la CCPL. Le règlement du PLUi pourra délimiter des zones inconstructibles.

Action phare à initier

Pilote
Communes et CCPL

Référent
À définir

Partenaires
Agences d'urbanisme, SCoT, Etat - DDT

Calendrier
2023-2024 – rédaction du PLUi
2023-2025 – rédaction du SCOT

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
À définir	À définir

Action 27 : Mettre en œuvre une animation territoriale autour de la biodiversité

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

Exemples :
Randonnée Meuse thématique, évènements découverte environnement, animation du site NATURA 2000 de la confluence Meuse-Chiers

Action phare à initier

Pilote
CCPL

Référent
À définir

Partenaires
Associations naturaliste (RENARD, Conservatoire du patrimoine…), Etat – DREAL (NATURA 2000)

Calendrier
À définir

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
À définir	À définir

Action 28 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Enjeu de diversifier les essences en parallèle du plan de gestion

- Suivre et accompagner les actions de l'ONF en matière de gestion durable de la ressource forestière
- Renforcer la communication entre l'ONF et les collectivités
  - Pérenniser les rencontres biannuelles pour la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
- Travailler avec la Fédération de chasse pour réduire le déséquilibre forêt-gibier – développer des plans de chasse moins locaux
- Renforcer de manière commune et concertée la communication à destination du grand public pour expliquer comment la forêt est gérée (exemple : les gens ne comprennent pas pourquoi les coupes rases dues aux scolytes sont faites)

Action en cours

Pilote
ONF, Communes

Référent
Administration Générale

Partenaires
EPCI, CRPF, Fransylva 08, Fédération de chasse

Calendrier
À définir

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Séquestration carbone • Biodiversité • Adaptation au changement climatique • Economie locale : filières bois	• Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
A évaluer	Services de la Communauté de Communes

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'actions menées en partenariat entre l'ONF, le PNR et les communes	À définir
Nombre d'opérations de communication grand public	2 par an

Thématique 5
Energie renouvelable

29. Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine de la CCPL

30. Développer le solaire photovoltaïque au sol sur le territoire

31. Faire émerger et soutenir des projets citoyens et participatifs

32. Accompagner les communes et la CCPL sur le développement des EnR (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine et évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés)

33. Etudier les opportunités de développement des autres filières (micro-hydroélectricité, biogaz…)

34. Structurer une filière de valorisation du bois

35. Organiser l'animation du Plan Climat

Action 29 : Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine de la CCPL

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

Quelques projets sont déjà identifiés sur le patrimoine de la CCPL :

- Un projet photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment en construction à Douzy
- Un projet d'ombrière solaire sur l'aire de covoiturage de Douzy

Se faire conseiller par des prestataires local de l'énergie pour identifier de nouvelles installations :

- Étude de potentiel simple sur le patrimoine public
- Note d'opportunité bois-énergie / géothermie sur un projet identifié 3 à 5 jours
- Accompagnement sur un projet photovoltaïque à travers le dispositif Générateurs

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
À définir

Partenaires
ALE08 ; Enercoop…

Calendrier
À définir

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement • Retombées économiques locales positives • Opportunité de réduire les factures énergétiques par l'autoconsommation	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
Production annuelle des installations EnR sur le patrimoine de la CCPL (kWh/an)	À définir

Action 30 : Développer le solaire photovoltaïque au sol sur le territoire

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

Deux projets conséquents sont déjà identifiés sur le territoire et pourront contribuer de manière très importante à l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelable.
Les deux projets de centrale solaire au sol se situent sur la commune de Douzy :

1. **Secteur de la Zone d'Aménagement Concertée, à l'entrée Ouest de Douzy**. La CCPL, désireuse de développer les énergies renouvelables sur son territoire, a lancé en 2019, un appel d'offre pour l'aménagement d'un parc photovoltaïque sur la commune de Douzy. Cette mission a été confiée à la société TSE. **Puissance totale installée de 51,9 MWc et production estimée de 54 GWh.**

→ **Permis de construire déposé**

2. **Secteur de l'aérodrome Sedan-Douzy,** délaissés de l'aérodrome de Douzy porté par EDF Renouvelables (58 MWc, 57 ha)

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Action en cours

Pilote
CCPL, Commune de Douzy

Référent
À définir

Partenaires
TSE
EDF Renouvelables

Calendrier
2023 : travaux Projet ZAC
2024 : mise en service du projet ZAC

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement • Retombées économiques locales positives	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Production d'énergie annuelle	Environ 100 GWh

Action 31 : Faire émerger et soutenir des projets citoyens et participatifs

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Cette action vise à faire émerger des projets d'énergie citoyenne portés, développés, financés et exploités par et pour les citoyens du territoire, dans le but de se réapproprier les richesses énergétiques locales, dans une perspective d'intérêt collectif et de respect de l'environnement.

Mesures à déployer :

- Communiquer sur les projets réalisés dans les Crêtes Préardennaises : les Ailes des Crêtes, réseau de chaleur bois de Clavy-Warby, ou sur la CCVPA (Energies renouvelables citoyennes VPA et les projets de Bogny sur Meuse).

Travailler avec des opérateurs locaux de l'énergie pour faire émerger une dynamique citoyenne sur le territoire (convention) :

- Accompagnement à l'émergence d'un collectif citoyen, animer le collectif et lui permettre de monter en compétences pour maîtriser ensuite le projet.
- Animation de campagnes de sensibilisation sur les énergies renouvelables.

Moyens financiers	Moyens humains
Convention – cofinancement GECLER	À définir

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
À définir

Partenaires
ENERCOOP ; ALE 08

Calendrier
2023 :Signature de la convention avec le prestataire
2024 : Premiers ateliers de sensibilisation

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement • Retombées économiques locales positives • Lien social	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'évènements de sensibilisation organisés	Au moins 1 en 2024
Nombre de citoyens touchés par des opérations de sensibilisation	À définir
Nombre de projets citoyens sur le territoire	Un collectif en formation d'ici la fin du Plan Climat

Action 32 : Accompagner les communes et la CCPL sur le développement des EnR (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine et évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés)

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

Travailler les conseillers du dispositif « Générateurs » mis en place par l'ADEME :

Ce dispositif co-finance des acteurs qui peuvent intervenir auprès des communes dès l'émergence d'un projet photovoltaïque, que la commune soit à l'origine ou qu'il s'agisse d'une sollicitation d'un opérateur privé ou d'une association de citoyens. Les Conseillers « Générateurs » peuvent accompagner la commune jusqu'à la désignation d'un bureau d'études, prélude à sa concrétisation.

- Accompagnement des communes pour l'évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés

Se faire conseiller sur d'autres type d'installations :

Les Conseillers « Générateurs » peuvent réaliser des études sur le patrimoine des communes du territoire et de la CCPL

- Étude de potentiel simple sur le patrimoine public 2 jours / commune
- Note d'opportunité bois-énergie / géothermie sur un projet identifié 3 à 5 jours

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
À définir

Partenaires
ADEME ; ALE 08

Calendrier
À définir

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement • Retombées économiques locales positives • Acceptabilité	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
dispositif Générateurs Financement possible dans le cadre du fonds vert	Services de la CCPL

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre de projets accompagnés	À définir

Action 33 : Etudier les opportunités de développement des autres filières (micro-hydroélectricité, biogaz…)

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

PTRTE

Le territoire de la CCPL est riche d'une double particularité : disposer d'un réseau hydrographique dense et un fort passé industriel. La résultante est la présence de nombreux ouvrages hydrauliques aujourd'hui plus exploités. L'action est de pouvoir accompagner techniquement et financièrement les communes qui souhaitent mettre en valeur ce patrimoine en réinstallant des unités de production d'hydroélectricité sur ces ouvrages. Ce programme prendra également en compte la mise en conformité des seuils vis-à-vis de la mobilité piscicole et du transport sédimentaire.

Projets de méthanisation

- Rémilly, 21 GWh/an, mis en service en avril 2020
- Mouzon, 22,3 GWh, mis en service en février 2023

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
À définir

Partenaires
À définir

Calendrier
À définir

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement • Retombées économiques locales positives • Acceptabilité	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
À définir	À définir

Action 34 : Structurer une filière de valorisation du bois

Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM **CAAM** **CCVPA** **CCAT** **CCPL**

Le territoire dispose de potentialités en ressource en bois non négligeable et la filière sylvicole s'affirme comme un moteur économique à exploiter. La forêt est un gisement de matière et d'innovation sous exploitée. Ces activités sont, à l'heure actuelle, trop éparses et non fédérées ce qui limite l'exploitation de cette richesse sur le territoire.

Dans les 6 prochaines années, des volumes très importants seront à traiter dans les prochaines années sachant que la forêt ne pourra produire davantage notamment avec le changement climatique au-delà de 10 - 20 ans.

- Relocaliser la filière via contrats d'approvisionnement avec l'ONF
- Soutenir l'installation d'ETF (Entreprises de Travaux Forestiers) sur le territoire pour répondre au besoin de main d'œuvre de l'ONF (si ces entreprises sont prêtes à s'installer, l'ONF peut leur garantir de l'activité/une visibilité pluriannuelle)
    - Evaluer un dispositif de soutien administratif au montage de projets
- Créer ou maintenir un maillage permettant l'accès aux parcelles forestières en vue de soutenir la filière forêt-bois-papier
- Valoriser le chauffage bois tout en maintenant une vigilance sur la ressource
- Soutenir les investissements des entreprises de la filière bois
- Structurer les Communes dans leur dialogue avec l'ONF

Action en cours

Pilote
EPCI du SCoT

Référent
Pôle Développement du Territoire

Partenaires
ONF

Calendrier
2023-2029

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Production d'énergie renouvelable localement • Retombées économiques locales positives	• Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

Moyens financiers	Moyens humains
Autofinancement	Pôle Développement du Territoire

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'ETF implantées sur le territoire	À définir
Production annuelle d'énergie via la filière biomasse	À définir

Action 35 : Organiser l'animation du Plan Climat

Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

A court terme :

- Organiser à l'automne 2023 une réunion d'information et de lancement du plan climat en Bibliothèque.
- Faire tourner dans les bibliothèques du territoire des expositions en lien avec les sujets nature, environnement mais également énergie.

Dans le cadre du suivi de sa réalisation et de l'atteinte des objectifs fixés, le PCAET doit bénéficier d'un suivi régulier. Afin de faciliter sa mise en œuvre, il peut également faire l'objet d'un suivi sur les possibilités de financement des actions ainsi que d'un suivi sur la réglementation qui le concerne.

A moyen-long terme :

- Intégrer le suivi du PCAET dans le rapport d'activité annuel
- Communiquer autour des actions du PCAET, de leur mise en place et de leur efficacité
- Réaliser d'actions de veille en termes de modes de financement (appels à projet, subventions, etc.) et en termes de réglementation et technique sur les différents sujets du PCAET
- Articuler le PCAET avec le PTRTE.

Moyens financiers	Moyens humains
Petit budget de communication	Services de la CCPL

Action en cours

Pilote
CCPL

Référent
Services de la CCPL

Partenaires
Associations locales

Calendrier
Automne 2023 : réunion d'information PCAET

Points forts/co-bénéfices	Points faibles
• Concourir à la bonne mise en œuvre du PCAET • Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du PCAET	

Indicateur de suivi	Objectif
Nombre d'opérations de communication	À définir
Nombre d'opérations de sensibilisation	À définir